



Le bon sens a de l'avenir

***Actualisation
du Document
de référence
2011 - A03***

***Eléments financiers
au 30 juin 2012***

SOMMAIRE

ELEMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2012 DE CREDIT AGRICOLE S.A.	3
Présentation des résultats du 2 ^e trimestre et du 1 ^{er} semestre 2012	3
Rapport financier semestriel	69
AUTRES INFORMATIONS SUR L'EVOLUTION RECENTE	205
PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SES ACTUALISATIONS	232
CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	233
TABLE DE CONCORDANCE	234

AMF

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 août 2012 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 15 mars 2012 sous le numéro D.12-0160. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Eléments financiers au 30 juin 2012 de Crédit Agricole S.A.

PRESENTATION DES RESULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2012

- Communiqué de presse du 28 août 2012

Montrouge, le 28 août 2012

Deuxième trimestre 2012

Progrès dans l'adaptation du Groupe à un environnement difficile

- recentrage des activités
- renforcement de la structure financière
- consolidation de la situation de liquidité

Des résultats encore marqués par des dépréciations comptables

Des résultats témoignant de la solidité des métiers de banque de proximité et gestion de l'épargne

Groupe Crédit Agricole*

Stabilité des résultats et solvabilité renforcée

RNPG : 863 millions d'euros (- 2,1 % T2/T2)

Ratio *Core Tier 1* : 11,3 % (+110 pb / Déc 11) - Ratio EBA : 10,7 %

Réserves disponibles : 151 milliards d'euros

bien supérieures à la dette court terme nette (110 milliards d'euros)

* Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales à 100 %

Crédit Agricole S.A.

Bonne résistance des résultats dans un environnement difficile

RNPG : 111 millions d'euros

RNPG normalisé* : 851 millions d'euros

Coût de la Grèce: - 370 millions d'euros

Dépréciation des titres Intesa Sanpaolo : - 427 millions d'euros

Ratio *Tier 1* : 11,9 % dont *Core Tier 1* : 9,6 % (+100 pb / Déc 11)

* Avant : dépréciations des titres Intesa Sanpaolo et SACAM International, coût de la Grèce, réévaluation de la dette, plan d'adaptation

Groupe Crédit Agricole

Le résultat net part du groupe du groupe Crédit Agricole a atteint 863 millions d'euros au deuxième trimestre 2012, soit un niveau comparable (- 2,1 %) au résultat du deuxième trimestre 2011, et supérieur de 7,2 % à celui du premier trimestre 2012. Jean-Marie Sander, président de Crédit Agricole S.A., souligne que ce résultat reflète la résistance des principales activités du Groupe dans un environnement macroéconomique européen fortement dégradé et incertain.

Premier financeur de l'économie française avec plus de 482 milliards d'euros de crédits distribués par les Caisses régionales et LCL, le groupe Crédit Agricole a maintenu une activité soutenue en banque de proximité pour accompagner ses clients, tant particuliers qu'entreprises : ainsi, malgré une croissance nulle du PIB en France sur les trois derniers trimestres, les réseaux bancaires du Groupe ont augmenté de 2,4% leurs encours globaux de crédits entre juin 2011 et juin 2012.

Les Caisses régionales, notamment, ont continué à développer leur activité, tant en crédits (+2,8 % sur un an) qu'en collecte (+1,8% en global, le recul de la collecte hors-bilan de 3,9% lié à la désaffection des clients pour les valeurs mobilières étant plus que compensé par les bonnes performances en collecte bilan à +6,4 %). Elles ont ainsi maintenu leur produit net bancaire tout en améliorant leur ratio crédits/collecte, ramené à 127 %, contre 129 % à fin décembre 2011.

L'ensemble des métiers, en particulier ceux liés à la banque de proximité, a témoigné d'une bonne activité : le produit net bancaire du deuxième trimestre 2012 est en baisse de 8,1 %, mais par rapport au plus haut trimestriel historique atteint au deuxième trimestre 2011 ; le produit net bancaire normalisé (hors impact de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, dépréciation des titres Intesa Sanpaolo, coût de la Grèce et plan d'adaptation) baisse de 4,2 % par rapport à cette même période de référence élevée. Dans un contexte économique très dégradé et compte tenu des efforts engagés pour réduire la dette du Groupe, ce chiffre est le signe d'une bonne résistance.

Jean-Paul Chifflet, directeur général de Crédit Agricole S.A., a réaffirmé la priorité donnée au renforcement de la structure financière du Groupe. Il a souligné la nécessité de poursuivre de façon efficace le travail de transformation du Groupe engagé depuis un an maintenant. Les taux de réalisation du plan d'adaptation sont en avance sur le calendrier des objectifs. La réduction des besoins de liquidité est réalisée à hauteur de 76 %. L'objectif de réduction des emplois pondérés est déjà atteint, leur baisse représentant 48 milliards d'euros y compris le transfert du portefeuille de corrélation.

En termes de solvabilité, le ratio *Core Tier 1* s'établit à 11,3 % au 30 juin 2012, en hausse de 40 points de base au deuxième trimestre et de 110 points de base au premier semestre 2012. Il intègre les résultats des émissions de parts sociales dans les Caisses locales (+ 0,4 milliard d'euros sur le premier semestre) et les impacts du Plan d'adaptation en termes d'emplois pondérés.

Le ratio EBA s'établit à 10,7 % au 30 juin 2012. Le Groupe réaffirme par ailleurs l'objectif de *Common Equity Tier 1* Bâle 3 *fully loaded* supérieur à 10 % fin 2013.

Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni sous la présidence de Jean-Marie Sander le 27 août 2012, a examiné les comptes du deuxième trimestre et du premier semestre 2012.

Le résultat net part du Groupe ressort à 111 millions d'euros contre 339 millions d'euros au deuxième trimestre 2011. Il intègre quatre éléments de nature spécifique : la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre pour un impact en résultat net part du Groupe de + 140 millions d'euros, les dépréciations des titres d'Intesa Sanpaolo pour - 427 millions d'euros et de SACAM International pour - 67 millions d'euros, le coût de la Grèce pour 370 millions d'euros et le coût du plan d'adaptation pour 16 millions d'euros. Jean-Paul Chifflet, Directeur général de Crédit Agricole S.A., précise que retraité de ces éléments, le résultat net part du Groupe normalisé atteint 851 millions d'euros, ce qui traduit une performance opérationnelle satisfaisante, dans le contexte global fortement dégradé que traversent l'économie et l'ensemble des institutions financières.

Les métiers de la banque de proximité et de gestion de l'épargne confirment leur résistance dans une économie sans croissance en enregistrant une hausse de leur activité : dans la Banque de proximité en France, la collecte bilan progresse de 7,7% par rapport au niveau atteint fin juin 2011 et l'encours de crédit de 2,4% par rapport à une référence particulièrement élevée en 2011 ; l'encours des actifs gérés par l'ensemble des métiers de la gestion de l'épargne a augmenté de 33 milliards d'euros (y compris près de 19 milliards d'effet positif des marchés, du change et du périmètre) sur le premier semestre 2012.

En Banque de proximité, LCL parvient à afficher une croissance de 2,6 % de son résultat net part du Groupe au deuxième trimestre 2012 par rapport au deuxième trimestre 2011 ; le résultat net part du Groupe de Cariparma augmente dans le même temps de 6,2 %. Dans les métiers de gestion de l'épargne, l'assurance maintient ses résultats à un niveau élevé (281 millions d'euros), tout comme les services financiers aux institutionnels (38 millions d'euros) ; la gestion d'actifs limite la baisse à 18,3 % sur le deuxième trimestre, mais progresse de 2,8 % sur le semestre. Les deux métiers entrés depuis septembre 2011 en phase de restructuration, la Banque de financement et d'investissement et les Services financiers spécialisés, pilotent la réduction de leurs activités et de leur consommation de liquidité tout en maintenant des résultats positifs (respectivement 289 et 56 millions d'euros).

Crédit Agricole S.A. a poursuivi sa politique de gestion des participations financières minoritaires. Ainsi, à la suite de ventes échelonnées sur ces derniers mois, Crédit Agricole S.A. a franchi à la baisse, fin août, le seuil de 2% de détention des actions d'Intesa Sanpaolo. Par ailleurs, le seuil de 20 % a été franchi à la baisse pour Bankinter à la suite de l'offre publique d'échange d'actions de préférence réalisée par Bankinter en août, à laquelle Crédit Agricole SA n'a pas participé. Enfin, la cession de BES Vida a été finalisée.

Au cours du deuxième trimestre 2012, ont également été finalisées les modalités de la vente du courtier CLSA à CITIC Securities : 19,9% ont été vendus dans une première étape avec l'attribution à CACIB d'une option de vente des 80,1% restants exerçable avant mi 2013. Par ailleurs, CACIB est entré en négociations exclusives avec Kepler Capital Markets en vue de la création de Kepler Cheuvreux, le leader européen des courtiers indépendants. Ces deux opérations n'ont eu aucun impact financier dans les comptes du premier semestre 2012.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. a pris connaissance des offres fermes reçues le 8 août dernier pour l'acquisition de sa filiale grecque Emporiki. Aucune décision n'a été prise à ce jour pour retenir l'une ou l'autre de ces offres pour des négociations plus avancées, compte tenu des discussions qui se poursuivent avec la Banque de Grèce, le FHSF et la Commission européenne sur les modalités et conditions auxquelles serait assujettie l'opération.

*

* *

Fort de l'ensemble de ces initiatives, Crédit Agricole S.A. a continué à renforcer sa situation de liquidité et de solvabilité :

- au 15 août, ayant levé 12,2 milliards d'euros depuis le début de l'année à un spread moyen contre mid-swap de 132 points de base pour une durée moyenne de 6,8 ans, il a réalisé à 102% son programme d'émissions marchés à moyen et long terme 2012. En tenant compte de l'avance prise fin 2011, ce sont 16,6 milliards d'euros qui ont été levés pour un programme prévu de 12 milliards d'euros ;
- l'endettement à court terme net a été réduit de 60 milliards d'euros entre le 30 juin 2011 et le 30 juin 2012, revenant ainsi à 110 milliards d'euros, du fait notamment d'une baisse structurelle des besoins des métiers, conformément aux objectifs du plan d'adaptation, et d'une substitution de dette à court terme par de la dette à moyen et long terme. Au 30 juin 2012, les réserves de liquidité se sont reconstituées pour atteindre 151 milliards d'euros, hors dépôts en banques centrales (17 milliards d'euros) et représentent 137% de l'endettement court terme net.

Responsabilité sociale et environnementale : nomination d'un médiateur interne pour les achats de Crédit Agricole S.A.

Avec un volume de près de 6 milliards d'euros d'achats par an, le groupe Crédit Agricole S.A. est un donneur d'ordre de premier rang en France. Engagé dans une politique d'achats responsable, le Groupe a signé la Charte entre grands donneurs d'ordre, PME et grandes entreprises, élaborée sous l'égide du Ministère de l'Économie et des Finances. Elle implique le suivi de 10 engagements et vise à assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs et à réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordre et fournisseurs. En application de cette Charte, le Directeur du développement durable du Groupe a été désigné médiateur interne des relations inter-entreprises ; il peut être saisi par tout fournisseur en cas de litige.

Agenda financier

9 novembre 2012	Publication des résultats du troisième trimestre 2012
20 février 2013	Publication des résultats du quatrième trimestre 2012 et de l'année 2012
7 mai 2013	Publication des résultats du premier trimestre 2013
23 mai 2013	Assemblée générale
6 août 2013	Publication des résultats du deuxième trimestre 2013
7 novembre 2013	Publication des résultats du troisième trimestre 2013

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	T2-12	Variation T2/T2	S1-12	Variation S1/S1
Produit net bancaire	4 751	(14,1 %)	10 176	(6,1 %)
Charges d'exploitation	(3 272)	(1,8 %)	(6 479)	(1,9 %)
Résultat brut d'exploitation	1 479	(32,8 %)	3 697	(12,6 %)
Coût du risque	(1 164)	+ 3,5 %	(2 934)	+ 50,7 %
Résultat d'exploitation	315	(70,7 %)	763	(66,6 %)
Sociétés mises en équivalence	225	(16,2 %)	640	(9,9 %)
Gains/pertes sur autres actifs	41	ns	36	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	ns	-	ns
Résultat avant impôt	581	(40,6 %)	1 439	(45,2 %)
Impôt	(409)	(30,3 %)	(1 004)	(9,3 %)
Gains/pertes nettes sur activités arrêtées	2	(86,5 %)	4	(69,2 %)
Résultat net de l'exercice	174	(57,5 %)	439	(71,4 %)
Intérêts minoritaires	63	(8,8 %)	76	(60,8 %)
Résultat net part du Groupe	111	(67,4 %)	363	(72,9 %)

Le **produit net bancaire** atteint 4,8 milliards au deuxième trimestre 2012 et 10,2 milliards d'euros au premier semestre 2012. Il intègre, pour le deuxième trimestre 2012, des éléments spécifiques, représentant globalement - 117 millions d'euros, à comparer à + 256 millions d'euros au deuxième trimestre 2011 :

- impact des cessions de portefeuilles en banque de financement dans le cadre du plan d'adaptation, à hauteur de - 39 millions d'euros ;
- dépréciation des titres Intesa Sanpaolo pour - 427 millions d'euros au titre de la dépréciation durable des titres AFS ;
- le produit net bancaire d'Emporiki, 125 millions d'euros contre 175 millions pour le deuxième trimestre 2011
- la réévaluation de la dette qui représente + 224 millions d'euros contre + 82 millions pour le deuxième trimestre 2011.

Les **charges d'exploitation** restent maîtrisées : elles enregistrent un recul de 1,8 % au deuxième trimestre 2012, et de 1,9 % pour le premier semestre dans son ensemble.

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 1 479 millions d'euros au deuxième trimestre, en baisse de 32,8 % par rapport au deuxième trimestre 2011, baisse ramenée à 16,2 % en excluant les éléments spécifiques.

Le **coût du risque** s'élève à 1 164 millions d'euros au deuxième trimestre, contre 1 125 millions au deuxième trimestre 2011, qui intégrait 202 millions d'euros au titre du plan européen de soutien à la Grèce et 277 millions d'euros au titre du coût du risque lié à la filiale Emporiki. Retraité de ces impacts, le coût du risque affiche une hausse de 23,8 %, résultant notamment de la hausse enregistrée par Cariparma en Italie et du complément de provision sur Agos pour 84 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2012.

L'encours des créances dépréciées (hors opérations de location financement avec la clientèle) atteint 23,8 milliards d'euros et représente 4,6 % des encours de crédit bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, stable par rapport au 31 décembre 2011. Les créances dépréciées sont couvertes par des provisions spécifiques à hauteur de 55,1 %, à comparer à 54,0 % au 31 décembre 2011. Y compris les provisions collectives, le taux de couverture des créances dépréciées s'élève à 70,7 %, en hausse de 130 points de base par rapport à fin décembre 2011.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** atteint 225 millions d'euros, diminuant de 16,2 % par rapport au deuxième trimestre 2011. La contribution des Caisses régionales s'élève 173 millions d'euros, en baisse de 14,0 %.

Le **résultat avant impôt** s'élève ainsi à 581 millions d'euros, contre 978 millions d'euros au deuxième trimestre 2011.

Le taux d'impôt apparent reste élevé, en raison de la non-comptabilisation d'impôts différés actifs notamment sur la Grèce et Intesa Sanpaolo. Après l'**impôt** de 409 millions d'euros (- 30,3 % par rapport au deuxième trimestre 2011), le **résultat net part du Groupe** de Crédit Agricole S.A. ressort à 111 millions d'euros contre 339 millions d'euros au deuxième trimestre 2011.

Réalisation du plan d'adaptation, en avance sur les objectifs

Le Groupe a poursuivi activement la mise en œuvre du plan d'adaptation, conformément à la communication réalisée le 14 décembre 2011, selon les trois volets principaux :

- En Banque de proximité : amélioration globale du ratio crédit/collecte.
Le renforcement de la collecte bilan dans tous les réseaux du Groupe, en France et à l'international, combiné à une croissance maîtrisée des encours de crédit, a permis de ramener le ratio crédit/collecte à 123,7 %, contre 128,8 % à fin juin 2011.
- En Services financiers spécialisés : réduction des besoins en liquidité et diversification des ressources.
Tant en crédit à la consommation qu'en crédit-bail et affacturage, l'évolution des encours est maîtrisée. Ainsi, CACF a cédé des créances douteuses au deuxième trimestre pour 0,6 milliard d'euros, en France et au Portugal. En juillet, CAL&F a procédé à une opération de cession d'un portefeuille de créances pour environ 300 millions d'euros.
Parallèlement, de nouvelles ressources sont développées, collecte de dépôts et titrisations pour l'essentiel. CACF a démarré une activité de collecte d'épargne *retail* en Allemagne et a effectué, en France, une titrisation en juillet pour environ 600 millions d'euros. En juin, CAL&F avait procédé à une opération de titrisation de créances de crédit-bail pour environ 1 milliard d'euros.
- En Banque de financement et d'investissement : poursuite des cessions et de la maîtrise des encours.
Les cessions de prêts du portefeuille de la banque de financement se sont poursuivies au cours du premier semestre 2012, avec des niveaux de décotes faibles (2,2 % en moyenne depuis le début des cessions). Les cessions de CDOs et RMBS dépassent d'ores et déjà l'objectif initial, favorisant la réduction des emplois pondérés sous Bâle 3.

Ainsi, à fin juin 2012, la réduction des besoins de financement est déjà engagée à hauteur de 76 %. S'agissant des emplois pondérés, le plan est réalisé à fin juin, avec une baisse des emplois pondérés de 48 milliards d'euros, y compris transfert du portefeuille de corrélation.

Réduction des besoins de financement

En Mds € A change courant	Réalisé au S2-11	Réalisé au T1-12	Réalisé au T2-12	Réalisé cumul au 30/06/12	Objectif entre le 30/06/11 et le 31/12/12	% réalisé
Plan d'adaptation						
• Banque de proximité	- 9	- 1	- 8	- 18	- 23	
• Services financiers spécialisés	- 3	- 2	- 2	- 7	- 9	
• Plan d'adaptation	- 1	- 1	- 1	- 3		
• Titrisation et autres mesures	- 2	- 1	- 1	- 4		
• BFI	- 11	- 9	+ 7*	- 13	- 18	
à change constant	- 16	- 7	+ 3	- 20		
Total réduction des besoins de financement	- 23	- 12	- 3	- 38	- 50	76 %
A change constant	- 28	- 10	- 7	- 45		

* Dont effet change défavorable de 4 Mds € et réallocation de liquidité vers certaines activités de la BFI pérenne (notamment fixed income et banque commerciale)

Réduction des emplois pondérés

En Mds € A change constant	Réalisé au S2-11	Réalisé au T1-12	Réalisé au T2-12	Réalisé - cumul au 30/06/12	Objectif entre le 30/06/11 et le 31/12/12	% réalisé
Plan d'adaptation						
• SFS	- 1	- 2	- 1	- 4	~ - 5	
• BFI	- 11	- 16	- 3	- 30	~ - 30	
• Impact courant (Bâle 2.5)	- 7	- 5	- 1	- 13	~ - 18	
• Impact 2013 (Bâle 3)	- 4	- 11	- 2	- 17	~ - 12	
Total plan d'adaptation	- 12	- 18	- 4	- 34	~ - 35	97 %
Autres mesures						
• BFI – transfert du risque de marché du portefeuille de corrélation (impact net)		- 8	- 6	- 14		
Total de la réduction des emplois pondérés (y compris impacts Bâle 3)	- 12	- 26	- 10	- 48		

LA STRUCTURE FINANCIERE

Au cours du deuxième trimestre 2012, Crédit Agricole S.A. a continué de renforcer sa solidité financière. Le ratio Core Tier 1 s'établit à 9,6 % au 30 juin 2012, à comparer à 9,4 % au 31 mars 2012 et 8,6 % au 31 décembre 2011.

L'évolution trimestrielle du ratio s'explique essentiellement par la baisse des emplois pondérés d'activité principalement chez Crédit Agricole CIB, résultant à la fois de la mise en place du plan d'adaptation et du transfert du risque de marché du portefeuille de corrélation. Le ratio Tier 1 et le ratio de solvabilité global de Crédit Agricole S.A. s'établissent quant à eux respectivement à 11,9 % et 14,1 % au 30 juin 2012, en hausse chacun de 70 points de base sur le premier semestre 2012.

Les emplois pondérés diminuent de 31,5 milliards d'euros, passant de 333,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011 à 302,2 milliards d'euros au 30 juin 2012.

LA LIQUIDITE

A fin juin 2012, l'endettement court terme brut, correspondant à l'encours de dettes à moins de 370 jours levées par les principales trésoreries du Groupe auprès de contreparties de marché, s'élève à 127 milliards d'euros pour le groupe Crédit Agricole, contre 185 milliards d'euros à fin juin 2011. La position de trésorerie est excédentaire de 17 milliards d'euros à fin juin, correspondants aux montants déposés au jour le jour auprès des Banques centrales.

La situation en dollar est restée stable au deuxième trimestre par rapport au 31 mars 2012, avec une légère augmentation des ressources levées aux Etats-Unis qui représentent aujourd'hui 5% de la dette court terme brute contre 4% au trimestre précédent. La proportion de la dette libellée en dollar américain progresse également à 21 %, contre 17 % au 31 mars 2012. Par pays, la France représente toujours plus de la moitié de la dette court terme, à 54 %.

Depuis juin 2011, l'endettement court terme, net des dépôts banques centrales, a été réduit de 60 milliards d'euros.

Cette réduction de l'endettement court terme s'est accompagnée de la baisse structurelle des besoins des métiers dans le cadre du plan d'adaptation, à hauteur de 38 milliards d'euros, du remplacement pour 5 milliards d'euros par de la dette moyen-long terme, et enfin de l'utilisation des réserves de liquidité par le biais de mise en repo et d'accès aux banques centrales.

Au 30 juin 2012, les réserves d'actifs disponibles, éligibles aux banques centrales ou liquéfiables dans le marché après décote, hors dépôts banques centrales, s'élèvent à 151 milliards d'euros, dont 135 milliards d'euros éligibles auprès des Banques Centrales. Elles s'inscrivent en hausse de 41 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011 et représentent 137 % de l'endettement court terme net. Cette constitution de nouvelles réserves s'est faite grâce à une base importante d'actifs de très bonne qualité.

Les réserves éligibles se composent de créances éligibles aux Banques Centrales à hauteur de 60 milliards d'euros (soit 40 % du total des réserves), de titres éligibles aux Banques Centrales et liquéfiables sur le marché pour 67 milliards d'euros (soit 44 %), de titres liquéfiables sur le marché pour 16 milliards d'euros (soit 11 %), et de parts de titrisation et auto-titrisations réalisées pour 8 milliards d'euros (soit 5 %).

Concernant le refinancement à moyen-long terme, au 15 août 2012, Crédit Agricole S.A. a dépassé son programme d'émissions sur les marchés, fixé à 12 milliards d'euros pour 2012. Y compris les émissions réalisées en fin d'année 2011, au-delà du programme 2011, le programme est réalisé à 138 %. Sans compter ces émissions de 2011, le taux de réalisation s'élève à 102 % correspondant à 12,2 milliards d'euros levés depuis le début de l'année. La durée moyenne des émissions est de 6,8 ans pour un *spread* moyen de 132 points de base contre mid-swap.

Le Groupe développe en parallèle l'accès à des financements complémentaires, via ses réseaux de proximité et ses filiales spécialisées : au 30 juin 2012, 2,5 milliards d'euros ont été levés via les Caisses régionales, 3,3 milliards d'euros via LCL et Cariparma dans leurs réseaux, 2,6 milliards d'euros via Crédit Agricole CIB, principalement en placements privés structurés, et 1,2 milliard d'euros via Crédit Agricole Consumer Finance.

RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

1. PÔLE BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE

1.1. - CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	T2-12	Variation T2/T2	S1-12	Variation S1/S1
Résultat net mis en équivalence (à environ 25 %)	164	(10,9 %)	391	(4,9 %)
Variation de quote-part dans les réserves	9	(43,8 %)	154	(5,5 %)
Quote-part de résultats des mises en équivalence	173	(14,0 %)	545	(5,2 %)
Résultat net part du Groupe	173	(14,0 %)	545	(5,2 %)

Les Caisses régionales poursuivent une stratégie de développement équilibré de leur fonds de commerce.

Ainsi, dans le domaine de la collecte, les encours atteignent 554,4 milliards d'euros, dont près de 321 milliards d'euros pour la collecte bilan qui progresse de 6,4 % sur un an. Elle est notamment tirée par les comptes et dépôts à terme (+ 22,9 %). Les encours de collecte hors bilan affichent, quant à eux, une baisse de 3,9% entre juin 2011 et juin 2012, en raison de la désaffectation des clients pour les valeurs mobilières. L'assurance-vie, en revanche, présente des encours stables sur un an dans un marché tendu.

En ce qui concerne les crédits, les encours s'élèvent à 394,3 milliards d'euros, en hausse de 2,8 % sur 12 mois, avec une progression sur les crédits à l'habitat de 4,3 % et une résistance sur les professionnels et les entreprises. En revanche les encours de crédit à la consommation sont en diminution.

En conséquence, le ratio crédit/collecte continue de s'améliorer, s'établissant à fin juin à 127 % contre 129 % à fin décembre 2011.

Le produit net bancaire des Caisses régionales (retraité des opérations intragroupe) s'établit à 3,2 milliards d'euros pour le deuxième trimestre 2012, en baisse de 5,6 % par rapport au deuxième trimestre 2011. Le produit net bancaire clientèle se maintient sur la période (même hors épargne logement) grâce à la bonne tenue des marges d'intérêts. En revanche, les revenus générés par les commissions baissent de 3,9 % en un an, en particulier sur les titres. Le produit net bancaire portefeuille est quant à lui affecté par la dépréciation de 268 millions d'euros dans les comptes des Caisses régionales des titres SACAM International portant les participations d'Emporiki et de Cariparma (soit un impact de 67 millions d'euros en résultat net part du Groupe dans les comptes de Crédit Agricole S.A.) Retraité de cet effet comptable, le produit net bancaire (hors provision épargne logement) évolue de -0,3 %

Les charges, en hausse de 1,2 %, restent maîtrisées à 1,9 milliard d'euros sur le trimestre.

Toujours sur le trimestre, le coût du risque de - 216 millions d'euros est en net recul de 52,2 % par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente en raison du net ralentissement des dotations aux provisions collectives. Le coût du risque s'élève à 22 points de base des encours de crédits au deuxième trimestre 2012 contre 48 points de base au deuxième trimestre 2011. L'encours total de provisions constituées au 30 juin 2012 représente ainsi 107,8 % des créances douteuses; le taux de créances dépréciées sur encours bruts est resté stable à 2,4 % depuis un an.

En conséquence, sur le premier semestre 2012, la contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. s'établit à 545 millions d'euros. Hors la dépréciation dans les comptes des Caisses régionales des titres SACAM International portant les participations d'Emporiki et de Cariparma, la contribution des Caisses régionales aux résultats de Crédit Agricole S.A. serait de 612 millions d'euros, en hausse de 6,5 % par rapport au premier semestre 2011.

1.2. - LCL

(en millions d'euros)	T2-12	Variation T2/T2	S1-12	Variation S1/S1
Produit net bancaire	1 001	+ 2,2 %	2 013	+ 2,3 %
Charges d'exploitation	(630)	+ 1,2 %	(1 246)	+ 0,9 %
Résultat brut d'exploitation	371	+ 3,8 %	767	+ 4,6 %
Coût du risque	(66)	(12,5 %)	(144)	(7,2 %)
Résultat d'exploitation	305	+ 8,2 %	623	+ 7,7 %
Gains/pertes sur autres actifs	1	ns	-	-
Résultat avant impôt	306	+ 8,6 %	623	+ 7,7 %
Impôt	(107)	+ 21,6 %	(209)	+ 17,1 %
Résultat net de l'exercice	199	+ 2,6 %	414	+ 3,5 %
Intérêts minoritaires	9	+ 3,2 %	20	+ 3,6 %
Résultat net part du Groupe	190	+ 2,6 %	394	+ 3,5 %

LCL continue de soutenir l'économie en accompagnant les entreprises et les particuliers dans le financement de leurs projets. Le deuxième trimestre 2012 confirme néanmoins la tendance amorcée fin 2011, associant la hausse de la collecte et un développement maîtrisé des crédits.

Les encours de crédit progressent ainsi de 0,7 % sur un an et s'élèvent à 87,8 milliards d'euros au 30 juin 2012. Cette croissance, quoique modérée, est soutenue par les crédits à l'habitat qui, à 54,2 milliards d'euros, progressent de 3,1 % sur un an tandis que les crédits aux entreprises, qui avaient beaucoup augmenté au premier semestre 2011 (+ 7,4 % vs juin 2010), restent stables par rapport à juin 2011.

La progression des ressources atteint 1,6 % sur un an, à 151,5 milliards d'euros. Dans la lignée du premier trimestre 2012, les encours de bilan maintiennent une croissance de + 13,7 % sur un an, tirée par la progression des dépôts à vue de + 12,2 % sur un an et des comptes et dépôts à terme. Les encours de collecte hors bilan enregistrent de leur côté une baisse de 8,6 % sur un an, imputable pour l'essentiel aux OPCVM (- 23,3 %) et aux opérations sur titres (- 9,2 %).

Le ratio crédit/collecte s'améliore ainsi de 13 points sur un an et s'établit à 116 % à fin juin 2012 à comparer à 129 % à fin juin 2011.

Le produit net bancaire du trimestre s'établit à 1 001 millions d'euros, en hausse de 2,2 % par rapport au deuxième trimestre 2011 et de 0,1 % retraité de la provision épargne logement et de la reprise de provision sur l'Amende Image Chèques (EIC). Cette bonne résistance des revenus est soutenue par une activité commerciale solide et l'évolution favorable des revenus d'intérêt. Ainsi, les revenus d'intérêts progressent de + 5,4 %⁽¹⁾ par rapport au deuxième trimestre 2011 en lien avec l'amélioration des marges sur crédits et la réduction de la dette. Les commissions sont quant à elles en baisse de 6,1 %⁽¹⁾ sur la même période, pénalisées par la baisse de volume notamment sur les valeurs mobilières clientèle.

Compte tenu de bonne maîtrise des frais généraux (+ 1,2 % entre le deuxième trimestre 2011 et le deuxième trimestre 2012), et d'un coût du risque modéré à 28 points de base sur encours, le résultat d'exploitation progresse de 8,2 % entre le deuxième trimestre 2011 et le deuxième trimestre 2012 (+ 1,0 % retraité de la provision épargne logement) et s'établit à 305 millions d'euros.

Le taux de créances dépréciées sur encours est stable à 2,4 % par rapport au trimestre précédent tandis que le taux de couverture des créances dépréciées est renforcé, atteignant 77,4 % contre 76,7 % à fin mars 2012.

Au total, le résultat net part du Groupe du trimestre s'établit à 190 millions d'euros, en hausse de 2,6 % par rapport au deuxième trimestre 2011.

⁽¹⁾ Hors provision épargne logement

2. POLE BANQUE DE PROXIMITE A L'INTERNATIONAL

Après un premier trimestre marqué par la mise en œuvre du plan de soutien à la Grèce, le deuxième trimestre se déroule dans un environnement économique toujours difficile. Le **résultat net part du Groupe** du pôle est en perte de 271 millions d'euros au deuxième trimestre 2012, contre une perte de 695 millions au deuxième trimestre 2011 et de 846 millions au premier trimestre 2012. Il enregistre pour le premier semestre 2012 une perte de 1 117 millions d'euros, à comparer à 754 millions d'euros au premier semestre 2011.

(en millions d'euros)	T2-12	Variation T2/T2	S1-12	Variation S1/S1
Produit net bancaire	769	+ 1,8 %	1 515	(0,8 %)
Charges d'exploitation	(585)	+ 13,1 %	(1 092)	+ 7,9 %
Résultat brut d'exploitation	184	(22,8 %)	423	(17,9 %)
Coût du risque	(502)	+ 14,7 %	(1 446)	+ 91,5 %
Résultat d'exploitation	(318)	+ 59,3 %	(1 023)	x 4,3
Sociétés mises en équivalence	28	+ 3,7 %	52	(4,7 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(2)	ns	-	ns
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	ns	-	ns
Résultat avant impôts	(292)	(45,1 %)	(971)	+ 78,5 %
Impôt	26	ns	(150)	(38,9 %)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	2	(82,4 %)	4	(71,2 %)
Résultat net de l'exercice	(264)	(63,0 %)	(1 117)	+ 44,0 %
Intérêts minoritaires	(7)	ns	-	ns
Résultat net part du Groupe	(271)	(60,9 %)	(1 117)	+ 48,2 %

En Italie où la prévision de PIB pour l'année 2012 est une baisse de 2 %, Cariparma fait preuve d'une bonne résistance liée à son statut particulier de réseau régional principalement implanté dans le nord du pays : les encours et marges de crédit se maintiennent et le résultat net part du Groupe progresse de 6,2 % par rapport au deuxième trimestre 2011. L'excédent de liquidité clientèle, stable par rapport à fin mars 2012 à 1,2 milliard d'euros permet de contribuer au financement des autres activités du Groupe en Italie.

L'encours des crédits s'établit à 33,7 milliards d'euros au 30 juin 2012. Il progresse de 0,4 % par rapport au 31 décembre 2011 (hors financement des activités du Groupe), dans un marché qui enregistre un recul de 1,0 % (source : Associazione Bancaria Italiana). Les crédits aux particuliers progressent de 1,4 %, principalement sur le marché de l'habitat. Les crédits aux entreprises enregistrent une légère baisse, - 0,6 %, dans la tendance du marché. Pour sa part, à 34,9 milliards d'euros au 30 juin 2012, la collecte se maintient, sur un marché fortement concurrentiel, notamment grâce à la collecte longue auprès des ménages.

Cariparma est ainsi engagé dans une dynamique de gestion saine, qui lui permet de faire face à la hausse du coût du risque. Le produit net bancaire s'établit à 429 millions d'euros au deuxième trimestre 2012 : il enregistre une hausse de 9,0 % par rapport au deuxième trimestre 2011 et de 5,5 % pour le premier semestre 2012 par rapport au premier semestre 2011. Cette progression provient du maintien des marges d'intérêt associé à la hausse des commissions, portée par la croissance de la production d'assurance-vie et de la banque privée.

En parallèle, Cariparma lance d'importants programmes de réduction de charges : la révision en cours des processus et de l'organisation des réseaux s'accompagne de la mise en place d'un plan de départs volontaires. Un coût de 54 millions d'euros est provisionné à ce titre au deuxième trimestre 2012, correspondant à environ 400 départs d'ici fin 2014.

Le coefficient d'exploitation reste ainsi voisin de celui du deuxième trimestre 2011 : à 59,2 %, il est en recul de 0,6 point, hors coût du plan de départs et hors coûts d'intégration enregistrés en 2011.

Le coût du risque est, quant à lui, marqué par la détérioration de la conjoncture, tout en restant inférieur à celui du marché italien. Il augmente de 68,8 % au deuxième trimestre 2012 à 89 millions d'euros. Pour l'ensemble du premier semestre, la hausse représente 50,2 % à 162 millions d'euros. Le ratio de créances douteuses sur encours s'établit à 7,1 % au 30 juin 2012, avec un taux de couverture de 44,5 %. Le coût du risque représente 98 points de base des encours sur le premier semestre 2012.

Enfin, après le dégrèvement fiscal qui représente une économie de 47 millions d'euros au deuxième trimestre 2012 et 51 millions d'euros au premier semestre 2012, la contribution de Cariparma au résultat net part du Groupe s'élève à 41 millions d'euros au deuxième trimestre, en hausse de 6,2 %, et à 72 millions d'euros pour le premier semestre dans son ensemble (- 10,5 % par rapport au premier semestre 2011).

En Grèce, des offres fermes de rachat d'Emporiki ont été présentées par plusieurs banques grecques sous réserve des autorisations réglementaires habituelles, de l'accord du FHSF et de la revue de la Commission européenne au titre des aides d'Etat.

Au cours du deuxième trimestre 2012, le refinancement net de Crédit Agricole S.A. à Emporiki Bank est resté stable à 4,6 milliards d'euros au 30 juin, bénéficiant de l'accès à l'ELA obtenu début juin, et à l'inverse, ayant supporté la baisse des refinancements de la BCE. L'exposition de Crédit Agricole S.A. en capital s'élève par ailleurs à 0,4 milliard d'euros au 30 juin 2012 (0,6 milliard au 31 mars 2012). En juillet, une augmentation de capital est intervenue pour 2,3 milliards d'euros, financée par le refinancement accordé par Crédit Agricole S.A. Pro forma de cette augmentation de capital, sur la base des chiffres à fin juin, l'exposition de Crédit Agricole S.A. en capital s'élève à 2,7 milliards d'euros et le refinancement net à 2,3 milliards d'euros. Par ailleurs, les premiers transferts à Crédit Agricole S.A. d'encours issus du portefeuille de crédits maritimes sont envisagés à partir de septembre.

En termes de résultats, les cessions réalisées ou en cours à Crédit Agricole S.A. des filiales roumaine, bulgare et albanaise d'Emporiki sont sans impact.

Au deuxième trimestre 2012, le produit net bancaire recule de 28,6 % par rapport au deuxième trimestre 2011, à 125 millions d'euros, sous l'effet de la hausse du coût de la collecte.

Les charges d'exploitation s'établissent à 146 millions d'euros, en hausse de 9,2 % par rapport au deuxième trimestre 2011. Par rapport au premier trimestre 2012, la hausse en valeur absolue ressort à 22 millions d'euros, dont la moitié au titre de la poursuite de la politique de départs aidés (140 départs aidés au deuxième trimestre 2012), le solde correspondant à diverses hausses de taxes.

Le coût du risque s'établit à 377 millions d'euros au deuxième trimestre 2012, en hausse de 8,5 % par rapport au deuxième trimestre 2011. Il intègre une provision pour risque pays et filière de 143 millions d'euros. Le taux de créances douteuses et litigieuses atteint 36,8 %, en hausse de 0,9 point de pourcentage par rapport au premier trimestre 2012. Le taux de couverture est porté à 57,3 %, dont 76,8 % sur les entreprises.

Au total, la contribution d'Emporiki au résultat net part du Groupe ressort à - 370 millions d'euros au deuxième trimestre 2012 et - 1 275 millions d'euros pour le premier semestre 2012.

Hors l'Italie et la Grèce, les autres entités du Groupe renforcent leur équilibre collecte / crédit, présentant un excédent de 340 millions d'euros au 30 juin 2012, avec 9,6 milliards d'euros de collecte bilan et 9,3 milliards d'euros de crédits bruts. Leur contribution au résultat net part du Groupe s'élève à + 58 millions d'euros au deuxième trimestre 2012 contre + 43 millions d'euros au deuxième trimestre 2011.

3. POLE SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

(en millions d'euros)	T2-12	T2-12*	Variation T2/T2*	S1-12	S1-12*	Variation S1/S1*
Produit net bancaire	884	884	(11,2%)	1 805	1 805	(9,7 %)
Charges d'exploitation	(384)	(384)	(10,1 %)	(794)	(794)	(6,4 %)
Résultat brut d'exploitation	500	500	(12,0 %)	1 011	1 011	(12,2 %)
Coût du risque	(444)	(372)	+ 3,8 %	(1 069)	(752)	+ 11,1 %
Résultat d'exploitation	56	128	(39,4 %)	(58)	259	(45,4 %)
Sociétés mises en équivalence	5	5	+ 28,6 %	10	10	+ 34,2 %
Résultat avant impôt	61	133	(38,1 %)	(48)	269	(44,1 %)
Impôt	(34)	(53)	(25,9 %)	(37)	(120)	(26,5 %)
Résultat net de l'exercice	27	80	(45,9 %)	(85)	149	(53,9 %)
Intérêts minoritaires	(29)	(4)	ns	(113)	(10)	ns
Résultat net part du Groupe	56	84	(38,7 %)	28	159	(46,8 %)

* Retraité des impacts du plan et du complément de provisionnement sur Agos

Le **pôle Services financiers spécialisés** poursuit sa politique de réduction de la consommation de liquidité, conformément au plan d'adaptation présenté le 14 décembre 2011. Ainsi, en crédit à la consommation, les encours financés de Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) s'inscrivent en baisse de 1,3 milliard d'euros entre fin mars et fin juin 2012, à 49,7 milliards d'euros. Trois effets se sont conjugués au cours du trimestre : le ralentissement du marché du crédit à la consommation, le plan d'adaptation, ainsi que des cessions de créances douteuses à hauteur de 0,6 milliard d'euros. Le total des encours gérés de CACF, comprenant les encours financés ainsi que les encours gérés pour compte du groupe Crédit Agricole ou de tiers, sont également en diminution ; à 76,1 milliards d'euros, ils se répartissent principalement entre la France (37 %) et l'Italie (36 %), les autres pays représentant 27 % des encours. Par ailleurs, CACF continue à diversifier son refinancement externe, ses efforts se montant à 3,7 milliards d'euros depuis le 30 juin 2011. De son côté, Crédit Agricole Leasing and Factoring (CAL&F) est également en ligne avec son plan de marche. Les encours gérés en crédit-bail, à 19,5 milliards d'euros à fin juin 2012, sont en diminution de 1,0 % par rapport à juin 2011. La baisse du chiffre d'affaires factoré (28,6 milliards d'euros) atteint, quant à elle, 11,4 % ; elle est nettement moins marquée sur la France.

Les résultats semestriels du pôle sont à l'équilibre, grâce à un deuxième trimestre en nette amélioration par rapport au premier trimestre. Le produit net bancaire, à 884 millions d'euros au deuxième trimestre, est pénalisé par la baisse des volumes, partiellement compensée par une hausse des marges. Son recul atteint 11,2 % par rapport au deuxième trimestre 2011. Les charges suivent une évolution parallèle, diminuant de 10,1 % et s'inscrivant dans une volonté d'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Le coût du risque est stable par rapport au deuxième trimestre 2011 hors complément de provisionnement chez Agos. Le coût du risque sur le crédit à la consommation en France poursuit sa baisse entamée au troisième trimestre 2011. Le crédit à la consommation à l'international est pénalisé par la dégradation principalement pour la filiale italienne Agos. Un complément de provision est ainsi passé pour 84 millions d'euros dans les comptes du deuxième trimestre (pour un impact net part du Groupe de 37 millions d'euros), après 280 millions d'euros au premier trimestre 2012. Les créances

douteuses d'Agos atteignent 13,8 % des encours à fin juin 2012 et sont couvertes à 84 %. Des mesures significatives ont été prises sur la gouvernance et la gestion des risques dans cette filiale depuis le mois de mars. Par ailleurs, le coût du risque sur le crédit-bail et l'affacturage est stable par rapport au deuxième trimestre 2011, mais avec une décomposition différente (11 millions d'euros au titre d'Emporiki leasing au deuxième trimestre 2012 contre 20 millions d'euros au deuxième trimestre 2011, plusieurs dossiers à l'international provisionnés au deuxième trimestre 2012). Finalement, au titre du plan d'adaptation, le pôle Services financiers spécialisés enregistre une reprise de 12 millions d'euros au deuxième trimestre 2012. Au total, le coût du risque avant les impacts du plan et du complément de provisionnement sur Agos, à 372 millions d'euros pour le deuxième trimestre 2012, est en hausse de 3,8 %.

Ainsi, le résultat net part du Groupe du pôle Services financiers spécialisés s'établit à 56 millions d'euros pour le pôle au deuxième trimestre, et à 84 millions d'euros hors impacts du plan et du complément de provisionnement sur Agos, en baisse de 38,7 % par rapport au deuxième trimestre 2011. Le crédit à la consommation contribue à ce résultat à hauteur de 41 millions d'euros (69 millions hors impacts du plan et du complément de provisionnement sur Agos) et le crédit-bail et affacturage à hauteur de 15 millions d'euros.

4. POLE GESTION DE L'EPARGNE

Le pôle Gestion de l'épargne comprend la gestion d'actifs, les assurances, la banque privée et les services financiers aux institutionnels.

Au 30 juin 2012, les encours gérés du pôle s'élèvent à 1 039,4 milliards d'euros, en hausse de 33 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011. Cette forte progression des encours résulte d'une activité commerciale soutenue et bénéficie également d'un effet marché très positif sur la période. Hors effet marché, périmètre et change de + 18,7 milliards d'euros, cette hausse provient essentiellement de la progression des encours de la gestion d'actifs de 13,8 milliards d'euros.

Les encours de CACEIS connaissent la même évolution positive au premier semestre 2012, les encours conservés progressent de 5,7 % tandis que les encours administrés augmentent de 6,6 %.

Après quatre trimestres consécutifs au cours desquels les résultats du pôle ont été impactés, au niveau de l'assurance, par le coût des opérations d'échange de titres d'Etat grec (PSI), les résultats du deuxième trimestre n'enregistrent pas d'éléments exceptionnels à ce titre, mais ils incluent 28 millions d'euros de plus-value sur la cession des titres Bes Vida à BES.

Le résultat net part du Groupe du pôle s'élève, ce trimestre, à 413 millions d'euros, en hausse de 19,0 % par rapport au même trimestre de l'année précédente (pour mémoire, le deuxième trimestre 2011 avait enregistré un coût de 81 millions d'euros en résultat net part du Groupe au niveau des assurances suite à la mise en place du PSI).

(en millions d'euros)	T2-12	Variation T2/T2	S1-12	Variation S1/S1
Produit net bancaire	1 215	(8,9 %)	2 602	(1,7 %)
Charges d'exploitation	(606)	(3,1 %)	(1 194)	(3,7 %)
Résultat brut d'exploitation	609	(14,0 %)	1 408	+ 0,1 %
Coût du risque	(4)	ns	(55)	(49,8 %)
Résultat d'exploitation	605	+ 3,5 %	1 353	+ 4,4 %
Sociétés mises en équivalence	3	+ 70,0 %	5	+ 2,0 %
Gains/pertes sur autres actifs	28	ns	28	ns
Résultat avant impôt	636	+ 8,5 %	1 386	+ 6,6 %
Impôt	(187)	(10,1 %)	(428)	(1,4 %)
Résultat net de l'exercice	449	+ 18,7 %	958	+ 10,5 %
Intérêts minoritaires	36	+ 15,2 %	90	+ 16,7 %
Résultat net part du Groupe	413	+ 19,0 %	868	+ 9,9 %

Dans le domaine de la **gestion d'actifs**, Amundi (y compris les activités de gestion de la BFT rachetées au 1er juillet 2011) affiche un très bon niveau d'activité avec des actifs sous gestion qui s'élèvent à fin juin 2012 à près de 693 milliards d'euros, en hausse de 5,2 % par rapport à fin 2011. Amundi se classe premier collecteur européen d'OPCVM⁽²⁾ sur la même période. La collecte nette hors réseaux atteint 20,9 milliards d'euros au premier semestre 2012 avec 13,4 milliards d'euros sur le segment institutionnels et *corporates*, tiré par le monétaire, et 2,2 milliards d'euros sur le segment des distributeurs tiers, notamment en Europe. La collecte au titre de l'épargne salariale atteint, quant à elle, 5,3 milliards d'euros, avec une progression des encours de 16,6 % sur le semestre. Les réseaux continuent de décollecter (- 7,1 milliards d'euros) à un rythme néanmoins moins élevé que sur les semestres précédents. Au total, la collecte nette s'établit à 13,8 milliards d'euros sur le semestre et l'effet marché et change à + 20,5 milliards d'euros.

Au deuxième trimestre 2012, **Amundi** continue d'afficher une bonne performance opérationnelle : le produit net bancaire recule de 12,4 % en un an impacté par la baisse des commissions fixes liées à un mix produit moins favorable. Toutefois, la réduction des charges d'exploitation se poursuit (- 7,5 % entre le deuxième trimestre 2012 et le deuxième trimestre 2011) et le coefficient d'exploitation sur le trimestre s'établit ainsi à un niveau satisfaisant de 59,0 % (+ 3,1 points par rapport au deuxième trimestre 2011).

La baisse du produit net bancaire est également marquée sur le semestre avec une baisse faciale de 0,5 % qui, retraitée de la plus-value de cession enregistrée au premier trimestre 2012, s'affiche à - 8,4 %. Les commissions de surperformance s'améliorent néanmoins passant de 43 millions d'euros au premier semestre 2011 à 61 millions d'euros au premier semestre 2012. Le coefficient d'exploitation sur le premier semestre reste très compétitif à 55,4 %⁽³⁾. Le résultat net d'Amundi s'élève ainsi à 253 millions d'euros au premier semestre 2012 (en hausse de 3,0 % par rapport au premier semestre 2011) et sa contribution au résultat net part du Groupe est de 186 millions d'euros (+ 2,8 %).

⁽²⁾ Source : Lipper FMI, périmètre des fonds ouverts à fin juin 2012

⁽³⁾ Retraité de la plus-value de cession de 60 millions d'euros enregistrée au premier trimestre 2012

En ce qui concerne les Services financiers aux institutionnels, **CACEIS** a mené depuis le début de l'année un développement commercial soutenu qui, combiné à un effet marché favorable sur les obligations lui a permis d'accroître le niveau de ses encours. Ainsi, les encours conservés, à 2 388 milliards d'euros, augmentent de 5,7 % par rapport au 31 décembre 2011, les dépôts espèces progressant fortement au premier semestre 2012 par rapport au premier semestre de l'année précédente. Par rapport au 31 décembre 2011, les encours administrés, à 1 109 milliards d'euros sont également en hausse de 6,6 %.

Le résultat net part du Groupe du premier semestre 2012 s'établit à 80 millions d'euros, en progression de 25,4 % par rapport au premier semestre de l'année précédente.

L'activité **Banque privée** résiste dans le contexte de la crise financière. Elle enregistre une légère décollecte sur le premier semestre, pénalisée par la concurrence des produits de bilan en France et par les inquiétudes liées à la zone euro. Les encours, qui atteignent 128,1 milliards d'euros au 30 juin 2012, bénéficient d'un effet marché et change positif. Ainsi, sur le périmètre France, les encours sont quasi-stables par rapport au 31 décembre 2011, à 54,2 milliards d'euros. A l'international, ils enregistrent une hausse de 2,6 % pour atteindre 70,9 milliards d'euros sur la même période.

Le résultat net part du Groupe du premier semestre 2012 s'établit à 57,2 millions d'euros, en baisse de 12,8 % par rapport au premier semestre de l'année précédente.

Le pôle **Assurances** affiche un chiffre d'affaires de 5,3 milliards d'euros au deuxième trimestre 2012.

L'activité est contrastée selon les marchés. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'assurance-vie en France, à 3,7 milliards d'euros, diminue de 14,9 % entre le premier et le deuxième trimestre 2012. L'assurance dommages poursuit sa croissance en France ; son chiffre d'affaire s'établit à 520 millions d'euros au deuxième trimestre 2012, en augmentation de + 5,1 % par rapport au deuxième trimestre 2011, alors que la croissance du marché est limitée à 4 %⁴. L'activité en assurance emprunteurs, avec un chiffre d'affaires de 256 millions d'euros, reste soutenue par le crédit habitat, mais pâtit du ralentissement du crédit à la consommation. Le chiffre d'affaires à l'international poursuit en revanche sa reprise hors Bes Vida (sorti du périmètre à partir du deuxième trimestre 2012), avec une hausse de 6 % par rapport au premier trimestre 2012, à 785 millions d'euros.

Les encours d'assurance-vie s'élèvent à 218,4 milliards d'euros, dont 39,2 milliards d'euros en unités de compte. Retraité de Bes Vida, dont les encours s'élevaient à 5,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011, ils sont en croissance de 1,0 % sur le premier semestre 2012.

La gestion des placements se fait de manière prudente. Ainsi, une cession complémentaire de 3 milliards d'euros de dettes souveraines périphériques est intervenue au deuxième trimestre 2012. L'exposition brute des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole aux dettes souveraines périphériques (Grèce, Irlande, Portugal, Italie, Espagne) est réduite à 8,5 milliards d'euros au 30 juin 2012, contre 15,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Les placements sont également gérés de manière innovante ; ainsi, le groupe développe ses investissements dans de nouvelles classes d'actifs orientées vers le financement de l'économie française, notamment sur les collectivités publiques.

Le résultat net part du Groupe du métier Assurances s'établit à 281 millions d'euros au deuxième trimestre 2012 après prise en compte d'une plus-value de 28 millions d'euros sur la cession des titres Bes Vida à BES. Le produit net bancaire, à 494 millions d'euros, s'inscrit en baisse de 14,3 % par rapport au deuxième trimestre 2011, en raison de la sortie de BES Vida du périmètre (qui comptait pour 11 millions d'euros au deuxième trimestre 2011 en produit net bancaire) et d'un effet de base défavorable. Les charges d'exploitation sont

⁽⁴⁾ Données FFSA

maîtrisées et stables sur un an, hors économies ponctuelles liées aux pertes sur le PSI, qui sont déductibles des assiettes des impôts et taxes.

5. POLE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Au deuxième trimestre 2012, le résultat net part du Groupe de la banque de financement et d'investissement s'élève à 289 millions d'euros soit 445 millions d'euros pour le premier semestre 2012.

Le résultat net part du Groupe des seules activités pérennes s'établit quant à lui à 296 millions d'euros au deuxième trimestre 2012. Retraité du résultat positif de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts (185 millions d'euros) ainsi que des impacts, limités ce trimestre, du plan d'adaptation (- 24 millions d'euros), il s'élève à 135 millions d'euros au deuxième trimestre 2012, en baisse de 58,3 % par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente.

Ces résultats traduisent le repli des activités de marché après un niveau très élevé au premier trimestre 2012 tandis que les activités de financement résistent bien dans un environnement toujours contraint et en dépit d'une hausse du coût du risque au deuxième trimestre 2012.

Les activités en cours d'arrêt ont, quant à elles, un coût négligeable sur le trimestre (- 7 millions d'euros).

Activités pérennes

(en millions d'euros)	T2-12	T2-12*	Variation T2*/T2*	S1-12	S1-12*	Variation S1*/S1*
Produit net bancaire	1 348	1 091	(19,9 %)	2 753	2 516	(13,9 %)
Charges d'exploitation	(830)	(830)	(3,3 %)	(1 666)	(1 706)	(3,0 %)
Résultat brut d'exploitation	518	261	(48,0 %)	1 087	810	(30,4 %)
Coût du risque	(101)	(101)	+ 62,2 %	(132)	(132)	(2,5 %)
Résultat d'exploitation	417	160	(63,6 %)	955	678	(34,1 %)
Sociétés mises en équivalence	40	40	+ 14,9 %	80	80	+ 16,7 %
Gains/pertes sur autres actifs	12	12	ns	12	12	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	ns	-	-	ns
Résultat avant impôt	469	212	(54,6 %)	1 047	770	(29,4 %)
Impôt	(174)	(81)	(42,7 %)	(343)	(243)	(34,1 %)
Gains/pertes nettes sur activités arrêtées	-	-	ns	-	-	ns
Résultat net de l'exercice	295	131	(59,8 %)	704	527	(27,1 %)
Intérêts minoritaires	(1)	(4)	ns	(2)	(6)	ns
Résultat net part du Groupe	296	135	(58,3 %)	706	533	(25,4 %)

* Retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts, et avant impacts du plan d'adaptation

Banque de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	T2-12	T2-12*	Variation T2*/T2*	S1-12	S1-12*	Variation S1*/S1*
Produit net bancaire	524	492	(23,1 %)	1 029	1 018	(20,3 %)
Charges d'exploitation	(234)	(234)	(0,7%)	(468)	(468)	+ 2,3 %
Résultat brut d'exploitation	290	258	(36,1 %)	561	550	(32,9 %)
Coût du risque	(84)	(84)	+ 68,1 %	(111)	(111)	(13,7 %)
Résultat d'exploitation	206	174	(50,9 %)	450	439	(36,5 %)
Sociétés mises en équivalence	40	40	+ 15,8 %	80	80	+ 16,7 %
Gains/pertes sur autres actifs	1	1	ns	1	1	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	ns	-	-	ns
Résultat avant impôt	247	215	(43,4 %)	531	520	(30,8 %)
Impôt	(81)	(69)	(39,4 %)	(154)	(150)	(41,6 %)
Gains/pertes nettes sur activités arrêtées	-	-	ns	-	-	ns
Résultat net de l'exercice	166	146	(45,0 %)	377	370	(25,3 %)
Intérêts minoritaires	(5)	(5)	ns	(12)	(12)	ns
Résultat net part du Groupe	171	151	(43,2 %)	389	382	(22,6 %)

* Retraité des couvertures de prêts, et avant coûts du plan d'adaptation

Au cours du deuxième trimestre 2012, les activités de la **banque de financement** ont bien résisté dans l'ensemble. Conformément aux annonces faites le 14 décembre dernier, le nouveau modèle « Distribute To Originate » a été déployé progressivement au cours du trimestre avec la mise en place des premiers partenariats, notamment avec Predica sur les collectivités publiques. Par ailleurs, comme les trimestres précédents, afin de réduire ses besoins de financement, Crédit Agricole CIB a poursuivi ses cessions d'actifs à hauteur de 1,4 milliard d'euros. Au total, depuis 2011, ce sont 9 milliards d'euros d'actifs qui ont été cédés avec une décote moyenne de 2,2 %. Concernant la banque commerciale, après une période de forte réduction de la production, celle-ci a redémarré ce trimestre permettant à Crédit Agricole CIB de retrouver sa première place sur les activités de syndication en Europe de l'Ouest et sur la zone EMEA (source : Thomson Financial).

Le produit net bancaire intègre à hauteur de - 39 millions d'euros le coût des cessions de prêts réalisées dans le cadre du plan d'adaptation tandis que les couvertures de prêts ont un impact positif élevé ce trimestre (72 millions d'euros, à comparer aux 10 millions du trimestre précédent).

Après un coût du risque relativement bas depuis plusieurs trimestres, le deuxième trimestre 2012 enregistre une dotation nette de 84 millions d'euros, en hausse de 68,1% par rapport au deuxième trimestre 2011. Cette évolution s'explique par des dotations individuelles non significatives sur un nombre limité de dossiers.

Au total, le résultat net part du Groupe de la banque de financement s'établit à 151 millions d'euros⁵ au deuxième trimestre 2012, en baisse de 43,2 % par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente.

⁵ Retraité des couvertures de prêts et des impacts du plan d'adaptation

Banque de marché et d'investissement

<i>(en millions d'euros)</i>	T2-12	T2-12*	Variation T2*/T2*	S1-12	S1-12*	Variation S1*/S1*
Produit net bancaire	824	599	(16,9 %)	1 724	1 498	(8,9 %)
Charges d'exploitation	(596)	(596)	(4,3 %)	(1 198)	(1 238)	(4,8 %)
Résultat brut d'exploitation	228	3	(97,0 %)	526	260	(24,3 %)
Coût du risque	(17)	(17)	+ 38,2 %	(21)	(21)	x 3,3
Résultat d'exploitation	211	(14)	ns	505	239	(29,0 %)
Sociétés mises en équivalence	-	-	ns	-	-	ns
Gains/pertes sur autres actifs	11	11	ns	11	11	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	ns	-	-	ns
Résultat avant impôt	222	(3)	ns	516	250	(26,4 %)
Impôt	(93)	(12)	(56,1 %)	(189)	(93)	(17,0 %)
Gains/pertes nettes sur activités arrêtées	-	-	ns	-	-	ns
Résultat net de l'exercice	129	(15)	ns	327	157	(31,0 %)
Intérêts minoritaires	4	1	(63,1 %)	10	6	(6,7 %)
Résultat net part du Groupe	125	(16)	ns	317	151	(31,7 %)

* Retraité de la réévaluation de la dette et avant coûts du plan d'adaptation

L'activité de la **banque de marché et d'investissement** affiche ce trimestre de bonnes performance des activités de marché qui sont toutefois en repli par rapport à un premier trimestre 2012 très élevée. Ainsi, au deuxième trimestre 2012, Crédit Agricole CIB a gagné des parts de marché en primaire obligataire, progressant à la 4^e place toutes émissions en euros confondues (source Thomson Financial) tandis que l'activité de dérivés de taux connaissait également une bonne activité commerciale dans un marché dégradé et peu actif.

Pour ce qui est du pôle actions, deux opérations structurantes ont été annoncées dans le courant du mois de juillet. La première, le 20 juillet 2012, concerne CLSA avec l'annonce de la cession de 19,9 % du capital de CLSA par CACIB à CITICS International, et l'attribution à CACIB d'une option de vente permettant la cession à CITICS International des 80,1% restants du capital de CLSA. La deuxième, le 17 juillet 2012, concerne Cheuvreux, avec l'annonce de l'entrée en négociations exclusives avec Kepler Capital Markets concernant le rapprochement de Crédit Agricole Cheuvreux et Kepler. Aucun impact financier n'a été comptabilisé dans les comptes du deuxième trimestre 2012 au titre de ces deux opérations.

Le produit net bancaire de la banque de marché et d'investissement enregistre ce trimestre un produit élevé lié à la réévaluation de la dette de 224 millions d'euros. Celui-ci était resté faible les trimestres précédents (1 million d'euros au premier trimestre 2012), cet impact traduisant la détérioration des conditions de refinancement de Crédit Agricole S.A. au cours du deuxième trimestre. Retraité de cet impact, le produit net bancaire s'établit à 599 millions d'euros, en baisse limitée de 16,9 % par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente.

Activités en cours d'arrêt

<i>(en millions d'euros)</i>	T2-12	T2-12*	Variation T2*/T2	S1-12	S1-12*	Variation S1*/S1
Produit net bancaire	37	37	ns	(298)	65	ns
Charges d'exploitation	(23)	(23)	(14,8 %)	(50)	(50)	+ 0,0 %
Résultat brut d'exploitation	14	14	ns	(348)	15	ns
Coût du risque	(27)	(27)	+ 28,6 %	(78)	(39)	(49,9 %)
Résultat d'exploitation	(13)	(13)	(81,9 %)	(426)	(24)	(81,0 %)
Sociétés mises en équivalence	-	-		-	-	ns
Gains/pertes sur autres actifs	-	-		-	-	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-		-	-	ns
Résultat avant impôt	(13)	(13)	(81,9 %)	(426)	(24)	(81,0 %)
Impôt	6	6	(73,9 %)	159	14	(87,2 %)
Gains/pertes nettes sur activités arrêtées	-	-	ns	-	-	ns
Résultat net de l'exercice	(7)	(7)	(85,7 %)	(267)	(10)	(88,0 %)
Intérêts minoritaires	-	-		(6)	-	ns
Résultat net part du Groupe	(7)	(7)	(85,4 %)	(261)	(10)	(88,1 %)

* Retraité des impacts du plan d'adaptation

Le résultat net part du Groupe des activités en cours d'arrêt est négligeable ce trimestre. Il s'établit à - 7 millions d'euros, sans impact lié au plan d'adaptation.

6. COMPTE PROPRE ET DIVERS

(en millions d'euros)	T2-12	Variation T2/T2	S1-12	Variation S1/S1
Produit net bancaire	(503)	ns	(214)	(22,0 %)
Charges d'exploitation	(214)	(15,4 %)	(437)	(5,7 %)
Résultat brut d'exploitation	(717)	x 3,4	(651)	(11,7 %)
Coût du risque	(20)	(58,3 %)	(10)	(76,3 %)
Résultat d'exploitation	(737)	x 2,9	(661)	(14,7 %)
Sociétés mises en équivalence	(24)	ns	(52)	ns
Gains/pertes sur autres actifs	2	x 2,3	(4)	x 6,1
Résultat avant impôts	(759)	x 3,0	(717)	(7,5 %)
Impôts	61	(51,2 %)	4	(98,5 %)
Résultat net	(698)	x 5,4	(713)	+ 36,2 %
Intérêts minoritaires	41	2,6 %	87	(1,4 %)
Résultat net part du Groupe	(739)	x 4,4	(800)	+ 30,8 %

Au deuxième trimestre 2012, le produit net bancaire du pôle s'établit à - 503 millions d'euros, contre un produit net bancaire positif de 43 millions d'euros au deuxième trimestre 2011. Une dépréciation de 427 millions d'euros sur les titres d'Intesa Sanpaolo constitue l'élément significatif de ce trimestre.

Pour mémoire, le produit net bancaire intégrait sur la période équivalente de 2011 des revenus élevés de gestion financière en raison de la forte hausse du rendement des actifs indexés sur l'inflation.

Par ailleurs, les charges d'exploitation enregistrent un recul de 15,4 % sur le deuxième trimestre 2012, par rapport au deuxième trimestre 2011.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

<i>(en millions d'euros)</i>	T2-12	Variation T2/T2	S1-12	Variation S1/S1
Produit net bancaire	8 398	(8,1 %)	17 492	(3,5 %)
Charges d'exploitation	(5 319)	+ 0,0 %	(10 545)	(0,0 %)
Résultat brut d'exploitation	3 079	(19,5 %)	6 947	(8,2 %)
Coût du risque	(1 394)	(12,4 %)	(3 504)	+ 25,5 %
Résultat d'exploitation	1 685	(24,5 %)	3 443	(28,0 %)
Sociétés mises en équivalence	74	+ 12,4 %	137	+ 5,3 %
Résultat net sur autres actifs	44	ns	40	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(6)	(98,4 %)	(6)	(98,4 %)
Résultat avant impôts	1 797	(6,0 %)	3 614	(20,2 %)
Impôts	(880)	(9,1 %)	(1 881)	(3,0 %)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	2	(87,1 %)	4	(69,2 %)
Résultat net	919	(4,4 %)	1 737	(33,2 %)
Résultat net part du Groupe	863	(2,1 %)	1 667	(30,8 %)

Le deuxième trimestre est marqué par le renforcement de la solidité financière du Groupe, avec un ratio *Core Tier 1* (Bâle 2.5) qui ressort à 11,3 %, en hausse de 110 points de base par rapport à fin 2011.

L'encours de crédit du Groupe progresse de 3,9 % sur l'année pour atteindre 805,6 milliards d'euros, grâce notamment à la hausse de 2,4 % de crédits sur douze mois, pour la seule banque de proximité en France. En termes de ressources, le Groupe parvient à augmenter sa collecte bilan de 9,9 % sur un an, soit une hausse de plus de 61 milliards d'euros, pour atteindre 678,1 milliards d'euros. Les Caisses régionales et LCL quant à elles augmentent leur collecte bilan de + 7,7 % sur la même période.

Au deuxième trimestre 2012 le produit net bancaire du groupe Crédit Agricole s'élève à 8 398 millions d'euros, en baisse de 8,1 % par rapport au deuxième trimestre 2011. Sur cette période, et malgré un environnement atone, la banque de proximité en France continue d'afficher sa solidité avec un produit net bancaire de la banque de proximité France en hausse de 1,3 %.

Les charges sont maîtrisées et stables.

Le coût du risque, qui intègre 377 millions d'euros de coût du risque lié à la filiale Emporiki, affiche néanmoins une baisse de 12,4%. Hors impact du plan de soutien à la Grèce, le coût du risque sur encours de crédit s'établit ainsi à 61 points de base pour le deuxième trimestre 2012, contre 63 points de base au deuxième trimestre 2011

Au total, le résultat net part du Groupe ressort à 863 millions d'euros pour le deuxième trimestre 2012, en relative stabilité par rapport à l'année précédente.

L'information financière de Crédit Agricole S.A. pour le deuxième trimestre 2012 est constituée du présent communiqué de presse et de la présentation attachée. L'information réglementée intégrale, y compris le document de référence, est disponible sur le site Internet : www.credit-agricole.com/Finance-et-Actionnaires dans l'espace "Information financière" et est publiée par Crédit Agricole S.A. en application des dispositions de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Relations INVESTISSEURS + 33 1.43.23.04.31

Denis Kleiber	+ 33 1.43.23.26.78		
Nathalie Auzenat	+ 33 1.57.72.37.81	Marie-Agnès Huguenin	+ 33 1.43.23.15.99
Sébastien Chavane	+ 33 1.57.72.23.46	Aurélie Marboeuf	+ 33 1.57.72.38.05
Fabienne Heureux	+ 33 1.43.23.06.38		

Avertissement

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés intermédiaires résumés ont été effectuées. Le rapport d'examen limité est en cours d'émission. Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 (chapitre 1, article 2, § 10).

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés.

De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Normes applicables et comparabilité

Les chiffres présentés sont établis conformément à la norme IAS 34.

- **Visuels de présentation des résultats**



Résultats
du 2^e trimestre
et du 1^{er} semestre
2012

28 août 2012

 CRÉDIT AGRICOLE S.A.
— Le bon sens a de l'avenir —

 CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Avertissement

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 (chapitre 1, article 2, § 10).

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés.

De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés sont établis conformément à la norme IAS 34.

Les procédures d'examens limités sur les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. ont été effectuées. Le rapport d'examen limité est en cours d'émission.

Nota :

Le périmètre **Groupe Crédit Agricole** comprend : les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre considéré par le régulateur français et européen pour apprécier la liquidité et la solvabilité du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment ~ 25 % des Caisses régionales et les filiales métier (Banque de proximité en France et à l'international, Services financiers spécialisés, Gestion d'actifs, assurances et banque privée, ainsi que Banque de financement et d'investissement).

Sommaire

I. Groupe Crédit Agricole
 Faits marquants
 Activité
 Résultats
 Structure financière

II. Crédit Agricole S.A.
 Messages clés et présentation générale des résultats
 Point sur le plan d'adaptation
 Résultats des pôles métiers
 Structure financière

III. Liquidité et refinancement

Annexes

3
RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

Groupe Crédit Agricole

Faits marquants du trimestre

La solidité financière renforcée	<p>11,3 % Ratio <i>Core Tier 1</i> (Bâle 2.5) : + 110 pb par rapport à fin 2011</p> <p>Réserves disponibles : 151 Mds € (+ 41 Mds € par rapport à fin 2011)</p>
Un niveau de résultat stable par rapport au T2-11 et au T1-12	<p>RNPG 863 m € (- 2,1 % T2/T2)</p>
Plan d'adaptation en avance sur les objectifs	<p>Réduction des emplois pondérés : plan réalisé</p> <p>Réduction des besoins de liquidité : objectifs réalisés à 76 %</p> <p>Crédit Agricole S.A. poursuit activement le recentrage de ses activités</p>
Malgré un environnement atone, la Banque de proximité poursuit son développement en France	<p>PNB de la Banque de proximité en France : + 1,3 % (T2/T2)</p> <p>Crédits encours globaux : + 2,4 % sur un an</p> <p>Collecte bilan encours globaux : + 7,7 %</p> <p>comptes sur livret : + 6,4 %</p>

4
RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Compte de résultat T2-12 et S1-12

En m €	T2-12	Δ T2/T2	S1-12	Δ S1/S1
Produit net bancaire	8 398	(8,1 %)	17 492	(3,5 %)
Charges d'exploitation	(5 319)	+ 0,0 %	(10 545)	(0,0 %)
Résultat brut d'exploitation	3 079	(19,5 %)	6 947	(8,2 %)
Coût du risque	(1 394)	(12,4 %)	(3 504)	+ 25,5 %
Résultat d'exploitation	1 685	(24,5 %)	3 443	(28,0 %)
Sociétés mises en équivalence	74	+ 12,4 %	137	+ 5,3 %
Résultat net sur autres actifs	44	ns	40	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(6)	(98,4 %)	(6)	(98,4 %)
Résultat avant impôt	1 797	(6,0 %)	3 614	(20,2 %)
Impôts	(880)	(9,1 %)	(1 881)	(3,0 %)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	2	(87,1 %)	4	(69,2 %)
Résultat net	919	(4,4 %)	1 737	(33,2 %)
Résultat net part du Groupe	863	(2,1 %)	1 667	(30,8 %)

5

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Ratios de solvabilité

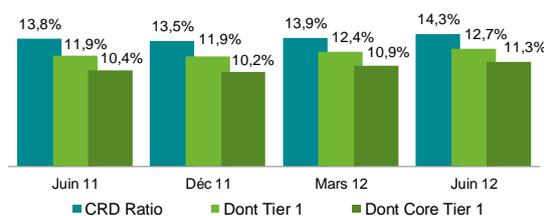
■ Ratio Core Tier 1 à 11,3 % au 30 juin 2012 (en Bâle 2.5), en hausse de 110 points de base par rapport à décembre 2011

- Nouvelles émissions de parts sociales au T2-12 (~ 250 m €), pour un impact total de 8 points de base sur le Core Tier 1 au S1-12
- Poursuite du plan d'adaptation dans la BFI et les SFS (impact de + 19 points de base)
- Finalisation de l'opération de cession du risque de marché du portefeuille de corrélation (impact de + 38 points de base)

■ Ratio EBA : 10,7 % au 30 juin 2012

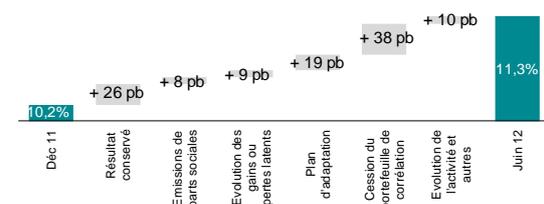
■ Objectif de CET1 Bâle 3 (fully loaded) réaffirmé : > 10 % fin 2013

Ratios de solvabilité (Bâle 2.5*)



* Mise en place de la CRD3 à partir du 31 décembre 2011

Evolution du Core Tier 1 au S1-12



6

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sommaire

I. Groupe Crédit Agricole

Faits marquants

Activité

Résultats

Structure financière

II. Crédit Agricole S.A.

Messages clés et présentation générale des résultats

Point sur le plan d'adaptation

Résultats des pôles métiers

Structure financière

III. Liquidité et refinancement

Annexes

7

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Messages clés

Bonne résistance des résultats dans un environnement difficile

RNPG publié **111 m €** au T2-12

RNPG normalisé* **851 m €** au T2-12

Bon niveau d'activité dans les métiers liés à la Banque de proximité

Banque de proximité en France encours de crédit **+ 2,4 %** / Juin 2011
collecte bilan **+ 7,7 %** / Juin 2011

Gestion de l'épargne **+ 33 Mds € d'actifs gérés** / Déc 2011

Ratio de solvabilité en nette amélioration

Ratio Core Tier 1 **9,6 % (+ 100 pb / Déc 2011)**

Faits marquants

Participations financières : franchissement à la baisse du seuil de 2 % pour Intesa Sanpaolo (dépréciée de 427 m €), dilution en deçà de 20 % pour Bankinter en août et finalisation de la cession de Bes Vida

Emporiki : propositions fermes de rachat par des banques grecques en août

Courtiers : en juillet, finalisation de la première tranche de l'opération CLSA et période d'exclusivité pour Cheuvreux

Taux d'impôt apparent élevé en raison de la non comptabilisation d'impôts différés actifs, notamment sur la Grèce et Intesa Sanpaolo

* Avant : dépréciation de titres (Intesa Sanpaolo et SACAM International), Grèce, réévaluation de la dette, plan d'adaptation

8

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Compte de résultat T2-12

En m €	T2-12	T2-11	Δ T2/T2	S1-12	Δ S1/S1
Produit net bancaire	4 751	5 531	(14,1 %)	10 176	(6,1 %)
Charges d'exploitation	(3 272)	(3 330)	(1,8 %)	(6 479)	(1,9 %)
Résultat brut d'exploitation	1 479	2 201	(32,8 %)	3 697	(12,6 %)
Coût du risque	(1 164)	(1 125)	+ 3,5 %	(2 934)	+ 50,7 %
Résultat d'exploitation	315	1 076	(70,7 %)	763	(66,6 %)
Sociétés mises en équivalence	225	269	(16,2 %)	640	(9,9 %)
Résultat net sur autres actifs	41	(8)	ns	36	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	(359)	ns	-	ns
Résultat avant impôt	581	978	(40,6 %)	1 439	(45,2 %)
Impôts	(409)	(587)	(30,3 %)	(1 004)	(9,3 %)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	2	17	(86,5 %)	4	(69,2 %)
Résultat net	174	408	(57,5 %)	439	(71,4 %)
Résultat net part du Groupe	111	339	(67,4 %)	363	(72,9 %)

9 RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012 

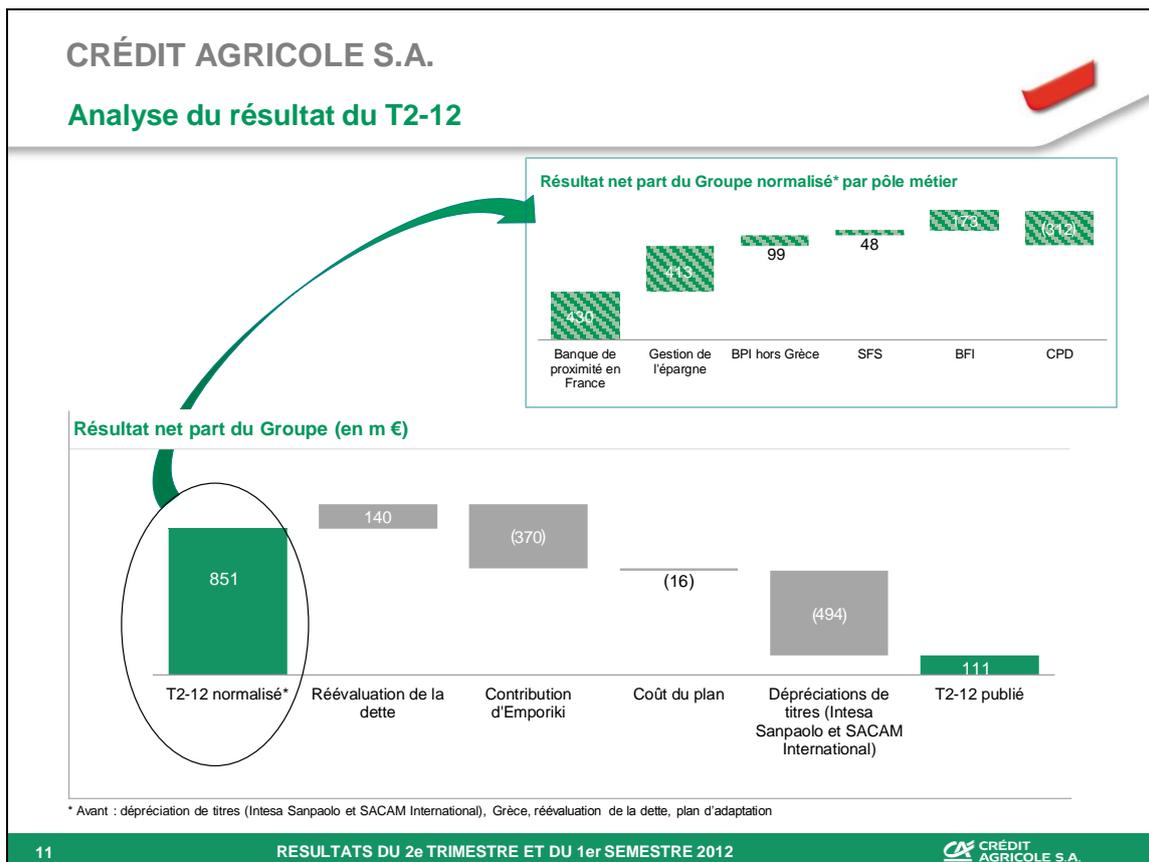
CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Compte de résultat T2-12 avant éléments spécifiques*

En m €	T2-12	T2-12 Grèce	T2-12 Dépréciation de titres (Intesa Sanpaolo et SACAM International)	T2-12 Autres impacts (rééval. de la dette et coût du plan)	T2-12 avant éléments spécifiques*	Δ T2/T2 avant éléments spécifiques*
Produit net bancaire	4 751	125	(427)	185	4 868	(7,7 %)
Charges d'exploitation	(3 272)	(146)	-	-	(3 126)	(2,2 %)
Résultat brut d'exploitation	1 479	(21)	(427)	185	1 742	(16,2 %)
Coût du risque	(1 164)	(377)	-	12	(799)	+ 23,8 %
Résultat d'exploitation	315	(398)	(427)	197	943	(34,2 %)
Sociétés mises en équivalence	225	-	(67)	-	292	+ 8,7 %
Résultat net sur autres actifs	41	-	-	-	41	ns
Résultat avant impôt	581	(398)	(494)	197	1 276	(24,7 %)
Impôts	(409)	12	-	(70)	(351)	(21,1 %)
Résultat net part du Groupe	111	(370)	(494)	124	851	(25,8 %)
Coefficient d'exploitation	68,9 %				64,2 %	+ 3,6 pts

* Dépréciation de titres (Intesa Sanpaolo et SACAM International), Grèce, réévaluation de la dette, plan d'adaptation

10 RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012 



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Impacts détaillés des éléments spécifiques

En m €	T2-12	T2-11
Produit net bancaire	(117)	255
Plan d'adaptation – impact des cessions de portefeuille en BFI	(39)	(1)
Contribution d'Emporiki	125	174
Réévaluation de la dette	224	82
Dépréciation d'Intesa Sanpaolo	(427)	-
Charges d'exploitation	(146)	(133)
Contribution d'Emporiki	(146)	(133)
Coût du risque	(365)	(479)
Plan d'adaptation – reprises en SFS	12	-
Grèce – Emporiki (hors PSI et provision pour risque pays et filière)	(234)	(277)
Grèce – Emporiki PSI	-	(71)
Grèce – Provision pour risque pays et filière	(143)	-
PSI assurances	-	(131)
Sociétés mises en équivalence	(67)	-
Dépréciation de SACAM International	(67)	-
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	(359)
Dépréciation du solde de l'écart d'acquisition sur Emporiki	-	(359)
Impôts	(58)	(143)
Dépréciation des IDA d'Emporiki	-	(148)
Effet des impacts ci-dessus	(58)	5

12
RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

PLAN D'ADAPTATION

Mise en œuvre du plan d'adaptation

Réalisation du plan (juin 2011 - décembre 2012) en avance sur les objectifs

- **Banque de proximité : amélioration globale du ratio crédit/collecte**
 - Renforcement de la collecte bilan dans tous les réseaux du Groupe, en France et à l'international
 - Croissance maîtrisée des encours de crédit
 - ⇒ Ratio à 123,7%, versus 128,8 % à fin juin 2011
- **Banque de financement et d'investissement : poursuite des cessions**
 - Cessions de prêts du portefeuille de la banque de financement, avec des niveaux de décotes faibles (2,2% en moyenne depuis le début des cessions), très satisfaisants
 - Cessions de CDOs et RMBS favorisant la réduction des emplois pondérés sous Bâle 3
- **Services financiers spécialisés : réduction des besoins en liquidité et diversification**
 - Maîtrise des encours tant en crédit à la consommation qu'en crédit-bail et affacturage
 - Cessions de créances douteuses au T2-12 par CACF : - 0,6 Md € (France, Portugal)
 - En juillet, opération de cession d'un portefeuille de créances de ~ 300 m € par CAL&F
 - Diversification des ressources : collecte de dépôts et titrisations
 - Démarrage d'une activité de collecte d'épargne retail en Allemagne pour CACF
 - En juin, opération de titrisation de créances de crédit bail pour ~ 1 Md €
 - En juillet, titrisation en France pour ~ 600 m € par CACF

13

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

 CRÉDIT AGRICOLE S.A.

PLAN D'ADAPTATION

Réduction des besoins de financement

- **76 % du plan réalisé à fin juin 2012**

En Mds € A change courant	Réalisé au S2-11	Réalisé au T1-12	Réalisé au T2-12	Réalisé cumul au 30/06/12	Objectif entre le 30/06/11 et le 31/12/12	% réalisé
Banque de proximité	-9	-1	-8	-18	-23	
Services financiers spécialisés	-3	-2	-2	-7	-9	
• Plan d'adaptation	-1	-1	-1	-3		
• Titrisation et autres mesures	-2	-1	-1	-4		
BFI	-11	-9	+7*	-13	-18	
à change constant	-16	-7	+3	-20		
Réduction des besoins de financement	-23	-12	-3	-38	-50	76%
à taux de change constant	-28	-10	-7	-45		

* Dont effet change défavorable de 4 Mds € et réallocation de liquidité vers certaines activités de la BFI pérenne (notamment *fixed income* et banque commerciale)

14

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

 CRÉDIT AGRICOLE S.A.

PLAN D'ADAPTATION

Réduction des emplois pondérés

- Plan réalisé, avec une baisse des emplois pondérés de 48 Mds € y compris transfert du portefeuille de corrélation

En Mds € A change constant	Réalisé au S2-11	Réalisé au T1-12	Réalisé au T2-12	Réalisé - cumul à fin juin 2012	Objectif entre le 30/06/11 et le 31/12/12	% réalisé
Plan d'adaptation						
• SFS	-1	-2	-1	-4	~ -5	
• BFI	-11	-16	-3	-30	~ -30	
• Impact courant (Bâle 2.5)	-7	-5	-1	-13	~ -18	
• Impact 2013 (Bâle 3)	-4	-11	-2	-17	~ -12	
Total plan d'adaptation	-12	-18	-4	-34	~ -35	97 %
Autres mesures						
• BFI – transfert du risque de marché du portefeuille de corrélation (impact net)		-8	-6	-14		
Total de la réduction des emplois pondérés (y compris impacts Bâle 3)	-12	-26	-10	-48		

15

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE PROXIMITE EN FRANCE

Caisses régionales et LCL

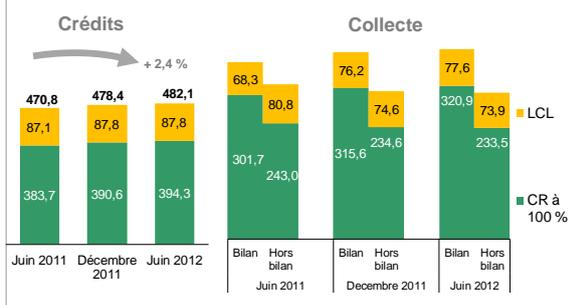
■ Activité

- Solidité dans une économie française atone
- Collecte bilan + 7,7 % / Juin 11
 - Hausse des comptes et dépôts à terme de + 24,2 % / Juin 11 et des comptes sur livrets + 6,4 % / Juin 11
- Crédits en hausse de + 2,4 % / Juin 11
 - Particuliers : croissance ralentie des crédits à l'habitat (+ 4,1 % sur un an) et baisse des crédits à la consommation
 - Entreprises : bonne résistance du marché entreprises et professionnels

■ RNPG de la Banque de proximité en France

- Résistance du PNB : + 0,4 % S1/S1 hors épargne logement et reprise provision EIC (LCL)
- Coût du risque à un niveau modéré : 28 pb sur encours (LCL)
- Quote-part de MEQ des Caisses régionales : + 6,5 % S1/S1 (avant dépréciation des titres SACAM International)
 - Dépréciation des titres SACAM International portant les participations d'Emporiki et de Cariparma (67 m €)

Activité clientèle (Mds €)



Contribution de la Banque de proximité en France aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m €	T2-12	Δ T2/T2	S1-12	Δ S1/S1
Résultat net part du Groupe (LCL)	190	+ 2,6 %	394	+ 3,5 %
Résultat net mis en équivalence (CR à 25 %)	164	(10,9 %)	391	(4,9 %)
Variation de quote-part dans les réserves (CR)	9	(43,8 %)	154	(5,5 %)
Quote-part de résultats des mises en équivalence (CR)	173	(14,0 %)	545	(5,2 %)
Résultat net part du Groupe	363	(6,1 %)	939	(1,7 %)

16

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

LES METIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de proximité en France – Caisses régionales

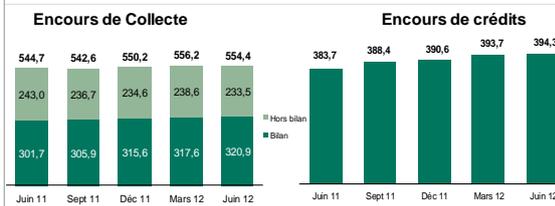
■ Croissance équilibrée de l'activité

- Amélioration du ratio crédits/collecte à 127 % contre 129 % à fin décembre
- Forte progression de la collecte bilan
 - Encours de bilan : + 6,4% sur un an, dont + 22,9% sur les comptes et dépôts à terme
 - Recul de la collecte hors bilan de 3,9 % sur un an lié à la désaffection des clients pour les valeurs mobilières
- Crédits: encours en hausse de 2,8 % sur un an
 - Progression des crédits à l'habitat de 4,3 %
 - Résistance des encours sur les professionnels et les entreprises
 - Baisse des encours du crédit à la consommation

■ Résultat d'exploitation : + 2,6 % T2/T2

- PNB : - 0,3% T2/T2 hors épargne logement et dépréciation SACAM International
 - Maintien du PNB clientèle (hors épargne logement) grâce à la bonne tenue des marges et malgré une baisse des commissions de 3,9%, en particulier sur les titres
 - Dépréciation de - 268 m € des titres SACAM International portant les participations d'Emporiki et de Cariparma (-67 m € en contribution RNPG)
- Charges maîtrisées: + 1,2 % T2/T2
- Coût du risque en baisse de 52,2 % T2/T2
 - Taux de créances dépréciées de 2,4% à fin juin 2012 (stable depuis juin 2011)
 - Taux de couverture y compris provisions collectives de 107,8% à fin juin 2012

Indicateurs d'activité (Mds €)



Contribution des Caisses régionales au résultat de Crédit Agricole S.A.

En m €	T2-12	Δ T2/T2	S1-12	Δ S1/S1
Produit net bancaire	3 173	(5,6 %)	6 592	(3,6 %)
Charges d'exploitation	(1 871)	+ 1,2 %	(3 704)	+ 1,2 %
Résultat brut d'exploitation	1 302	(13,9 %)	2 888	(9,2 %)
Coût du risque	(216)	(52,2 %)	(549)	(33,7 %)
Résultat d'exploitation	1 086	+ 2,6 %	2 339	(0,6 %)
Contribution au RNPG de Crédit Agricole S.A. (- 25 %)	173	(14,0 %)	545	(5,2 %)
Coefficient d'exploitation	59,0 %	+ 4,0 pts	56,2 %	+ 2,7 pts

Données consolidées des 38 Caisses régionales retraitées des opérations intragroupe (y compris dividendes de Crédit Agricole S.A. perçus par les Caisses régionales)

17

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

LES METIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de proximité en France – LCL

■ Encours de crédits : + 0,7 % sur un an

- Progression de 3,1% des encours de crédits habitat
- Maintien à un niveau élevé des encours de crédits entreprises après la forte croissance du S1-11 (+ 7,4 % vs juin 2010)

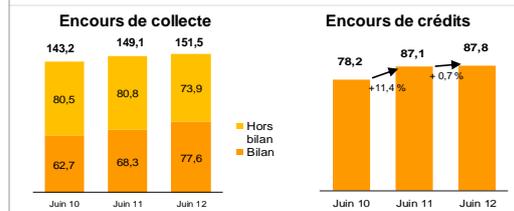
■ Encours de collecte : + 1,6 % sur un an

- Poursuite de la progression de la collecte de bilan à 13,7 % tirée par les comptes à terme et les dépôts à vue
- Amélioration du ratio crédit/collecte fin juin 2012 à 116 % vs 129% à fin juin 2011

■ Hausse de + 1,0 %* du résultat d'exploitation T2/T2 et de + 1,2 %* S1/S1

- Résistance du PNB T2/T2 (+ 0,1 % hors épargne logement) soutenu par l'évolution favorable des revenus d'intérêts
 - Revenus d'intérêts + 5,4 % T2/T2* en lien avec l'amélioration des marges sur crédits et la réduction de la dette
 - Commissions (- 6,1 % T2/T2)* pénalisées par la baisse de volume notamment sur les valeurs mobilières clientèle
- Maîtrise des frais généraux à + 1,2 % T2/T2
- Maintien du taux de créances dépréciées à 2,4 % et renforcement du taux de couverture des créances dépréciées à 77,4 % contre 76,7 % à fin mars 2012

Indicateurs d'activité (Mds €)



Contribution de LCL aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m €	T2-12	Δ T2/T2	S1-12	Δ S1/S1
Produit net bancaire	1 001	+ 2,2 %	2 013	+ 2,3 %
Charges d'exploitation	(630)	+ 1,2 %	(1 246)	+ 0,9 %
Résultat brut d'exploitation	371	+ 3,8 %	767	+ 4,6 %
Coût du risque	(66)	(12,5 %)	(144)	(7,2 %)
Résultat d'exploitation	305	+ 8,2 %	623	+ 7,7 %
Résultat net part du Groupe	190	+ 2,6 %	394	+ 3,5 %
Coefficient d'exploitation	63,0 %	(0,6 pt)	61,9 %	(0,8 pt)

* Hors reprise provision Amende Image Chèques (EIC) au T1-12 et provision épargne logement au T2-12

18

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

LES METIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de proximité à l'international – Cariparma

- **Malgré le contexte économique difficile (PIB Italie 2012 prévu à - 2 %), résistance de l'activité et des résultats : maintien des crédits et des marges, hausse du résultat net part du Groupe de 6,2 % T2/T2**
- **Stabilisation de la collecte : excédent de liquidité clientèle à 1,2 Md €, permettant de contribuer au financement des autres activités du Groupe en Italie**
 - Crédits: + 0,4 % par rapport au 31/12/2011 (hors financement des activités du Groupe), à comparer à - 1,0 %*** pour le marché
 - Crédits aux particuliers : + 1,4 %, soutenus par l'habitat
 - Crédits aux entreprises : - 0,6 %, dans la tendance du marché
 - Maintien de la collecte sur un marché fortement concurrentiel, notamment grâce à la collecte longue auprès des ménages
- **Une dynamique saine permettant de faire face à la hausse du coût du risque**
 - Hausse du PNB : + 9,0 % T2/T2 et + 5,5 % S1/S1
 - Maintien des marges d'intérêt et hausse des commissions portée par la croissance de la production d'assurance-vie et banque privée
 - Lancements d'importants programmes de réduction de charges
 - Révision en cours des processus et de l'organisation des réseaux
 - Mise en place d'un plan de départs volontaires (PDV) : coût de 54 m € provisionné au T2 correspondant à environ 400 départs d'ici fin 2014
 - Coût du risque marqué par la détérioration de la conjoncture, mais restant toutefois inférieur au marché italien
 - Coût du risque / encours : 98 pb au S1
 - Créances douteuses / encours : 7,1 %, couvertes à 44,5 %
 - Dégrevement fiscal pour 47 m € au T2 et 51 m € au S1

Encours de crédits et collecte (Mds €)



Contribution de Cariparma aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m €	T2-12	Δ T2/T2	S1-12	Δ S1/S1
Produit net bancaire	429	+ 9,0 %	829	+ 5,5 %
Charges d'exploitation*	(255)	+ 8,0 %	(506)	+ 9,1 %
Coût du PDV	(54)	ns	(54)	ns
Résultat brut d'exploitation	120	(14,6 %)	269	(9,2 %)
Coût du risque	(89)	+ 68,8 %	(162)	+ 50,2 %
Impôt	26	ns	(7)	ns
Résultat net	57	+ 5,9 %	100	(10,5 %)
Résultat net part du Groupe	41	+ 6,2 %	72	(10,5 %)
Coefficient d'exploitation*	59,2 %	(0,6 pt)	60,9 %	+ 1,1 pt

Résultat net du groupe Cariparma (y compris Calit) : 166 m € au S1-12**, dont 50 m € au T2-12

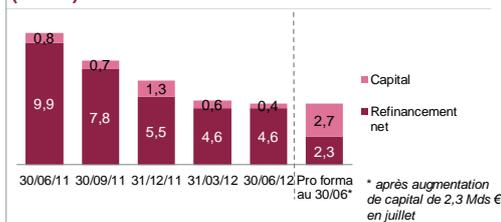
* Hors coûts du PDV au T2-12 et coûts d'intégration au S1-11
 ** RNPG, incluant la plus-value de cession de CA Vita cédée à CAA au T1-12
 *** Source : Associazione Bancaria Italiana

LES METIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de proximité à l'international – Emporiki

- **Offres fermes de rachat présentées par plusieurs banques grecques**
 - Sous réserve des autorisations réglementaires habituelles, de l'accord du FHSF et de la revue de la Commission européenne au titre des aides d'Etat
- **Refinancement net de Crédit Agricole S.A. à Emporiki Bank à 4,6 Mds € au 30/06, passé à 2,3 Mds € après l'augmentation de capital réalisée fin juillet (2,3 Mds €)**
 - Accès à l'ELA obtenu en juin
 - Réduction des refinancements BCE
 - Portefeuille de shipping: transferts envisagés à partir de septembre
- **Résultats du T2-12**
 - Cession en cours à Crédit Agricole S.A. des filiales roumaine, bulgare et albanaise, sans impact
 - Recul du PNB sous l'effet de la hausse du coût de la collecte
 - Charges en hausse de 22 m € T2/T1, dont la moitié au titre des 140 départs aidés au T2, et hausse des taxes
 - Coût du risque
 - Provision risque pays et filière au T2 : 143 m €
 - Taux de CDL : 36,8 % (+ 0,9 pt T2/T1), couvertes à 57,3%
 - Dont corporates: 76,8 %

Exposition de Crédit Agricole S.A. à Emporiki Bank (Mds €)



Contribution d'Emporiki Group aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m €	T2-12	Δ T2/T2	S1-12	Δ S1/S1
Produit net bancaire	125	(28,6%)	286	(21,8 %)
Charges d'exploitation	(146)	+ 9,2 %	(270)	+ 2,1 %
Résultat brut d'exploitation	(21)	ns	17	(83,7 %)
Coût du risque	(377)	+ 8,5 %	(1 207)	x 2,1
dont PSI et assimilés	-	ns	(344)	ns
dont Prov risque pays & filière	(143)	ns	(314)	ns
Impôt	12	ns	(121)	(21,6 %)
Résultat net	(386)	(52,7 %)	(1 311)	+ 33,8 %
Résultat net part du Groupe	(370)	(52,4 %)	(1 275)	+ 39,1 %

LES METIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Gestion de l'épargne*

■ Activité commerciale soutenue accentuée par un effet marché très positif : encours gérés + 33 Mds € au S1-12

- Amundi : collecte élevée sur tous les segments de clientèle hors réseaux
- Croissance des encours d'assurance-vie de 1,0 %, hors sortie de Bes Vida (5,4 Mds € d'encours au 31/12/11)
- Banque privée : légère décollecte, pénalisée par la concurrence des produits de bilan en France et par les inquiétudes liées à la zone euro
- CACEIS : encours conservés et administrés en hausse au S1-12
 - développement commercial soutenu combiné à un effet marché favorable sur les obligations
 - forte progression des dépôts espères

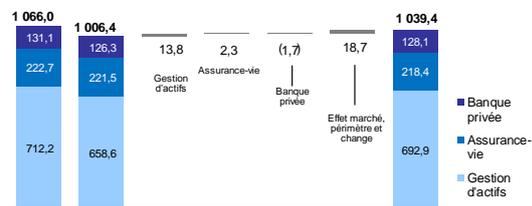
■ RNPG en hausse de 9,9 % S1/S1

- Amundi : RNPG de 186 m € au S1-12 et poursuite de la baisse des coûts (- 7,3 % S1/S1)
- Crédit Agricole Assurances : contribution de 545 m € au S1-12 intégrant une plus value de cession de 28 m € sur Bes Vida au T2-12
- Crédit Agricole Private Banking : contribution à 57 m € (- 12,8 % S1/S1)
- CACEIS : forte progression du RNPG à 80 m € (+ 25,4 % S1/S1)

NB : impact du PSI au S1-11 : - 81 m € en RNPG et au S1-12 : - 35 m € (métier Assurances)

* Gestion d'actifs, assurances, banque privée, services financiers aux institutionnels

Encours gérés (Mds €)



	Jun 11	Déc 11	Jun 12	Δ juin/déc
Services financiers aux institutionnels (CACEIS)				
Encours conservés	2 388	2 259	2 399	+ 5,7 %
Encours administrés	1 109	1 040	1 076	+ 6,6 %

Contribution du pôle aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m €	T2-12	Δ T2/T2	S1-12	Δ S1/S1
Produit net bancaire	1 215	(8,9 %)	2 602	(1,7 %)
Charges d'exploitation	(606)	(3,1 %)	(1 194)	(3,7 %)
Résultat brut d'exploitation	609	(14,0 %)	1 408	+ 0,1 %
Coût du risque	(4)	ns	(55)	(49,8 %)
Impôts	(187)	(10,1 %)	(428)	(1,4 %)
Résultat net part du Groupe	413	+ 19,0 %	868	+ 9,9 %
Coefficient d'exploitation	49,9 %	(3,0 pt)	45,9 %	(1,0 pt)

21

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

LES METIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Gestion d'actifs – Amundi

■ Un très bon niveau d'activité avec des actifs sous gestion en hausse de 5,2 % au S1-12

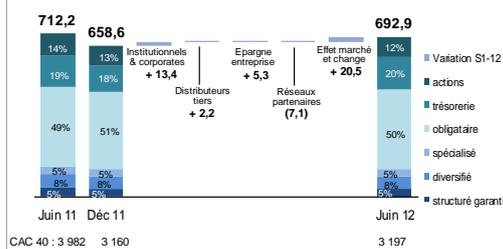
- 1^{er} collecteur d'OPCVM en Europe au premier semestre 2012*
- Une collecte élevée sur tous les segments de clientèle hors réseaux : + 20,9 Mds € / Déc 2011
 - + 13,4 Mds € sur les institutionnels et les corporates, tirée par le monétaire
 - + 2,2 Mds € sur les distributeurs tiers, principalement en Europe (dont 1,8 Md € sur les actifs longs)
 - + 5,3 Mds € sur l'épargne salariale dont les encours sont en progression de 16,6 % sur le semestre
- Poursuite de la décollecte, mais à un rythme ralenti, sur les réseaux bancaires (- 7,1 Mds €)

■ Des résultats maintenus à un niveau élevé

- Baisse des commissions fixes du fait d'un mix produit moins favorable
- Bon niveau de commissions de surperformance (61 m € au S1-12 contre 43 m € au S1-11)
- Poursuite de la baisse des coûts (- 7,3 % S1/S1)
- Coefficient d'exploitation maintenu au niveau très compétitif de 55,4 %** au S1-12

* Source : Lipper FMI, périmètre des fonds ouverts à fin juin 2012

Evolution des actifs sous gestion (en Mds €)



Contribution d'Amundi aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m €	T2-12	Δ T2/T2	S1-12	Δ S1/S1	Δ S1/S1**
Produit net bancaire	330	(12,4 %)	750	(0,5 %)	(8,4 %)
Charges d'exploitation	(195)	(7,5 %)	(382)	(7,3 %)	
Résultat brut d'exploitation	135	(18,6 %)	368	+ 7,8 %	(9,7 %)
Résultat net	95	(18,3 %)	253	+ 3,0 %	
Résultat net part du Groupe	70	(18,3 %)	186	+ 2,8 %	
Coefficient d'exploitation	59,0 %	+ 3,1 pts	55,4 %**		+0,7 pt**

** Retraité de la plus-value de cession de 60 m € enregistrée au T1-12

22

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

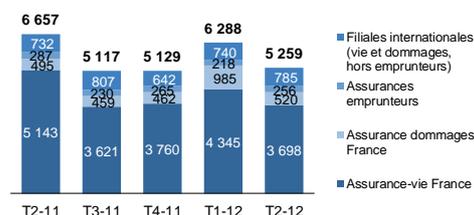
CRÉDIT AGRICOLE S.A.

LES METIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Assurances

- **Une activité contrastée selon les marchés**
 - Le chiffre d'affaires de l'assurance-vie en France diminue de 14,9 % T2/T1
 - L'assurance dommages en France poursuit sa croissance (+ 5,1 % T2/T2, contre + 4 %* pour le marché)
 - L'activité en assurance emprunteurs reste soutenue par le crédit habitat, mais pâtit du ralentissement du crédit à la consommation
 - Poursuite de la reprise à l'international (+ 6 %** T2/T1)
- **Encours en assurance-vie à 218,4 Mds €, dont 39,2 Mds € en unités de compte (+ 1,0 % par rapport au T4-11**)**
- **Une gestion prudente et innovante des placements**
 - Cession complémentaire de 3 Mds € de dettes souveraines périphériques sur le T2-12
 - Investissements dans de nouvelles classes d'actifs orientées vers le financement de l'économie française (collectivités publiques)
- **Un RNPG soutenu de 281 m € au T2-12**
 - PNB en baisse T2/T2 : sortie de Bes Vida (PNB de 11 m € au T2-11) et effet de base défavorable
 - Des charges d'exploitation maîtrisées et stables T2/T2 ***
 - Plus-value de 28 m € sur la cession des titres Bes Vida à BES

Evolution du chiffre d'affaires** (m €) (format normes françaises)



Contribution de Crédit Agricole Assurances aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m €	T2-12	Δ T2/T2	S1-12	Δ S1/S1
Produit net bancaire	494	(14,3 %)	1 069	(5,7 %)
Charges d'exploitation	(129)	(8,6 %)	(256)	(9,3 %)
Résultat brut d'exploitation	365	(16,2 %)	813	(4,5 %)
Coût du risque	-	ns	(52)	(59,8 %)
Gains ou pertes sur autres actifs	28	ns	28	ns
Impôts	(112)	(4,3 %)	(242)	(2,4 %)
Résultat net part du Groupe	281	+ 41,2 %	545	+ 13,6 %
Coefficient d'exploitation	26,1 %	+ 1,6 pt	24,0 %	(0,9 pt)

* Source FFSA ** Retraité de Bes Vida sorti du périmètre à partir de T2-12

*** Hors économies ponctuelles liées aux pertes sur le PSI (déductibles des assiettes des impôts et taxes)

23

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

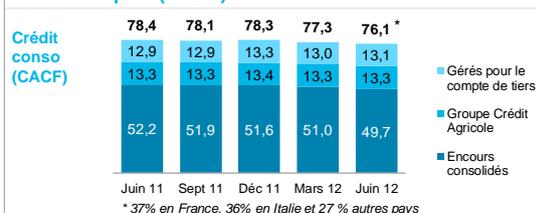
CRÉDIT AGRICOLE S.A.

LES METIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Services financiers spécialisés

- **Réduction pilotée de l'activité et de la consommation de liquidité**
 - Encours consolidés de CACF : - 1,3 Md € T2/T1
 - Ralentissement du marché et plan d'adaptation
 - Cessions de créances douteuses: - 0,6 Md €
 - CACF : poursuite de la diversification du refinancement externe à hauteur de 3,7 Mds € depuis le 30 juin 2011
 - CAL&F: encours en contraction conformément au plan d'adaptation
- **Amélioration des résultats T2/T1**
 - Contraction du PNB, liée à la baisse des volumes partiellement compensée par une hausse des marges
 - Nette réduction des charges d'exploitation s'inscrivant dans une volonté d'amélioration de l'efficacité opérationnelle
 - Stabilité du coût du risque T2/T2 hors complément de provisionnement chez Agos
 - Crédit conso France : poursuite de la baisse S1/S1 entamée au T3-11
 - Crédit conso international : dégradation principalement en Italie pour Agos
 - Complément de provision de 84 m € au T2 (37 m € en RNPG), contre 280 m € au T1
 - Créances douteuses/encours : 13,8 % au 30/06/12 couvertes à 84 %
 - Mesures prises sur la gouvernance et la gestion des risques
 - CAL&F: stabilité T2/T2, mais avec une décomposition différente (11 m € au titre d'Emporiki leasing au T2-12 contre 20 m € au T2-11, plusieurs dossiers à l'international provisionnés au T2-12)

Activité du pôle (Mds €)



* 37% en France, 36% en Italie et 27 % autres pays

Crédit-bail et affacturage (CAL&F)

	Juin 11	Juin 12	Δ juin/juin
Encours gérés en crédit-bail	19,6	19,5	(1,0 %)
dont France	15,6	15,4	(1,3 %)
Chiffre d'affaires factoré	32,2	28,6	(11,4 %)
dont France	19,0	18,8	(1,0 %)

Contribution des SFS aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m €	T2-12	T2-12**	Δ T2/T2**	S1-12	S1-12**	Δ S1/S1**
Produit net bancaire	884	884	(11,2 %)	1 805	1 805	(9,7 %)
Charges d'exploitation	(384)	(384)	(10,1 %)	(794)	(794)	(6,4 %)
Résultat brut d'exploitation	500	500	(12,0 %)	1 011	1 011	(12,2 %)
Coût du risque	(444)	(372)	+ 3,8 %	(1 069)	(751)	+ 11,1 %
Impôts	(34)	(53)	(25,9 %)	(37)	(120)	(26,5 %)
Résultat net part du Groupe	56	84	(38,7 %)	28	158	(46,8 %)
Coefficient d'exploitation	43,4 %	43,4 %	+ 0,5 pt	44,0 %	44,0 %	+ 1,6 pt

** Retraité des impacts du plan et du complément de provisionnement sur Agos

24

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

LES METIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de financement et d'investissement

■ RNPG des activités pérennes : 135 m € au T2-12

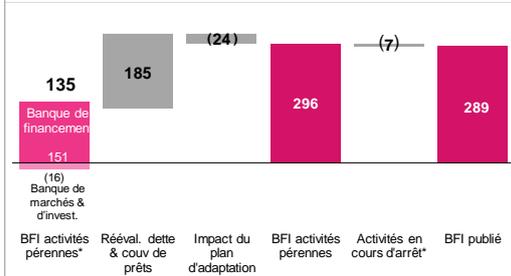
- Repli des activités de marché après un niveau très élevé au T1-12
- Résistance des activités de financement malgré une hausse du coût du risque au T2-12 dans un environnement toujours contraint
- Charges d'exploitation en baisse de 6,3 % T2*/T2* (à change constant)

■ Coût négligeable des activités en cours d'arrêt sur le trimestre

■ Impacts limités du plan d'adaptation sur le T2-12 (- 39 m € en PNB en banque de financement)

* Retraité de la réévaluation de la dette (en PNB, T2-12: +224 m €, T1-12: +1 m €) et des couvertures de prêts (en PNB, T2-12: +72 m €, T1-12: +10 m €) ainsi que des impacts du plan d'adaptation (en PNB, T2-12: -39 m €, T1-12: -31 m €) et en charges d'exploitation, T2-12: 0 m € ; T1-12: +40 m €)

Résultat net part du Groupe au T2-12 (en m €)



Contribution des activités pérennes aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m €	T2-12	T2-12*	Δ T2*/T2*	S1-12	S1-12*	Δ S1*/S1*
Produit net bancaire	1 348	1 091	(19,9 %)	2 753	2 516	(13,9 %)
Charges d'exploitation	(830)	(830)	(3,3 %)	(1 666)	(1 706)	(3,0 %)
Résultat brut d'exploitation	518	261	(48,0 %)	1 087	810	(30,4 %)
Coût du risque	(101)	(101)	+ 62,2 %	(132)	(132)	(2,5 %)
Résultat net part du Groupe	296	135	(58,3 %)	706	533	(25,4 %)
Coefficient d'exploitation	61,5 %	76,0 %	+ 13,0 pts	60,5 %	67,8 %	+ 7,6 pts

25

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

LES METIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de financement

■ Déploiement progressif du nouveau modèle « Distribute To Originate »

- Mise en place des premiers partenariats, notamment avec Predica sur les collectivités publiques
- Poursuite des cessions de prêts liés au plan d'adaptation : 1,4 Md € au T2-12, soit 9,0 Mds € au total avec une décote moyenne de 2,2 %

■ Résistance de la banque commerciale avec une reprise de la nouvelle production sur le trimestre

- Crédit Agricole CIB retrouve sa première place sur les activités de syndication en Europe de l'Ouest et sur la zone EMEA¹

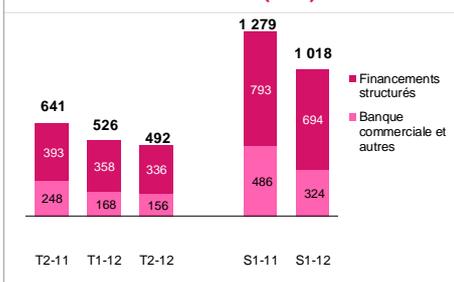
■ Coût du risque : dotation nette de 84 m €

- Dotations individuelles non significatives sur un nombre limité de dossiers

¹ Source : Thomson Financial

* Retraité des couvertures de prêts (en PNB, T2-12: +72 m € et T1-12: +10 m €) et des impacts du plan d'adaptation (en PNB, T2-12: -39 m € et T1-12: -31 m €)

Évolution des revenus* (m €)



Contribution de la banque de financement aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m €	T2-12	T2-12*	Δ T2*/T2*	S1-12	S1-12*	Δ S1*/S1*
Produit net bancaire	524	492	(23,1 %)	1 029	1 018	(20,3 %)
Charges d'exploitation	(234)	(234)	(0,7 %)	(468)	(468)	+ 2,3 %
Résultat brut d'exploitation	290	258	(36,1 %)	561	550	(32,9 %)
Coût du risque	(84)	(84)	+ 68,1 %	(111)	(111)	(13,7 %)
Résultat net part du Groupe	171	151	(43,2 %)	389	382	(22,6 %)

26

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

LES METIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de marché et d'investissement

■ Bonne résistance des activités de marché malgré un environnement peu porteur

- Gain de parts de marché en primaire obligataire, le T2 s'affichant cependant en repli
 - Crédit Agricole CIB progresse à la 4^e place toutes émissions en euros confondues¹
- Bonne activité commerciale sur les dérivés de taux dans un marché dégradé et peu actif

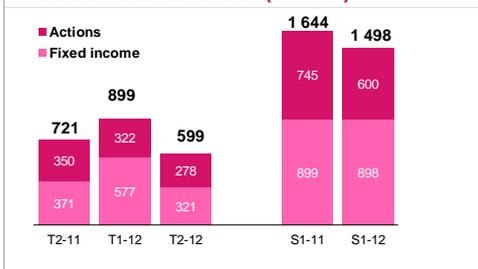
■ Pôle actions: des opérations structurantes en cours

- 20 juillet 2012 : cession de 19,9 % du capital de CLSA par CACIB à CITICS International, et attribution à CACIB d'une option de vente permettant la cession à CITICS International des 80,1 % restants du capital de CLSA
- 17 juillet 2012 : entrée en négociations exclusives avec Kepler Capital Markets concernant le rapprochement de Crédit Agricole Cheuvreux et Kepler

⇒ Pas d'impact financier dans les comptes du T2-12

¹ Source : Thomson Financial
Stock résiduel de la réévaluation de la dette au 30/06/2012: 1 235 m €

Évolution des revenus* (en m €)



Contribution de la banque de marché et d'investissement aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m €	T2-12	T2-12*	Δ T2*/T2*	S1-12	S1-12*	Δ S1*/S1*
Produit net bancaire	824	599	(16,9 %)	1 724	1 498	(8,9 %)
Charges d'exploitation	(596)	(596)	(4,3 %)	(1 198)	(1 238)	(4,8 %)
Résultat brut d'exploitation	228	3	(97,0 %)	526	260	(24,3 %)
Coût du risque	(17)	(17)	+38,2 %	(21)	(21)	x 3,3
Résultat net part du Groupe	125	(16)	ns	317	151	(31,7 %)

* Retraité de la réévaluation de la dette (en PNB, T2-12: +224 m €; T1-12: +1 m €) ainsi que des impacts du plan d'adaptation (en charges, T2-12: 0 m €; T1-12: +40 m €)

27

RESULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

CRÉDIT AGRICOLE S.A. : STRUCTURE FINANCIÈRE

Ratios de solvabilité

■ Emplois pondérés en baisse de 31,5 Mds € vs 31/12/2011

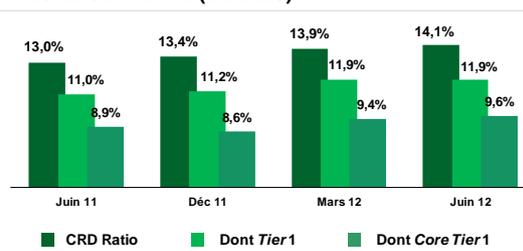
- pour l'essentiel grâce au plan d'adaptation et au transfert du risque de marché du portefeuille de corrélation

■ Ratio Core Tier 1 en hausse de 100 pb vs 31/12/2011

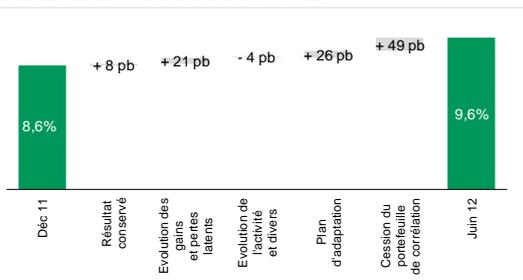
- Impact significatif de la hausse des gains latents par rapport au 31/12/2011 : +21 pb
- Poursuite du plan d'adaptation dans la BFI et les SFS : impact +26 pb
- Finalisation de la cession du portefeuille de corrélation : +49 pb

■ Des ratios Tier 1 et globaux qui progressent de 70 pb par rapport au 31/12/2011

Ratios de solvabilité (Bâle 2.5)



Évolution du Core Tier 1 au S1-12



28

RESULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sommaire

I. Groupe Crédit Agricole

Faits marquants

Activité

Résultats

Structure financière

II. Crédit Agricole S.A.

Messages clés et présentation générale des résultats

Point sur le plan d'adaptation

Résultats des pôles métiers

Structure financière

III. Liquidité et refinancement

Annexes

29

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

LIQUIDITE

Evolution de l'endettement court terme et des réserves de liquidité

■ Réduction entre juin 2011 et juin 2012 de l'endettement court terme de marché net* : 60 Mds €

- Objectif du plan d'adaptation : baisse de 45 Mds € de l'encours de dette CT Juin 11 / Déc. 12

■ Elle résulte :

- d'une baisse structurelle des besoins des métiers (plan d'adaptation) : 38 Mds €
- d'un remplacement de dette court terme par de la dette MLT : 5 Mds € à fin juin 2012
- et d'une utilisation des réserves de liquidité (mise en repo, Banques centrales)

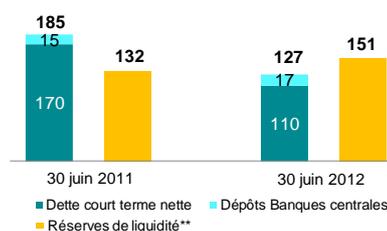
■ Réserves disponibles au 30 juin 2012 : 151 Mds € **, représentant 137 % de l'endettement court terme net

- Dont 135 Mds € de réserves éligibles Banques Centrales
- Les réserves disponibles ne comprennent pas les surliquidités correspondant au placement au jour le jour auprès des Banques centrales : 17 Mds € à fin juin 2012
- Constitution de nouvelles réserves grâce à une base importante d'actifs de très bonne qualité

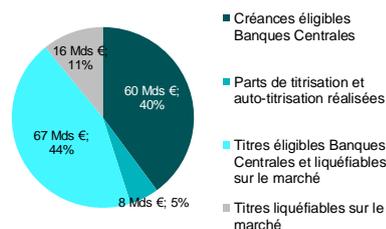
* Encours de dettes à moins de 370 jours levées par les principales trésoreries du Groupe auprès de contreparties de marché. Net des remplacements au jour le jour auprès des banques centrales.

** Actifs disponibles éligibles aux banques centrales ou liquéfiables dans le marché après décote, hors dépôts banques centrales

Variation de l'endettement court terme et des réserves disponibles** (Mds €)



Réserves disponibles** (Mds €)



30

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

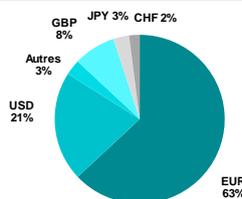
LIQUIDITE ET REFINANCEMENT

Refinancement court terme*

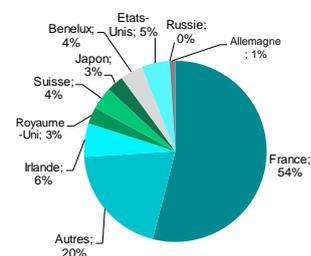
■ Endettement court terme brut du groupe Crédit Agricole à fin juin 2012 : 127 Mds €

- Position de trésorerie excédentaire avec des dépôts Banques centrales *overnight* de 17 Mds € en euros et dollars US
- Stabilité de la situation en dollar par rapport au 31 mars 2012
 - Proportion de dette provenant des USA : 5 % de la dette court terme brute
 - Proportion de dette dollars US : 21 % de la dette court terme brute

Ventilation de la dette CT à fin juin 2012 par devise



Ventilation de la dette CT à fin juin 2012 par pays



* Encours de dettes à moins de 370 jours levées par les principales trésoreries du Groupe auprès de contreparties de marché

31

RESULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

LIQUIDITE

Refinancement moyen long terme

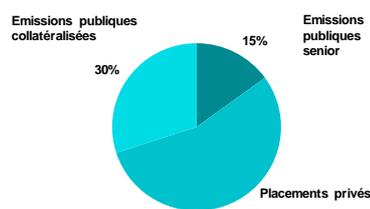
■ Programme moyen long terme marchés Crédit Agricole S.A.* 2012 (12 Mds €) dépassé au 15 août 2012

- Programme réalisé à 138 % y compris les émissions réalisées en fin d'année 2011 au-delà du programme 2011
- Programme réalisé à 102 % avec les seules levées depuis le 1^{er} janvier 2012 (12,2 Mds €)
- Durée moyenne : 6,8 ans
- *Spread* moyen contre *mid-swap* : 132 pb

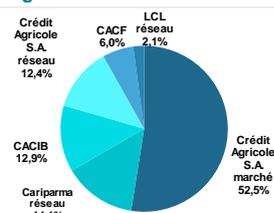
■ Accès à des financements complémentaires, notamment via les clients des réseaux

- Emissions d'obligations Crédit Agricole S.A. dans les réseaux des Caisses régionales : 2,5 Mds € au 30 juin 2012
- Emissions LCL et Cariparma dans leurs réseaux : 3,3 Mds € au 30 juin 2012
- CACIB (principalement placements privés structurés) : 2,6 Mds € au 30 juin 2012
- CACF : 1,2 Md € au 30 juin 2012

Levées MLT marchés Crédit Agricole S.A. 2012 par segment au 15 août 2012



Levées MLT des principales entités du groupe Crédit Agricole au S1-12



* Refinancements à plus de 370 jours de durée initiale

32

RESULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

CONCLUSION

■ Progrès dans l'adaptation du Groupe à un environnement difficile

- recentrage des activités
- renforcement de la structure financière
- consolidation de la situation de liquidité

■ Des résultats encore marqués par des dépréciations comptables

■ Des résultats témoignant de la solidité des métiers de banque de proximité et gestion de l'épargne

Résultats du 2^e trimestre et du premier semestre 2012

■ ANNEXES

ANNEXES

Sommaire

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat détaillé par pôle – trimestriel	36
Données par action	37

Données complémentaires sur les pôles de Crédit Agricole S.A.

Caisses régionales : Encours de collecte et de crédit	38
Caisses régionales : Commissions clientèle	39
LCL : Encours de collecte et de crédit	40
LCL : Détail du produit net bancaire	41
BPI : Indicateurs d'activité	42
Assurances : Indicateurs d'activité	43
BFI : Résultats du T2-12	44
BFI : Activités en cours d'arrêt	45
BFI : Mandats significatifs	46
BFI : Expositions sensibles selon le FSB	47
CPD : Compte de résultat	53

Evolution du risque

Risques pondérés par métier	54
Evolution des encours de risques de crédit	55
Coût du risque sur encours de crédit par métier	56
Risques par zone géographique et par secteur d'activité	58
Exposition aux risques de marché	59
Mise à jour des expositions souveraines - groupe CA	60
Mise à jour des expositions souveraines - Assurances	61

Structure financière

Fonds propres prudentiels du Groupe Crédit Agricole	62
Fonds propres prudentiels de Crédit Agricole S.A.	63
Capitaux propres et dettes subordonnées	64

Bilan consolidé

Crédit Agricole S.A.	65
Groupe Crédit Agricole	66

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Compte de résultat consolidé détaillé

En m €	Banque de proximité en France - Caisses régionales		Banque de proximité en France - LCL		Banque de proximité à l'international		Services financiers spécialisés		Gestion de l'épargne		Banque de financement et d'investissement		Activités en cours d'arrêt		Compte propre et divers		Groupe	
	T2-11	T2-12	T2-11	T2-12	T2-11	T2-12	T2-11	T2-12	T2-11	T2-12	T2-11	T2-12	T2-11	T2-12	T2-11	T2-12	T2-11	T2-12
Produit net bancaire	-	-	980	1 001	754	769	996	884	1 334	1 215	1 449	1 348	(24)	37	43	(503)	5 531	4 751
Charges d'exploitation	-	-	(623)	(630)	(517)	(585)	(427)	(384)	(626)	(606)	(858)	(830)	(27)	(23)	(252)	(214)	(3 330)	(3 272)
Résultat brut d'exploitation	-	-	357	371	237	184	569	500	708	609	591	518	(51)	14	(209)	(717)	2 201	1 479
Coût du risque	-	-	(75)	(66)	(437)	(502)	(360)	(444)	(124)	(4)	(63)	(101)	(21)	(27)	(45)	(20)	(1 125)	(1 164)
Sociétés mises en équivalence	200	173	-	-	27	28	4	5	2	3	34	40	-	-	-	(24)	269	225
Résultat net sur autres actifs	-	-	-	1	-	(2)	-	-	-	28	(9)	12	-	-	-	2	(8)	41
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	(359)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(359)	-	-
Résultat avant impôts	200	173	282	306	(532)	(292)	213	61	586	636	553	469	(72)	(13)	(254)	(759)	978	581
Impôts	-	-	(88)	(107)	(197)	26	(71)	(34)	(208)	(187)	(172)	(174)	23	6	126	61	(587)	(409)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	-	-	-	13	2	5	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	17	2
Résultat net	200	173	194	199	(716)	(264)	147	27	378	449	381	295	(49)	(7)	(129)	(698)	408	174
Intérêts minoritaires	-	-	10	9	(21)	7	9	(29)	31	36	2	(1)	(1)	-	39	41	69	63
Résultat net part du Groupe	200	173	184	190	(695)	(271)	138	56	347	413	379	296	(48)	(7)	(168)	(739)	339	111

STRUCTURE FINANCIERE

Données par action

	Jun 2011	Déc 2011	Jun 2012
Nombre d'actions (fin de période)	2 497 972 151	2 498 020 537	2 498 020 537
Nombre moyen (retenu pour la détermination du résultat net par action)	2 390 216 267	2 434 681 792	2 475 587 234
Actif net par action	18,7 €	17,1 €	17,9 €
Actif net tangible par action	10,4 €	9,4 €	10,2 €
Résultat net part du Groupe	1 339 m €	(1 470 m €)	363 m €
Résultat net par action	0,56 €	(0,60 €)	0,15 €

37

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE PROXIMITE EN FRANCE – CAISSES REGIONALES

Encours de collecte et de crédit

Encours de collecte (Mds €) *

En Mds €	Jun 11	Sept. 11	Déc. 11	Mars 12	Jun 12	Δ Jun/Juin
Titres	44,7	41,5	39,7	43,8	41,3	(7,7 %)
OPCVM et SCPI	42,3	40,5	38,1	38,1	36,7	(13,2 %)
Assurance-vie	156,0	154,7	156,8	156,7	155,5	(0,3 %)
Collecte hors bilan	243,0	236,7	234,6	238,6	233,5	(3,9 %)
Dépôts à vue	80,4	82,0	84,6	79,8	81,7	+ 1,6 %
Epargne logement	76,3	76,1	77,2	76,6	75,9	(0,5 %)
Livrets	89,4	91,1	93,0	94,2	95,0	+ 6,2 %
Comptes et dépôts à terme	55,6	56,7	60,8	67,0	68,3	+ 22,9 %
Collecte bilan	301,7	305,9	315,6	317,6	320,9	+ 6,4 %
TOTAL	544,7	542,6	550,2	556,2	554,4	+ 1,8 %

* Encours hors placements de la clientèle financière

Encours de crédit (Mds €)

En Mds €	Jun 11	Sept. 11	Déc. 11	Mars 12	Jun 12	Δ Jun/Juin
Habitat	208,2	211,3	214,1	216,2	217,1	+ 4,3 %
Consommation	17,2	16,9	17,0	16,6	16,4	(4,6 %)
Entreprises et professionnels	84,2	85,3	84,6	84,9	83,9	(0,3 %)
Agriculture	34,4	34,6	33,5	33,8	34,6	+ 0,5 %
Collectivités locales	39,7	40,3	41,4	42,2	42,3	+ 6,5 %
TOTAL	383,7	388,4	390,6	393,7	394,3	+ 2,8 %

38

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – CAISSES REGIONALES

Evolution des commissions clientèle

Commissions clientèle par trimestre

En m €	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12	Δ T2/T2	S1-12	Δ S1/S1
Services et autres opérations bancaires	177	123	222	163	185	217	+ 75,8 %	402	+ 34,0 %
Valeurs mobilières	103	96	98	88	90	78	(18,2 %)	168	(15,5 %)
Assurances	593	550	526	624	578	522	(5,1 %)	1 100	(3,7 %)
Gestion de comptes et moyens de paiement	522	585	465	507	513	484	(17,3 %)	997	(10,0 %)
TOTAL	1 395	1 354	1 311	1 382	1 366	1 301	(3,9 %)	2 667	(3,0 %)

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – LCL

Encours de collecte et de crédit

Encours de collecte (Mds €)

En Mds €	Juin 11	Sept. 11	Déc. 11	Mars 12	Juin 12	Δ Juin/Juin
Titres	8,6	7,5	7,7	8,1	7,8	(9,2 %)
OPCVM	22,4	19,5	18,3	18,6	17,2	(23,3 %)
Assurance-vie	49,8	49,3	48,6	48,6	48,9	(1,9 %)
Collecte HORS-BILAN	80,8	76,3	74,6	75,3	73,9	(8,6 %)
Dépôts à vue	27,0	28,2	30,5	30,0	30,2	+ 12,2 %
Epargne logement	8,6	8,5	8,3	8,5	8,4	(1,7 %)
Obligations	0,4	1,2	1,7	2,1	2,1	ns
Livrets	22,9	23,3	24,9	24,3	24,5	+ 7,0 %
CAT, PEP	9,4	10,4	10,8	12,4	12,4	+ 31,6 %
Collecte BILAN	68,3	71,6	76,2	77,3	77,6	+ 13,7 %
TOTAL	149,1	147,9	150,8	152,6	151,5	+ 1,6 %

Encours de crédit (Mds €)

En Mds €	Juin 11	Sept. 11	Déc. 11	Mars 12	Juin 12	Δ Juin/Juin
Entreprises et professionnels	27,6	28,3	27,2	26,8	26,7	(3,1 %)
Consommation	7,0	7,0	7,1	6,9	6,9	(2,2 %)
Habitat	52,5	53,5	53,5	53,7	54,2	+ 3,1 %
TOTAL	87,1	88,8	87,8	87,4	87,8	+ 0,7 %

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – LCL

Détail du produit net bancaire

Produit net bancaire

En m €	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12	Δ T2/T2	S1-12	Δ S1/S1
Marge d'intérêt	539	537	513	516	586	586	+9,0 %	1 172	+ 8,9 %
Commissions	449	443	421	404	426	415	(6,1 %)	841	(5,7 %)
- Gestion mobilière	56	57	50	67	45	43	(24,4 %)	88	(22,1 %)
- Assurance	136	133	130	132	128	131	(1,1 %)	259	(3,7 %)
- Gestion de comptes services et moyens de paiement	257	253	241	205	253	241	(4,7 %)	494	(3,1 %)
TOTAL	988	980	934	920	1 012	1 001	+ 2,2 %	2 013	+ 2,3 %

BANQUE DE PROXIMITÉ A L'INTERNATIONAL

Indicateurs d'activité

En Mds €	Groupe Cariparma	Groupe Emporiki	Autres filiales de la BPI	Total de la BPI
Crédits bruts	33,7	22,2	9,3	65,2
dont crédits aux particuliers	13,4	9,8	4,7	27,9
<i>dont crédits immobiliers</i>	<i>12,4</i>	<i>7,7</i>	<i>1,8</i>	<i>21,9</i>
dont crédits aux PME et professionnels	14,8	5,4	1,0	21,2
dont crédits aux grandes entreprises	4,2	7,0	3,6	14,7
Collecte bilan	34,9	12,6	9,6	57,1
Collecte hors bilan	46,7	0,7	1,1	48,5
Emplois pondérés	29,5	18,7	11,7	59,9
Pour mémoire : Résultat net part du Groupe au T2-12 (m €)	41	(370)	58	(271)

GESTION DE L'ÉPARGNE

Indicateurs d'activité

Evolution des encours gérés en assurance-vie* (Mds €)



* Retraité de BES Vida sorti au T2-12

Evolution des encours gérés** hors doubles comptes

En Mds €	Juin 11	Déc 11	Juin 12	Δ Juin 12 / Juin 11	Δ Juin 12 / Déc 11
Encours gérés	1 066,0	1 006,4	1 039,4	(2,5 %)	+ 3,3 %
Encours gérés hors double comptes	859,9	808,5	834,4	(3,0 %)	+ 3,2 %

** Gestion d'actifs, assurance-vie et banque privée

43

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Résultats du T2-12

En m €	T2-12 Publié	T2-12 Coûts du plan	Impact de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts	T2-12 retraité	Activités en cours d'arrêt retraitées	BFI pérenne retraitée	Dont Banque de financement	Dont Banque de marché et d'investissement
Produit net bancaire	1 385	(39)	296	1 128	37	1 091	492	599
Charges d'exploitation	(853)	-	-	(853)	(23)	(830)	(234)	(596)
Résultat brut d'exploitation	532	(39)	296	275	14	261	258	3
Coût du risque	(128)	-	-	(128)	(27)	(101)	(84)	(17)
Résultat d'exploitation	404	(39)	296	147	(13)	160	174	(14)
Sociétés mises en équivalence	40	-	-	40	-	40	40	-
Résultat net sur autres actifs	12	-	-	12	-	12	1	11
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts	(168)	14	(107)	(75)	6	(81)	(69)	(12)
Résultat net	288	(25)	189	124	(7)	131	146	(15)
Intérêts minoritaires	(1)	(1)	4	(4)	-	(4)	(5)	1
Résultat net part du Groupe	289	(24)	185	128	(7)	135	151	(16)

44

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Activités en cours d'arrêt

■ Evolution du PNB et du coût du risque

En m €	T2-12	T1-12*	T2-11	S1-12*	S1-11
CDO, ABS, CLO (PNB)	38	(24)	(3)	14	(10)
Activité de corrélation (PNB)	(9)	40	(32)	31	(12)
Exotique actions (PNB)	8	12	10	20	24
Coût du risque hors plan d'adaptation	(27)	(12)	(21)	(39)	(78)

■ Résultat des activités en cours d'arrêt

En m €	T2-12	T2-12*	Δ T2*/T2	S1-12	S1-12*	Δ S1*/S1
Produit net bancaire	37	37	ns	(298)	65	ns
Charges d'exploitation	(23)	(23)	(14,8 %)	(50)	(50)	+ 0,0 %
Résultat brut d'exploitation	14	14	ns	(348)	15	ns
Coût du risque	(27)	(27)	+ 28,6 %	(78)	(39)	(49,9 %)
Résultat net part du Groupe	(7)	(7)	(85,4 %)	(261)	(10)	(88,1 %)

* Retrait des impacts du plan d'adaptation (T1 -12 : -402 m € en PNB et coût du risque, T2-12: 0 m €)

Au T2-12, le reclassement des actifs financiers en prêts et créances effectué au 1^{er} octobre 2008 a entraîné la neutralisation d'un produit avant impôt de + 30 m €

45

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Mandats significatifs

■ Banque de marché et d'investissement

<p>JUNE 2012</p> <p>DANONE</p> <p>DANONE</p> <p>EUR 550,000,000</p> <p>Acquisition of 37.8% share capital of Centrale</p> <p>Advisor</p>	<p>JUNE 2012</p> <p>GRUPE CASINO</p> <p>GRUPE CASINO</p> <p>EUR 1,175,000,000</p> <p>Acquisition of its 50% interest in MONOPRIX</p> <p>Advisor</p>	<p>APRIL 2012</p> <p>Foncière des Murs</p> <p>FONCIERE DES MURS</p> <p>EUR 125,000,000</p> <p>Rights issue</p> <p>Bookrunner</p>	<p>MAY 2012</p> <p>GDF SUEZ</p> <p>GDF SUEZ</p> <p>EUR 1,000,000,000</p> <p>1.5% Notes Due 2016</p> <p>EUR 1,000,000,000</p> <p>2.25% Notes Due 2018</p> <p>EUR 1,000,000,000</p> <p>3% Notes Due 2023</p> <p>Global Coordinator and Joint Bookrunner</p>	<p>APRIL 2012</p> <p>Fraikin</p> <p>FRAIKIN ASSETS</p> <p>EUR 1,011,000,000</p> <p>Rental Truck Fleet Securitization</p> <p>Lead Arranger and Joint Bookrunner</p>
--	---	--	---	--

■ Métiers de financement

<p>JUNE 2012</p> <p>CHENIERE</p> <p>SABINE PASS LIQUEFACTION LLC USA</p> <p>USD 3,626,000,000</p> <p>Project Financing</p> <p>Joint Lead Arranger, Joint Bookrunner & Co-Syndication Agent</p>	<p>JUNE 2012</p> <p>Hutchison Telecom Hong Kong Holdings</p> <p>HUTCHISON TELEPHONE COLTD HONG KONG</p> <p>HKD 5,500,000,000</p> <p>Term Loan & Revolving Credit Facilities</p> <p>MLA</p>	<p>MAY 2012</p> <p>Aeroporti di Roma</p> <p>AEROPORTI DI ROMA ITALY</p> <p>EUR 500,000,000</p> <p>Term Loan & Revolving Credit Facilities</p> <p>MLA & Bookrunner</p>	<p>MAY 2012</p> <p>Edipower</p> <p>EDIPOWER ITALY</p> <p>EUR 1,246,000,000</p> <p>Project / Acquisition Facilities</p> <p>MLA & Bookrunner</p>	<p>MAY 2012</p> <p>AIRFRANCE</p> <p>AIR FRANCE</p> <p>1 A380-800</p> <p>French Lease combined with ECA loan</p> <p>Co-Arranger, Lease Arranger & Agent</p>
--	--	---	--	--

46

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board

47

RESULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2012

 CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Expositions sur ABS immobiliers

RMBS	US		Royaume-Uni		Espagne	
	31/12/2011	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2012
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	430	150	197	194	172	136
Décote	(132)	(74)	(68)	(40)	(47)	(50)
Exposition nette en m €	298	76	129	154	125	86
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	214	153	66	43	31	30
Décote	(185)	(146)	(7)	(6)	(5)	(5)
Exposition nette en m €	29	7	59	37	26	25
% subprime-sous-jacents sur exposition nette	98 %	85 %				
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	83 %	54 %				
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	17 %	46 %				
Ventilation par notation sur exposition brute totale						
AAA	5 %	8 %	7 %		34 %	
AA	2 %	6 %	34 %	17 %	19 %	45 %
A	7 %	5 %	41 %	63 %	19 %	22 %
BBB	3 %	5 %				
BB	1 %	0 %	18 %	20 %	3 %	4 %
B	4 %				25 %	
CCC	21 %	1 %				
CC	9 %	1 %				
C	28 %	45 %				
Non noté	20 %	29 %				29 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Exposition nette en m €	CMBS	31/12/2011	30/06/2012			
Comptabilisés en prêts et créances						
CMBS US						
CMBS Grande-Bretagne		63	42			
CMBS Autres		97	93			
Comptabilisés en actifs évalués à la juste valeur						
CMBS US						
CMBS Grande-Bretagne		5	5			
CMBS Autres		4	4			

- Stock de provisions collectives au 30/06/2012 sur RMBS et CMBS en prêts et créances : 95 m €
- Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste valeur :
 - 30 juin 2012: nominal = 137 m € ; juste valeur = 113 m €
 - 31 décembre 2011: nominal = 320 m € ; juste valeur = 87 m €

48

RESULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2012

 CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

CDO super senior à sous jacents résidentiels US non couverts

■ Décomposition par tranche de CDO super senior

En m €	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	1 203	2 809
Décote	1 178	1 246
Provision collective		518
Valeur nette	25	1 045
<i>Valeur nette au 31/12/2011</i>	975	1 290
Taux de décote*	98 %	69 %
Sous-jacent		
% des actifs <i>subprime</i> sous-jacents produits avant 2006	40 %	40 %
% des actifs <i>subprime</i> sous-jacents produits en 2006 et 2007	12 %	13 %
% des actifs Alt A sous-jacents	1 %	19 %
% des actifs Jumbo sous-jacents	0 %	2 %

* Après prise en compte des tranches décotées à 100%

- Après dépréciation collective et prise en compte des tranches décotées à 100 %, le taux de décote des CDO comptabilisés en prêt et créances s'élève à **69 %**

49

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

CDO super senior à sous-jacents résidentiels US

Méthodologie au 30/06/2012

■ CDO super senior évalués à la juste valeur

- Les décotes sont obtenues à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO
- Les taux de perte finale appliqués sur les prêts en vie sont calibrés en fonction :
 - de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel
 - du comportement historique des portefeuilles (remboursements anticipés, amortissement, pertes constatées)
- Depuis mars 2011, les taux de perte sont exprimés en pourcentage du nominal des prêts en vie (jusqu'à présent, les taux de perte étaient estimés en pourcentage du nominal des prêts en vie à l'origine) ; cette approche nous permet notamment de visualiser nos hypothèses de pertes en fonction de nos risques toujours au bilan de la Banque.

Taux de perte <i>subprime</i> produits en :			
Date de clôture	2005	2006	2007
31/12/2010	32 %	42 %	50 %
31/12/2011	50 %	60 %	60 %
30/06/2012	50 %	60 %	60 %

■ CDO super senior évalués au coût amorti

- Ils sont dépréciés en cas de risque de crédit avéré

50

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT			
Autres expositions			
■ CLO non couverts			
En m €	Brut	Décote	Net
CLO évalués à la juste valeur	732	30	702
CLO en prêts et créances*	2 228	52	2 176
* Inclut une provision collective de 11 m €			
■ CDO mezzanines non couverts			
En m €	Brut	Décote	Net
CDO mezzanines non couverts	690	690	0

51

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT					
Protections acquises pour couvrir des expositions sur CDO et autres actifs au 30/06/2012					
■ Auprès de <i>monolines</i>					
En m €	Monolines en couverture de :				Total protections acquises auprès de monolines
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	112	5 587	287	356	6 342
Montant notionnel brut des éléments couverts	112	5 587	287	356	6 342
Juste valeur des éléments couverts	101	5 555	264	229	6 149
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	11	32	23	127	193
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(3)	(18)	(21)	(91)	(133)
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines	8	14	2	36	60

Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines

NR, 15%
AA, 52%
B, 33%

Notation la plus basse émise par S&P ou Moody's au 30 juin 2012 :
AA : Assured Guaranty
B : Radian et MBIA
NR : CIFG

■ Auprès de CDPC

- Au 30/06/12, l'exposition nette auprès de CDPC est de 556 m € (sur des CDO *corporate*) après prise en compte d'une décote de 78 m €. L'exposition nette au 31/12/11 était de 985 m €.

52

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

COMPTE PROPRE ET DIVERS

Compte de résultat

■ **PNB : - 503 m € au T2-12 contre + 43 m € au T2-11**

- Dépréciation de 427 m € sur les titres d'Intesa Sanpaolo
- Pour mémoire, au T2-11, niveau élevé des revenus de la gestion financière, notamment en raison de la forte hausse du rendement des actifs indexés sur l'inflation.

■ **Réduction des charges d'exploitation: - 5,7 % S1/S1**

En m €	T2-12	Δ T2/T2	S1-12	Δ S1-S1
Produit net bancaire	(503)	ns	(214)	(22,0 %)
<i>dont coût de financement</i>	<i>(538)</i>	<i>(4,5 %)</i>	<i>(1 060)</i>	<i>(2,0 %)</i>
<i>dont gestion financière</i>	<i>(207)</i>	<i>ns</i>	<i>513</i>	<i>(7,7 %)</i>
<i>dont autres</i>	<i>242</i>	<i>x 2,2</i>	<i>353</i>	<i>29,7 %</i>
Charges d'exploitation	(214)	(15,4 %)	(437)	(5,7 %)
Résultat brut d'exploitation	(717)	x 3,4	(651)	(11,7 %)
Coût du risque	(20)	(58,3 %)	(10)	(76,3 %)
Résultat d'exploitation	(737)	x 2,9	(661)	(14,7 %)
Sociétés mises en équivalence	(24)	ns	(52)	ns
Résultat net sur autres actifs	2	x 2,3	(4)	x 6,1
Résultat avant impôts	(759)	x 3,0	(717)	(7,5 %)
Impôts	61	(51,2 %)	4	(98,5 %)
Résultat net part du Groupe	(739)	x 4,4	(800)	+ 30,8 %

53

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

EVOLUTION DU RISQUE

Risques pondérés par métier

En Mds €	Déc 11	Jun 12
Banque de proximité en France	38,7	39,1
- Caisses régionales	- *	1,0
- LCL	38,7	38,1
Banque de proximité à l'international	59,6	59,9
Services financiers spécialisés	56,7	54,0
Gestion d'actifs, assurances, banque privée	15,3	16,7
Banque de financement et d'investissement	140,1	111,6
- Banque de financement	69,5	66,3
- Banque de marchés et d'investissement	41,5	38,4
- Activités en cours d'arrêt	29,1	6,9
Compte propre et divers	23,3	20,9
Total	333,7	302,2
dont risque de crédit	277,8	271,2
dont risque de marché	32,8	8,1
dont risque opérationnel	23,1	22,9

* Mise en œuvre des garanties Switch au 23/12/2011 transférant aux Caisses régionales les emplois pondérés au titre de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales

54

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

EVOLUTION DU RISQUE

Evolution des encours de risque de crédit

Crédit Agricole S.A.			
En m €	Juin 11	Déc 11	Juin 12
Encours bruts de créances clientèle et établissements de crédit	488 809	500 094	523 028
dont créances dépréciées	21 775	23 024	23 800
Dépréciations constituées ⁽¹⁾	14 553	15 979	16 816
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	4,5 %	4,6 %	4,6 %
Taux de couverture des créances dépréciées (hors dépréciations collectives)	51,2 %	54,0 %	55,1 %
Dépréciations constituées / créances dépréciées	66,8 %	69,4 %	70,7 %

Caisses régionales (données sociales cumulées – normes françaises)			
En m €	Juin 11	Déc 11	Juin 12
Encours bruts de créances clientèle	381 325	388 255	391 885
dont créances dépréciées	9 255	9 161	9 472
Dépréciations constituées ⁽¹⁾	10 166	9 971	10 215
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,4 %	2,4 %	2,4 %
Taux de couverture des créances dépréciées (hors dépréciations collectives)	67,9 %	68,7 %	67,9 %
Dépréciations constituées / créances dépréciées	109,8 %	108,8 %	107,8 %

NB : en principal, hors opérations de location financement avec la clientèle, hors opérations internes au Crédit Agricole et hors créances rattachées
 (1) Y compris dépréciations collectives

55

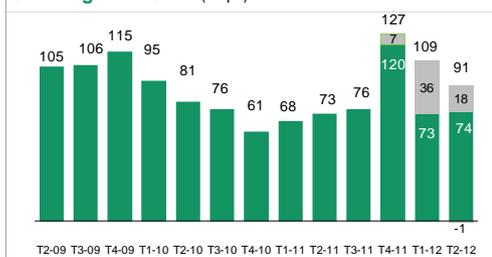
RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

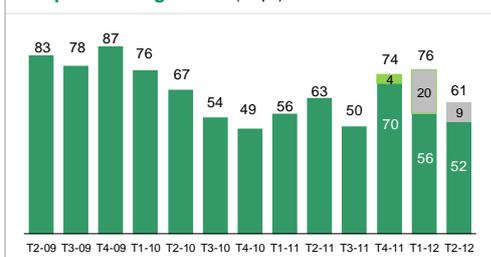
EVOLUTION DU RISQUE

Coût du risque sur encours de crédit

Crédit Agricole S.A.* (en pb)

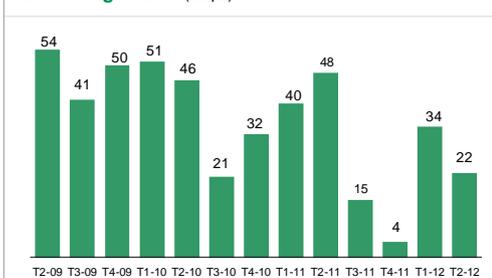


Groupe Crédit Agricole* (en pb)

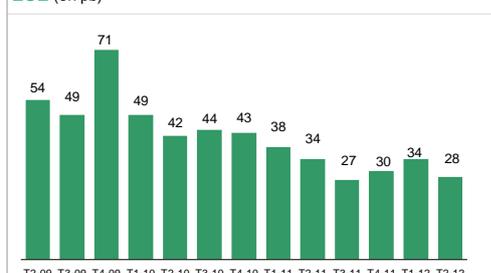


* Hors impact du plan de soutien à la Grèce en 2011 et 2012 ■ Impact du plan d'adaptation ■ Impact de la provision risque pays et filière et du complément de provision sur Agos

Caisses régionales (en pb)



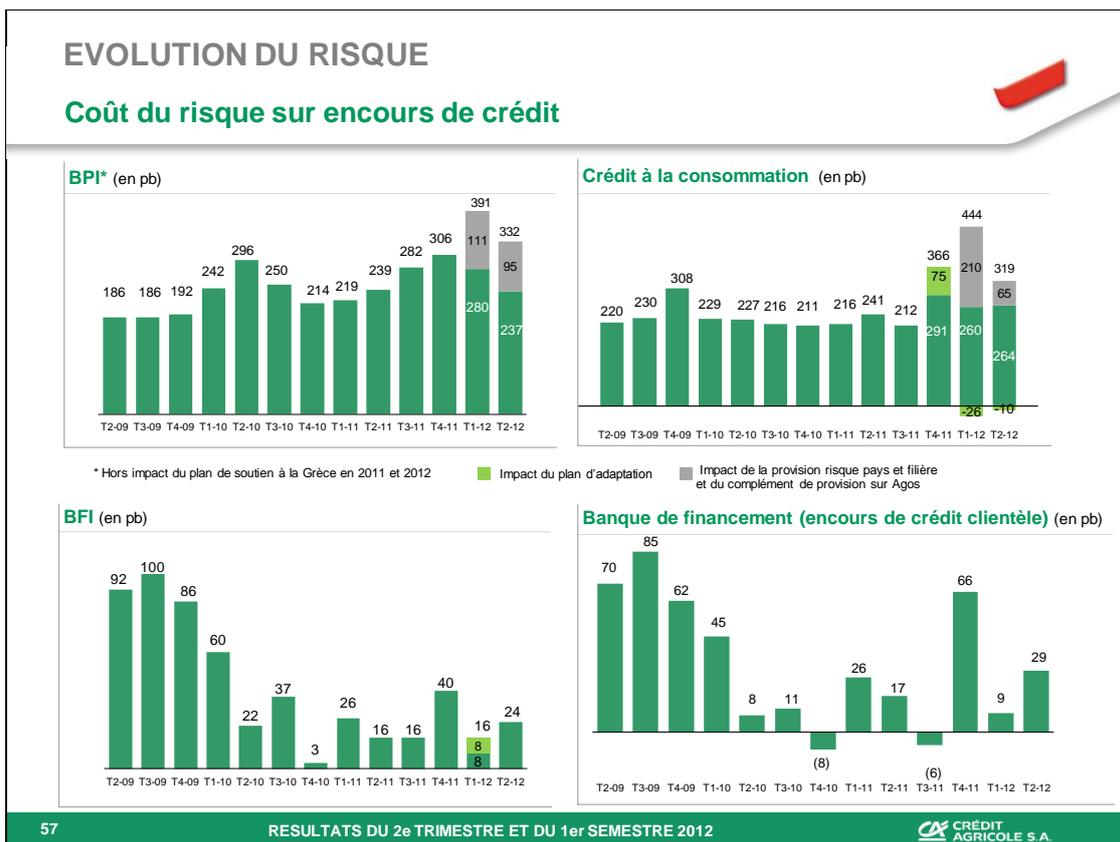
LCL (en pb)



56

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.



EVOLUTION DU RISQUE

Crédit Agricole S.A. : répartition des risques

Par zone géographique	Juin 12	Par secteur d'activité	Juin 12
France (hors banque de détail)	32 %	Clientèle de banque de détail	31 %
Europe de l'Ouest hors Italie	19 %	Services non marchands / secteur public / collectivités	11 %
France (banque de détail)	16 %	Banques	9 %
Italie	12 %	Energie	8 %
Amérique du Nord	7 %	Autres activités financières non bancaires	6 %
Asie et Océanie hors Japon	5 %	Divers	4 %
Afrique et Moyen-Orient	4 %	Maritime	3 %
Europe de l'Est	3 %	Automobile	3 %
Amérique centrale et du Sud	1 %	Immobilier	3 %
Japon	1 %	Industrie lourde	3 %
Total	100 %	BTP	3 %
		Distribution / Biens de consommation	3 %
		Aéronautique / aérospatial	2 %
		Agroalimentaire	2 %
		Assurance	2 %
		Autres transports	1 %
		Autres industries	1 %
		Telecom	1 %
		Santé / pharmacie	1 %
		Tourisme / hôtels / restauration	1 %
		Informatique / technologie	1 %
		Media / édition	1 %
		Total	100 %

58
RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

EVOLUTION DU RISQUE

Exposition aux risques de marché

- La VaR (99 % - 1 jour) de Crédit Agricole S.A. est mesurée en prenant en compte les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe
- Var (99 % - 1 jour) au 30 juin 2012 : 15 m € pour Crédit Agricole S.A.

Evolution de l'exposition aux risques des activités de marché de Crédit Agricole S.A.

En m €	VAR (99 % - 1 jour) 1 ^{er} janvier au 30 juin 2012				31 déc. 2011
	Minimum	Maximum	Moyenne	30 juin 2012	
Taux	7	17	12	12	8
Crédit	4	16	7	6	13
Change	1	7	3	5	4
Actions	2	6	3	2	3
Matières premières	1	5	3	1	5
VaR mutualisée de Crédit Agricole S.A.	11	25	15	15	20

EVOLUTION DU RISQUE

Mise à jour des expositions souveraines publiées à l'occasion des stress tests de l'EBA - groupe Crédit Agricole

■ Expositions du groupe bancaire sur une base consolidée au 30 juin 2012

En m €	Expositions nettes* 30/06/2012			Expositions nettes* 31/12/2011		
	Dont portefeuille bancaire**	Dont portefeuille de négociation	Total	Dont portefeuille bancaire**	Dont portefeuille de négociation	Total
Grèce ⁽¹⁾	31	-	31	114	1	115
Irlande	154	-	154	160	-	160
Portugal ⁽²⁾	150	4	154	620	8	628
Italie ⁽³⁾	4 048	339	4 387	3 824	128	3 952
Espagne ⁽⁴⁾	134	107	241	147	-	147
Total	4 517	450	4 967	4 865	137	5 002

* L'exposition nette correspond à la valeur des titres au bilan

** Brut de couverture

⁽¹⁾ L'exposition au 30 juin 2012 ne reprend pas les titres émis par le FESF (Fonds Européen de Stabilité Financière) reçus lors de l'échange de titres grecs réalisé au T1-12

⁽²⁾ La variation de l'exposition entre le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012 provient principalement des tombées d'échéance

⁽³⁾ La variation de l'exposition entre le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012 provient principalement de la variation de juste valeur

⁽⁴⁾ L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée d'une exposition déclarée à tort sur les collectivités locales espagnoles pour - 134 millions d'euros et sur l'Italie pour - 10 millions d'euros

EVOLUTION DU RISQUE

Expositions des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole aux dettes souveraines périphériques

En m €	Expositions brutes* 30/06/2012	Expositions brutes* 31/12/2011
Grèce**	292	1 890
Irlande***	1 253	1 309
Portugal***	1 315	1 877
Italie***	4 367	7 078
Espagne***	1 250	3 155
Total	8 477	15 309

* L'exposition brute correspond à la valeur au bilan IFRS. Exposition avant mécanisme de partage entre assurés et assureur.

** L'exposition au 30/06/2012 ne reprend pas les titres émis par le FESF (Fonds Européen de Stabilité Financière) reçus lors de l'échange des titres grecs réalisé au T1-12

*** La variation des expositions brutes s'explique principalement par la vente de Bes Vida au S1-12 (0,3 Md € d'expositions brutes au 31/12/2011) et 5,7 Mds € de cessions de titres (dont 0,8 Md€ sur le Portugal, 3,2 Mds € sur l'Italie et 1,7 Md € sur l'Espagne), et par les variations de juste valeur des titres.

61

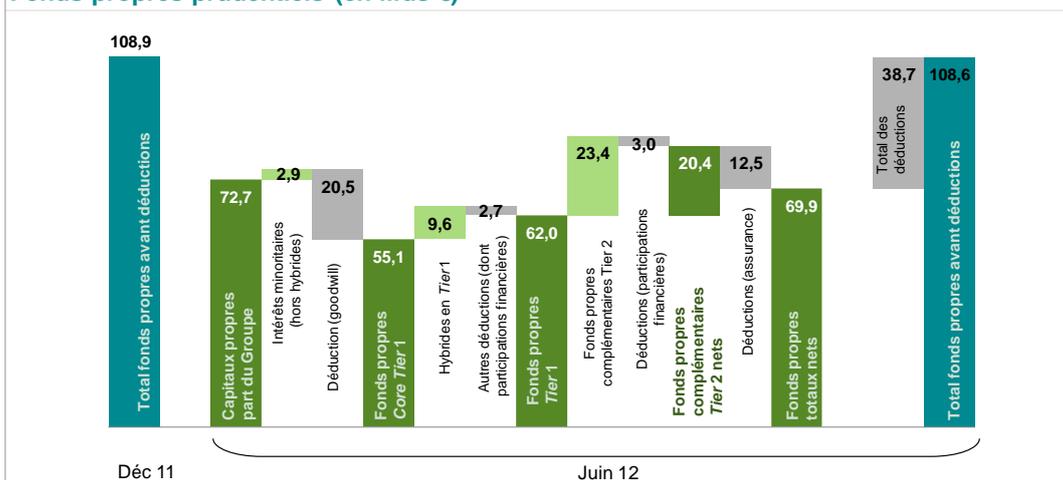
RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

STRUCTURE FINANCIERE

Groupe Crédit Agricole

Fonds propres prudeniels (en Mds €)



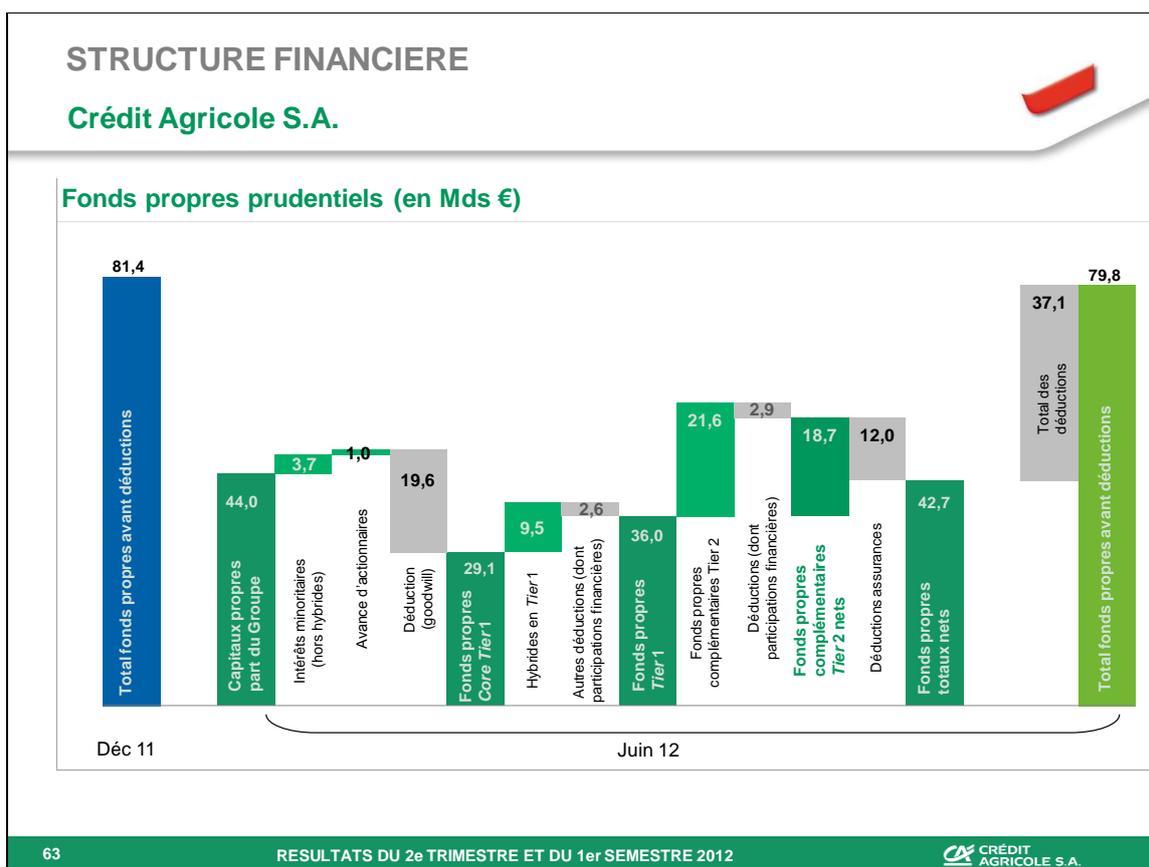
Emplois pondérés (en Mds €)

	31/12/11	31/03/12	30/06/12
Bâle 2,5	522	500	489

62

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.



63

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

STRUCTURE FINANCIERE

Capitaux propres et dettes subordonnées

En m €	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total	Dettes subordonnées
31 décembre 2011	42 797	6 495	49 292	33 782
Augmentation de capital	-	-	-	
Dividendes versés en 2012	-	(302)	(302)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	
Effets des acquisitions/cessions sur les minoritaires	(72)	(728)	(800)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 512	187	1 699	
Variation de la quote-part de réserve des sociétés mises en équivalence	108	-	108	
Autres	197	-	197	
Résultat de la période	363	76	439	
Au 30 juin 2012	44 905	5 728	50 633	30 497

64

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/11 ET 30/06/12

Crédit Agricole S.A.

En Mds €

Actif	30/06/12	31/12/11
Caisse, banques centrales	22,0	28,5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	568,4	523,8
Actifs financiers disponibles à la vente	231,7	227,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	401,9	379,9
Prêts et créances sur la clientèle	402,5	399,4
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	15,2	15,3
Comptes de régularisation et actifs divers	114,2	103,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	19,0	18,3
Valeurs immobilisées	10,0	9,7
Ecart d'acquisition	17,4	17,5
Total actif	1 802,3	1 723,6

En Mds €

Passif	30/06/12	31/12/11
Banques centrales	0,4	0,1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	514,7	474,3
Dettes envers les établissements de crédit	197,5	172,7
Dettes envers la clientèle	526,7	525,6
Dettes représentées par un titre	143,9	148,3
Comptes de régularisation et passifs divers	104,0	83,8
Provisions techniques des contrats d'assurance	229,3	230,9
Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	35,2	38,6
Capitaux propres part du Groupe	44,9	42,8
Intérêts minoritaires	5,7	6,5
Total passif	1 802,3	1 723,6

65

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

 CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/11 ET 30/06/12

Groupe Crédit Agricole

En Mds €

Actif	30/06/12	31/12/11
Caisse, banques centrales	24,3	31,4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	567,9	523,5
Actifs financiers disponibles à la vente	250,0	245,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	122,0	102,8
Prêts et créances sur la clientèle	805,6	799,0
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	22,2	21,6
Comptes de régularisation et actifs divers	129,0	120,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4,1	3,7
Valeurs immobilisées	13,4	13,2
Ecart d'acquisition	18,2	18,3
Total actif	1 956,7	1 879,5

En Mds €

Passif	30/06/12	31/12/11
Banques centrales	0,7	0,3
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	514,9	474,0
Dettes envers les établissements de crédit	135,5	126,4
Dettes envers la clientèle	678,1	666,7
Dettes représentées par un titre	167,9	166,3
Comptes de régularisation et passifs divers	113,8	97,3
Provisions techniques des contrats d'assurance	230,6	232,1
Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	35,6	39,6
Capitaux propres part du Groupe	74,2	70,7
Intérêts minoritaires	5,4	6,1
Total passif	1 956,7	1 879,5

66

RESULTATS DU 2e TRIMESTRE ET DU 1er SEMESTRE 2012

 CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Résultats du 2^e trimestre et du semestre 2012



• **Séries trimestrielles**

Groupe Crédit Agricole S.A.

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	4 110	3 249	3 999	4 598	4 061	4 559	4 828	4 494	4 824	5 469	4 977	4 859	5 304	5 531	5 285	4 663	5 425	4 751
Charges d'exploitation	(3 218)	(3 147)	(3 124)	(3 146)	(2 978)	(2 986)	(3 053)	(3 165)	(3 162)	(3 405)	(3 198)	(3 422)	(3 276)	(3 330)	(3 226)	(3 780)	(3 207)	(3 272)
Résultat brut d'exploitation	892	102	875	1 452	1 083	1 573	1 775	1 329	1 662	2 064	1 779	1 437	2 028	2 201	2 059	883	2 218	1 479
Coût du risque	(446)	(365)	(740)	(1 614)	(1 085)	(1 127)	(1 189)	(1 288)	(1 074)	(980)	(973)	(750)	(822)	(1 125)	(1 851)	(1 859)	(1 770)	(1 164)
Sociétés mises en équivalence	343	205	347	(27)	321	43	275	208	425	284	368	(1 012)	441	269	244	(725)	415	225
Résultat net sur autres actifs	422	14	(7)	(1)	3	2	47	15	(159)	(9)	(9)	(9)	1	(8)	(3)	15	(5)	41
Variation de valeur des écarts d'acquisition			(1)	(279)			(485)	(1)	(4)	(414)		(27)		(359)		(1 575)	0	
Résultat avant impôts	1 211	(44)	474	(469)	322	491	423	263	850	954	1 165	(361)	1 648	978	449	(3 261)	858	581
Impôts	(205)	231	(52)	92	(82)	(230)	(121)	222	(270)	(459)	(292)	144	(520)	(587)	(114)	195	(595)	(409)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées		(2)	2	28	6	5	89	58	4	3	2	12	(4)	17	1	0	2	2
Résultat net	1 006	185	424	(349)	246	266	391	543	584	498	875	(205)	1 124	408	336	(3 066)	265	174
Intérêts minoritaires	114	109	59	(40)	44	65	102	110	114	119	133	123	124	69	78	1	13	63
Résultat net part du Groupe	892	76	365	(309)	202	201	289	433	470	379	742	(328)	1 000	339	258	(3 067)	252	111

Banque de proximité en France – Caisses régionales

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire																		
Charges d'exploitation																		
Résultat brut d'exploitation																		
Coût du risque																		
Sociétés mises en équivalence	271	167	136	103	265	162	222	172	333	181	232	211	374	200	218	216	372	173
Résultat net sur autres actifs																		
Variation de valeur des écarts d'acquisition																		
Résultat avant impôts	271	167	136	103	265	162	222	172	333	181	232	211	374	200	218	216	372	173
Impôts	(70)	(27)			(87)	(5)												
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées																		
Résultat net	201	140	136	103	178	157	222	172	333	181	232	211	374	200	218	216	372	173
Intérêts minoritaires																		
Résultat net part du Groupe	201	140	136	103	178	157	222	172	333	181	232	211	374	200	218	216	372	173

Banque de proximité en France - LCL

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	912	950	901	952	935	969	933	1 012	965	1 006	951	1 023	988	980	934	920	1 012	1 001
Charges d'exploitation	(645)	(613)	(623)	(651)	(648)	(615)	(627)	(660)	(641)	(641)	(645)	(648)	(612)	(623)	(620)	(642)	(616)	(630)
Résultat brut d'exploitation	267	336	277	301	287	354	306	352	324	365	306	375	376	357	314	278	396	371
Coût du risque	(43)	(40)	(51)	(66)	(99)	(102)	(95)	(139)	(96)	(83)	(90)	(90)	(80)	(75)	(62)	(69)	(78)	(66)
Sociétés mises en équivalence																		
Résultat net sur autres actifs												(2)				1	(1)	1
Variation de valeur des écarts d'acquisition																		
Résultat avant impôts	224	297	227	235	188	252	211	213	228	282	216	283	296	282	252	210	317	306
Impôts	(67)	(89)	(68)	(70)	(56)	(76)	(63)	(64)	(69)	(84)	(65)	(85)	(91)	(88)	(79)	(73)	(102)	(107)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées																		
Résultat net	157	208	159	165	132	176	148	149	159	198	151	198	205	194	173	137	215	199
Intérêts minoritaires	8	11	9	7	7	9	7	7	8	10	7	10	10	8	7	11	9	9
Résultat net part du Groupe	149	197	150	158	125	167	141	142	151	188	144	188	195	184	165	130	204	190

Banque de proximité à l'international

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10*	T4-10*	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	782	815	801	644	701	755	722	753	722	736	747	770	773	754	779	762	746	769
Charges d'exploitation	(521)	(523)	(531)	(510)	(489)	(508)	(482)	(508)	(478)	(517)	(467)	(489)	(495)	(517)	(507)	(585)	(507)	(585)
Résultat brut d'exploitation	261	292	270	134	212	247	240	245	244	219	280	281	278	237	272	177	239	184
Coût du risque	(99)	(92)	(160)	(529)	(267)	(273)	(274)	(275)	(350)	(423)	(362)	(309)	(318)	(437)	(578)	(513)	(944)	(502)
Sociétés mises en équivalence	39	1	19	(157)	46	40	37	21	47	25	41	(4)	28	27	10	(976)	24	28
Résultat net sur autres actifs							32	13				8			1	7	2	(2)
Variation de valeur des écarts d'acquisition				(279)			(485)			(418)		(28)		(359)		(275)		
Résultat avant impôts	201	201	129	(831)	(9)	14	(450)	4	(59)	(597)	(41)	(52)	(12)	(532)	(295)	(1 580)	(679)	(292)
Impôts	(58)	(66)	(80)	55	(28)	(82)	(46)	(24)	(44)	(52)	(53)	(35)	(49)	(197)	(37)	36	(176)	26
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		(1)	2	28	6	5	89	58	4	3	3	12	1	13			2	2
Résultat net	143	134	51	(748)	(31)	(63)	(407)	38	(99)	(646)	(91)	(75)	(60)	(716)	(332)	(1 544)	(853)	(264)
Intérêts minoritaires	34	38	4	(77)	(10)	(12)	10	7	(2)	(3)	8	15	(1)	(21)	(9)	(20)	(7)	7
Résultat net part du Groupe	109	96	47	(671)	(21)	(51)	(417)	31	(97)	(643)	(99)	(90)	(59)	(695)	(323)	(1 524)	(846)	(271)

* Les montants de PNB et de charges du T3-10 et du T4-10 intègrent un ajustement technique de consolidation qui n'a pas d'impact sur le RBE

Cariparma

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	386,0	381,0	378,0	352,0	363,0	378,0	347,0	355,0	337,0	360,0	367,0	372,0	392,0	394,0	420,0	386,0	400,0	429,0
Charges d'exploitation	(206,0)	(207,0)	(207,0)	(250,0)	(203,0)	(206,0)	(200,0)	(212,0)	(206,0)	(206,0)	(205,0)	(218,0)	(236,0)	(253,0)	(249,0)	(268,0)	(251,0)	(309,0)
Résultat brut d'exploitation	180,0	174,0	171,0	103,0	159,0	173,0	147,0	143,0	131,0	154,0	162,0	153,0	156,0	141,0	171,0	118,0	149,0	120,0
Coût du risque	(29,0)	(29,0)	(38,0)	(169,0)	(47,0)	(49,0)	(58,0)	(57,0)	(52,0)	(55,0)	(59,0)	(65,0)	(55,0)	(53,0)	(76,0)	(94,0)	(73,0)	(89,0)
Sociétés mises en équivalence																		
Résultat net sur autres actifs												2,0						
Variation de valeur des écarts d'acquisition																(215,0)		
Résultat avant impôts	152,0	145,0	133,0	(66,0)	112,0	123,0	89,0	86,0	79,0	99,0	103,0	90,0	101,0	87,0	95,0	(190,0)	76,0	31,0
Impôts	(54,0)	(52,0)	(28,0)	95,0	(42,0)	(38,0)	(30,0)	(21,0)	(34,0)	(40,0)	(42,0)	(28,0)	(43,0)	(34,0)	(28,0)	46,0	(33,0)	26,0
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées																		
Résultat net	98,0	93,0	105,0	28,0	70,0	86,0	59,0	65,0	46,0	59,0	61,0	63,0	58,0	54,0	67,0	(144,0)	43,0	57,0
Intérêts minoritaires	27,0	26,0	28,0	8,0	19,0	23,0	16,0	17,0	13,0	16,0	17,0	17,0	17,0	15,0	19,0	(6,0)	12,0	16,0
Résultat net part du Groupe	71,0	67,0	77,0	20,0	51,0	62,0	44,0	48,0	33,0	42,0	44,0	45,0	41,0	39,0	48,0	(139,0)	31,0	41,0

Emporiki

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	177	197	179	159	149	186	176	186	186	178	191	204	191	174	169	186	161	125
Charges d'exploitation	(151)	(150)	(158)	(188)	(149)	(172)	(152)	(170)	(140)	(183)	(139)	(133)	(130)	(133)	(129)	(180)	(124)	(146)
Résultat brut d'exploitation	26	47	21	(29)	0	14	24	16	46	(5)	52	71	61	41	40	6	37	(21)
Coût du risque	(45)	(46)	(93)	(304)	(172)	(188)	(159)	(138)	(254)	(315)	(259)	(194)	(220)	(348)	(470)	(379)	(829)	(377)
Sociétés mises en équivalence			5	2	(1)		1	(1)										
Résultat net sur autres actifs							32	13				6				7		
Variation de valeur des écarts d'acquisition				(254)			(485)			(418)				(359)				
Résultat avant impôts	(19)	1	(67)	(585)	(172)	(175)	(586)	(110)	(208)	(738)	(207)	(117)	(159)	(666)	(430)	(366)	(792)	(398)
Impôts	(2)	(2)	(44)	(45)	15	(29)	(2)	(6)	(4)	(4)	(4)	(6)	(3)	(152)	(3)	(5)	(133)	12
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées		(1)	2	0	0	0	0	0										
Résultat net	(21)	(2)	(109)	(630)	(158)	(203)	(588)	(116)	(212)	(742)	(210)	(122)	(162)	(818)	(433)	(371)	(925)	(386)
Intérêts minoritaires	(7)	(1)	(35)	(103)	(43)	(47)	(16)	(21)	(28)	(29)	(19)	(11)	(23)	(40)	(36)	(19)	(20)	(16)
Résultat net part du Groupe	(14)	(2)	(74)	(527)	(115)	(156)	(572)	(95)	(184)	(713)	(191)	(111)	(139)	(777)	(397)	(352)	(905)	(370)

Autres entités de la BPI

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	219	237	244	133	189	191	199	212	199	198	189	194	190	186	190	190	185	215
Charges d'exploitation	(164)	(166)	(166)	(72)	(137)	(130)	(130)	(126)	(132)	(128)	(123)	(138)	(129)	(131)	(129)	(137)	(132)	(130)
Résultat brut d'exploitation	55	71	78	60	53	60	69	86	67	70	66	57	61	55	61	53	53	85
Coût du risque	(25)	(17)	(29)	(56)	(48)	(36)	(57)	(80)	(44)	(53)	(44)	(50)	(43)	(36)	(32)	(40)	(42)	(36)
Sociétés mises en équivalence	39	1	14	(159)	47	40	36	22	47	25	41	(4)	28	27	10	(976)	24	28
Résultat net sur autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	(2)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	(25)	0	0	0	0	0	0	0	(28)	0	0	0	(60)	0	0
Résultat avant impôts	68	55	63	(180)	51	66	47	28	70	42	63	(25)	46	47	40	(1 024)	37	75
Impôts	(110)	(12)	(8)	5	(1)	(15)	(14)	3	(6)	(8)	(7)	(1)	(3)	(11)	(6)	(5)	(10)	(12)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées	0	0	0	28	6	5	89	58	4	3	3	12	1	13	0	0	2	2
Résultat net	66	43	55	(146)	57	54	122	89	67	37	58	(16)	44	48	34	(1 029)	29	65
Intérêts minoritaires	14	13	11	18	14	12	10	11	13	10	10	9	5	4	8	5	1	7
Résultat net part du Groupe	52	31	44	(164)	43	43	111	78	54	28	48	(24)	39	43	26	(1 033)	28	58

Services financiers spécialisés

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	725	744	737	783	853	903	948	976	983	993	968	1 001	1 004	996	971	956	921	884
Charges d'exploitation	(396)	(402)	(392)	(418)	(431)	(409)	(422)	(444)	(429)	(434)	(430)	(441)	(421)	(427)	(416)	(480)	(410)	(384)
Résultat brut d'exploitation	329	342	345	365	422	494	526	532	554	559	538	560	583	569	555	476	511	500
Coût du risque	(140)	(127)	(184)	(232)	(265)	(311)	(318)	(426)	(328)	(335)	(321)	(314)	(318)	(360)	(323)	(606)	(625)	(444)
Sociétés mises en équivalence	2	2	2	2	2	2	1	5	3	3	3	3	3	4	3	4	5	5
Résultat net sur autres actifs	1		(5)	4	1													
Variation de valeur des écarts d'acquisition																(247)		
Résultat avant impôts	192	217	158	139	160	185	209	111	229	227	220	249	268	213	235	(373)	(109)	61
Impôts	(62)	(75)	(51)	(45)	(60)	(71)	(83)	78	(86)	(85)	(71)	(87)	(93)	(71)	(96)	18	(3)	(34)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées														5				
Résultat net	130	142	107	94	100	114	126	189	143	142	149	162	175	147	139	(355)	(112)	27
Intérêts minoritaires	11	7	0	(6)	10	10	14	39	16	15	15	13	15	9	13	(22)	(84)	(29)
Résultat net part du Groupe	119	135	107	100	90	104	112	150	127	127	134	149	160	138	126	(333)	(28)	56

Crédit à la consommation

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	605	622	615	634	727	776	819	843	844	854	826	852	859	852	830	813	779	749
Charges d'exploitation	(319)	(324)	(317)	(325)	(344)	(332)	(340)	(358)	(339)	(346)	(338)	(345)	(335)	(344)	(330)	(385)	(330)	(305)
Résultat brut d'exploitation	286	298	298	309	383	444	479	485	505	508	488	507	524	508	500	428	449	444
Coût du risque	(129)	(121)	(175)	(202)	(250)	(283)	(301)	(408)	(305)	(308)	(296)	(292)	(296)	(328)	(286)	(489)	(593)	(413)
Sociétés mises en équivalence	2	2	2	2	2	2	1	4	2	2	3	3	3	4	3	4	5	5
Résultat net sur autres actifs	1		2	(1)	1							(1)						
Variation de valeur des écarts d'acquisition																		
Résultat avant impôts	160	179	127	108	136	163	179	81	202	202	195	217	231	184	217	(57)	(139)	36
Impôts	(53)	(62)	(41)	(38)	(51)	(64)	(73)	87	(78)	(77)	(63)	(77)	(81)	(58)	(78)	13	15	(23)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées																		
Résultat net	107	117	86	70	85	99	106	168	124	125	132	140	150	126	139	(44)	(124)	13
Intérêts minoritaires	11	7	(1)	(6)	9	10	14	40	16	15	15	14	15	9	13	(14)	84	(28)
Résultat net part du Groupe	96	110	87	76	76	89	92	128	108	110	117	126	135	117	126	(30)	(40)	41

Crédit-bail et affacturage

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	120	123	122	150	126	127	129	132	140	139	141	149	145	144	140	144	142	135
Charges d'exploitation	(74)	(75)	(72)	(91)	(83)	(74)	(79)	(81)	(83)	(81)	(84)	(88)	(86)	(83)	(86)	(96)	(80)	(78)
Résultat brut d'exploitation	46	48	50	59	43	53	50	51	57	58	57	61	59	61	54	48	62	57
Coût du risque	(12)	(6)	(8)	(30)	(16)	(28)	(16)	(17)	(23)	(26)	(24)	(22)	(22)	(32)	(37)	(117)	(32)	(32)
Sociétés mises en équivalence									1									
Résultat net sur autres actifs			(7)	5														
Variation de valeur des écarts d'acquisition																	(247)	
Résultat avant impôts	34	42	35	34	27	25	34	34	35	32	33	39	37	29	17	(316)	30	25
Impôts	(9)	(14)	(11)	(8)	(10)	(8)	(11)	(10)	(11)	(10)	(12)	(12)	(12)	(13)	(16)	5	(18)	(10)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées														5				
Résultat net	25	28	24	26	17	17	23	24	24	22	21	27	25	21	1	(311)	12	15
Intérêts minoritaires			1		1			(1)				(1)				(7)		
Résultat net part du Groupe	25	28	23	26	16	17	23	25	24	22	21	28	25	21	1	(304)	12	15

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09*	T2-09*	T3-09*	T4-09*	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	1 098	1 058	913	925	768	932	1 165	1 046	1 183	1 300	1 274	1 227	1 312	1 334	1 350	1 247	1 387	1 215
Charges d'exploitation	(484)	(470)	(442)	(468)	(442)	(425)	(545)	(568)	(615)	(655)	(620)	(600)	(614)	(626)	(593)	(675)	(588)	(606)
Résultat brut d'exploitation	614	588	471	457	326	507	620	478	568	645	654	627	698	708	757	572	799	609
Coût du risque	(5)	9	(47)	(73)	1	(5)	(1)	(1)	(2)	(15)	4	(12)	13	(124)	(770)	(195)	(51)	(4)
Sociétés mises en équivalence		1	(1)	3	1		1	1	1	1	(1)	2	3	2	3	3	2	3
Résultat net sur autres actifs			(1)	(2)					1	(1)		(7)				(1)		28
Variation de valeur des écarts d'acquisition									(4)	3								
Résultat avant impôts	609	598	422	384	328	502	620	478	564	633	657	610	714	586	(10)	379	750	636
Impôts	(182)	(173)	(135)	(120)	(113)	(154)	(170)	(97)	(176)	(202)	(221)	(202)	(225)	(208)	(6)	(180)	(241)	(187)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées												1						
Résultat net	427	425	287	264	215	348	450	381	388	431	436	409	489	378	(16)	199	509	449
Intérêts minoritaires	12	10	(4)	(7)	(13)	11	19	19	39	39	44	34	46	31	8	14	54	36
Résultat net part du Groupe	415	415	291	271	228	337	431	362	349	392	392	375	443	347	(24)	185	455	413

Gestion d'actifs : CAAM* jusqu'au T4-09 puis Amundi*

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	369	381	283	337	248	272	297	312	384	391	385	356	377	377	301	337	420	330
Charges d'exploitation	(180)	(169)	(148)	(159)	(143)	(145)	(150)	(166)	(224)	(249)	(224)	(209)	(202)	(211)	(182)	(183)	(187)	(195)
Résultat brut d'exploitation	189	212	135	178	105	127	147	146	160	142	161	147	175	166	119	154	233	135
Coût du risque	(11)	5	(49)	(44)	2		(1)			(9)	9	(2)	14	6	(5)	(8)	0	1
Sociétés mises en équivalence				1				0		1	0	2	3	2	3	3	2	3
Résultat net sur autres actifs			(1)	(2)					(3)	(1)								
Variation de valeur des écarts d'acquisition										4								
Résultat avant impôts	178	217	85	133	107	127	146	146	157	137	170	147	192	174	117	149	235	139
Impôts	(60)	(88)	(21)	(30)	(38)	(41)	(45)	(61)	(51)	(47)	(57)	(50)	(63)	(58)	(38)	(60)	(77)	(44)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées																		
Résultat net	118	129	64	103	69	86	101	85	106	90	113	97	129	116	79	89	158	95
Intérêts minoritaires	3	2		(2)	1	2	2	5	28	24	30	24	34	31	22	24	42	25
Résultat net part du Groupe	115	127	64	105	68	84	99	80	78	66	83	73	95	85	57	65	116	70

* y compris les activités de gestion d'actifs de la BFT

Services financiers aux institutionnels

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	95	97	96	93	95	89	186	201	197	212	204	198	203	206	204	212	215	220
Charges d'exploitation	(69)	(69)	(71)	(72)	(67)	(62)	(135)	(151)	(145)	(144)	(140)	(147)	(144)	(143)	(143)	(141)	(141)	(149)
Résultat brut d'exploitation	26	28	25	21	28	27	51	50	52	68	64	51	59	63	61	71	74	71
Coût du risque			(1)		(1)	0	(1)		(2)	(2)		(1)	1			(1)		
Sociétés mises en équivalence																		
Résultat net sur autres actifs																		
Variation de valeur des écarts d'acquisition																		
Résultat avant impôts	26	28	24	21	27	27	50	50	50	66	64	50	60	63	61	70	74	71
Impôts	(8)	(8)	(7)	(8)	(8)	(13)	(15)	(20)	(16)	(21)	(20)	(28)	(22)	(25)	(21)	(22)	(25)	(26)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées																		
Résultat net	18	20	17	13	19	14	35	30	34	45	44	22	38	38	40	48	49	45
Intérêts minoritaires					0	0	6	4	6	8	8	4	6	6	7	7	7	7
Résultat net part du Groupe	18	20	17	13	19	14	29	26	28	37	36	18	32	32	33	41	42	38

Crédit Agricole Private Banking*

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	164	162	142	151	137	151	144	145	151	172	163	158	175	174	170	158	176	170
Charges d'exploitation	(115)	(117)	(114)	(121)	(110)	(109)	(110)	(114)	(113)	(122)	(123)	(116)	(127)	(131)	(131)	(131)	(132)	(133)
Résultat brut d'exploitation	49	45	28	30	27	42	34	31	38	50	40	42	48	43	39	27	44	37
Coût du risque	6	3	3	(27)		(5)				(4)	(4)	(9)	(1)		(1)	(2)	1	(5)
Sociétés mises en équivalence		1	(1)	1														
Résultat net sur autres actifs												(7)						
Variation de valeur des écarts d'acquisition																		
Résultat avant impôts	55	49	30	4	27	37	34	31	38	46	36	26	47	43	38	25	45	32
Impôts	(16)	(13)	(9)	(1)	(6)	(6)	(6)	(6)	(7)	(9)	(7)	(6)	(9)	(9)	(7)	(4)	(8)	(6)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées																		
Résultat net	39	36	21	3	21	31	28	25	31	37	29	20	38	34	31	21	37	26
Intérêts minoritaires	3	2	2	2	2	2	3	1	3	3	3	2	3	3	3	1	3	3
Résultat net part du Groupe	36	34	19	1	19	29	25	24	28	34	26	18	35	31	28	20	34	23

* Crédit Agricole Private Banking : BGPI, CA Suisse, CA Luxembourg, CFM Monaco, CA Espagne, CA Miami, DTVM Brésil – Hors LCL Banque privée

Assurances

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	470	419	392	344	287	419	538	388	451	525	522	514	556	577	677	540	575	494
Charges d'exploitation	(120)	(115)	(110)	(116)	(121)	(109)	(150)	(137)	(134)	(140)	(133)	(127)	(141)	(141)	(137)	(220)	(127)	(129)
Résultat brut d'exploitation	350	304	282	228	166	310	388	251	317	385	389	387	415	436	540	320	448	365
Coût du risque				(2)			(1)	(1)	1	0	(1)	1		(130)	(764)	(185)	(52)	0
Sociétés mises en équivalence				1	1		1	1	1		(1)							
Résultat net sur autres actifs										(1)	(1)					(1)		28
Variation de valeur des écarts d'acquisition																		
Résultat avant impôts	350	304	282	227	167	310	389	251	319	384	387	388	415	306	(224)	134	396	393
Impôts	(98)	(65)	(98)	(82)	(62)	(94)	(104)	(10)	(101)	(125)	(137)	(119)	(131)	(117)	60	(94)	(130)	(112)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées																		
Résultat net	252	239	184	145	105	216	285	241	218	259	250	269	284	189	(164)	40	266	281
Intérêts minoritaires	6	6	(6)	(7)	(16)	7	8	9	2	4	3	4	3	(10)	(24)	(19)	2	0
Résultat net part du Groupe	246	233	190	152	121	209	277	232	216	255	247	265	281	199	(140)	59	264	281

Banque de financement et d'investissement*

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	1 876	807	1 811	1 861	1 600	1 510	1 177	1 216	1 463	1 574	1 329	1 323	1 518	1 449	1 667	1 116	1 405	1 348
Charges d'exploitation	(885)	(852)	(790)	(753)	(755)	(753)	(764)	(785)	(804)	(848)	(832)	(915)	(901)	(858)	(842)	(1 075)	(836)	(830)
Résultat brut d'exploitation	991	(45)	1 021	1 108	845	757	413	431	659	726	497	408	617	591	825	41	569	518
Coût du risque	(168)	(122)	(322)	(471)	(301)	(251)	(287)	(193)	(147)	(38)	(114)	16	(73)	(63)	23	(216)	(31)	(101)
Sociétés mises en équivalence	32	33	33	15	37	31	32	15	34	38	32	35	34	34	35	30	40	40
Résultat net sur autres actifs			(1)	(1)	2	1	8	1		1		(7)	3	(9)		7	0	12
Variation de valeur des écarts d'acquisition																(1 053)	0	
Résultat avant impôts	855	(134)	731	651	583	538	166	254	546	727	415	452	581	553	883	(1 191)	578	469
Impôts	(265)	50	(182)	(148)	(170)	(149)	(14)	(31)	(154)	(221)	(107)	(88)	(212)	(172)	(274)	73	(169)	(174)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées																	0	
Résultat net	590	(84)	549	503	413	389	152	223	392	506	308	364	369	381	609	(1 118)	409	295
Intérêts minoritaires	21	24	12	(3)	14	11	10	7	13	17	10	10	6	2	10	(16)	(1)	(1)
Résultat net part du Groupe	569	(108)	537	506	399	378	142	216	379	489	298	354	363	379	599	(1 102)	410	296

* activités pérennes

Banque de financement

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	569	353	606	1 155	456	465	500	580	651	657	657	738	640	646	692	447	505	524
Charges d'exploitation	(229)	(216)	(223)	(200)	(210)	(193)	(208)	(202)	(202)	(218)	(211)	(219)	(222)	(235)	(225)	(300)	(234)	(234)
Résultat brut d'exploitation	340	137	383	955	246	272	292	378	449	439	446	519	418	411	467	147	271	290
Coût du risque	(101)	(81)	(164)	(280)	(275)	(222)	(258)	(181)	(131)	(25)	(33)	25	(79)	(51)	17	(206)	(27)	(84)
Sociétés mises en équivalence	32	33	32	24	38	32	33	14	33	39	31	35	34	35	35	30	40	40
Résultat net sur autres actifs			(1)	(1)	2	1	1	1		1		(7)	1	(9)	(1)	11		1
Variation de valeur des écarts d'acquisition																		
Résultat avant impôts	271	89	250	698	11	83	68	212	351	454	444	572	374	386	518	(18)	284	247
Impôts	(86)	(12)	(32)	(163)	(2)	(14)	(15)	(40)	(95)	(131)	(117)	(123)	(143)	(116)	(157)	10	(73)	(81)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées																		
Résultat net	185	77	218	535	9	69	53	172	256	323	327	449	231	270	361	(8)	211	166
Intérêts minoritaires	15	18	17	(3)	4	4	7	3	10	11	10	10	2	(1)	4	(10)	(7)	(5)
Résultat net part du Groupe	170	59	201	538	5	65	46	169	246	312	317	439	229	271	357	2	218	171

Banque de marchés et d'investissement

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	1 307	454	1 205	706	1 144	1 045	677	636	812	917	672	585	878	803	975	670	900	824
Charges d'exploitation	(656)	(636)	(567)	(553)	(545)	(560)	(556)	(583)	(602)	(630)	(621)	(696)	(678)	(623)	(617)	(776)	(602)	(596)
Résultat brut d'exploitation	651	(182)	638	153	599	485	121	53	210	287	51	(111)	200	180	358	(106)	298	228
Coût du risque	(67)	(41)	(158)	(191)	(26)	(29)	(29)	(12)	(16)	(13)	(81)	(9)	6	(12)	6	(10)	(4)	(17)
Sociétés mises en équivalence			1	(9)	(1)	(1)	(1)	1	1	(1)	1		(1)	(1)		(1)		
Résultat net sur autres actifs							7						2		1	(2)		11
Variation de valeur des écarts d'acquisition																(1 053)		
Résultat avant impôts	584	(223)	481	(47)	572	455	98	42	195	273	(29)	(120)	207	167	365	(1 173)	294	222
Impôts	(179)	62	(150)	15	(168)	(135)	1	9	(59)	(90)	10	35	(69)	(56)	(117)	63	(96)	(93)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées																		
Résultat net	405	(161)	331	(32)	404	320	99	51	136	183	(19)	(85)	138	111	248	(1 110)	198	129
Intérêts minoritaires	6	6	(5)		10	7	3	4	3	6			4	3	6	(7)	6	4
Résultat net part du Groupe	399	(167)	336	(32)	394	313	96	47	133	177	(19)	(85)	134	108	242	(1 103)	192	125

Activités en cours d'arrêt

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T3-10	T4-10	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	(1 957)	(1 082)	(996)	(426)	(443)	(519)	(114)	(271)	(182)	(121)	5	(76)	27	(24)	(105)	(212)	(335)	37
Charges d'exploitation	(51)	(50)	(128)	(71)	(29)	(31)	(31)	(33)	(25)	(27)	(27)	(29)	(23)	(27)	(25)	(33)	(27)	(23)
Résultat brut d'exploitation	(2 008)	(1 132)	(1 124)	(497)	(472)	(550)	(145)	(304)	(207)	(148)	(22)	(105)	4	(51)	(130)	(245)	(362)	14
Coût du risque	(2)	2		(227)	(134)	(176)	(205)	(222)	(140)	(76)	(92)	(32)	(57)	(21)	(100)	3	(51)	(27)
Sociétés mises en équivalence																		
Résultat net sur autres actifs																		
Variation de valeur des écarts d'acquisition																		
Résultat avant impôts	(2 010)	(1 130)	(1 124)	(724)	(606)	(726)	(350)	(526)	(347)	(224)	(114)	(137)	(53)	(72)	(230)	(242)	(413)	(13)
Impôts	646	383	361	171	181	250	103	185	120	61	40	44	19	23	63	97	153	6
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées																		
Résultat net	(1 364)	(747)	(763)	(553)	(425)	(476)	(247)	(341)	(227)	(163)	(74)	(93)	(34)	(49)	(167)	(145)	(260)	(7)
Intérêts minoritaires					(9)	(11)	(6)	(8)	(5)	(4)	(1)	(2)	(1)	(1)	(3)	(4)	(6)	
Résultat net part du Groupe	(1 364)	(747)	(763)	(553)	(416)	(465)	(241)	(333)	(222)	(159)	(73)	(91)	(33)	(48)	(164)	(141)	(254)	(7)

Compte propre & divers

En m €	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09*	T2-09*	T3-09*	T4-09*	T1-10	T2-10	T3-10**	T4-10**	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	T1-12	T2-12
Produit net bancaire	674	(43)	(168)	(142)	(353)	9	(2)	(237)	(310)	(18)	(296)	(409)	(318)	43	(311)	(126)	289	(503)
Charges d'exploitation	(236)	(236)	(217)	(274)	(184)	(243)	(181)	(168)	(170)	(284)	(177)	(299)	(210)	(252)	(223)	(290)	(223)	(214)
Résultat brut d'exploitation	438	(279)	(385)	(416)	(537)	(234)	(183)	(405)	(480)	(302)	(473)	(708)	(528)	(209)	(534)	(416)	66	(717)
Coût du risque	11	6	23	(16)	(20)	(9)	(9)	(33)	(11)	(9)	2	(11)	11	(45)	(41)	(263)	10	(20)
Sociétés mises en équivalence	(1)		157	8	(30)	(193)	(19)	(7)	7	35	61	(1 259)	(1)		(25)	(2)	(28)	(24)
Résultat net sur autres actifs	421	14	(1)	(2)		1	6	1	(160)		(9)	1	(2)		(4)	1	(6)	2
Variation de valeur des écarts d'acquisition																		
Résultat avant impôts	869	(259)	(206)	(426)	(587)	(435)	(205)	(444)	(644)	(276)	(419)	(1 977)	(520)	(254)	(604)	(680)	42	(759)
Impôts	(147)	226	104	250	251	56	153	176	139	125	185	597	131	126	315	224	(57)	61
Gains ou pertes nets des activités arrêtées													(5)	(1)	1			
Résultat net	722	(33)	(102)	(176)	(336)	(379)	(52)	(269)	(505)	(151)	(234)	(1 381)	(394)	(129)	(288)	(456)	(15)	(698)
Intérêts minoritaires	28	19	38	45	45	47	48	38	45	44	51	43	49	39	51	42	46	41
Résultat net part du Groupe	694	(52)	(140)	(221)	(381)	(426)	(100)	(307)	(550)	(196)	(285)	(1 424)	(443)	(168)	(339)	(498)	(61)	(739)

* Données 2009 retraitées du transfert de BFT Banque (BFT) en Compte propre et divers

** Les montants de PNB et de charges du T3-10 et du T4-10 intègrent un ajustement technique de consolidation qui n'a pas d'impact sur le RBE

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

SOMMAIRE

1. Examen de la situation financière et du résultat du premier semestre 2012	70
2. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2012	125
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	204

En application des articles 222-1, 222-4, 222-5 et 222-6 du Règlement général de l'AMF

1. Examen de la situation financière et du résultat du premier semestre 2012

RESULTATS CONSOLIDES DE CREDIT AGRICOLE S.A.....	71
Environnement économique et financier	71
Changements de principes et méthodes comptables	71
Évolution du périmètre de consolidation	72
Résultats du groupe Crédit Agricole S.A.....	72
Résultats par pôle d'activité.....	77
STRUCTURE FINANCIERE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.	95
Évolution récente du capital.....	95
Fonds propres.....	97
Ratios prudentiels.....	97
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	106
CONTROLE INTERNE	106
TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES	108
Événements récents.....	108
Perspectives pour le second semestre 2012	108
FACTEURS DE RISQUES	109

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Environnement économique et financier

Escalade de la crise grecque, contagion à l'Espagne et surtout à l'Italie, effets dominos transitant via le système bancaire : le deuxième semestre 2011 a été caractérisé par une aggravation de la crise des dettes souveraines. Face à une situation extrêmement tendue, la décision en décembre de la BCE d'ouvrir à fond les vannes de la liquidité a permis de ramener un calme relatif sur les marchés, avec deux opérations de refinancement à long terme sur des maturités de trois ans, assorties d'un assouplissement des critères d'éligibilité des collatéraux et d'une nouvelle baisse de taux (après celle de novembre). L'alternance politique en Grèce et en Italie avec la mise en place de deux gouvernements de transition, dirigés par des technocrates, a, en outre, été bien accueillie. Le sommet européen du 9 décembre a, par ailleurs, gravé dans le marbre la discipline budgétaire en zone euro en imposant des limites « constitutionnelles » aux déficits publics et en renforçant les mécanismes de surveillance et de sanctions. Enfin en février, avec la signature d'un nouveau plan d'aide à la Grèce de 130 milliards d'euros et le coup de rabet sur sa dette publique consenti par les créanciers privés, les craintes d'une sortie du pays de la zone euro se sont apaisées.

Rigueur budgétaire, orthodoxie monétaire et financière sont restées au cœur de la stratégie de sortie de crise de la zone euro, avec pour résultante une purge conjointe des bilans publics, privés et surtout des banques, aux conséquences néfastes sur la croissance.

La stagnation du PIB en zone euro au premier trimestre 2012 s'en est fait le témoin. Si la France a résisté, avec une croissance nulle, l'Italie s'est enfoncée en récession (- 0,8 % sur le trimestre au premier trimestre 2012, après - 0,7 % au quatrième trimestre 2011). L'activité a également poursuivi son recul en Espagne (- 0,3 %) et au Portugal (- 0,1 %). Le contraste est fort avec l'Allemagne qui a connu une croissance de 0,5 % sur le trimestre après un passage à vide au quatrième trimestre 2011 (- 0,5 %).

Le répit n'aura été que de courte durée après l'annonce début mars d'un net dérapage des finances publiques espagnoles, avec un déficit de 8,5 % du PIB en 2011 contre une cible de 6 %. Le Gouvernement a alors annoncé que le pays dépasserait l'objectif initial de déficit fixé à 4,4 % pour 2012, cible portée à 5,3 % après négociation avec les partenaires européens. En Grèce, lors des élections d'avril, le rejet massif par la population des politiques de rigueur, sur fond de montée dangereuse des partis extrémistes et populistes hostiles au programme de la Troïka, a également créé des remous sur les marchés. Une issue favorable a finalement été trouvée, après un deuxième scrutin qui a ouvert la voie à la formation d'un gouvernement de coalition prêt à poursuivre l'ajustement.

Mais la situation espagnole a continué à susciter l'inquiétude des marchés. La prévision de croissance a été fortement révisée par les autorités (- 1,7 %, contre + 2,3 % en 2012) et le chômage a atteint de nouveaux sommets. La purge du marché immobilier, qui est loin d'être achevée, fragilise les bilans bancaires déjà éprouvés par la mise en conformité avec les nouvelles règles prudentielles Bâle 3. Signe de ces inquiétudes, les primes de risque sur le souverain se sont à nouveau tendues, pour dépasser sporadiquement la barre symbolique des 7 %, seuil de déclenchement des plans d'aide grec, irlandais et portugais. L'Italie n'a pas échappé à la contagion avec des taux publics également sous pression.

C'est donc sous haute tension que s'est tenu le sommet européen des 28 et 29 juin. Afin de casser les liens d'interdépendance entre les risques souverain et bancaire, le Mécanisme Européen de Stabilisation (MES qui doit succéder au FESF en septembre après décision de la Cour constitutionnelle allemande) a été autorisé à octroyer une aide financière aux banques directement sans passer par les états, moyennant la mise en œuvre d'une supervision bancaire à l'échelle européenne sous l'égide de la BCE. Une enveloppe de 100 milliards d'euros a également été accordée à l'Espagne pour fortifier son secteur bancaire. Enfin, la capacité des fonds de sauvetage européens à intervenir sur les marchés de dette a été réaffirmée.

Dans ce contexte de crise larvée, les investisseurs sont restés très prudents, comme en témoigne le niveau extrêmement bas des taux sans risque (1,58 % pour les rendements publics à dix ans en Allemagne et 1,65 % aux États-Unis à fin juin). L'euro s'est nettement affaibli à mesure que la crise, en touchant deux poids lourds de la zone euro, changeait de dimension et donc de nature avec un caractère plus systémique.

Changements de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2012.

Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans les notes 2.1.II et 2.1.III ainsi que dans la note 10 des annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2012.

Résultats du groupe Crédit Agricole S.A.**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SYNTHETIQUE - PRINCIPAUX SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2012	S1 2011	Variation S1/S1
Produit net bancaire	10 176	10 835	(6,1 %)
Charges d'exploitation	(6 479)	(6 606)	(1,9 %)
Résultat brut d'exploitation	3 697	4 229	(12,6 %)
Coût du risque	(2 934)	(1 947)	+ 50,7 %
Résultat d'exploitation	763	2 282	(66,6 %)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	640	710	(9,9 %)
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	36	(366)	ns
Résultat avant impôt	1 439	2 626	(45,2 %)
Impôt sur les bénéfices	(1 004)	(1 107)	(9,3 %)
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	4	13	(69,2 %)
RESULTAT NET	439	1 532	(71,4 %)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	363	1 339	(72,9 %)
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	0,15	0,56	

Le **produit net bancaire** s'établit à 10,2 milliards d'euros au premier semestre 2012, en baisse de 6,1 % par rapport à un premier semestre 2011 qui avait atteint un niveau historiquement haut à 10,8 milliards d'euros. Dans le contexte d'une économie française atone, les métiers du groupe Crédit Agricole S.A. font preuve d'une bonne résistance. Le produit net bancaire du premier semestre 2012 intègre par ailleurs des éléments spécifiques dont les principaux points sont :

- dépréciation sur les titres Intesa Sanpaolo pour - 427 millions d'euros au titre de la dépréciation durable des titres disponibles à la vente ;
- moins-values de cessions de portefeuilles dans le cadre du plan d'adaptation pour 434 millions d'euros en Banque de financement et d'investissement ;
- moins-values de cessions sur titres pour 93 millions d'euros dans le compte propre et divers ;
- gain sur rachat de dettes hybrides pour + 864 millions d'euros dans le compte propre et divers.

Les **charges d'exploitation** restent bien maîtrisées entre les premiers semestres 2011 et 2012, période durant laquelle elles enregistrent une baisse de 1,9 %. Le coefficient d'exploitation s'établit à 63,7 % et se détériore de 2,7 points par rapport au premier semestre 2011.

Le **résultat brut d'exploitation** atteint ainsi un niveau de 3,7 milliards d'euros au premier semestre 2012, en baisse de 12,6 % par rapport au premier semestre 2011.

Le **coût du risque** enregistre une hausse de plus de 50 % au premier semestre 2012 par rapport au premier semestre 2011 et s'établit à 2,9 milliards d'euros. Cette hausse est particulièrement marquée dans la Banque de proximité à l'international, principalement en Grèce du fait des impacts du plan de soutien à la Grèce chez Emporiki (344 millions au 30 juin 2012 contre 71 millions d'euros au 30 juin 2011) ainsi que l'enregistrement au 30 juin 2012 d'une dotation aux provisions risque pays et filières pour 314 millions d'euros. Le coût du risque augmente également dans le métier des services financiers spécialisés avec un complément de provision passé dans le crédit à la consommation en Italie pour 364 millions d'euros chez Agos.

Hors impact du plan de soutien à la Grèce, le coût du risque sur encours de crédits s'établit à 91 points de base sur le semestre contre 74 points de base il y a un an. Retraité du plan d'adaptation, des impacts de la provision risque pays et filières et du complément de provision sur Agos, le coût du risque sur encours de crédits du semestre atteint 74 points de base, niveau équivalent à celui du premier semestre 2011. Par ailleurs, le coût du risque consomme 79 % du résultat brut d'exploitation au premier semestre 2012 contre 46 % au premier semestre 2011.

Les créances dépréciées (hors opérations de location financement avec la clientèle) s'élèvent à 23,8 milliards d'euros et représentent 4,6 % des encours de crédit bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, stable par rapport au 31 décembre 2011. Elles sont couvertes par des provisions spécifiques à hauteur de 55,1 %, à comparer à 54,0 % au 31 décembre 2011. Y compris les provisions collectives, le taux de couverture des créances dépréciées s'élève à 70,7 %, en hausse de 1,3 point par rapport à fin décembre 2011.

La quote-part de **résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à 640 millions d'euros au premier semestre 2012 et enregistre une baisse de 9,9 % par rapport au 30 juin 2011. Cette baisse reflète pour l'essentiel la baisse du résultat des Caisses régionales impacté par la dépréciation de 67 millions d'euros des titres SACAM International portant les participations d'Emporiki et de Cariparma.

Le **résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition** est positif de 36 millions d'euros au premier semestre 2012, à comparer à une contribution négative de 366 millions d'euros au premier semestre 2011. Il est imputable pour l'essentiel à la plus-value de cession des titres Bes Vida à BES pour 28 millions d'euros dans le métier Assurance. Pour rappel, la contribution du premier semestre 2011 intégrait la dépréciation de l'écart d'acquisition résiduel sur Emporiki pour un montant de 359 millions d'euros.

Au total, le **résultat net part du Groupe** de Crédit Agricole S.A. sur le semestre s'établit à 363 millions d'euros en baisse de 72,9 % par rapport au premier semestre 2011. Retraité des éléments spécifiques⁽⁶⁾ du semestre notamment l'impact négatif de la Grèce pour 1 310 millions d'euros, le résultat normalisé du semestre s'établit à 1 801 millions d'euros en baisse de 22 % par rapport au résultat normalisé du premier semestre 2011 (2 317 millions d'euros).

(6) Avant : dépréciation de titres (Intesa Sanpaolo et SACAM International), Grèce, réévaluation de la dette, plan d'adaptation

Réalisation du plan d'adaptation, en avance sur les objectifs

Le Groupe a poursuivi activement la mise en œuvre du plan d'adaptation, conformément à la communication réalisée le 14 décembre 2011, selon les trois volets principaux :

- En Banque de proximité : amélioration globale du ratio crédit/collecte.
Le renforcement de la collecte bilan dans tous les réseaux du Groupe, en France et à l'international, combiné à une croissance maîtrisée des encours de crédit, a permis de ramener le ratio crédit/collecte à 123,7 %, contre 128,8 % à fin juin 2011.
- En Services financiers spécialisés : réduction des besoins en liquidité et diversification des ressources.
Tant en crédit à la consommation qu'en crédit-bail et affacturage, l'évolution des encours est maîtrisée. Ainsi, CACF a cédé des créances douteuses au cours du premier semestre 2012 pour 0,6 milliard d'euros, en France et au Portugal. Parallèlement, de nouvelles ressources sont développées, collecte de dépôts et titrisations pour l'essentiel. Ainsi, CACF a démarré une activité de collecte d'épargne retail en Allemagne. Au premier semestre 2012, CAL&F a procédé à une opération de titrisation de créances de crédit-bail pour environ un milliard d'euros.
- En Banque de financement et d'investissement : poursuite des cessions.
Les cessions de prêts du portefeuille de la banque de financement se sont poursuivies au cours du premier semestre 2012, avec des niveaux de décotes faibles (2,2 % en moyenne depuis le début des cessions). Les cessions de CDOs et RMBS dépassent d'ores et déjà l'objectif initial, favorisant la réduction des emplois pondérés sous Bâle 3.

Ainsi, à fin juin 2012, la réduction des besoins de financement est achevée à 76 % en intégrant les mesures complémentaires. S'agissant des emplois pondérés, le plan est réalisé à fin juin, avec une baisse des emplois pondérés de 48 milliards d'euros, y compris transfert du portefeuille de corrélation.

Réduction des besoins de financement

En Mds € A change courant	Réalisé au S2-11	Réalisé au S1-12	Réalisé cumul au 30/06/12	Objectif entre le 30/06/11 et le 31/12/12	% réalisé
• Banque de proximité	- 9	- 9	- 18	- 23	
• Services financiers spécialisés	- 3	- 4	- 7	- 9	
• <i>Plan d'adaptation</i>	- 1	- 2	- 3		
• <i>Titrisation et autres mesures</i>	- 2	- 2	- 4		
• BFI	- 11	- 2	- 13	- 18	
<i>A change constant</i>	- 16	- 4	- 20		
Réduction des besoins de financement	- 23	- 15	- 38	- 50	76 %
<i>A change constant</i>	- 28	- 17	- 45		

Réduction des emplois pondérés

En Mds € A change constant	Réalisé au S2-11	Réalisé au S1-12	Réalisé - cumul au 30/06/12	Objectif entre le 30/06/11 et le 31/12/12	% réalisé
Plan d'adaptation					
• SFS	- 1	- 3	- 4	~ - 5	
• BFI	- 11	- 19	- 30	~ - 30	
• <i>Impact courant (Bâle 2.5)</i>	- 7	- 6	- 13	~ - 18	
• <i>Impact 2013 (Bâle 3)</i>	- 4	- 13	- 17	~ - 12	
Total plan d'adaptation	- 12	- 22	- 34	~ - 35	97 %
Autres mesures					
• BFI – transfert du risque de marché du portefeuille de corrélation (impact net)		- 14	- 14		
Total de la réduction des emplois pondérés (y compris impacts Bâle 3)	- 12	- 36	- 48		

Liquidité

A fin juin 2012, l'endettement court terme brut, correspondant à l'encours de dettes à moins de 370 jours levées par les principales trésoreries du Groupe auprès de contreparties de marché, s'élève à 127 milliards d'euros pour le groupe Crédit Agricole, contre 185 milliards d'euros à fin juin 2011. La position de trésorerie est excédentaire de 17 milliards d'euros à fin juin, correspondants aux montants déposés au jour le jour auprès des Banques centrales.

Depuis juin 2011, et la mise en place du plan d'adaptation, l'endettement court terme, net des dépôts banques centrales, a été réduit de 60 milliards d'euros et s'établit à 110 milliards d'euros.

Cette réduction de l'endettement court terme s'est accompagnée de la baisse structurelle des besoins des métiers dans le cadre du plan d'adaptation, à hauteur de 38 milliards d'euros, du remplacement pour 5 milliards d'euros par de la dette moyen-long terme, et enfin de l'utilisation des réserves de liquidité par le biais de mise en repo et d'accès aux banques centrales.

Au 30 juin 2012, les réserves d'actifs disponibles, éligibles aux banques centrales ou liquéfiables dans le marché après décote, hors dépôts banques centrales, s'élèvent à 151 milliards d'euros, dont 135 milliards d'euros éligibles aux Banques Centrales. Elles s'inscrivent en hausse de 41 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011 et représentent 137 % de l'endettement court terme net. Cette constitution de nouvelles réserves s'est faite grâce à une base importante d'actifs de très bonne qualité.

Concernant le refinancement à moyen-long terme, Crédit Agricole S.A. a d'ores et déjà réalisé son programme d'émissions sur les marchés, fixé à 12 milliards d'euros pour 2012. Au 15 août 2012, y compris les émissions réalisées en fin d'année, au-delà du programme 2011, le programme est réalisé à 138 %. Sans compter ces émissions de 2011, le taux de réalisation s'élève à 102 % correspondant à 12,2 milliards d'euros levés depuis le début de l'année. La durée moyenne des émissions est de 6,8 ans pour un *spread* moyen de 132 points de base contre mid-swap.

Le Groupe développe en parallèle l'accès à des financements complémentaires, via ses réseaux de proximité et ses filiales spécialisées : au 30 juin 2012, 2,5 milliards d'euros ont été levés via les Caisses régionales, 3,3 milliards d'euros via LCL et Cariparma dans leurs réseaux, 2,6 milliards d'euros via Crédit Agricole CIB, principalement en placements privés structurés, et 1,2 milliard d'euros via Crédit Agricole Consumer Finance.

Résultats par pôle d'activité

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les métiers sont structurés en six pôles d'activité:

- Banque de proximité en France - Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- Banque de proximité en France - LCL ;
- Banque de proximité à l'international (BPI) ;
- Services financiers spécialisés (SFS) ;
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
- Banque de financement et d'investissement (BFI) ;

auxquels s'ajoute le pôle Compte propre et divers.

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011 - note n° 5 « Informations sectorielles » - (cf. pages 320 et 321 du document de référence déposé le 15 mars 2012 sous le n° D.12- 0160. L'organisation et les activités sont décrites en pages 16 à 31 du document de référence de Crédit Agricole S.A.)

Activité et résultats par pôle d'activité**Contribution des métiers au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A.**

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2012	S1 2011
Banque de proximité en France - Caisses régionales	545	574
Banque de proximité en France - LCL	394	380
Banque de détail à l'international	(1 117)	(754)
Services financiers spécialisés	28	298
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	868	790
Banque de financement et d'investissement	445	661
Gestion pour compte propre et divers	(800)	(610)
TOTAL	363	1 339

1- Banque de proximité en France - Caisses régionales de Crédit Agricole

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2012	S1 2011	Variation S1/S1
Produit net bancaire	6 592	6 841	(3,6 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(3 704)	(3 661)	+ 1,2 %
Résultat brut d'exploitation	2 888	3 180	(9,2 %)
Coût du risque	(549)	(828)	(33,7 %)
Résultat d'exploitation	2 339	2 352	(0,6 %)

Données consolidées des 38 Caisses régionales retraitées des opérations intragroupe (y compris dividendes de Crédit Agricole S.A. perçus par les Caisses régionales)

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2012	S1 2011	Variation S1/S1
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	545	574	(5,2 %)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	545	574	(5,2 %)

Les Caisses régionales poursuivent une stratégie de développement équilibrée de leur fonds de commerce.

Ainsi, dans le domaine de la collecte, les encours atteignent 554,4 milliards d'euros, dont près de 321 milliards d'euros pour la collecte bilan qui progresse de 6,4 % sur un an. Elle est notamment tirée par les comptes et dépôts à terme (+ 22,9 %). Les encours de collecte hors bilan affichent, quant à eux, une baisse de 3,9% entre juin 2011 et juin 2012, en raison de la désaffection des clients pour les valeurs mobilières. L'assurance-vie, en revanche, présente des encours stables sur un an dans un marché tendu.

En ce qui concerne les crédits, les encours s'élèvent à 394,3 milliards d'euros, en hausse de 2,8 % sur 12 mois, avec une progression sur les crédits à l'habitat de 4,3 % et une résistance sur les professionnels et les entreprises. En revanche les encours de crédit à la consommation sont en diminution.

En conséquence, le ratio crédit/collecte continue de s'améliorer, s'établissant à fin juin à 127 % contre 129 % à fin décembre 2011.

Le **produit net bancaire** des Caisses régionales (retraité des opérations intragroupe) s'établit à 6,6 milliards d'euros pour le premier semestre 2012, en baisse de 3,6 % par rapport au premier semestre 2011. Le produit net bancaire clientèle se maintient sur la période (même hors épargne logement) grâce à la bonne tenue des marges d'intérêts. En revanche, les revenus générés par les commissions baissent de 3,0 % en un an, en particulier sur les valeurs mobilières. Le produit net bancaire portefeuille est quant à lui affecté par la dépréciation de 268 millions d'euros dans les comptes des Caisses régionales des titres SACAM International portant les participations d'Emporiki et de Cariparma (soit un impact de 67 millions d'euros en résultat net part du Groupe dans les comptes de Crédit Agricole S.A.). Retraité de cet effet comptable, le produit net bancaire (hors provision épargne logement) évolue de - 0,9 %.

Les charges, en hausse de 1,2 %, restent maîtrisées, à 3,7 milliards d'euros.

Le **coût du risque** est quant à lui en net recul de 33,7 % au premier semestre par rapport à 2011 en raison du ralentissement des dotations aux provisions collectives. Le coût du risque représente 28 points de base des encours de crédits au deuxième semestre 2012 contre 44 points de base au deuxième semestre 2011.

L'encours total de provisions constituées au 30 juin 2012 représente ainsi 107,8 % des créances douteuses; le taux de créances dépréciées sur encours bruts est resté stable à 2,4 % depuis un an.

Au total, le **résultat d'exploitation** s'élève à 2 339 millions d'euros, en baisse de 0,6% par rapport à l'année précédente.

En conséquence sur le premier semestre, la contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. s'établit à 545 millions d'euros. Hors la dépréciation dans les comptes des Caisses régionales des titres SACAM International portant les participations d'Emporiki et de Cariparma, la contribution serait de 612 millions d'euros, en hausse de 6,5 %

2- Banque de proximité en France – LCL

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2012	S1 2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	2 013	1 968	+ 2,3 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 246)	(1 235)	+ 0,9 %
Résultat brut d'exploitation	767	733	+ 4,6 %
Coût du risque	(144)	(155)	(7,2 %)
Résultat avant impôt	623	578	+ 7,7 %
Impôts sur les bénéfices	(209)	(178)	+ 17,1 %
RESULTAT NET	414	400	+ 3,5 %
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	394	380	+ 3,5 %

LCL continue de soutenir l'économie en accompagnant les entreprises et les particuliers dans le financement de leurs projets. Le premier semestre 2012 confirme néanmoins la tendance amorcée fin 2011, associant la hausse de la collecte à un développement maîtrisé des crédits.

Les **encours de crédit** progressent ainsi de 0,7 % sur un an et s'élèvent à 87,8 milliards d'euros au 30 juin 2012. Cette croissance, quoique modérée, est soutenue par les crédits à l'habitat qui, à 54,2 milliards d'euros, progressent de 3,1 % sur un an tandis que les crédits aux entreprises qui avaient beaucoup augmenté au premier semestre 2011 (+ 7,4 % vs juin 2010) restent stables par rapport à juin 2011.

La **progression des ressources** atteint 1,6 % sur un an, à 151,5 milliards d'euros. Les encours de bilan enregistrent une croissance de + 13,7 % sur un an, tirée par la progression des comptes et dépôts à terme et des PEP de + 31,6 % sur un an et des dépôts à vue de + 12,2 %. Les encours de collecte hors bilan enregistrent de leur côté une baisse de 8,6 % sur un an, imputable pour l'essentiel aux OPCVM (- 23,3 %) et aux opérations sur titres (- 9,2 %).

Le ratio crédit/collecte s'améliore ainsi de 13 points sur un an et s'établit à 116 % à fin juin 2012 à comparer à 129 % à fin juin 2011.

Le **produit net bancaire** du semestre s'établit à 2 013 millions d'euros, en hausse de 2,3 % par rapport au premier semestre 2011 et de 0,4 % retraité de la provision épargne logement et de la reprise de provision sur l'Amende Image Chèques (EIC). Cette bonne résistance des revenus est soutenue par une activité

commerciale solide et l'évolution favorable des revenus d'intérêt. Ainsi, les revenus d'intérêts progressent de + 7,5 %⁽⁷⁾ par rapport au premier semestre 2011 en lien avec l'amélioration des marges sur crédits et de la réduction de l'endettement. Les commissions sont quant à elles en baisse de 8,0 %⁽²⁾ sur la même période, pénalisées par la baisse de volume notamment sur les valeurs mobilières clientèle.

Compte tenu de la bonne maîtrise des **frais généraux** (+ 0,9 % entre le premier semestre 2011 et le premier semestre 2012), et d'un **coût du risque** modéré à 31 points de base sur encours, le résultat d'exploitation progresse de 7,7 % par rapport au premier semestre (+ 1,2 % retraité de la provision épargne logement et l'EIC) et s'établit à 623 millions d'euros.

Le taux de créances dépréciées sur encours s'établit à 2,4 % fin juin 2012, en légère baisse par rapport au 31 décembre 2011 (2,5 %), tandis que le taux de couverture des créances dépréciées est renforcé, atteignant 77,4 % contre 75,5 % à fin décembre 2011.

Au total, **le résultat net part du Groupe** du semestre s'établit à 394 millions d'euros, en hausse de 3,5 % par rapport au premier semestre 2011.

(7) Hors provision épargne logement et reprise de provision Amende Image Chèques (EIC)

3- Banque de proximité à l'international

Les résultats du premier semestre 2012 de la Banque de proximité à l'international sont une fois encore marqués par le plan de soutien à la Grèce. Ils enregistrent également l'impact d'un contexte économique dégradé sur le coût du risque.

Ainsi, le 24 février 2012, la Grèce a rendu publique sa volonté d'étendre le plan d'aide européen à trois entreprises publiques. Par ailleurs, un coût du risque additionnel a été constaté lors de l'échange des titres d'Etat grec. L'impact total de ces deux éléments en coût du risque s'élève à - 344 millions d'euros sur le semestre. En outre, une provision pour risque pays et filière a été constituée au premier semestre 2012, pour 314 millions d'euros, afin de tenir compte de la dégradation de la note interne de la Grèce sur les notes du tissu d'entreprises locales et d'un risque particulier sur les entreprises publiques garanties par l'État.

Au total, le résultat net part du Groupe du pôle au premier semestre 2012 ressort en perte de 1 117 millions d'euros. Hors Grèce, la contribution de la Banque de proximité à l'international aux résultats de Crédit Agricole S.A. s'élève à 158 millions d'euros au premier semestre 2012 contre 163 millions d'euros au premier semestre 2011.

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2012	S1 2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	1 515	1 527	(0,8 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(1 092)	(1 012)	+ 7,9 %
Résultat brut d'exploitation	423	515	(17,9 %)
Coût du risque	(1 446)	(755)	91,5 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	52	55	(4,7 %)
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	-	(359)	ns
Résultat avant impôt	(971)	(544)	+ 78,5 %
Impôts sur les bénéfices	(150)	(246)	(38,9 %)
Résultat net d'impôts des activités arrêtées	4	14	(71,2 %)
RESULTAT NET	(1 117)	(776)	+ 44,0 %
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	(1 117)	(754)	+ 48,2 %

NB : au premier trimestre 2012, passage en activités en cours de cession de la BNI Madagascar, qui représente 4,6 millions d'euros en résultat net d'impôt des activités arrêtées au premier semestre 2012.

En Italie, où la prévision de PIB pour l'année 2012 est une baisse de 2 %, Cariparma fait preuve d'une bonne résistance liée à son statut particulier de réseau régional principalement implanté dans le nord du pays : les encours et marges de crédit se maintiennent et le résultat brut d'exploitation est stable hors impacts des coûts d'intégration en 2011 et des charges liées au programme de réduction des coûts lancé à la fin du semestre.

Au 30 juin 2012, Cariparma présente un excédent de liquidité clientèle d'1,2 milliard d'euros, qui se compare à l'équilibre atteint au 31 décembre, et à un déficit de 0,4 milliard au 30 juin 2011. Cet excédent de liquidité permet de contribuer au financement des autres activités du groupe Crédit Agricole S.A. en Italie.

L'encours des crédits s'établit à 33,7 milliards d'euros au 30 juin 2012. Il progresse de 0,4 % par rapport au 31 décembre 2011 (hors financement des activités du Groupe), dans un marché qui enregistre un recul de 1,0 % (source : Associazione Bancaria Italiana). Les crédits aux particuliers progressent de 1,4 %, principalement sur le marché de l'habitat. Les crédits aux entreprises enregistrent une légère baisse, - 0,6 %, dans la tendance du marché. Pour sa part, la collecte se maintient sur un marché fortement concurrentiel, notamment grâce à la collecte longue auprès des ménages. Ainsi, la collecte de bilan augmente de 3,3 % par rapport au 31 décembre 2011, pour atteindre 34,9 milliards d'euros au 30 juin, dont une hausse de 3,7 % pour l'épargne à terme.

Cariparma est ainsi engagé dans une dynamique de gestion saine, qui lui permet de faire face à la hausse du coût du risque.

Le produit net bancaire s'établit à 829 millions d'euros, en hausse de 5,5 % pour le premier semestre 2012 par rapport au premier semestre 2011. Cette progression provient du maintien des marges d'intérêt associé à la hausse des commissions, portée par la croissance de la production d'assurance-vie et de la banque privée.

Les charges progressent de 14,4 % par rapport au premier semestre 2011, pour atteindre 560 millions d'euros. Elles intègrent à hauteur de 54 millions d'euros les coûts du plan de départs volontaires lancé à la fin du semestre, correspondant à environ 400 départs d'ici fin 2014. Ce plan s'inscrit dans le cadre du programme de réduction des coûts lancés par Cariparma, qui associe la révision des processus et de l'organisation des réseaux. Hors ce plan, et les coûts d'intégration qui représentaient 27 millions au premier semestre 2011, année qui a vu la fin de l'intégration de Carispezia et des nouvelles agences, la hausse du coefficient d'exploitation est modérée, + 1,1 point par rapport au premier semestre 2011.

Le coût du risque est, quant à lui, marqué par la détérioration de la conjoncture. Il augmente de 50,2 % à 162 millions d'euros pour le premier semestre 2012. Le ratio de créances douteuses sur encours s'établit à 7,1 % au 30 juin 2012, avec un taux de couverture de 44,5 %. En vue de contenir ce coût du risque, Cariparma a entrepris l'optimisation des procédures de recouvrement. Par ailleurs, la modification de la loi italienne sur le calcul des créances douteuses (passage de 180 jours à 90 jours de retard de paiement pour la comptabilisation en créances douteuses) n'a eu qu'un impact marginal sur l'évolution du coût du risque.

Enfin, après le dégrèvement fiscal qui représente une économie de 51 millions d'euros au premier semestre 2012, la contribution de Cariparma au résultat net part du Groupe s'élève à 72 millions d'euros pour le premier semestre dans son ensemble (- 10,5 % par rapport au premier semestre 2011).

En Grèce, les résultats d'Emporiki sont une fois encore impactés par le PSI et un environnement toujours plus dégradé. Cependant, dans ce contexte difficile, Crédit Agricole S.A. a poursuivi au cours du semestre la réduction de son exposition tout en recherchant la meilleure solution pour Emporiki, dans le cadre du processus de consolidation indispensable au marché bancaire grec. En août, des offres fermes de rachat d'Emporiki ont été présentées par plusieurs banques grecques sous réserve des autorisations réglementaires habituelles, de l'accord du FHSF et de la revue de la Commission européenne au titre des aides d'État.

Ainsi, la politique de refinancement d'Emporiki, mise en place depuis un an, visant à rechercher davantage de ressources propres et à réduire par là-même son refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. a continué à produire des effets positifs. Dans un contexte de forte concurrence, troublé en outre par la période électorale en mai et juin, Emporiki a augmenté sa part de marché sur la collecte, qui a atteint 6,6 % à fin juin 2012 (+ 90 points de base depuis le 31 décembre 2011, source Banque de Grèce). Le refinancement net de Crédit Agricole S.A. à Emporiki Bank a diminué de 0,9 milliard d'euros sur le semestre, passant de 5,5 milliards d'euros fin décembre 2011 à 4,6 milliards d'euros au 30 juin. Il a bénéficié en fin de période de l'accès à l'ELA obtenu début juin. Sur un an, la baisse du refinancement net représente plus de 5 milliards d'euros.

L'exposition de Crédit Agricole S.A. en capital s'élève par ailleurs à 0,4 milliard d'euros au 30 juin 2012 (1,3 milliard au 31 décembre 2011). En juillet 2012, une augmentation de capital est intervenue pour 2,3 milliards d'euros, financée par le refinancement accordé par Crédit Agricole S.A.

Pro forma de cette augmentation de capital, sur la base des chiffres à fin juin, l'exposition de Crédit Agricole S.A. en capital s'élève à 2,7 milliards d'euros et le refinancement net à 2,3 milliards d'euros. Par ailleurs, les premiers transferts à Crédit Agricole S.A. d'encours issus du portefeuille de crédits maritimes sont envisagés à partir de septembre.

En termes de résultats, les cessions réalisées ou en cours à Crédit Agricole S.A. des filiales roumaine, bulgare et albanaise d'Emporiki sont sans impact.

Au premier semestre 2012, le produit net bancaire recule de 21,8 % par rapport au premier semestre 2011, à 286 millions d'euros, impacté par le coût de la collecte et la réduction des encours sains qui pèse sur la marge d'intérêt.

Les charges d'exploitation s'établissent à 270 millions d'euros, en hausse de 2,1 % par rapport au premier semestre 2011. Elles sont en baisse de 6 %, en excluant le coût des départs aidés (140 départs aidés au deuxième trimestre 2012), et de diverses hausses de taxes. L'effet des départs et la signature d'un nouvel accord d'entreprise sur les salaires en début d'année permettent une baisse structurelle des charges.

Le coût du risque s'établit à 1 207 millions d'euros sur le semestre, soit un peu plus du double de celui du premier semestre 2011. Il intègre un certain nombre d'éléments spécifiques : en premier lieu, l'extension du PSI à trois entreprises publiques grecques pour 319 millions d'euros et un coût du risque additionnel de 25 millions d'euros constaté lors de l'opération d'échange des titres de dette grecque ; ensuite, une provision risque pays et filière de 314 millions d'euros. Le coût du risque courant s'élève à 549 millions sur le semestre : le taux de créances dépréciées atteint 36,8 % et leur couverture est portée à 57,3 % (y compris la provision risque pays et filière), dont 76,7 % sur les entreprises.

Enfin, le solde des Impôts Différés Actifs est annulé pour un montant de 130 millions d'euros au bilan.

Au total, la contribution d'Emporiki au résultat net part du Groupe ressort à – 1 275 millions d'euros pour le premier semestre 2012.

Hors l'Italie et la Grèce, les autres entités du Groupe renforcent leur équilibre collecte / crédit, présentant un excédent de 340 millions d'euros au 30 juin 2012, avec 9,6 milliards d'euros de collecte bilan et 9,3 milliards d'euros de crédits bruts. Leur contribution au résultat net part du Groupe s'élève à + 86 millions d'euros au premier semestre 2012 contre + 82 millions d'euros au premier semestre 2011.

Par ailleurs, au cours du premier semestre 2012, les **participations dans les sociétés mises en équivalence ont évolué**.

Ainsi, Crédit Agricole S.A. a restructuré sa participation dans BES en cédant sa participation dans BES Vida pour 225 millions d'euros, et en participant simultanément à l'augmentation de capital du BES à hauteur de ses droits, pour le même montant.

Concernant Bankinter, la participation de Crédit Agricole S.A. a été ramenée en avril à 20,6 % contre 24,5 % au 31 décembre 2011 sous l'effet combiné de cessions en début d'année et de la non-participation à l'opération de conversion anticipée d'obligations convertibles. Le seuil de 20 % a été franchi à la baisse pour Bankinter à la suite de l'offre publique d'échange d'actions de préférence réalisée par Bankinter en août, à laquelle Crédit Agricole SA n'a pas participé.

4- Services financiers spécialisés

Au cours du premier semestre 2012, le pôle Services financiers spécialisés a poursuivi sa politique de réduction de la consommation de liquidité, conformément au plan d'adaptation présenté le 14 décembre 2011.

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2012	S1 2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	1 805	1 999	(9,7 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(794)	(848)	(6,4 %)
Résultat brut d'exploitation	1 011	1 151	(12,2 %)
Coût du risque	(1 069)	(677)	+ 57,9 %
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	10	7	+ 34,2 %
Résultat avant impôt	(48)	481	ns
Impôts sur les bénéfices	(37)	(164)	(77,6 %)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	5	ns
RESULTAT NET	(85)	322	ns
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	28	298	(90,7 %)

Cette politique pèse sur le produit net bancaire du pôle, qui s'inscrit en baisse de 9,7 % au premier semestre 2012 par rapport au premier semestre 2011. Les charges d'exploitation ont suivi une évolution parallèle, diminuant de 6,4 % sur la même période. Le coefficient d'exploitation est ainsi maintenu au niveau de 44,0 %.

Le coût du risque s'est inscrit au premier semestre 2012 en hausse de 57,9 % par rapport au premier semestre 2011, notamment en raison de compléments de provision passés sur la filiale italienne de crédit à la consommation Agos pour un montant total de 364 millions d'euros. L'impact du plan d'adaptation, une reprise de 46 millions d'euros en coût du risque, vient en partie compenser ce surcroît de provision sur Agos.

Au total, le résultat net part du Groupe du pôle s'élève à 28 millions d'euros au premier semestre 2012. Retraité des impacts du plan et du complément de provisionnement sur Agos, le résultat net part du Groupe est de 159 millions d'euros, en baisse de 46,8 % par rapport au premier semestre 2011.

En **crédit à la consommation**, les impacts du complément de provisionnement sur Agos et de la réduction pilotée de l'activité conduisent le pôle à afficher un résultat net part du Groupe tout juste à l'équilibre sur le semestre (1 million d'euros), contre 253 millions d'euros sur le premier semestre 2011.

L'activité du métier a ralenti avec une baisse des encours financés de 1,9 milliard d'euros sur le premier semestre, à 49,7 milliards d'euros. Les encours gérés s'élèvent quant à eux à 76,1 milliards d'euros, en baisse de 2,2 milliards d'euros. Ils se répartissent principalement entre la France (37 % du total) et l'Italie (36 %), les autres pays ne contribuant que pour 27 %. Ces évolutions sont dues au ralentissement du marché, lié au ralentissement économique d'une part, et aux mesures du plan d'adaptation, dont une

sélectivité accrue et la réduction de certains partenariats ciblés, d'autre part. Des cessions de créances douteuses sont également intervenues au premier semestre pour un montant de 0,6 milliard d'euros, sur la France et le Portugal.

Par ailleurs, Crédit Agricole Consumer Finance met en place une diversification de son refinancement externe dans le cadre du plan d'adaptation, notamment via des titrisations et le développement de la collecte. Les efforts de diversification portent sur 3,7 milliards d'euros au 30 juin 2012.

L'activité ralentie du métier se traduit par une baisse du produit net bancaire de 10,7 % au premier semestre 2012 par rapport au premier semestre 2011, à 1 528 millions d'euros. Dans ce contexte, le métier a renforcé son efficacité opérationnelle. Au premier semestre 2012, les charges s'inscrivent en baisse de 6,4 %. Le coefficient d'exploitation augmente ainsi de 1,9 point par rapport au premier semestre 2011, à 41,6 %.

Le coût du risque est en forte hausse, de 61,4 % par rapport au premier semestre 2011. Le crédit à la consommation en France poursuit sa baisse entamée au second semestre 2011. En revanche, le crédit à la consommation à l'international se dégrade, principalement en Italie sur Agos. Au total, les compléments de provision passés sur cette filiale ont atteint 364 millions d'euros sur le premier semestre 2012, suite à des missions d'audits. Au 30 juin 2012, les créances douteuses d'Agos représentaient 13,8 % des encours totaux, et étaient couvertes à 84 %. Des mesures significatives ont été prises sur la gouvernance, avec notamment des changements au sein du Conseil d'administration, et sur la gestion des risques avec plusieurs chantiers lancés et un renforcement des équipes dédiées.

Retraité du plan d'adaptation et des compléments de provision sur Agos, le résultat net part du Groupe s'inscrit en repli de 47,8 %, à 132 millions d'euros.

En **crédit-bail et affacturage**, le résultat net part du Groupe s'élève à 26 millions d'euros, en baisse de 41,4 % par rapport au premier semestre 2011.

Crédit Agricole Leasing and Factoring (CAL&F) est en ligne avec son plan de marche. Les encours gérés en crédit-bail, à 19,5 milliards d'euros à fin juin 2012, sont en diminution de 1,0 % par rapport à juin 2011. La baisse du chiffre d'affaires factoré (28,6 milliards d'euros) atteint quant à elle 11,4 % ; elle est nettement moins marquée sur la France.

Le produit net bancaire du premier semestre 2012 évolue en lien avec l'activité, et s'inscrit en baisse de 4,1 %, à 277 millions d'euros. Les charges sont en forte baisse, de 6,3 %, permettant de limiter le repli du résultat brut d'exploitation à 0,8 %. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 1,4 point par rapport au premier semestre 2011 et s'établit à 57,2 %. Le coût du risque, à 64 millions d'euros, est en hausse de 18,6 %. Il intégrait au premier semestre 2011 23 millions d'euros au titre d'Emporiki leasing, montant ramené à 22 millions d'euros au premier semestre 2012. Par ailleurs, plusieurs dossiers à l'international ont été provisionnés au cours du premier semestre 2012. Finalement, les impôts du métier sont en hausse de 15,3 % en raison notamment de la non activation des impôts différés actifs sur Emporiki Leasing à compter du 1^{er} janvier 2012.

5- Gestion de l'épargne

Le pôle Gestion de l'épargne comprend la gestion d'actifs, les assurances, la banque privée et les services financiers aux institutionnels.

Au 30 juin 2012, les encours gérés du pôle s'élèvent à 1 039,4 milliards d'euros, en hausse de 33 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011. Cette forte progression des encours résulte d'une activité commerciale soutenue et bénéficie également d'un effet marché très positif sur la période grâce à un environnement de marché redevenu plus favorable depuis le début de l'année. Hors effet marché, périmètre et change de + 18,7 milliards d'euros, cette hausse provient essentiellement de la progression de 13,8 milliards d'euros des encours de la gestion d'actifs.

Après quatre trimestres consécutifs au cours desquels les résultats du pôle ont été impactés, au niveau de l'assurance, par le coût du plan européen de soutien à la Grèce, les résultats du deuxième trimestre 2012 n'enregistrent pas d'éléments exceptionnels, les résultats semestriels enregistrent eux un coût du risque additionnel de 53 millions d'euros lié à l'opération d'échange de titres d'Etat grec, comptabilisé au premier trimestre 2012, à comparer à 131 millions d'euros au premier semestre 2011.

Le résultat net part du Groupe du pôle s'élève au premier semestre 2012, à 868 millions d'euros, en hausse de 9,9 % par rapport au premier semestre 2011 qui intégrait un impact de 81 millions d'euros lié au plan européen de soutien à la Grèce réduit à 35 millions d'euros sur le premier semestre 2012. Le coefficient d'exploitation s'établit au niveau bas de 45,9 % au premier semestre 2012, en amélioration de 1,0 point par rapport au premier semestre 2011.

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2012	S1 2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	2 602	2 646	(1,7 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(1 194)	(1 240)	(3,7 %)
Résultat brut d'exploitation	1 408	1 406	+ 0,1 %
Coût du risque	(55)	(110)	(49,8 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	5	5	+ 2,0 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	28	-	ns
Résultat avant impôt	1 386	1 301	+ 6,6 %
Impôts sur les bénéfices	(428)	(434)	(1,4 %)
RESULTAT NET	958	867	+ 10,5 %
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	868	790	+ 9,9 %

Dans le domaine de la **gestion d'actifs**, Amundi (y compris les activités de gestion de la BFT rachetées au 1er juillet 2011) affiche un très bon niveau d'activité avec des actifs sous gestion qui s'élèvent à fin juin 2012 à près de 693 milliards d'euros, en hausse de 5,2 % par rapport à fin 2011. Amundi se classe premier collecteur européen d'OPCVM⁽⁸⁾ sur la même période. La collecte nette hors réseaux partenaires s'affiche à 20,9 milliards d'euros au premier semestre 2012 avec 13,4 milliards d'euros sur le segment institutionnels et *corporates* tirée par le monétaire et 2,2 milliards d'euros sur le segment des distributeurs

⁽⁸⁾ Source : Lipper FMI, périmètre des fonds ouverts à fin juin 2012

tiers, notamment en Europe. La collecte au titre de l'épargne salariale atteint, quant à elle, 5,3 milliards d'euros avec une progression des encours de 16,6 % sur le semestre. Les réseaux continuent de décollecter (- 7,1 milliards d'euros) à un rythme néanmoins moins élevé que sur les semestres précédents. Au total, la collecte nette s'établit à 13,8 milliards d'euros sur le semestre et l'effet marché et change à 20,5 milliards d'euros.

Au premier semestre 2012, Amundi continue d'afficher de bonnes performances opérationnelles : le produit net bancaire recule de 0,5 % par rapport au premier semestre 2011 (- 8,4 % retraitée de la plus-value de cession de 60 millions d'euros enregistrée sur le premier semestre). Toutefois, la réduction des charges d'exploitation se poursuit avec une baisse de 7,3 % par rapport au premier semestre 2011 et le coefficient d'exploitation reste très compétitif à 55,4 %⁽⁹⁾ sur la période (en hausse de 0,7 point par rapport au premier semestre 2011). La baisse des revenus est à mettre en regard de la diminution des commissions fixes liée à un mix produit moins favorable. Les commissions de surperformance s'améliorent quant à elles passant de 43 millions d'euros au premier semestre 2011 à 61 millions d'euros au premier semestre 2012.

Au total, Le résultat net d'Amundi s'élève à 253 millions d'euros au premier semestre 2012 (en hausse de 3,0 % par rapport au premier semestre 2011) et sa contribution au résultat net part du Groupe est de 186 millions d'euros (+ 2,8 %).

En ce qui concerne les **Services financiers aux institutionnels**, CACEIS a mené depuis le début de l'année un développement commercial soutenu qui, combiné à un effet marché favorable sur les obligations lui a permis d'accroître le niveau de ses encours. Ainsi, les encours conservés, à 2 388 milliards d'euros, progressent de 5,7 % par rapport au 31 décembre 2011 ; les dépôts espèces progressant fortement au premier semestre 2012 par rapport au premier semestre de l'année précédente. Par rapport au 31 décembre 2011, les encours administrés, à 1 109 milliards d'euros progressent également de 6,6 %.

Le résultat net part du Groupe du premier semestre 2012 s'établit à 80 millions d'euros, en progression de 25,4 % par rapport au premier semestre de l'année précédente.

L'activité **Banque privée** résiste dans le contexte de la crise financière. Elle enregistre une légère décollecte sur le premier semestre, pénalisée par la concurrence des produits de bilan en France et par les inquiétudes liées à la zone euro. Les encours, qui atteignent 128,1 milliards d'euros au 30 juin 2012, bénéficient d'un effet marché et change positif. Ainsi, sur le périmètre France, les encours sont quasi-stables par rapport au 31 décembre 2011, à 54,2 milliards d'euros. A l'international, ils enregistrent une hausse de 2,6 % pour atteindre 70,9 milliards d'euros sur la même période.

Le résultat net part du Groupe du premier semestre 2012 s'établit à 57,2 millions d'euros, en baisse de 12,8 % par rapport au premier semestre de l'année précédente.

Le pôle **Assurances** affiche un chiffre d'affaires de 11,5 milliards d'euros sur le premier semestre 2012, contre 14,8 milliards d'euros sur le premier semestre 2011. L'activité est contrastée selon les marchés.

L'assurance-vie en France subit un contexte difficile : à 8,0 milliards d'euros pour les six premiers mois de 2012, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 25,8 %. Cependant, les encours gérés en assurance-vie (y compris à l'international, mais hors Bes Vida sorti du périmètre au premier semestre 2012) augmentent de 1,0 % par rapport au 31 décembre 2011 pour atteindre 218,4 milliards d'euros, dont 39,2 milliards d'euros pour les contrats en unités de comptes qui représentent 18 % des encours au terme du premier semestre 2012.

L'assurance dommages en France enregistre au premier semestre 2012 une croissance de 7 % de son chiffre d'affaires en un an, largement supérieure à celle du marché. Il s'élève à 1,5 milliard d'euros sur le premier semestre 2012 et résulte tant du développement du portefeuille de contrats que des révisions tarifaires effectuées.

⁽⁹⁾ Retraité de la plus-value de cession de 60 millions d'euros enregistrée au premier trimestre 2012

L'activité assurance emprunteurs reste soutenue par le crédit habitat, mais pâtit du ralentissement du crédit à la consommation, notamment sur le crédit automobile en Italie. Globalement, le chiffre d'affaires de cette activité diminue de 11 % à 474 millions d'euros pour le premier semestre 2012.

A l'international, le semestre est marqué par deux évolutions de périmètre. En avril 2012, Crédit Agricole Assurances (CAA) a vendu Bes Vida à BES. Les encours de cette entité s'élevaient à 5,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Par ailleurs, CAA a porté sa participation dans CA Vita à 100 % avec l'acquisition le 30 mars 2012 des parts détenues par Cariparma. A périmètre constant, le chiffre d'affaires à l'international poursuit sa reprise, avec une hausse de 5,2 % par rapport au deuxième semestre 2011, à 1 525 millions d'euros.

Les placements sont gérés de manière prudente. Ainsi, des cessions de 6 milliards d'euros de dettes souveraines périphériques sont intervenues au premier semestre 2012, dont 3,2 milliards sur l'Italie et 1,7 milliard sur l'Espagne. L'exposition brute des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. aux dettes souveraines périphériques (Grèce, Irlande, Portugal, Italie, Espagne) est ainsi réduite à 8,5 milliards d'euros au 30 juin 2012, contre 15,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Par ailleurs, les placements sont gérés de manière innovante : le groupe développe en effet ses investissements dans de nouvelles classes d'actifs orientées vers le financement de l'économie française, notamment sur les collectivités publiques.

Le résultat net part du Groupe du métier Assurances s'établit à 545 millions d'euros au premier semestre 2012, en hausse de 13,6 %. Le produit net bancaire, à 1 069 millions d'euros, s'inscrit en baisse de 5,7 % par rapport au premier semestre 2011, en raison de la sortie de BES Vida du périmètre pour le deuxième trimestre 2012 (qui comptait pour 11 millions d'euros au deuxième trimestre 2011 en produit net bancaire) et d'un effet de base défavorable. Les charges d'exploitation sont maîtrisées et stables sur un an, hors économies ponctuelles liées aux pertes sur le PSI, qui sont déductibles des assiettes des impôts et taxes. En termes de coût du risque, le premier semestre 2011 avait été impacté par la participation de Crédit Agricole Assurances au plan de soutien à la Grèce à hauteur de 131 millions d'euros en coût du risque, soit un impact de 81 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Le coût du risque du premier semestre 2012 intègre 53 millions d'euros constaté lors de l'échange des titres grecs, soit un impact en résultat net part du Groupe de 35 millions d'euros. Par ailleurs, le métier Assurances enregistre une plus-value de 28 millions d'euros sur la cession des titres Bes Vida à BES.

6- Banque de financement et d'investissement

Au cours du premier semestre, la Banque de financement et d'investissement a poursuivi sa stratégie de transformation conformément aux annonces faites le 14 décembre 2011. Au premier semestre 2012, ses résultats s'élevaient à 445 millions d'euros, en baisse de 32,8 % par rapport au premier semestre 2011. Ces résultats reflètent le contexte de marché difficile, les impacts du plan d'adaptation ainsi que ses premiers effets sur l'activité. Enfin les activités en cours d'arrêt ont eu un coût négligeable sur la période, hors coût du plan d'adaptation.

Au premier semestre 2012, l'impact en résultat net part du Groupe du plan d'adaptation s'élève à 270 millions d'euros, la majeure partie ayant été comptabilisée au début du semestre. Ces coûts se répartissent pour - 251 millions d'euros dans les activités en cours d'arrêt liés aux cessions de CDOs et de RMBS, - 44 millions d'euros liés à la cession de prêts en banque de financement et un produit de 25 millions d'euros lié au retrait de CA Cheuvreux de la transaction avec CITICS dans la banque de marché et d'investissement.

Par ailleurs, 192 millions d'euros ont été comptabilisés au titre de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts.

Retraité de ces différents éléments, le résultat net part du Groupe s'établit à 523 millions d'euros dont 533 millions d'euros pour les seules activités pérennes.

	S1 2012	S1 2012	S1 2012	S1 2012	S1 2012*
		Coût du plan d'adaptation	Impact de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts		Dont activités pérennes retraitées
<i>(en millions d'euros)</i>					
Produit net bancaire	2 455	(433)	307	2 581	2 516
Charges d'exploitation et amortissements	(1 716)	40	-	(1 756)	(1 706)
Résultat brut d'exploitation	739	(393)	307	825	810
Coût du risque	(210)	(39)	-	(171)	(132)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	80	-	-	80	80
Résultat net sur autres actifs et variation de valeurs des écarts d'acquisition	12	-	-	12	12
Résultat avant impôt	621	(432)	307	746	770
Impôts sur les bénéfices	(184)	156	(111)	(229)	(243)
RESULTAT NET	437	(276)	196	517	527
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	445	(270)	192	523	533

* Retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts et avant coûts du plan d'adaptation

Activités pérennes

(en millions d'euros)	S1 2012	S1 2012 *	S1 2011*	Variation S1*/S1*
Produit net bancaire	2 753	2 516	2 923	(13,9 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(1 666)	(1 706)	(1 758)	(3,0 %)
Résultat brut d'exploitation	1 087	810	1 165	(30,4 %)
Coût du risque	(132)	(132)	(136)	(2,5 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	80	80	69	+ 16,7 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeurs des écarts d'acquisition	12	12	(8)	ns
Résultat avant impôt	1 047	770	753	(29,4 %)
Impôts sur les bénéfices	(343)	(243)	257	(34,1 %)
RESULTAT NET	704	527	496	(27,1 %)
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	706	533	495	(25,4 %)

* Retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts et avant coûts du plan d'adaptation

Le résultat net part du Groupe des activités pérennes s'établit à 706 millions d'euros.

Retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts (192 millions d'euros) et des coûts du plan d'adaptation relatifs aux décotes consenties sur les cessions de prêts (-19 millions d'euros), le résultat net part du Groupe des activités pérennes s'établit à 533 millions d'euros, en baisse de 25,4 % par rapport au premier semestre 2011.

Le produit net bancaire s'affiche à 2 516 millions d'euros, en baisse limitée de 13,9 %, traduisant le ralentissement de la banque de financement et le rebond, en début de période, des activités de *Fixed income*. Les charges d'exploitation baissent de 3,0 % par rapport au premier semestre 2011 conduisant à une baisse du résultat brut d'exploitation de 30,4 % par rapport au premier semestre 2011.

Retraité de ces différents éléments, le coefficient d'exploitation s'établit à 67,8 %, en hausse de 7,6 points par rapport au premier semestre 2011, traduisant, dans un premier temps, les effets négatifs du plan d'adaptation sur le produit net bancaire et des charges d'exploitation pour lesquels les impacts du plan ne jouent pas encore à plein.

Banque de financement

	S1 2012	S1 2012 Coût du plan d'adaptation	S1 2012 *	S1 2011*	Variation S1*/S1*
<i>(en millions d'euros)</i>					
Produit net bancaire	1 029	(70)	1 018	1 279	(20,3 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(468)	-	(468)	(457)	+ 2,3 %
Résultat brut d'exploitation	561	(70)	550	822	(32,9 %)
Coût du risque	(111)	-	(111)	(130)	(13,7 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	80	-	80	69	+ 16,7 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeurs des écarts d'acquisition	1	-	1	(8)	ns
Résultat avant impôt	531	(70)	520	753	(30,8 %)
Impôts sur les bénéfices	(154)	25	(150)	(257)	(41,6 %)
RESULTAT NET	377	(45)	370	496	(25,3 %)
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	389	(44)	382	495	(22,6 %)

* Retraité des couvertures de prêts et avant coût du plan d'adaptation

Au cours du premier semestre 2012, les objectifs du plan d'adaptation en termes de réduction de la consommation de liquidité ont continué de peser sur la majorité des activités de la **Banque de financement**.

Ainsi, dans un premier temps, la production a été réduite de manière significative traduisant la sélectivité accrue des nouvelles opérations, notamment dans les financements structurés et la banque commerciale. Dans un contexte de pression sur les marges et de coût de la liquidité toujours élevé, la banque commerciale a enregistré une baisse de ses revenus malgré une légère reprise du volume d'affaires amorcée dès la fin du premier trimestre. Dans les activités de syndication, Crédit Agricole CIB a réussi à maintenir sa première place en France, en Europe de l'Ouest et sur la zone EMEA¹⁰.

Les réductions d'actifs, engagées dès 2011, se sont également poursuivies tout au long du premier semestre 2012 pour un montant de 2,6 milliards d'euros et un coût en produit net bancaire de 70 millions d'euros (44 millions d'euros en résultat net part du Groupe). Au total, les cessions de prêts s'élèvent à 9 milliards d'euros avec une décote moyenne de 2,2 %. Enfin, conformément aux annonces faites le 14 décembre 2011, le nouveau modèle pour la Banque de financement, centré sur la distribution et intitulé « Distribute To Originate », a été progressivement déployé avec la mise en place des premiers partenariats, notamment avec Predica sur les collectivités publiques.

Après plusieurs trimestres au cours desquels les couvertures de prêts ont eu un impact faible, le premier semestre 2012 enregistre un produit de 82 millions d'euros en produit net bancaire en raison d'un contexte de marché particulièrement heurté (hausse très significative des *spreads* de crédit au deuxième trimestre 2012). Ce produit est à comparer aux 13 millions d'euros du premier semestre 2011.

Le coût du risque enregistre au premier semestre 2012 une dotation nette de 111 millions d'euros constituées de dotations individuelles non significatives sur un nombre limité de dossiers.

¹⁰ Source : Thomson Financial

Au total, au premier semestre 2012, le résultat net part du Groupe de la banque de financement s'établit à 389 millions d'euros et 382 millions d'euros retraités des couvertures de prêts et avant coût du plan d'adaptation.

Banque de marché et d'investissement

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2012	S1 2012 Coût du plan d'adaptation	S1 2012 *	S1 2011*	Variation S1*/S1*
Produit net bancaire	1 724	-	1 498	1 644	(8,9 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(1 198)	40	(1 238)	(1 301)	(4,8 %)
Résultat brut d'exploitation	526	40	260	343	(24,3 %)
Coût du risque	(21)	-	(21)	(6)	x 3,3
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	(1)	ns
Résultat net sur autres actifs et variation de valeurs des écarts d'acquisition	11	-	11	2	ns
Résultat avant impôt	516	40	250	338	(26,4 %)
Impôts sur les bénéfices	(189)	(14)	(93)	(112)	(17,0 %)
RESULTAT NET	327	26	157	226	(31,0 %)
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	317	25	151	219	(31,7 %)

*Retraité de la réévaluation de la dette (en PNB, T2-12: + 224 m €; T1-12: + 1 m €) ainsi que des impacts du plan d'adaptation (en charges, T1-12: + 40 m €, T2-12: 0 m €)

Au premier semestre 2012, la **Banque de marché et d'investissement** affiche des résultats en baisse limitée grâce au net rebond des activités de marché en début de période. Après un premier trimestre au cours duquel les résultats des activités de *Fixed income* ont enregistré une forte hausse grâce à la performance des activités obligataires qui bénéficiaient du rebond du primaire dans un marché de la dette plus favorable qu'en fin d'année 2011, les activités de marché sont en repli au deuxième trimestre dans un environnement peu porteur. Crédit Agricole CIB gagne néanmoins des parts de marché en primaire obligataire progressant à la 4^e place toutes émissions en euros confondues¹¹. Les activités de taux enregistrent également une bonne activité commerciale dans un marché dégradé et peu actif.

Le produit net bancaire inclut un impact positif de 225 millions d'euros sur la réévaluation de la dette, à comparer à + 37 millions d'euros au premier semestre 2011.

Au total, le résultat net part du Groupe de la Banque de marché et d'investissement s'élève à 317 millions d'euros au premier semestre 2012. Retraité de la réévaluation de la dette et des impacts du plan d'adaptation, il s'établit à 151 millions d'euros, en baisse de 31,7 % par rapport au premier semestre 2011.

La VaR continue d'être maîtrisée et s'établit au niveau faible de 15 millions d'euros au 30 juin 2012.

Concernant les courtiers, deux opérations structurantes, annoncées dans le courant du mois de juillet, sont à mentionner. La première, le 20 juillet 2012, concerne CLSA avec l'annonce de la cession de 19,9 % du

¹¹ Source : Thomson Financial

capital de CLSA par CACIB à CITICS International, et l'attribution à CACIB d'une option de vente permettant la cession à CITICS International des 80,1% restants du capital de CLSA. Cette opération fait suite à l'annonce, le 29 mars 2012, du retrait de CA Cheuvreux du périmètre conduisant au premier semestre 2012 à une reprise de provisions de 40 millions d'euros en charges d'exploitation.

Conformément à ce qui avait été indiqué, de nouvelles orientations stratégiques ont été recherchées pour Cheuvreux qui ont conduit, le 17 juillet 2012, à annoncé l'entrée en négociations exclusives de Crédit Agricole CIB avec Kepler Capital Markets concernant le rapprochement de Crédit Agricole Cheuvreux et Kepler.

Aucun impact financier n'a été comptabilisé dans les comptes du deuxième trimestre 2012 au titre de ces deux opérations.

Activités en cours d'arrêt

	S1 2012	S1 2012 Coût du plan d'adaptation	S1 2012 *	S1 2011*	Variation S1*/S1*
<i>(en millions d'euros)</i>					
Produit net bancaire	(298)	(363)	65	3	ns
Charges d'exploitation et amortissements	(50)	-	(50)	(50)	0,0 %
Résultat brut d'exploitation	(348)	(363)	15	(47)	ns
Coût du risque	(78)	(39)	(39)	(78)	(49,9 %)
Résultat avant impôt	(426)	(402)	(24)	(125)	(81,0 %)
Impôts sur les bénéfices	159	145	14	42	(67,2 %)
RESULTAT NET	(267)	(257)	(10)	(83)	(88,0 %)
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	(261)	(251)	(10)	(81)	(88,1 %)

* Retraité des impacts du plan d'adaptation en 2012

Dans le cadre du plan d'adaptation, la cession de portefeuilles entamée au quatrième trimestre 2011 s'est accélérée au début du premier semestre 2012 : la quasi-totalité du portefeuille de CDOs comptabilisés en *trading book* a été cédée ainsi que des RMBS US pour un montant global de 5,9 milliards d'euros (1,1 milliard d'euros pour l'année 2011). L'impact de ces cessions sur le résultat net part du Groupe du semestre s'élève à - 251 millions d'euros et génère une économie en emplois pondérés (en vision CRD 4) de l'ordre de 14 milliards d'euros qui s'ajoute à celle de 3,5 milliards d'euros issue des cessions réalisées au quatrième trimestre 2011.

Par ailleurs, l'impact net en emplois pondérés de la cession du risque de marché du portefeuille de corrélation à Blue Mountain en février 2012 est de 14 milliards d'euros.

Hors impacts du plan, le résultat net part du Groupe des activités en cours d'arrêt est négligeable au premier semestre 2012, il s'établit à - 10 millions d'euros à comparer à - 33 millions d'euros au premier semestre 2011.

Des informations complémentaires sur la nature des principales expositions sont présentées dans la partie « expositions sensibles selon les recommandations du *Financial Stability Board* » dans la partie « Facteurs de risques » du rapport d'activité.

7- Compte propre et divers

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2012	S1 2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	(214)	(275)	(22,0 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(437)	(462)	(5,7 %)
Résultat brut d'exploitation	(651)	(737)	(11,7 %)
Coût du risque	(10)	(36)	(76,3 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(52)	1	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	(1)	x 6,1
Résultat avant impôt	(717)	(773)	(7,5 %)
Impôts sur les bénéfices	4	257	(98,5 %)
RESULTAT NET	(713)	(522)	+ 36,2 %
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	(800)	(610)	+ 30,8 %

Au premier semestre 2012, le produit net bancaire du pôle s'établit à - 214 millions d'euros contre - 275 millions d'euros au deuxième semestre 2011. Il a été marqué par un gain lié à une opération de rachat de dette réalisée en février 2012 qui a généré 864 millions d'euros en produit net bancaire (552 millions d'euros en résultat net part du groupe), mais aussi par des contributions défavorables comme des moins-values sur cession de titres à hauteur de 93 millions d'euros au cours du premier trimestre et une dépréciation de 427 millions d'euros sur les titres d'Intesa Sanpaolo pendant le deuxième trimestre.

Pour mémoire, le produit net bancaire intégrait au premier semestre 2011 des revenus élevés de gestion financière en raison de la forte hausse du rendement des actifs indexés sur l'inflation.

Par ailleurs, les charges d'exploitation enregistrent un recul de 5,7 % par rapport au premier semestre 2011.

Au total, le pôle Compte propre et divers dégage au premier semestre 2012 un résultat net part du Groupe de - 800 millions d'euros contre - 610 millions d'euros en 2011.

Structure financière du groupe Crédit Agricole S.A.

Évolution récente du capital

Au 30 juin 2012, le capital de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 7 494 061 611 euros, divisé en 2 498 020 537 actions de 3 euros de nominal.

Au titre de l'année 2011, le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. étant négatif, le Conseil d'administration a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2012 de distribuer de dividendes.

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Crédit Agricole S.A. au cours des cinq dernières années :

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en euros)	Nombre d'actions
Capital au 31/12/2006	4 491 966 903	1 497 322 301
06/02/2007 Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire (Conseil d'administration du 21/11/2006)	+ 449 196 690	+ 149 732 230
05/12/2007 Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 23/05/2007)	+ 68 107 023	+ 22 702 341
Capital au 31/12/2007	5 009 270 616	1 669 756 872
07/07/2008 Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire (Assemblée générale du 21/05/2008)	+ 1 669 756 872	+ 556 585 624
Capital au 31/12/2008	6 679 027 488	2 226 342 496
23/06/09 Paiement du dividende 2008 en actions nouvelles (Assemblée générale du 19/05/09)	+ 279 712 323	+ 93 237 441
Capital au 31/12/2009	6 958 739 811	2 319 579 937
21/06/10 Paiement du dividende 2009 en actions nouvelles (Assemblée générale du 19/05/10)	+ 199 239 846	+ 66 413 282
29/07/10 Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 19/05/09)	+ 47 001 216	+ 15 667 072
Capital au 31/12/2010	7 204 980 873	2 401 660 291
20/06/11	+ 288 935 580	

Paiement du dividende 2010 en actions nouvelles (Assemblée générale du 18/05/11)		+ 96 311 860
05/10/11 Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 18/05/11)	+ 145 158	+ 48 386
Capital au 31/12/2011	7 494 061 611	2 498 020 537
Capital au 30/06/2012	7 494 061 611	2 498 020 537

Évolution de la répartition du capital

Le tableau ci-après présente l'évolution de la détention du capital de Crédit Agricole S.A. au cours de la dernière année :

Actionnaires	Situation au 30/06/2012			Situation au 31/12/2011	Situation au 30/06/2011
	Nombre d'actions	% des droits de vote	% du capital	% du capital	% du capital
SAS Rue La Boétie*	1 405 263 364	56,48 %	56,26 %	56,25 %	56,26 %
Actions en autodétention**	9 782 319	-	0,39 %	0,28 %	0,15 %
Salariés (FCPE, PEE)	125 884 016	5,06 %	5,04 %	4,78 %	4,42 %
Public (investisseurs institutionnels et actionnaires individuels)	957 090 838	38,46 %	38,31 %	38,69%	39,17 %
TOTAL	2 498 020 537	100 %	100 %	100 %	100 %

* La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

** Actions détenues directement dans le cadre des programmes de rachat placées au bilan de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

Fonds propres

Au 30 juin 2012, les **fonds propres de base (avant déduction des participations)** de Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 38,6 milliards d'euros (contre 40,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011). Les principales variations sont liées, d'une part, au rachat et *call* de titres super-subordonnés et, d'autre part, à la variation des plus et moins-values latentes.

Les **fonds propres globaux (avant déduction des participations)** atteignent 60,2 milliards d'euros (contre 62,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

Ratios prudentiels

Réglementation en vigueur

L'arrêté en date du 20 février 2007, modifié en date du 23 novembre 2011, transposant en France la directive européenne CRD III (*Capital Requirements Directive*), a défini les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement". Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole S.A. a intégré, dans la gestion de ses fonds propres et de ses risques, les impacts liés à la mise en œuvre de cette directive.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le ratio CRD a valeur légale. Les établissements bancaires continuent toutefois à calculer le ratio CAD, puisque le régulateur a défini un niveau plancher (*floor*) de fonds propres de 80 % de ces exigences au moins jusqu'au 31 décembre 2011 et, pour information seulement en 2012.

Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD 3, se base sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel. Les exigences de fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après (paragraphe "Exigences de fonds propres par type de risques").

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche "Notations Internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement.

On distingue :

- l'approche "Notations Internes Fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut,
- l'approche "Notations Internes Avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en défaut, maturité.

Fin 2007, l'Autorité de contrôle prudentiel a autorisé le groupe Crédit Agricole S.A. à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles clientèle de détail et grandes clientèles pour l'essentiel de son périmètre.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a obtenu l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel pour utiliser, au 1^{er} janvier 2008, la méthode avancée (AMA – *Advanced Measurement Approach*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche Standard, conformément à la réglementation.

Fonds propres, exigences de fonds propres et adéquation du capital

I. Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 23 novembre 2011 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Ils sont structurés en trois catégories : les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires, catégories desquelles sont réalisés plusieurs types de déductions.

Les catégories de fonds propres sont ventilées selon les critères suivants : degré décroissant de solidité et de stabilité, durée, degré de subordination.

1. Fonds propres de base

Ils comprennent :

A. Le Core Tier One (capital, réserves, intérêts minoritaires) après déductions

- Le capital ;
- Les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres.

En ce qui concerne les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, elles sont enregistrées comptablement directement en capitaux propres et sont retraitées de la manière suivante :

- pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes sont déduites des fonds propres de base, devise par devise, nettes du montant de l'impôt déjà déduit comptablement, et sont reprises, devise par devise, avant impôt, en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins-values latentes nettes ne sont pas retraitées,
 - les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées,
 - pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins-values latentes sont également neutralisées,
 - les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées ;
- Les primes d'émission ou de fusion ;
 - Le report à nouveau ;
 - Le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours, soit le résultat net part du Groupe diminué d'une estimation pour distribution de dividendes ;
 - Les fonds pour lesquels l'Autorité de contrôle prudentiel a déterminé qu'ils remplissaient les conditions pour une inclusion en fonds propres de base, et qui ne sont pas des titres hybrides visés ci-dessous. Crédit Agricole S.A. détient ainsi au 30 juin 2012 dans ses fonds propres de base une avance d'actionnaires octroyée par les Caisses régionales, partiellement remboursée et s'élevant à 1 milliard d'euros ;
 - Les intérêts minoritaires : ils incluent les quotes-parts d'intérêts minoritaires dans les participations consolidées détenues par Crédit Agricole S.A. ainsi que les T3CJ (cf. note annexe 5.7 aux états financiers consolidés) qui bénéficient d'un accord de l'Autorité de contrôle prudentiel pour ne pas être inclus dans la catégorie ci-dessous des titres hybrides ;
 - Les déductions sont les suivantes :
 - les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable,
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition.

B. Les titres hybrides (y compris actions de préférence)

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une forte incitation au remboursement *via* notamment un saut de la rémunération (ou *step-up*). Les titres hybrides sont constitués de titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la Sécurité financière du 1^{er} août 2003, et d'actions de préférence *preferred securities* de droit anglo-saxon, qui proviennent de la consolidation de véhicules *ad hoc* destinés à l'émission indirecte d'instruments hybrides.

La note annexe 5.11 aux états financiers consolidés "Capitaux propres" présente notamment la composition du capital et le détail des actions de préférence.

Dans le cadre de la CRD 2, applicable à partir de fin 2010, une clause de grand-père (article 5.II du règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 29 décembre 2010) a été prévue pour les instruments hybrides à caractère non innovant et à caractère innovant déjà émis, ne respectant pas les critères d'éligibilité précisés par l'article 2.b du règlement n° 90-02 (modifié), notamment sur les conditions d'absorption des pertes. Cette clause s'applique à la totalité des instruments hybrides en stock au 31 décembre 2010 (art.5. II) et prévoit des limites à partir de 2020 sur l'encours des instruments hybrides.

Ces instruments hybrides seront inclus dans les fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel (SGACP).

Les instruments hybrides sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base (ces derniers étant calculés avant les déductions visées au point 3 ci-dessous) :

- les instruments hybrides "innovants", tels que définis ci-dessus, sont limités à 15 % des fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du SGACP, dès lors qu'ils respectent les critères d'éligibilité en fonds propres de base ;
- l'ensemble des instruments hybrides – "innovants et non-innovants" – est limité à 35 % des fonds propres de base ;
- les instruments hybrides (y compris les actions de préférence susvisées), et les intérêts minoritaires susvisés, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

Titres super-subordonnés

Le détail des titres super-subordonnés au 30 juin 2012 est le suivant :

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Caractère innovant (I) Non innovant (NI)	Montants prudentiels au 30/06/2012 (en millions d'euros) ⁽¹⁾
Crédit Agricole S.A.	Février 2005	600	EUR	Février 2015 puis annuel	6 % puis à compter du 04/02/2006, 10y CMS + 0,025 %, cap à 7,75 %	NI	371
Crédit Agricole S.A.	Novembre 2005	600	EUR	Novembre 2015 puis trimestriel	4,13 % puis à compter du 09/11/2015, E3M + 1,65 %	I	329
Crédit Agricole S.A.	Février 2006	500	GBP	Février 2016 puis trimestriel	5,136 % puis à compter du 24/02/2016, Libor3M GBP + 1,575 %	I	246
Crédit Agricole S.A.	Août 2006	400	CAD	Août 2016 puis trimestriel	5,5 % puis à compter du 11/08/2016, CDOR 3M Cad + 1,75 %	I	46
Crédit Agricole S.A.	Mai 2007	1 500	USD	Mai 2017 puis tous les 10 ans	6,637 % puis à compter du 31/05/2017, Libor3M USD + 1,2325 %	NI	705
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2007	500	USD	Octobre 2012 puis semestriel	7,375 %	NI	397
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2007	250	NZD	Décembre 2017 puis trimestriel	10,035 % (révision du taux en 2012) puis à compter du 19/12/2017, NZD 3M + 1,90 %	NI	157
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2007	650	EUR	Décembre 2012 puis trimestriel	7,625 % puis à compter du 27/12/2012, E3M +3,10 %	NI	650
Crédit Agricole S.A.	Janvier 2008	400	GBP	Janvier 2020 puis trimestriel	7,589 % puis à compter du 30/01/2020, Libor 3M GBP + 3,55 %	I	212
Crédit Agricole S.A.	Mars 2008	850	EUR	Mars 2018 puis trimestriel	8,2 % puis à compter du 31/03/2018, E3M + 4,80 %	I	849
Crédit Agricole S.A.	Septembre 2008	500	EUR	Septembre 2018 puis trimestriel	10,653 % puis à compter du 30/09/2018, E3M + 6,80 %	I	499
Crédit Agricole S.A.	Juin 2009	1 350	USD	Décembre 2014 puis semestriel	9,75 %	NI	1 068
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	1 000	USD	Octobre 2019 puis trimestriel	8,375 % puis à compter du 13/10/2019, Libor 3M USD + 6,982 %	I	790
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	550	EUR	Octobre 2019 puis trimestriel	7,875 % puis à compter du 26/10/2019, E3M + 6,424 %	I	547
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	300	GBP	Octobre 2019 puis trimestriel	8,125 % puis à compter du 26/10/2019, Libor 3M GBP + 6,146 %	I	359
CACEIS	Novembre 2007	40	EUR	Novembre 2017 puis trimestriel	6,315 % puis à compter du 28/11/2017, E3M + 2,80 %	I	42
Newedge	Décembre 2008	103	USD	Décembre 2013 puis trimestriel	8,60 % puis à compter du 23/12/2013, Libor3M + 6,5 %	NI	81
Cariparma	Juin 2011	30	EUR	Juin 2016 puis trimestriel	E3M+7,29%	NI	29
TOTAL							7 377

(1) Montants utilisés pour la déclaration COREP.

2. Fonds propres complémentaires

Ils comprennent notamment :

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée) ;
- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4d du règlement 90-02 (titres subordonnés remboursables) ;
- les plus-values latentes nettes afférentes aux instruments de capitaux propres, reprises devise par devise avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- la différence positive entre les pertes attendues calculées en utilisant les approches notations internes et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Le détail des titres subordonnés à durée indéterminée au 30 juin 2012 est le suivant :

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Montants pruden- tiels au 30/06/2012 (en millions d'euros) ⁽¹⁾
Crédit Agricole S.A.	Juin 2003	1 050	GBP	Juin 2018 puis tous les 5 ans	5 % puis à compter du 20/06/2018, 5 Y UKT + 0,97 % + 1 %	189
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2001	937	EUR	Décembre 2011 puis trimestriel	5,641 % puis à partir du 20/12/2011, E3M + 0,75 %	937
Crédit Agricole S.A.	Mars 2003	636	EUR	Mars 2015 puis tous les 12 ans	5,2 % puis à compter du 07/03/2015, taux d'emprunt d'État 12 ans + 1,50 % (révision tous les 12 ans)	582
Crédit Agricole S.A.	Juin 2003	497	EUR	Juillet 2016 puis tous les 13 ans	4,7 % puis à compter du 03/07/2016 et jusqu'au 03/07/2029, taux d'emprunt d'état 13 ans + 1 % ensuite, à compter du 03/07/2029, taux d'emprunt d'État 13 ans + 1,25 % (révision tous les 13 ans)	446
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2003	505	EUR	Décembre 2015 puis tous les 12 ans	5 % puis à compter du 24/12/2015, taux d'emprunt d'État 12 ans + 0,75 % (révision tous les 12 ans)	421
Crédit Agricole S.A.	Juin 2006	500	EUR	Juin 2011 puis trimestriel	4,61 % puis à compter du 30/06/2011 et jusqu'au 30/06/2016, E3M + 1,29 %, ensuite à compter du 30/06/2016, E3M + 2,04 %	500
LCL	Novembre 1985	229	EUR	-	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (publication INSEE) - 0,15 %	97
LCL	Janvier 1987	229	EUR	Janvier 1994 puis annuel	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (publication INSEE) - 0,30 %	127
TOTAL						3 299

(1) Montants utilisés pour la déclaration COREP.

Par ailleurs, les dettes subordonnées au 30 juin 2012 comprennent également (cf. note annexe 5.7 aux états financiers consolidés "Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées") :

- le dépôt de garantie à caractère mutuel ;
- les titres et emprunts participatifs ;
- les titres subordonnés remboursables (TSR).

3. Déductions

Elles sont visées aux articles 6, 6 bis et 6 *quater* du règlement 90-02 relatif aux fonds propres et comprennent les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres. Elles sont effectuées pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et pour les autres 50 % sur les fonds propres complémentaires.

Depuis le 31 décembre 2010, les déductions n'incluent plus les participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans le capital des Caisses régionales (mises en équivalence), aux termes de l'article 65 des nouvelles modalités de calcul du ratio de solvabilité 2011 qui stipule que l'article 6 III du règlement 90-02 s'applique aux participations intragroupe des groupes mutualistes et coopératifs détenues sous forme de certificats coopératifs d'investissement (CCI) ou de certificats coopératifs d'associés (CCA). Ainsi, Crédit Agricole S.A. ne déduit plus ses participations dans les Caisses régionales et leurs filiales établissements financiers à hauteur de 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et de 50 % sur les fonds propres complémentaires, mais les a ajoutées au total des emplois pondérés après application d'une pondération.

Fin 2011, Crédit Agricole S.A. a mis en place l'opération Switch qui permet la réduction des exigences prudentielles pesant sur Crédit Agricole S.A. au titre des participations minoritaires de 25 % détenues au capital des Caisses régionales.

En contrepartie, Crédit Agricole S.A. a remboursé 74 % de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et 74 % des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 4,2 milliards d'euros.

En revanche, conformément à l'article 6 bis du règlement 90-02 précité, les déductions incluent les positions de titrisation détenues par les établissements assujettis lorsque ces positions ne sont pas incluses dans le calcul des montants des expositions pondérées.

En dernier lieu, ces déductions incluent également la déduction au titre des pertes attendues sur le portefeuille actions et, le cas échéant, la différence négative pour les établissements utilisant les approches de notations internes entre les dépréciations collectives et les pertes attendues.

Le *Tier 1* est constitué des fonds propres de base après imputation de la quote-part des déductions afférentes. Symétriquement, le *Tier 2* est constitué des fonds propres complémentaires après imputation de la quote-part des déductions afférentes.

En revanche, les participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans des entités relevant du secteur des assurances ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres sont déduits des fonds propres globaux, comme l'autorise l'article 6 susvisé (excepté pour les opérations conclues après le 31 décembre 2006). En contrepartie, Crédit Agricole S.A. est soumis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres sur la base de l'annexe du règlement 2000-03, visant à la surveillance des conglomérats financiers.

4. Fonds propres surcomplémentaires

Ils sont composés des emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans, dans la limite des exigences réglementaires, mais le Groupe n'en détient plus.

Ratios au 30 juin 2012

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD 3 du groupe Crédit Agricole SA calculé conformément à la réglementation.

Il détaille le niveau des fonds propres réglementaires ainsi que les trois catégories de risques pondérés.

Le ratio de solvabilité global est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme des expositions pondérées au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel.

(en milliards d'euros)	30/06/2012	31/12/2011
FONDS PROPRES DE BASE (A)	38,6	40,4
Capital et réserves part du Groupe	44,0	43,2
Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de contrôle prudentiel	1,0	1,0
Intérêts minoritaires hors hybrides	3,7	3,5
Titres hybrides retenus en fonds propres de base sur accord de l'Autorité de contrôle prudentiel	9,5	11,8
Déductions des fonds propres de base dont notamment immobilisations incorporelles	(19,6)	(19,1)
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES (B)	21,6	21,9
FONDS PROPRES SURCOMPLÉMENTAIRES	-	-
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DE BASE ET DES FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	5,5	6,3
Déductions des fonds propres de base (C)	2,6	3,1
Déductions des fonds propres complémentaires (D)	2,9	3,2
<i>Dont participations dans les établissements de crédit ou financiers supérieures à 10 % de leur capital ou donnant une influence notable sur ces établissements (à 100 %)</i>	4,0	3,7
<i>Dont positions de titrisation</i>	0,9	2,0
<i>Dont, pour les établissements utilisant les approches notations internes, la différence négative entre la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues</i>	0,1	0,1
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	12,0	11,3
Total des fonds propres nets disponibles	42,7	44,8
<i>Dont</i>		
<i>Tier 1 (A - C)</i>	36,0	37,4
<i>Tier 2 (B - D)</i>	18,7	18,7
<i>Tier 3</i>	-	-
TOTAL DES RISQUES PONDERES CRD	302,2	333,7
Risques de crédit	271,2	277,8
Risques de marché	8,1	32,8
Risques opérationnels	22,9	23,1
RATIO DE SOLVABILITÉ TIER 1	11,9%	11,2 %
RATIO DE SOLVABILITÉ GLOBAL	14,1%	13,4 %

Au 30 juin 2012, le ratio de solvabilité global CRD du groupe Crédit Agricole S.A. s'établit à 14,1 % dont 11,9 % pour le Tier 1 en CRD3, à comparer avec des ratios respectivement de 13,4 % et 11,2 % au 31 décembre 2011.

L'évolution des différentes composantes du ratio s'analyse comme suit :

- Les emplois pondérés s'élèvent à 302,2 milliards d'euros au 30 juin 2012, en baisse de 9,4 % par rapport à l'encours de fin décembre 2011 (333,7 milliards d'euros).
 - Les risques de crédit, qui totalisent 271,2 milliards d'euros à fin juin 2012, baissent de 6,5 milliards d'euros sur la période, du fait notamment de la mise en place du plan d'adaptation. Ce plan se traduit par une baisse au niveau de Crédit Agricole CIB malgré un effet change positif, et par le ralentissement des activités dans les Services financiers spécialisés, notamment sur CA Consumer Finance.
 - Les risques de marché, qui atteignent 8,1 milliards d'euros à fin juin 2012, enregistrent sur le 1^{er} semestre 2012 une forte baisse, - 24,7 milliards d'euros, expliquée essentiellement par le transfert du risque de marché du portefeuille de corrélation.
 - Les risques opérationnels d'un montant de 22,9 milliards d'euros sont en très légère baisse.
- Les fonds propres nets disponibles sont en baisse de 2,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011, principalement du fait de la baisse des fonds propres durs.
 - Les fonds propres *Tier 1* s'élèvent à 36,0 milliards d'euros au 30 juin 2012 et font ressortir une baisse de 1,4 milliard d'euros par rapport à la fin de l'exercice. Le semestre a été marqué, d'une part, par le rachat de titres super-subordonnés totalisant 1,7 milliard d'euros, auquel s'est ajouté un *call* sur l'émission d'actions de préférence de LCL de 750 millions d'euros ; d'autre part, en sens inverse, par la cession de lignes de titrisation de Crédit Agricole CIB (augmentation du Tier 1 de 0,5 milliard) et par les impacts des évolutions de marché sur les variations des plus et moins-values latentes à hauteur de + 0,7 milliard d'euros et des écarts de change. Par ailleurs, l'allègement des encours pondérés dû au transfert du risque de marché du portefeuille de corrélation est complété par une déduction en fonds propres de 0,7 milliard d'euros traduisant le risque résiduel de l'opération. Enfin, les minoritaires ont augmenté principalement du fait de la mise en réserve du résultat 2011.
 - Pour mémoire, le *Tier 1* inclut depuis le 31 mars 2008 une avance mise à la disposition de Crédit Agricole S.A. par les Caisses régionales. Celle-ci s'élève à 1,0 milliard d'euros depuis le 31 décembre 2011, date à laquelle elle a été partiellement remboursée avec la mise en place de l'opération Switch qui vise la réduction des exigences prudentielles pesant sur Crédit Agricole S.A. au titre des participations minoritaires de 25 % que Crédit Agricole S.A. détient au capital des Caisses régionales.
 - Les fonds propres complémentaires après déductions (*Tier 2*) sont stables à 18,7 milliards d'euros. Le Groupe a notamment racheté une émission de titres subordonnés à durée indéterminée d'un montant de 0,4 milliard d'euros et a par ailleurs prorogé une émission de titres subordonnés remboursables de 0,3 milliard d'euros. Ces opérations de rachat de titres ont été réalisées dans le but d'optimiser la structure des fonds propres.
 - Les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (*Tier 3*) sont nuls au 30 juin 2012, la dette ayant été remboursée au 31 mars 2010.
 - Conformément à la « directive conglomérat », le groupe Crédit Agricole S.A. déduit des fonds propres globaux la valeur de mise en équivalence des sociétés d'assurance. Cette déduction s'est élevée à 12,0 milliards d'euros au 30 juin 2012, en hausse de 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans la note annexe 2.3 aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2012.

Contrôle interne

LE COMITE DE CONTROLE INTERNE GROUPE

Conformément aux principes retenus pour le Groupe, le Comité de contrôle interne (CCI) Crédit Agricole S.A. et Groupe, instance faîtière de pilotage des dispositifs de contrôle interne, s'est réuni régulièrement au cours du semestre sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le CCI, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Risques et contrôles permanents, Conformité et Audit-Inspection.

LES RISQUES ET CONTROLES PERMANENTS

La Direction Risques et contrôles permanents Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Au-delà de cette activité récurrente, le premier semestre 2012 a essentiellement été marqué par :

- la coordination et l'accompagnement des entités du Groupe dans leurs travaux de déploiement des approches avancées dans la perspective Bâle III ;
- la participation aux travaux de place et aux mesures d'impacts sur CRR 1 et CRD 4 (Bâle III) dont la mise en place est prévue début 2013 ;
- des travaux sur un exercice de stress tests demandé par le FMI (FSAP) pour l'ensemble des banques françaises qui a été finalisé en juin 2012 ;
- le renforcement du corps procédural en matière de Risques et contrôles permanents (mise à jour de la procédure concernant le dispositif d'alerte relatif aux risques opérationnels dans le groupe Crédit Agricole, pilotage du risque de concentration Grande Clientèle ...) ;
- la mise en œuvre d'un référentiel actualisé d'indicateurs de contrôles permanents prenant en compte le risque de liquidité, en particulier ;
- la formalisation du Plan de Redressement et de Résolution (risques, scénarios de crise, procédures de gestion...) pour présentation à l'ACP et aux autorités de supervision de ce plan.

LA PREVENTION ET LE CONTROLE DES RISQUES DE NON-CONFORMITE

La Direction de la Conformité Groupe élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires, assure leur diffusion et le contrôle de leur observation.

Au premier semestre 2012, la Direction de la Conformité Groupe a lancé plusieurs projets en lien avec la protection de la clientèle. Parmi les premiers sujets abordés et communs à l'ensemble des entités du Groupe figurent l'optimisation du dispositif Nouveaux Produits/Nouvelles Activités (NAP) et la déclinaison de la recommandation ACP sur le traitement des réclamations. Plus spécifiquement, un chantier dédié à la protection de la clientèle a été créé en associant les directions de Crédit Agricole S.A. en charge de la relation clients pour les Caisses régionales. L'objectif de ce chantier est de conjuguer les aspects réglementaires et les engagements relationnels pris par les Caisses régionales en déclinaison du projet de Groupe.

En parallèle, la Direction de la Conformité Groupe a pris des mesures visant le renforcement de l'application de la directive MIF en matière d'actualisation de la qualification de la clientèle et de protection des personnes fragiles investissant sur les marchés financiers.

En matière de sécurité financière, la persistance des crises politiques et économiques mondiales nécessite une mise à niveau permanente des dispositifs dans les entités, notamment en matière d'embargos et de gels des avoirs. En France, la Direction de la Conformité Groupe a participé aux travaux de place sur la mise en œuvre d'un formulaire d'identification des bénéficiaires effectifs et la formalisation d'une procédure spécifique, conformément aux exigences de la 3ème Directive européenne de lutte contre le blanchiment, qui sera déclinée auprès des entités du Groupe à l'automne 2012. Concernant les outils, on notera que le déploiement de l'outil de détection des transactions atypiques se poursuit dans les filiales de banque de proximité à l'international (Albanie, Roumanie, Bulgarie), de même que le déploiement de l'outil de filtrage des flux de paiement Swift (réglementation sur les embargos et le gel des avoirs).

S'agissant de la prévention de la fraude, le renouvellement du questionnaire sur le déploiement du dispositif dans toutes les entités du Groupe a contribué au renforcement du pilotage par la Direction de la Conformité. Ce dispositif est maintenant en place dans l'ensemble des entités ; les efforts se prolongeront au second semestre en matière d'animation et de déploiement d'outils de pilotage et de lutte contre la fraude identitaire et documentaire. Des travaux sont également réalisés pour étendre ponctuellement le champ d'outils de détection déjà existants dans le Groupe au titre de la lutte contre le blanchiment. En complément, un benchmark d'outils du marché spécialisés dans la lutte anti-fraude est en cours.

Le Groupe a également poursuivi diverses actions de formation en déployant la nouvelle version du module e-learning Conformité et en créant une session de deux journées de formation dédiée à la prévention de la fraude.

Enfin, une veille active est réalisée avec les principaux métiers du Groupe concernés sur les réflexions européennes et américaines qui se développent actuellement. En particulier, le projet de mise en conformité avec la réglementation FATCA est piloté par la Direction de la Conformité Groupe.

LE CONTROLE PERIODIQUE

L'Inspection générale Groupe a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène et du pilotage de la ligne métier audit-inspection du groupe Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée.

Au cours du premier semestre 2012, les missions de vérifications sur place et sur pièces de l'Inspection générale Groupe ont concerné diverses entités et unités, et porté notamment sur le dispositif de calcul du capital économique (Bâle II - Pilier 2), la gouvernance et la gestion des moyens de paiement, le filtrage des flux internationaux, l'activité *Exchange Trade Funds* (ETF), la filiale d'assurance emprunteurs CACI, les filiales étrangères Credit Agricole Srbija, Cariparma (contrôle et risque crédit) et Centea (suite à son acquisition par le Crédit Agricole de Belgique), le dispositif de gestion de la liquidité et du crédit mobilisable au refinancement dans les Caisses régionales, la sécurité des postes de travail et les infrastructures critiques de SILCA, et sur certaines thématiques financières, réglementaires et technologiques.

Dans son rôle de pilotage de la ligne métier audit-inspection, l'Inspection Générale Groupe s'est assurée, au travers des Comités de contrôle interne des filiales concernées – auxquels participent la Direction générale, l'Audit interne, le responsable du Contrôle permanent et le responsable de la Conformité de l'entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Tendances récentes et perspectives

Evénements récents

Les événements récents postérieurs à la clôture sont décrits dans la note annexe 9 aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2012.

Perspectives pour le second semestre 2012

Les décisions prises lors du sommet européen de fin juin ont ouvert la voie à une nouvelle action de la BCE. Ainsi, le 5 juillet, elle a procédé à une baisse supplémentaire de ses taux directeurs - à 0,75 % pour le Refi et à zéro pour la facilité de dépôts -, et à un élargissement des critères d'éligibilité des collatéraux, ce afin d'assurer coûte que coûte le refinancement des banques exclues du marché de gros de la liquidité.

À chaque fois qu'une brèche se renferme, une autre s'entrouvre. Alors que le risque bancaire espagnol paraît avoir été circonscrit, les investisseurs s'inquiètent désormais de la soutenabilité des finances publiques espagnoles, en particulier de celles des régions autonomes qui n'ont d'autres choix que d'appeler à l'aide l'État central pour satisfaire leurs engagements financiers. Viennent alors des doutes sur la capacité des pare-feu européens, compte tenu de leur taille limitée, à faire face au défi du renflouement d'un ou plusieurs gros états de la zone euro. Cette crainte s'est vue relayée par Moody's qui a décidé fin juillet de mettre sous surveillance négative la note souveraine des États créanciers de l'Europe, dont l'Allemagne.

La BCE est, à ce jour, la seule institution ayant des munitions suffisantes pour barrer la route à la contagion. Elle devrait à court terme se montrer plus flexible, en acceptant de réactiver son programme de rachat d'actifs (SMP), et/ou en optant pour une nouvelle opération à long terme (LTRO), pour stabiliser les anticipations de marchés et assouplir des conditions financières globales. Nos prévisions tablent dans tous les cas sur une dernière baisse de taux en septembre.

Les données d'activité qui se sont égrenées au cours de l'été brossent un tableau conjoncturel morose. Le PIB de la zone euro a reculé de 0,2% au deuxième trimestre, avec un écart persistant entre les pays du Centre, qui font du quasi sur-place (Allemagne ; +0,3 %, France ; 0,0%) et ceux du Sud, qui n'arrivent pas à s'extraire de récession (Espagne ; -0,4% Italie ; -0,7% et Portugal ; -1,2%). Les données d'enquêtes restent mal orientées avec une reprise en zone euro qui s'annonce laborieuse, toujours bridée par l'austérité budgétaire. Aux États-Unis, les indicateurs récents pointent en direction d'un affaiblissement de la conjoncture. Se pose ainsi avec acuité la question de l'assainissement des finances publiques du pays, un défi auquel devra s'atteler le nouveau président élu en novembre. Afin d'accommoder le cycle, la Fed pourrait décider dès septembre de pratiquer une nouvelle politique d'assouplissement quantitatif (QE3).

Cette politique très accommodante devrait freiner la hausse du dollar avec une cible de 1,26 contre euro en fin d'année. L'entrée en vigueur du MES, des actions énergiques de la part de la BCE, l'application progressive des accords du sommet européen de fin juin et des avancées en direction d'une plus grande intégration européenne (bancaire d'abord, budgétaire et politique ensuite) sont susceptibles d'apaiser les marchés. Le retour, même timide, de l'appétit pour le risque devrait se traduire par une remontée tendancielle des rendements obligataires des meilleures signatures souveraines (1,75 % pour le Bund allemand en décembre) et par le graduel dégonflement des primes de risque des états à finances fragiles.

Facteurs de risques

SOMMAIRE

RISQUES DE CREDIT.....	110
RISQUES DE MARCHE.....	112
EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU <i>FINANCIAL STABILITY BOARD</i>.....	114
GESTION DU BILAN.....	118
RISQUES OPERATIONNELS.....	122
RISQUES JURIDIQUES.....	123
RISQUES DE NON-CONFORMITE.....	124

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs, intervenant depuis l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2011, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques du rapport de gestion (pages 185 à 224).

Les principales catégories de risques auxquels le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), et les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité).

La description de ces risques et les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2012 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 5.5 des annexes aux états financiers.

Selon les recommandations du *Financial Stability Board*, les risques particuliers induits par la crise financière sont présentés au sein d'une section spécifique. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2012. A ce titre elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle.

Par ailleurs, des informations complémentaires sont fournies concernant les risques opérationnels, les risques juridiques et les risques de non-conformité.

Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2011, pages 187 à 190. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2012.

Un risque de crédit ou de contrepartie se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

1. Exposition et concentration

1.1. Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit (1 534,8 milliards d'euros au 30 juin 2012 contre 1 450,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011) est évaluée avant effet de compensation ou de prise en compte des collatéraux. Elle augmente de 5,8 % sur le premier semestre 2012.

1.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur le portefeuille d'engagements commerciaux du groupe Crédit Agricole S.A. (bilan + hors bilan) et sur l'ensemble de la clientèle (y compris les contreparties bancaires mais hors opérations internes au Groupe) avant effet des accords de compensation et des collatéraux, soit 705 milliards d'euros au 30 juin 2012 contre 709 milliards au 31 décembre 2011.

Diversification par zone géographique

Le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe) ventilés par zone géographique représente 96 % du portefeuille total d'engagements commerciaux. Ces ventilations reflètent la zone géographique de risque des engagements commerciaux.

Zone géographique de risque	30/06/2012
France (hors Banque de proximité)	32%
Europe de l'Ouest hors Italie	19%
France (Banque de proximité)	16%
Italie	12%
Amérique du Nord	7%
Asie et Océanie hors Japon	5%
Afrique et Moyen-Orient	4%
Europe de l'Est	3%
Amérique Centrale et du Sud	1%
Japon	1%
TOTAL	100%

Zone géographique de risque	31/12/2011
France (hors Banque de proximité)	32%
Europe de l'Ouest hors Italie	17%
France (Banque de proximité)	16%
Italie	12%
Amérique du Nord	8%
Asie et Océanie hors Japon	5%
Afrique et Moyen-Orient	4%
Europe de l'Est	3%
Amérique Centrale et du Sud	2%
Japon	1%
Total	100%

Diversification par filière d'activité économique

Le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe) ventilés par filière économique représente 90 % du portefeuille total d'engagements commerciaux. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux.

Secteur d'activité	30/06/2012
Clientèle de la Banque de proximité	31%
Services non marchands / Secteur public / Collectivités	11%
Banques et établissements financiers	9%
Energie	8%
Autres activités financières (non bancaires)	6%
Divers	4%
Automobile	3%
BTP	3%
Distribution / Industries de biens de consommation	3%
Immobilier	3%
Industrie lourde	3%
Maritime	3%
Aéronautique / Aérospatial	2%
Agroalimentaire	2%
Assurance	2%
Autres industries	1%
Autres transports	1%
Informatique / Technologie	1%
Média / Edition	1%
Santé / Pharmacie	1%
Télécom	1%
Tourisme / Hôtels / Restauration	1%
Total	100 %

Secteur d'activité	31/12/2011
Clientèle de la Banque de proximité	32%
Services non marchands / Secteur public / Collectivités	11%
Banques et établissements financiers	8%
Energie	8%
Autres activités financières (non bancaires)	5%
Automobile	3%
BTP	3%
Distribution / Industries de biens de consommation	3%
Divers	3%
Immobilier	3%
Industrie lourde	3%
Maritime	3%
Aéronautique / Aérospatial	2%
Agroalimentaire	2%
Assurance	2%
Télécom	2%
Autres industries	1%
Autres transports	1%
Bois / Papier / Emballage	1%
Informatique / Technologie	1%
Média / Edition	1%
Santé / Pharmacie	1%
Tourisme / Hôtels / Restauration	1%
Total	100%

Exposition des prêts et créances par agent économique

Les encours bruts de prêts et créances (hors opérations internes au Crédit Agricole) ont progressé de 4,2 % sur le premier semestre 2012 et s'élèvent à 543 milliards d'euros au 30 juin 2012 (contre 521 milliards d'euros au 31 décembre 2011). Cette croissance concerne essentiellement les établissements de crédit, les institutions financières non établissements de crédit, ainsi que dans une moindre mesure les banques centrales. Elle est compensée partiellement par une diminution des concours aux grandes entreprises et à la clientèle de détail.

Les encours dépréciés sur base individuelle (25,6 milliards d'euros au 30 juin 2012 contre 24,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011) augmentent de 3,2 % sur le premier semestre 2012. Au 30 juin 2012, les dépréciations sur base individuelle (14,2 milliards d'euros au 30 juin 2012 contre 13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011) augmentent de 5,2 % sur la même période, les dépréciations collectives s'élevant à 3,7 milliards d'euros au 30 juin 2012 (soit + 4,7 % sur le semestre).

La répartition des prêts et créances dépréciés par agent économique est présentée dans la note 5.3 des états financiers.

2. Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole S.A. et ses filiales atteint 2,93 milliards d'euros sur le premier semestre 2012 contre 1,95 milliards d'euros sur le premier semestre 2011 (+50 %).

Cette forte augmentation provient principalement de la banque de proximité à l'international et des services financiers spécialisés. En Grèce, l'inclusion d'entreprises publiques garanties par l'Etat dans le périmètre de l'échange de la dette souveraine s'est traduite par des dépréciations des encours octroyés par Emporiki pour 320 millions d'euros. Par ailleurs, l'évolution économique défavorable de la Grèce et de Chypre a conduit Crédit Agricole S.A. à constituer une provision pour risque pays et filière de 314 millions d'euros. Des compléments de provisions ont été comptabilisés au cours du 1er semestre 2012 sur Agos pour un total de 364 millions d'euros.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 3.8 des états financiers consolidés.

Risques de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 196 à 201 du document de référence 2011.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

Principales évolutions

1. Gestion du risque

Organisation et dispositif de suivi

L'organisation du contrôle des risques de marché n'a pas subi d'évolution majeure au cours du premier semestre 2012.

Méthodologie et système de mesure

Les méthodologies de mesure de la VaR n'ont pas fait l'objet d'évolutions majeures au cours du premier semestre 2012.

Les principales évolutions en cours de réalisation concernent la prise en compte du coût du collatéral dans le calcul du *mark-to-market* et de la mesure des risques de marché.

2. Exposition

La VaR du groupe Crédit Agricole S.A. intègre les effets de diversification entre les différentes entités du groupe. Cette VaR mutualisée s'élève à 15 millions d'euros au 30 juin 2012.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012 en fonction des facteurs de risque principaux :

Répartition de la VaR (99 %, 1J)

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2011
Taux	12	7	17	12	8
Crédit	6	4	16	7	13
Change	5	1	7	3	4
Actions	2	2	6	3	3
Matières premières	1	1	5	3	5
Compensation	-11			-13	-13
VAR DU GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A. ⁽¹⁾	15	11	25	15	20
Pour Information Somme des VaR des entités	20	12	27	18	25

⁽¹⁾ La VaR mutualisée entre les différentes entités du Groupe.

A titre d'information, au 30/06/2012, la somme des VaR des différentes entités du Groupe est de 20 M€, dont 16 M€ pour Crédit Agricole CIB.

L'évolution de la VaR du Groupe est liée principalement à celle de Crédit Agricole CIB. L'évolution la plus significative enregistrée au premier semestre est la baisse de la VaR liée aux activités de crédit, issue de la cession au mois de février du risque de marché du portefeuille de corrélation de Crédit Agricole CIB au fonds Blue Mountain.

Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre

Dans un contexte persistant de volatilité élevée des marchés, le Groupe poursuivra sa politique de gestion prudente de son profil de risque.

Expositions sensibles selon les recommandations du *Financial Stability Board*

Selon les recommandations du *Financial Stability Board*, les états ci-dessous présentent l'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. aux risques induits par la crise financière. Ces risques proviennent essentiellement des activités de la Banque de financement et d'investissement.

Tableau de synthèse des expositions au 30 juin 2012

en millions d'euros	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			Catégorie comptable
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette	
RMBS	480	-104	-60	316	(1)	226	-157	69	(3)
CMBS	175	-5	-35	135		11	-2	9	
CDO super senior non couverts	2 809	-1 246	-518	1 045	(2)	1 203	-1 178	25	
CDO mezzanines non couverts						690	-690	0	
CLO non couverts	2 228	-41	-11	2 176		732	-30	702	
Protections acquises auprès de monolines						193	-133	60	(4)
Protections acquises auprès de CDPC						634	-78	556	

⁽¹⁾ Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 5.3 des comptes consolidés)

⁽²⁾ Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 5.3 des comptes consolidés)

⁽³⁾ Actifs financiers à la juste valeur par résultat - obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 5.1 des comptes consolidés)

⁽⁴⁾ Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Instruments dérivés (cf. note 5.1 des comptes consolidés)

ABS immobiliers

en millions d'euros	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
RMBS	31.12.2011	30.06.2012	31.12.2011	30.06.2012	31.12.2011	30.06.2012
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	430	150	197	194	172	136
Décote*	(132)	(74)	(68)	(40)	(47)	(50)
Exposition nette en millions d'euros	298	76	129	154	125	86

Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	214	153	66	43	31	30
Décote	(185)	(146)	(7)	(6)	(5)	(5)
Exposition nette en millions d'euros	29	7	59	37	26	25
%subprime sous-jacents sur exposition nette	98%	85%				

Ventilation par notation de l'exposition brute totale						
AAA	5%	8%	7%		34%	
AA	2%	6%	34%	17%	19%	45%
A	7%	5%	41%	63%	19%	22%
BBB	3%	5%				
BB	1%		18%	20%	3%	4%
B	4%				25%	
CCC	21%	1%				
CC	9%	1%				
C	28%	45%				
Non noté	20%	29%				29%

en millions d'euros	Etats-Unis		Royaume-Uni		Autres	
CMBS	31.12.2011	30.06.2012	31.12.2011	30.06.2012	31.12.2011	30.06.2012
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition nette*			63	42	97	93
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette			5	5	4	4

* dont 95 m€ de provision collective au 30 juin 2012 contre 93 m€ au 31 décembre 2011

Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste-valeur :

- 30 juin 2012 : nominal = 137 millions d'euros ; juste valeur = 113 millions d'euros.
- 31 décembre 2011 : nominal = 320 millions d'euros ; juste valeur = 87 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliqués sur les prêts en vie, sont calibrés en fonction :

- de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ;
- du comportement historique des portefeuilles (remboursements anticipés, amortissement, pertes constatées).

A compter de fin mars 2011, les taux de perte sont exprimés en pourcentage du nominal des prêts en vie (jusqu'à présent, les taux de perte étaient estimés en pourcentage du nominal des prêts en vie à l'origine) ; cette approche permet notamment de visualiser nos hypothèses de pertes en fonction de nos risques toujours au bilan de la Banque.

Date de clôture	Taux de pertes subprime produits en		
	2005	2006	2007
31.12.2011	50%	60%	60%
30.06.2012	50%	60%	60%

CDO super senior évalués au coût amorti

Ils sont dépréciés en cas de risque de crédit avéré.

CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 30 juin 2012, Crédit Agricole S.A. a une exposition nette de 1,1 milliard d'euros sur des CDO super senior non couverts (après prise en compte d'une provision collective de 518 millions d'euros).

Décomposition des CDO super senior

en millions d'euros	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	1 203	2 809
Décote	178	1246
Provision collective		518
Valeur nette	25	1 045
<i>Valeur nette (au 31 décembre 2011)</i>	<i>975</i>	<i>1290</i>
Taux de décote ⁽¹⁾	98%	69%
Sous-jacent		
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	40%	40%
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	12%	13%
% des actifs Alt A sous-jacents	1%	19%
% des actifs Jumbo sous-jacents	0%	2%

⁽¹⁾ Après prise en compte des tranches décotées à 100%

Autres expositions au 30 juin 2012

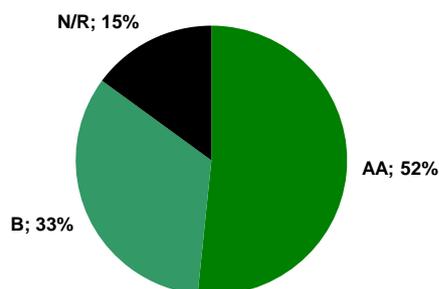
en millions d'euros	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	732	(30)		702
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	2 228	(41)	(11)	2 176
CDO Mezzanines non couverts	690	(690)		0

Protections

Protections des monolines au 30 juin 2012

En m €	Monolines en couverture de :				Total protections acquises auprès de monolines
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	112	5 587	287	356	6 342
Montant notionnel brut des éléments couverts	112	5 587	287	356	6 342
Juste valeur des éléments couverts	101	5 555	264	229	6 149
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	11	32	23	127	193
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(3)	(18)	(21)	(91)	(133)
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur Monolines	8	14	2	36	60

Répartition de l'exposition nette sur monolines au 30 juin 2012



Notation la plus basse émise par Standards & Poors ou Moody's au 30 juin 2012.

AA : Assured Guaranteed
 B : Radian et MBIA
 N/R : CIFG

Protections auprès de CDPC (Credit Derivative Product Companies)

Au 30 juin 2012, l'exposition nette auprès de CDPC est de 556 millions d'euros (contre 985 millions d'euros au 31 décembre 2011), principalement sur des CDO *corporate*, après prise en compte d'une décote de 78 millions d'euros (contre 160 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Gestion du bilan

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 206 à 212 du document de référence 2011.

1. Risque de taux d'intérêt global

1.1 Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) vise à protéger la valeur patrimoniale des entités du Groupe, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

Le groupe Crédit Agricole S.A. utilise la méthode des impasses de taux fixe pour mesurer son risque de taux d'intérêt global qui fait l'objet d'une couverture au niveau de chaque entité du Groupe.

Au cours du premier semestre 2012, la politique de gestion du RTIG du Groupe n'a pas fait l'objet d'évolutions notables.

1.2 Gestion du risque

Organisation et dispositif de suivi

Le dispositif de limites mis en place en 2011 a été révisé au cours du premier semestre 2012 : la limite en impasse a été revue à la baisse alors que la limite sur la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette a été maintenue. Ce dispositif a été complété d'une limite en impasse indexée sur l'inflation.

Méthodologie et systèmes de mesure

Le programme de révisions des conventions et des limites de chaque entité se poursuit de telle manière que celles-ci soient révisées annuellement. Une revue des conventions de l'épargne a été réalisée, sa mise en place est prévue au second semestre 2012.

1.3 Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal / taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Principales évolutions

L'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. a évolué au cours du premier semestre : l'impasse Euro montre désormais une exposition à la hausse des taux sur les premières échéances.

Les résultats de ces mesures au 30 juin 2012 sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. sont les suivants :

Impasses en euro au 30 juin 2012

(en milliards d'euros)	A1	2013-2017	2018-2022	> 2022
Impasses en euros	-9,9	-1,8	0,8	-0,1

En termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année glissante, le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé à une hausse des taux de la zone euro et perdrait 99 millions d'euros en cas de translation instantanée des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de - 0,48 % (produit net bancaire de référence 2011 de 20,78 milliards d'euros).

Au 31 décembre 2011, en termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année glissante, le groupe Crédit Agricole S.A. était exposé à une baisse des taux de la zone euro et aurait perdu 22,4 millions d'euros en cas de translation instantanée des taux de 100 points de base à la baisse, soit une sensibilité de son produit net bancaire de - 0,11% (produit net bancaire de référence 2011 de 20,78 milliards d'euros).

Sur la base de ces sensibilités, la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 30 prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro est inférieure à 0,6 % des fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) du groupe Crédit Agricole S.A. après déductions des participations.

Impasses toutes devises hors euro 30 juin 2012

(en milliards d'euros)	A1	2013-2017	2018-2022	> 2022
Impasses autres devises*	2,5	1,3	0,2	0,1

*Somme des impasses autres devises en valeurs absolues contre-valorisées en milliards d'euros.

La sensibilité globale du produit net bancaire sur la première année glissante à une variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des autres devises s'élève au total à 0,12% du produit net bancaire de référence 2011 du groupe Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2011, la sensibilité globale du produit net bancaire sur la première année glissante à une variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des autres devises s'élevait au total à 0,26 % du produit net bancaire de référence 2011 du groupe Crédit Agricole S.A.

2. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retraits massifs des dépôts de la clientèle ou d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires).

2.1 Objectifs et politique

L'objectif premier du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à des situations de crise de liquidité d'intensité élevée sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un dispositif de mesure et d'encadrement de son risque de liquidité qui repose sur le maintien de réserves de liquidité, sur l'organisation de son refinancement (limitation des refinancements courts, répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements longs, diversification des sources de refinancement) et sur un développement équilibré des crédits et des dépôts.

Un jeu de limites, indicateurs et procédures, vise à assurer le bon fonctionnement du dispositif.

Ce dernier se décline de manière cohérente sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole et permet ainsi une mesure et une gestion consolidée du risque de liquidité.

Ce dispositif a été audité, au cours du 1er semestre 2012, par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

Cette approche interne incorpore le respect du coefficient de liquidité défini par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis.

2.2 Gestion du risque

Crédit Agricole S.A. assure la déclinaison et la consolidation du dispositif sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

Au sein de Crédit Agricole S.A., cette responsabilité est répartie entre la Direction de la gestion financière (gestion opérationnelle du refinancement, pilotage des réserves, coordination des trésoreries, ...) et la Direction des risques (validation du dispositif, suivi du respect des règles et des limites).

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe.

Ce comité, institué à l'automne 2008, a été actif tout au long du 1er semestre 2012 en raison de la poursuite de la crise de la dette souveraine.

2.3 Conditions de refinancement

Les difficultés rencontrées dans le refinancement de leur dette par certains Etats de la zone euro continuent de provoquer des tensions dans les marchés du refinancement. Les dispositifs exceptionnels mis en place par la BCE fin 2011 et début 2012 ont permis une amélioration de la situation générale des marchés qui a été surtout ressentie au premier trimestre 2012.

Dans ces conditions, le groupe Crédit Agricole continue de suivre une politique prudente en matière de gestion de sa liquidité. Cette prudence s'exprime dans la poursuite de son plan de désendettement de 50 milliards d'euro qui s'achèvera au 31 décembre 2012 et dans une stratégie d'augmentation de ses réserves sous la forme de titres, en congruence avec les nouveaux projets réglementaires bâlois.

Ces actions permettent au Groupe de réduire sa dépendance aux marchés de refinancement et simultanément d'augmenter sa résistance à des fermetures de celui-ci.

Au 30 juin 2012, en matière de refinancement à moyen-long terme, Crédit Agricole S.A. a réalisé à 90 % son programme d'émissions sur les marchés, fixé à 12 milliards d'euros pour l'année.

Les émissions de dettes et refinancements garantis par des créances collatéralisées représentent 7,1 milliards d'euros avec une maturité moyenne de 9,2 ans dont :

- Crédit Agricole Home Loan SFH (ex : Crédit Agricole Covered Bonds) : 4,3 milliards d'euros ;
- CRH (Caisse de refinancement de l'habitat) : 2,4 milliards d'euros ;
- Organismes supranationaux (CDC, BEI, BDCE) : 0,4 milliard d'euros.

S'y ajoutent les émissions de dettes *senior unsecured* (Euro Medium Term Note [EMTN]), pour 3,7 milliards d'euros d'une durée moyenne de 3,9 ans.

De plus, afin de renforcer ses fonds propres *Core Tier one*, Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur huit séries de ses obligations subordonnées en circulation. Ces offres ont abouti au rachat de :

- 610 millions de dollars US en montant nominal de Titres super subordonnés à durée indéterminée émis le 31 mai 2007 ;
- 1 633 millions d'euros en montant nominal de sept séries de titres libellées en euro, livre sterling et en dollars canadiens (six séries de Titres super subordonnés à durée indéterminée et une série de Titres subordonnés à durée indéterminée).

Le gain au titre de cette opération s'élève, net d'impôt, à environ 552 millions d'euros.

Le Groupe développe en parallèle l'accès à des financements complémentaires, via ses réseaux de proximité et ses filiales spécialisées :

L'émission d'obligations Crédit Agricole S.A. dans les réseaux des Caisses régionales a atteint 2,5 milliards d'euros au 30 juin 2012 avec une durée moyenne de 9,5 ans. Les émissions réalisées par LCL et Cariparma dans leurs réseaux représentent 3,3 milliards d'euros au 30 juin 2012. Crédit Agricole CIB a émis 2,6 milliards d'euros, principalement en placements privés structurés auprès de sa clientèle internationale. Enfin, Crédit Agricole Consumer Finance a levé 1,2 milliard d'euros au 30 juin 2012.

2.4 Méthodologie

Le groupe Crédit Agricole continue de suivre les travaux des régulateurs relatifs à l'encadrement du risque de liquidité, notamment en participant par le biais des associations professionnelles françaises et européennes aux consultations réalisées par les instances européennes sur le sujet.

Cet environnement réglementaire, en profond changement avec la mise en place des ratios de liquidité Bâle III, nécessite une révision du système de gestion et d'encadrement de liquidité du groupe Crédit Agricole. Des travaux de refonte ont débuté à la fin du premier trimestre et se poursuivront jusqu'à la fin 2012.

2.5 Exposition

Les établissements de crédit français sont assujettis au coefficient standard défini dans l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et mis en place en juin 2010. Ce coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, sur base sociale, le seuil minimal étant de 100 %.

Au 30 juin 2012, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élève à 124 % (contre 122 % au 31 décembre 2011).

Risques opérationnels

Le dispositif de gestion et de surveillance des risques opérationnels est décrit au sein du document de référence 2011, pages 220 à 222.

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

Principales évolutions :

Dans le prolongement des deux dernières années, le coût du risque opérationnel s'inscrit à la baisse pour la plupart des entités du Groupe au 30 juin 2012.

Deux missions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel ont concerné les risques opérationnels : « *Rogue Trading* / modèle interne AMA (*Advanced Measurement Approach*) » actuellement encore en phase contradictoire et une mission « Corep » en cours.

Déploiement de la méthode avancée AMA :

Dans le cadre de la demande d'autorisation de passage en méthode AMA pour Cariparma, la visite de pré-validation de la Banque d'Italie a eu lieu en février 2012. Un dépôt du dossier de validation est prévu en novembre 2012 pour une validation AMA en mai 2013.

Dispositif de contrôles permanents :

La gouvernance du dispositif a été renforcée avec la mise en place d'un comité faitier du Contrôle permanent et le suivi des plans d'actions lié aux indicateurs critiques récurrents au niveau du Comité de Contrôle Interne Groupe. Un chantier de révision du référentiel Consolidé Groupe (2.2.C) est prévu d'ici la fin de l'année sur le thème risque de crédit et se poursuivra en 2013.

Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2011 lui-même inclus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 15 mars 2012 sous le numéro D.12-0160.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document au titre des Risques juridiques, il convient de noter une évolution relative au dossier « **Obligations au titre des régimes de retraite publics en Grèce (Emporiki bank)** ». Ce dossier a fait l'objet d'une décision de la Cour suprême grecque le 5 juillet 2012. Celle-ci a infirmé l'arrêt de la Cour d'appel d'Athènes et, à ce titre, a rejeté la demande du syndicat d'employés de la banque, a conclu à la constitutionnalité de la loi 3371/2005 et a énoncé que les questions d'assurance sociale obligatoire sont régies par la loi et ne ressortent pas de conventions privées. Elle a décidé le renvoi devant la Cour d'appel d'Athènes prise dans une composition différente afin que l'affaire soit de nouveau entendue, la Cour d'appel étant cette fois-ci liée par les différents points de droit sur lesquels la Cour suprême a statué.

Il convient aussi de noter une évolution relative au dossier Affaire EIC (Echange Image Chèques). Par un arrêt en date du 23 février 2012, la Cour d'appel de Paris a annulé la décision de l'Autorité de la Concurrence (laquelle avait sanctionné les banques mises en cause dont LCL et le Crédit Agricole pour un montant global de 384,92 millions d'euros), estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la Concurrence a déposé le 23 mars 2012 un pourvoi en cassation de la décision de la Cour d'appel de Paris rendue le 23 février 2012.

Aucun autre dossier n'a connu d'évolution après le 15 mars 2012.

Par ailleurs, deux autres dossiers sont à noter :

- Intesa Sanpaolo S.p.A (« Intesa ») a assigné, le 9 avril 2012, devant la Cour fédérale de New York, Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Securities (U.S.A), plusieurs sociétés du groupe Magnetar ainsi que The Putnam Advisory Company LLC, à propos d'un CDO structuré par Crédit Agricole CIB, dénommé Pyxis ABS CDO 2006-1.

Intesa, ayant été amenée à conclure avec Crédit Agricole CIB un Credit Default Swap d'un montant notionnel de 180 millions de dollars américains sur la tranche super senior du CDO, estime avoir subi un préjudice du fait de la structuration du CDO et demande des dommages-intérêts pour 180 millions de dollars américains, plus les intérêts sur cette somme ainsi que des dommages-intérêts compensatoires et punitifs, des remboursements de frais et honoraires, ces montants n'étant pas chiffrés à ce jour.

- Crédit Agricole SA ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant la détermination de certains taux LIBOR (*London Interbank Offered Rates*) et du taux EURIBOR (*Euro Interbank Offered Rate*) et des opérations liées à ces taux. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à ce jour. Crédit Agricole coopère avec ces autorités.

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2012 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction générale.

A ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 6 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe Crédit Agricole S.A.

Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités dans la partie contrôle interne du présent rapport d'activité.

2. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2012

(ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.
en date du 27 août 2012

CADRE GENERAL.....	127
COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	128
Compte de résultat	128
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	129
Bilan Actif.....	130
Bilan Passif.....	130
Tableau de variation des capitaux propres.....	131
Tableau des flux de trésorerie.....	133
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	135
Note 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées.....	135
Note 2 Informations significatives du premier semestre 2012	137
2.1 Principales opérations externes et événements significatifs de la période	137
2.2 Écarts d'acquisition.....	141
2.3 Parties liées.....	142
2.4 Participations dans les coentreprises	143
Note 3 Notes relatives au compte de résultat.....	144
3.1 Produits et charges d'intérêts.....	144
3.2 Commissions nettes.....	144
3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	145
3.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	147
3.5 Produits et charges nets des autres activités	147
3.6 Charges générales d'exploitation	148
3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	149
3.8 Coût du risque.....	149
3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	150
3.10 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	151
Note 4 Informations sectorielles	153
4.1 Information sectorielle par secteur opérationnel	155
4.2 Spécificité de l'assurance	158
4.3 Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales.....	161
Note 5 Notes relatives au bilan	162
5.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	162
5.2 Actifs financiers disponibles à la vente	163
5.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	164
5.4 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....	166
5.5 Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance	167
5.6 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle	175

5.7	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	176
5.8	Immeubles de placement.....	177
5.9	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	178
5.10	Provisions.....	179
5.11	Capitaux propres.....	181
Note 6	Engagements de financement et de garantie et autres garanties.....	183
Note 7	Reclassements d'instruments financiers.....	185
Note 8	Juste valeur des instruments financiers.....	186
8.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....	186
8.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	187
Note 9	Événements postérieurs au 30 juin 2012.....	189
Note 10	Périmètre de consolidation au 30 juin 2012.....	191

Cadre général

Présentation juridique de l'entité

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Depuis le 1er juillet 2012, l'adresse du siège social de la société est : 12 Place des Etats-Unis 92127 Montrouge Cedex

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistrée sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. A ce titre, elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Comptes consolidés intermédiaires résumés

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Intérêts et produits assimilés	3.1	17 731	34 570	17 348
Intérêts et charges assimilées	3.1	(9 765)	(19 401)	(9 857)
Commissions (produits)	3.2	4 676	10 779	5 296
Commissions (charges)	3.2	(3 016)	(6 107)	(2 906)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	3 247	(52)	1 342
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	(566)	(3 570)	631
Produits des autres activités	3.5	14 084	33 900	14 520
Charges des autres activités	3.5	(16 215)	(29 336)	(15 539)
Produit net bancaire		10 176	20 783	10 835
Charges générales d'exploitation	3.6	(6 118)	(12 878)	(6 258)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	(361)	(734)	(348)
Résultat brut d'exploitation		3 697	7 171	4 229
Coût du risque	3.8	(2 934)	(5 657)	(1 947)
Résultat d'exploitation		763	1 514	2 282
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		640	229	710
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	36	5	(7)
Variations de valeur des écarts d'acquisition			(1 934)	(359)
Résultat avant impôt		1 439	(186)	2 626
Impôts sur les bénéfices		(1 004)	(1 026)	(1 107)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		4	14	13
Résultat net		439	(1 198)	1 532
Intérêts minoritaires		76	272	193
RESULTAT NET PART DU GROUPE		363	(1 470)	1 339
Résultat par action (en euros) ⁽¹⁾	5.11	0,146	(0,604)	0,560
Résultat dilué par action (en euros) ⁽¹⁾	5.11	0,146	(0,604)	0,560

(1) Correspond au résultat y compris résultat net des activités abandonnées

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Les montants ci-après sont présentés net d'impôts.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Résultat net part du Groupe		363	(1 470)	1 339
Gains et pertes sur écarts de conversion		106	90	(118)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		1 453	(1 773)	247
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		71	174	(10)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(118)	(4)	27
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		1 512	(1 513)	146
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		121	(50)	(93)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	3.10	1 633	(1 563)	53
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		1 996	(3 033)	1 392
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		263	244	49
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 259	(2 789)	1 441

Bilan Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales		22 043	28 467
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1-5.5	533 665	490 263
Instruments dérivés de couverture		34 693	33 560
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2-5.4-5.5	231 683	227 390
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3-5.4-5.5-8.1	401 931	379 841
Prêts et créances sur la clientèle	5.3-5.4-5.5-8.1	402 551	399 381
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		10 266	8 300
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.5-8.1	15 188	15 343
Actifs d'impôts courants et différés		5 903	8 231
Comptes de régularisation et actifs divers		97 366	82 765
Actifs non courants destinés à être cédés		392	260
Participation aux bénéfices différée	4.2	265	4 273
Participations dans les entreprises mises en équivalence		18 963	18 286
Immeubles de placement	5.8	3 141	2 682
Immobilisations corporelles	5.9	5 074	5 170
Immobilisations incorporelles	5.9	1 780	1 868
Écarts d'acquisition	2.2	17 444	17 528
TOTAL DE L'ACTIF		1 802 348	1 723 608

Bilan Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2012	31/12/2011
Banques centrales		413	127
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	478 371	439 680
Instruments dérivés de couverture		36 285	34 605
Dettes envers les établissements de crédit	5.6-8.1	197 547	172 665
Dettes envers la clientèle	5.6-8.1	526 732	525 636
Dettes représentées par un titre	5.7-8.1	143 904	148 320
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 311	5 336
Passifs d'impôts courants et différés		4 117	4 755
Comptes de régularisation et passifs divers		92 184	73 690
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		417	39
Provisions techniques des contrats d'assurance	4.2	229 253	230 883
Provisions	5.10	4 684	4 798
Dettes subordonnées	5.7-8.1	30 497	33 782
Total dettes		1 751 715	1 674 316
Capitaux propres		50 633	49 292
Capitaux propres part du Groupe		44 905	42 797
Capital et réserves liées		30 156	30 164
Réserves consolidées		14 084	15 434
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		302	(1 331)
Résultat de l'exercice		363	(1 470)
Intérêts minoritaires		5 728	6 495
TOTAL DU PASSIF		1 802 348	1 723 608

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres autodétenus						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	7 205	38 747	(517)	45 435	232	-	45 667	6 482	52 149
Augmentation de capital (2)	289	623		912	-		912		912
Variation des titres autodétenus		(27)	85	58	-		58		58
Dividendes versés au premier semestre 2011		(1 079)		(1 079)	-		(1 079)	(382)	(1 461)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		159		159	-		159		159
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires		3		3	-		3	(12)	(9)
Mouvements liés aux paiements en actions		41		41	-		41	1	42
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	289	(280)	85	94	-	-	94	(393)	(299)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	146	-	146	(144)	2
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence		(14)		(14)	(93)		(107)		(107)
Résultat au premier semestre 2011				-	-	1 339	1 339	193	1 532
Autres variations		(38)		(38)	-		(38)	103	65
Capitaux propres au 30 juin 2011	7 494	38 415	(432)	45 477	285	1 339	47 101	6 241	53 342
Augmentation de capital	-	(1)		(1)			(1)		(1)
Variation des titres autodétenus		(32)	66	34			34		34
Dividendes versés au deuxième semestre 2011								33	33
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		1		1			1		1
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires		(19)		(19)			(19)	(122)	(141)
Mouvements liés aux paiements en actions		(37)		(37)			(37)	(1)	(38)
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(88)	66	(22)	-	-	(22)	(90)	(112)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(1 659)	-	(1 659)	116	(1 543)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence		22		22	43		65		65
Résultat au second semestre 2011						(2 809)	(2 809)	79	(2 730)
Autres variations		121		121			121	149	270
Capitaux propres au 31 décembre 2011	7 494	38 470	(366)	45 598	(1 331)	(1 470)	42 797	6 495	49 292
Affectation du résultat 2011		(1 470)		(1 470)		1 470	-		-

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres autodétenus						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012	7 494	37 000	(366)	44 128	(1 331)	-	42 797	6 495	49 292
Augmentation de capital				-			-		-
Variation des titres autodétenus			(8)	(8)			(8)		(8)
Dividendes versés au premier semestre 2012				-			-	(302)	(302)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				-			-		-
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires (3)		(72)		(72)			(72)	(728)	(800)
Mouvements liés aux paiements en actions		4		4			4		4
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(68)	(8)	(76)	-	-	(76)	(1 030)	(1 106)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	1 512	-	1 512	187	1 699
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence		(13)		(13)	121		108		108
Résultat du premier semestre 2012						363	363	76	439
Autres variations		201		201			201	-	201
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2012	7 494	37 120	(374)	44 240	302	363	44 905	5 728	50 633

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Crédit Agricole S.A. a procédé à deux augmentations de capital pour un montant total de 911 millions d'euros dont prime d'émission de 622 millions d'euros incluse au premier semestre 2011.

(3) La variation des capitaux propres part du Groupe correspond essentiellement à la variation du pourcentage de détention d'Emporiki pour -55 millions d'euros et de CA Vita pour -12 millions d'euros et celle des intérêts minoritaires à l'augmentation de capital d'Agos souscrite par les minoritaires à hauteur de 92 millions d'euros et le remboursement de capital de CL Preferred Capital pour 750 millions d'euros suite à sa liquidation.

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2012	1 ^{er} semestre 2011	31/12/2011
Résultat avant impôts	1 439	2 626	(186)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	398	480	789
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	359	1 934
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	(42)	2 135	10 252
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(640)	(710)	(229)
Résultat net des activités d'investissement	105	123	238
Résultat net des activités de financement	2 614	2 419	4 923
Autres mouvements	4 476	1 131	1 744
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	6 911	5 937	19 651
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	781	(20 136)	15 543
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(3 292)	(16 444)	1 019
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(16 448)	14 737	(29 759)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 891	(2 333)	(4 559)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	314	361	403
Impôts versés	78	1 489	1 406
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(14 676)	(22 326)	(15 947)
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	(6 326)	(13 763)	3 518
Flux liés aux participations ⁽²⁾	4	(1 060)	(1 221)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(329)	(413)	(787)
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(325)	(1 473)	(2 008)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾	(969)	(426)	(274)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾	(121)	9 090	10 999
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	(1 090)	8 664	10 725
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	353	(1 090)	772
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A + B+ C + D)	(7 388)	(7 662)	13 007
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	46 468	33 461	33 461
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	28 335	28 878	28 878
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	18 133	4 583	4 583
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	39 080	25 799	46 468
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	21 698	25 396	28 335
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	17 382	403	18 133
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(7 388)	(7 662)	13 007

* Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.

** Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.6 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence

Au 30 juin 2012, ce montant comprend principalement le versement des dividendes des Caisses régionales pour 283 millions d'euros et d'Eurazeo pour 14 millions d'euros.

(2) Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.1.

- L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 30 juin 2012 s'établit à -230 millions d'euros. Les principales évolutions de la période concernent notamment :

- la cession des titres BES Vida pour un montant net de la trésorerie cédée de 82 millions d'euros;
 - la cession des titres Bankinter pour 35 millions d'euros;
 - les souscriptions aux augmentations de capital de Banco Espirito Santo pour -109 millions d'euros et de Bespar pour - 112 millions d'euros;
 - et la déconsolidation de Vert srl qui a eu un effet négatif sur la trésorerie de -177 millions d'euros.
- Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions des titres de participations non consolidés sur la trésorerie du groupe ressort à 234 millions d'euros portant principalement sur la cession des titres d'Intesa Sanpaolo pour 214 millions d'euros et la cession des titres Hamilton Lane Advisor pour 73 millions d'euros.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce poste inclut à hauteur de -298 millions d'euros les dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par les filiales de Crédit Agricole S.A. à leurs actionnaires minoritaires, l'augmentation de capital d'Agos souscrite par les minoritaires à hauteur de 92 millions d'euros et le remboursement de capital de CL Preferred Capital pour 750 millions d'euros suite à sa liquidation.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement :

Au cours du premier semestre 2012, les émissions de la dette obligataire s'élèvent à 13 668 millions d'euros et les remboursements à 8 283 millions d'euros. Les émissions des dettes subordonnées s'élèvent à 437 millions d'euros et les remboursements à 3 496 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés**Note 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées**

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2012 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole S.A. pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2011 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2012.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Les normes concernées par cette option sont :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1er juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013

Crédit Agricole S.A. n'attend pas d'effets significatifs de l'application de ces dispositions sur son résultat et sa situation nette.

En effet :

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable ;
- l'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19).

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2012.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011 du groupe Crédit Agricole S.A. et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe sont reproduites dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entités mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

Note 2 Informations significatives du premier semestre 2012

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2012 sont présentés de façon détaillée en note 10.

2.1 Principales opérations externes et événements significatifs de la période

I- EXPOSITION DU GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A. A LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE EN GRECE

▪ **Restructuration de la dette souveraine grecque**

A la suite de l'annonce par l'Eurogroupe le 21 février 2012 de l'accord sur le second plan d'aide à la Grèce, les créanciers privés ont pris connaissance des modalités et du périmètre de l'offre d'échange volontaire émise par l'État grec le 24 février 2012. Le périmètre définitif inclut des financements octroyés à certaines entreprises publiques garantis par l'Etat dont trois d'entre elles (Hellenic Railways Organisation - OSE, Hellenic Defense Systems EAS et Athens Urban Transport Organisation - OASA) sont des contreparties d'Emporiki.

Dans ce cadre, les titres détenus par les créanciers privés éligibles à l'échange ont été échangés le 12 mars 2012 pour les titres de droit grec et le 11 avril 2012 pour ceux régis par le droit international.

L'impact de la mise en œuvre de ce plan d'échange, dont les modalités sont décrites dans la note 5.5, est une charge en coût du risque (nette des mécanismes de participation aux bénéfices des assurés propres à l'assurance-vie) de 398 millions d'euros (cf. note 3.8 Coût du risque).

▪ **Provision pour risque pays et filières**

L'évolution économique défavorable de la Grèce a conduit le Groupe à dégrader la note interne de la Grèce et, en conséquence, à doter au 30 juin 2012 une provision collective à hauteur de 314 millions d'euros.

Elle reflète les conséquences de la dégradation de la note de la Grèce sur les notes des contreparties locales et intègre l'estimation par Crédit Agricole S.A. d'un risque particulier sur les entreprises publiques grecques et sur Chypre.

▪ **Dépréciation totale du stock d'impôts différés actifs d'Emporiki Bank**

Crédit Agricole S.A. a décidé, au motif de l'incertitude juridique avérée dans le contexte de la mise en œuvre du PSI (Loi dite « *Greek Bondholder act* » du 23 février 2012 et du décret d'application du 24 février qui a inclus dans le PSI la dette de plusieurs entreprises publiques) de déprécier la totalité du stock résiduel d'impôts différés actifs soit 128 millions d'euros au premier semestre 2012. Une dépréciation de 148 millions d'euros avait été constatée en 2011.

▪ **Refinancement par Crédit Agricole S.A. de sa filiale Emporiki Bank**

Emporiki poursuit la politique de refinancement mise en place depuis le début de l'année 2011 visant à se procurer davantage de ressources propres et à réduire ainsi son refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. Le montant de refinancement accordé par Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2012 s'élève à 4,6 milliards d'euros contre 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011 (cf. note 9 Evènements postérieurs au 30 juin 2012).

Fin 2011, Crédit Agricole S.A. a renforcé de 1,6 milliard d'euros l'avance à sa filiale grecque Emporiki Bank portant le montant de son avance à 2 milliards d'euros.

Afin de satisfaire aux exigences de solvabilité de la banque centrale grecque et de renforcer la position concurrentielle d'Emporiki Bank sur son marché domestique, cette avance a été convertie en augmentation de capital le 24 janvier 2012. A l'issue de cette augmentation de capital souscrite intégralement par Crédit Agricole S.A., la participation de Crédit Agricole S.A. dans Emporiki est passée de 95% à 98,3% au 30 juin 2012. Ce rachat d'intérêts minoritaires s'est traduit dans les comptes par une diminution des capitaux propres part du groupe de Crédit Agricole S.A. de -55 millions d'euros.

II- ACQUISITIONS DE LA PERIODE

▪ Rachat par CAA de 50% de CA Vita détenus par Cariparma

Le 30 mars 2012, Crédit Agricole Assurance a racheté auprès de Cariparma 50% du capital de CA VITA pour un prix de 175 millions d'euros.

Au terme de cette opération interne, Crédit Agricole Assurance détient 100% du capital de CA VITA. CA VITA qui était consolidée en intégration globale à hauteur de 87,50% dans les comptes du Groupe Crédit Agricole S.A. est désormais consolidée par intégration globale à hauteur de 100%.

Cette opération ne modifiant pas le contrôle, ses effets sont comptabilisés directement dans les capitaux propres en diminution du poste « réserves consolidées part du Groupe » pour un montant de -12 millions d'euros correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à l'augmentation du pourcentage d'intérêt de 12,50%.

III- CESSIONS DE LA PERIODE

▪ Cession effective de Crédit Agricole Private Equity et des fonds de Crédit Agricole Capital Investment Finance gérés par Crédit Agricole Private Equity

Crédit Agricole S.A. et Coller Capital avaient signé le 16 décembre 2011 un protocole d'accord portant sur la cession de 2 ensembles.

La réalisation effective de cette opération est intervenue le 29 mars 2012 à l'issue de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes.

- La cession par Crédit Agricole S.A. de 100% du capital de Crédit Agricole Private Equity (CAPE) à Coller Capital pour un prix de vente de 8 millions d'euros. La cession a dégagé une moins-value consolidée de -2,8 millions d'euros présentée en gains et pertes sur autres actifs.
- La cession de la majeure partie des fonds gérés par CAPE et détenus par Crédit Agricole Capital Investment Finance (CACIF), filiale de Crédit Agricole S.A. pour un montant de 223 millions d'euros. La cession du portefeuille n'a dégagé aucun résultat de cession au 30 juin 2012. Les variations de juste valeur avaient été comptabilisées dans les comptes au 31 décembre 2011 du fait de la comptabilisation des fonds en juste valeur par résultat sur option.

▪ Cession de BES Vida à BES

Crédit Agricole S.A. et Banco Espírito Santo (BES) ont signé le 12 avril 2012 un protocole de cession de la participation de 50% détenue par Crédit Agricole Assurances dans BES Vida pour 225 millions d'euros. Cette cession s'inscrit dans le même temps qu'une augmentation de capital lancée par BES en vue de renforcer ses capitaux propres et respecter l'objectif fixé par la Banque du Portugal.

La réalisation effective de cette cession est intervenue le 11 mai 2012 à l'issue de laquelle, BES détient 100% de BES Vida. Cette opération se traduit comptablement par un changement de méthode de consolidation. BES Vida, qui était consolidée par intégration globale à hauteur de 60,25%, est prise en compte à partir du 20 juin 2012, de manière indirecte dans la valeur de mise en équivalence du palier de consolidation BES au taux de 20,27%. Ainsi, la cession s'est traduite par :

- une plus-value consolidée de 28 millions d'euros présentée en gains et pertes sur autres actifs et constatée dans le métier « Gestion d'actifs, Assurances et Banque privée » ;
- un résultat lié à la prise de contrôle de Bes Vida par le BES, présenté en quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence du métier « Banque de Proximité à l'international ».

▪ **Accord de cession de BNI Madagascar (IFRS 5)**

Crédit Agricole S.A. a signé le 20 mars 2012, un protocole d'accord portant sur la cession des 51% du capital de BNI Madagascar. La finalisation de cette opération est soumise à l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes malgaches et devrait intervenir au cours du deuxième semestre 2012.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité » et compte tenu de la signature de l'accord, les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt de BNI Madagascar ont été reclassés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés pour 386 millions d'euros à l'actif, 393 millions d'euros au passif et pour 4,6 millions d'euros en résultat des activités arrêtées dans les comptes du Groupe dès le premier semestre 2012.

IV- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

▪ **Dépréciation durable du titre Intesa Sanpaolo S.p.A.**

Une moins-value latente était constatée sur le titre d'Intesa Sanpaolo S.p.A. depuis plus d'un an dans les comptes du Groupe. Compte tenu de l'évolution du cours de bourse de ce titre au cours du premier semestre 2012, le critère de perte significative (moins-value de plus de 50%) a été franchi pendant 15 jours de bourse. En conséquence, une dépréciation durable a été comptabilisée en produit net bancaire pour un montant de -427 millions d'euros au 30 juin 2012.

▪ **Dépréciation durable du titre SACAM International par les Caisses Régionales**

Au 30 juin 2012, en application du premier seuil d'analyse des critères de constatation d'une dépréciation durable (une perte de valeur d'au moins 30% sur une période de 6 mois consécutifs), les titres SACAM International, détenus par les Caisses Régionales et porteurs de titres de filiales internationales du Groupe, ont fait l'objet d'une dépréciation durable. L'impact sur la contribution des Caisses régionales mises en équivalence est de -67 millions d'euros.

▪ **Rachat de dettes subordonnées émises par le Groupe**

Compte tenu des évolutions réglementaires applicables dès le 1er janvier 2013, notamment les nouvelles règles Bâle 3, et afin de renforcer la qualité de ses fonds propres de base, Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur ses obligations subordonnées en circulation.

Ces offres ont abouti au rachat de :

- 610 millions d'USD en montant nominal de Titres super-subordonnés à durée indéterminée émis le 31 mai 2007 ;
- 1 633 millions d'euros en montant nominal de sept séries de titres libellées en euro, livre sterling et en dollars canadiens (six séries de titres super-subordonnés à durée indéterminée et une série de titres subordonnés à durée indéterminée).

L'impact dans les comptes consolidés se traduit par la comptabilisation d'un gain au titre de cette opération de 864 millions d'euros présenté en produit net bancaire, soit un résultat net de 552 millions d'euros.

▪ **Plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole CIB**

Conformément aux objectifs annoncés le 14 décembre 2011 par le Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB continue de gérer activement son plan d'adaptation.

Dans la continuité des éléments communiqués en 2011, le premier semestre 2012 enregistre un impact global à ce titre de -399 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe.

En effet, la cession de portefeuilles d'actifs en extinction entamée au quatrième trimestre 2011 s'est accélérée sur 2012 : la quasi-totalité du portefeuille de CDOs résidentiels US et de RMBS US a été cédée pour un montant nominal de 5,9 milliards d'euros (1,1 milliard d'euros pour l'année 2011).

L'impact de ces cessions sur le résultat avant impôt s'élève à -402 millions d'euros (-251 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

Les cessions de prêts du portefeuille de banque de financement se poursuivent sur 2012 pour un encours de 2,6 milliards d'euros (soit un total de 9 milliards d'euros), à un rythme un peu moins soutenu, mais dans des conditions qui restent satisfaisantes avec un impact sur le produit net bancaire du semestre de -70 millions d'euros.

Le 29 mars 2012, Crédit Agricole CIB et CITICS ont annoncé un changement de périmètre de la transaction et de nouvelles négociations concernant CLSA avec pour conséquence immédiate, la reprise de la provision pour restructuration chez CA Cheuvreux à hauteur de 40 millions d'euros.

▪ **Activités de corrélation**

Par ailleurs, la réalisation du transfert en février 2012 de l'exposition au risque de marché de l'activité de corrélation à Blue Mountain, n'a pas entraîné d'impact significatif sur les comptes du premier semestre.

▪ **Image Chèque**

Par décision du 20 septembre 2010, onze banques françaises, parmi lesquelles le Groupe Crédit Agricole SA, avaient été condamnées par l'Autorité de la Concurrence pour entente illicite sur le traitement des chèques.

Le 23 février 2012, la Cour d'Appel de Paris a invalidé la décision de l'Autorité de la Concurrence du 20 septembre 2010. Compte tenu de cette décision de la Cour d'Appel, LCL, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont été remboursés de l'amende payée.

L'Autorité de la Concurrence a déposé, vendredi 23 mars 2012, un pourvoi en cassation contre cet arrêt de la Cour d'Appel de Paris. Toutefois, le Groupe a décidé de ne pas provisionner ce risque – en cohérence avec l'appréciation du risque juridique et la décision des autres banques parties au litige.

▪ **Analyse du taux effectif d'impôt**

Le taux effectif d'impôt au 30 juin, calculé sur un résultat avant impôt corrigé de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence et des variations de valeur des écarts d'acquisition, ressort à 125,7% compte tenu de plusieurs éléments dont les plus significatifs sont les suivants :

- la dépréciation du stock résiduel d'impôts différés actifs d'Emporiki Bank à hauteur de -128 millions d'euros (cf. note 2.1 Exposition du Groupe Crédit Agricole S.A. à la situation économique et financière en Grèce) ;
- la non activation d'impôts différés actifs sur les pertes dégagées par Emporiki Bank au cours du premier semestre 2012 pour 1 188 millions d'euros ;
- la non déductibilité fiscale de certaines dépréciations, en particulier la dépréciation durable d'Intesa Sanpaolo S.p.A. pour -427 millions d'euros ;
- l'application du dispositif italien de l' « Affrancamento » consistant en des déductions fiscales au titre d'apports d'actifs et de titres de participation. Il a permis de dégager, au titre des opérations 2011 d'apports d'agence par Intesa Sanpaolo S.p.A. à Cariparma et FriulAdria, un produit fiscal de 51 millions d'euros.

2.2 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2011		Augmentations Net (acquisitions) ⁽²⁾	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽¹⁾	30/06/2012	
	Brut	Net						Brut	Net
Banque de proximité en France	5 263	5 263	-	-	-	-	-	5 263	5 263
• dont Groupe LCL	5 263	5 263	-	-	-	-	-	5 263	5 263
Services financiers spécialisés	3 499	3 116	-	-	-	-	-	3 499	3 116
• dont crédit à la consommation	3 046	3 046	-	-	-	-	-	3 046	3 046
• dont leasing & factoring	453	70	-	-	-	-	-	453	70
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	4 541	4 541	12	(19)	-	2	3	4 539	4 539
• dont gestion d'actifs	2 046	2 046	-	-	-	1	-	2 047	2 047
• dont services aux institutionnels ⁽¹⁾	643	643	12	-	-	-	-	655	655
• dont assurances ⁽²⁾	1 228	1 228	-	(19)	-	-	6	1 215	1 215
• dont banque privée internationale ⁽³⁾	624	624	-	-	-	1	(3)	622	622
Banque de financement et d'investissement⁽⁴⁾	2 420	1 353	-	(1)	-	1	3	2 423	1 356
• dont banque de financement et d'investissement (hors courtiers)	1 701	942	-	-	-	-	3	1 704	945
• dont courtiers, actions	55	41	-	(1)	-	-	-	54	40
• dont courtiers, autres	664	370	-	-	-	1	-	665	371
Banque de proximité à l'international	5 069	3 183	-	-	-	3	(88)	4 984	3 098
• dont Grèce	1 516	-	-	-	-	-	-	1 516	-
• dont Italie ⁽⁵⁾	2 960	2 745	-	-	-	-	(88)	2 872	2 657
• dont Pologne	265	265	-	-	-	-	-	265	265
• dont Ukraine	127	-	-	-	-	-	-	127	-
• dont autres pays	201	173	-	-	-	3	-	204	176
Compte propre et divers	72	72	-	-	-	-	-	72	72
TOTAL	20 864	17 528	12	(20)	-	6	(82)	20 780	17 444
Part Groupe	20 405	17 107	12	(20)	-	6	(81)	20 322	17 024
Part Minoritaires	459	421	-	-	-	-	(1)	458	420

(1) Augmentation liée à l'acquisition d'un portefeuille de clientèles institutionnelles.

(2) Quote-part de l'écart d'acquisition de l'UGT "Assurances" cédé lors de la perte de contrôle de BES Vida pour un montant de 19 millions d'euros.

(3) Suite à la fusion des entités espagnoles C.A.P.B Norte et Aguadana S.L. dans Crédit Agricole CIB Spanish Branch, les écarts d'acquisition liés aux entités absorbées sont reclassés de l'UGT Banque privée internationale vers l'UGT Banque de financement et d'investissement (hors courtiers) pour un montant de 3 millions d'euros.

(4) Le métier Banque de financement et d'investissement a été subdivisé en trois métiers afin d'isoler les activités de courtage. S'agissant des UGT sur les courtiers, en référence aux opérations mentionnées dans les événements postérieurs à la clôture, les écarts d'acquisition détaillés correspondent aux valeurs suivies par le management de CACIB.

(5) Le montant de 88 millions d'euros se compose :

- d'une correction du prix d'acquisition et de la juste valeur des actifs et passifs acquis pour un montant de -82 millions d'euros.

- du reclassement de l'écart d'acquisition lié à CA Vita de l'UGT Banque de proximité à l'international (Italie) vers l'UGT Gestion d'actifs, assurances et Banque privée (assurances) pour un montant de 6 millions d'euros suite à l'acquisition de 50% de cette filiale par Crédit Agricole Assurance.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels, conformément aux principes du Groupe, une analyse des indices objectifs de dépréciation des écarts d'acquisition a été menée. Des travaux complémentaires de justification des valeurs d'utilité de certaines Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ont été menés, en particulier sur le Crédit à la Consommation, permettant de valider l'absence de dépréciation au 30 juin 2012.

2.3 Parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont :

- des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint du Groupe, ou ayant une influence notable sur le Groupe, directement ou indirectement ;
- des entités contrôlées par le Groupe, directement ou indirectement, en contrôle exclusif ou conjoint ;
- des entités soumises à l'influence notable du Groupe ;
- des entités soumises directement ou indirectement, à un contrôle commun avec le Groupe ;
- des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée au Groupe, détient le contrôle exclusif ou conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel du Groupe ou à celui d'une de ses parties liées.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations principalement conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (voir notes 3.1, 3.2 et 5.3).

► Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 10. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au Groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du Groupe.

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les autres parties liées au cours du premier semestre 2012 :

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 30 juin 2012 sont relatifs aux groupes Newedge, UBAF, Menafinance, FGA Capital et Forso, pour les montants suivants : prêts et créances sur les établissements de crédit : 2 201 millions d'euros ; prêts et créances sur la clientèle : 2 432 millions d'euros ; dettes envers les établissements de crédit : 2 212 millions d'euros ; dettes envers la clientèle : 725 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisés avec ces groupes sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

► Autres conventions entre actionnaires

Aucun nouveau protocole ayant fait l'objet d'une information publique et impliquant Crédit Agricole S.A. n'a été mis en place au 30 juin 2012.

2.4 *Participations dans les coentreprises*

Liste et description des participations dans les co-entreprises

Au 30 juin 2012, les principales participations dans les co-entreprises sont les suivantes:

- Newedge, consolidée à 50%, dont la contribution au bilan consolidé s'élève à 27 579 millions d'euros, 761 millions d'euros en charges et 782 millions d'euros en produits ;
- FGA Capital S.p.A, consolidée à 50%, dont la contribution au bilan consolidé s'élève à 7 493 millions d'euros, 395 millions d'euros en charges et 435 millions d'euros en produits.

Note 3 Notes relatives au compte de résultat

3.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	804	1 731	829
Sur opérations internes au Crédit Agricole	3 310	6 938	3 309
Sur opérations avec la clientèle	7 391	14 195	6 932
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	3 962	8 330	4 290
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	440	906	473
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	778	1 281	932
Sur opérations de location-financement	580	1 146	566
Autres intérêts et produits assimilés	466 ⁽¹⁾	43	17
PRODUITS D'INTERETS ⁽²⁾	17 731	34 570	17 348
Sur opérations avec les établissements de crédit	(792)	(1 990)	(966)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(811)	(1 044)	(472)
Sur opérations avec la clientèle	(4 048)	(7 677)	(3 630)
Sur dettes représentées par un titre	(2 456)	(4 393)	(2 086)
Sur dettes subordonnées	(520) ⁽¹⁾	(2 297)	(1 195)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(1 051)	(1 755)	(1 377)
Sur opérations de location-financement	(123)	(240)	(125)
Autres intérêts et charges assimilées	36	(5)	(6)
CHARGES D'INTERETS	(9 765)	(19 401)	(9 857)

Sur 2012, les commissions sur engagement ont été reclassées vers la marge d'intérêt pour un montant de 418 millions d'euros. Ces commissions s'élevaient à 1 041 millions d'euros au 31 décembre 2011 et à 489 millions d'euros au 30 juin 2011.

(1) Le rachat des dettes subordonnées sur le premier semestre 2012 impacte les autres intérêts et produits assimilés d'une part et les charges d'intérêts sur dettes subordonnées d'autre part pour un impact global de 864 millions d'euros.

(2) Dont 64 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2012 contre 215 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 120 millions d'euros au 30 juin 2011.

3.2 Commissions nettes

(en millions d'euros)	30/06/2012			31/12/2011			30/06/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	102	(26)	76	160	(57)	103	72	(28)	44
Sur opérations internes au Crédit Agricole	244	(503)	(259)	427	(974)	(547)	222	(461)	(239)
Sur opérations avec la clientèle	856	(101)	755	1 816	(190)	1 626	899	(94)	805
Sur opérations sur titres	387	(165)	222	1 289	(775)	514	570	(313)	257
Sur opérations de change	20	(9)	11	44	(18)	26	22	(8)	14
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	711	(539)	172	2 120	(760)	1 360	1 034	(348)	686
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	1 103	(1 406)	(303)	2 208	(2 735)	(527)	1 113	(1 342)	(229)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 253	(267)	986	2 715	(598)	2 117	1 364	(312)	1 052
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	4 676	(3 016)	1 660	10 779	(6 107)	4 672	5 296	(2 906)	2 390

Sur 2012, les commissions sur engagement ont été reclassées vers la marge d'intérêt pour un montant de 418 millions d'euros. Ces commissions s'élevaient à 1 041 millions d'euros au 31 décembre 2011 et à 489 millions d'euros au 30 juin 2011 (cf. note 3.1 - Produits et charges d'intérêts).

3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Dividendes reçus	157	627	409
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par nature ⁽¹⁾	1 368	1 677	1 938
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par option ⁽²⁾	1 104	(1 846)	(361)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	640	(486)	(755)
Résultat de la comptabilité de couverture	(22)	(24)	111
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	3 247	(52)	1 342

(1) L'évolution du spread émetteur a engendré un produit en produit net bancaire de 225 millions d'euros au 30 juin 2012 contre un produit de 671 millions d'euros au 31 décembre 2011 et un produit de 37 millions d'euros au 30 juin 2011 sur les émissions structurées évaluées à la juste valeur (cf. note 5.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat).

(2) Dont 2 012 millions d'euros au 30 juin 2012 et -63 millions d'euros au 30 juin 2011 sur les actifs financiers détenus par les sociétés d'assurance. Ce poste comprend notamment la variation de valeur des actifs sur contrats en unités de compte (+1 122 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -1 993 millions d'euros au 31 décembre 2011). Un mouvement opposé est enregistré sur la variation des provisions techniques de ces contrats dans les "Produits nets des autres activités".

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	7 820	(7 837)	(17)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 279	(3 378)	(99)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4 541	(4 459)	82
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	6 165	(6 170)	(5)
Variations de juste valeur des éléments couverts	3 149	(3 307)	(158)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 016	(2 863)	153
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RESULTAT DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE	13 985	(14 007)	(22)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	7 957	(7 976)	(19)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 446	(4 213)	(767)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4 511	(3 763)	748
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	16 778	(16 781)	(3)
Variations de juste valeur des éléments couverts	8 343	(8 474)	(131)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	8 435	(8 307)	128
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt		(2)	(2)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace		(2)	(2)
TOTAL RESULTAT DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE	24 735	(24 759)	(24)

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	3 730	(3 613)	117
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 074	(2 235)	(161)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 656	(1 378)	278
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	7 272	(7 278)	(6)
Variations de juste valeur des éléments couverts	3 460	(3 833)	(373)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 812	(3 445)	367
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RESULTAT DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE	11 002	(10 891)	111

3.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Dividendes reçus	471	886	555
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	(220)	815	703
Pertes sur titres dépréciés durablement ⁽²⁾	(704)	(5 057)	(638)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	(113)	(214)	11
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ⁽³⁾	(566)	(3 570)	631

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8.

(2) Le montant au 30 juin 2012 intègre notamment la dépréciation durable constatée sur le titre Intesa Sanpaolo S.p.A. (ISP) pour -427 millions d'euros.

(3) La variation à la baisse sur les gains et pertes nets sur les actifs disponibles à la vente est de -1 197 millions d'euros par rapport au 30 juin 2011, dont -608 millions d'euros générés par les activités d'assurance qui représentent -138 millions d'euros du montant total des gains et pertes nets sur les actifs disponibles à la vente au 30 juin 2012 (-3 545 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre +470 millions d'euros au 30 juin 2011). Après application du mécanisme de partage entre assureur et assurés propre aux assurances (comptabilisé dans les produits et charges nets des autres activités), les compagnies d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. conservent, sur la dépréciation des titres grecs, un coût du risque de -1 081 millions d'euros au 31 décembre 2011 et de -53 millions d'euros au 30 juin 2012.

3.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	25	61	25
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance ⁽¹⁾	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance ^{(1) (2)}	249	3 999	4 301
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ^{(1) (3)}	(2 744)	162	(5 595)
Produits nets des immeubles de placement	72	136	85
Autres produits (charges) nets	267	206	165
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITES	(2 131)	4 564	(1 019)

(1) La participation au résultat des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance est désormais directement incluse dans les "Autres produits nets de l'activité d'assurance" pour la partie versée avec les prestations et dans les "Variations des provisions techniques des contrats d'assurance" pour la partie incorporée dans les engagements au passif. La charge au 30 juin 2012 est de 2 363 millions d'euros contre 4 857 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 2 670 millions d'euros au 30 juin 2011.

(2) La variation hors participation aux résultats porte essentiellement sur la baisse des primes émises d'assurance vie pour 2 789 millions d'euros et la hausse des prestations versées au titre des sinistres pour 3 853 millions d'euros. (cf. note 4.2 Spécificité de l'assurance)

(3) La variation de 2 841 millions d'euros des charges et produits sur les provisions techniques reflète l'évolution de la collecte nette (réduction de la dotation aux provisions mathématiques de 3 880 millions d'euros) ainsi que l'augmentation de la valorisation des contrats en unités de compte (augmentation de la dotation aux provisions mathématiques à hauteur de 1 259 millions d'euros).

3.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Charges de personnel	(3 786)	(7 824)	(3 831)
Impôts et taxes	(198)	(504)	(192)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(2 134)	(4 550)	(2 235)
CHARGES D'EXPLOITATION	(6 118)	(12 878)	(6 258)

Une reprise des provisions liée au Plan d'adaptation du Groupe a été effectuée au 30 juin 2012 pour un montant de 40 millions (comptabilisé en charges de personnel).

Au 30 juin 2012, une provision pour restructuration de 54 millions d'euros a été comptabilisée chez Cariparma suite au plan social.

Détail des charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(2 677)	(5 543)	(2 718)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(230)	(471)	(228)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(14)	(84)	(12)
Autres charges sociales	(593)	(1 154)	(576)
Intéressement et participation	(112)	(263)	(143)
Impôts et taxes sur rémunération	(160)	(309)	(154)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(3 786)	(7 824)	(3 831)

(1) Les salaires et traitements comprennent les charges relatives aux paiements à base d'action pour les montants suivants:

- au titre des rémunérations par action, le groupe Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge de 3,8 millions d'euros au 30 juin 2012 (dont 3,2 millions d'euros de charges correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites) contre 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 1,2 million d'euros de charges correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites);*
- au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge de 40 millions d'euros au 30 juin 2012 contre une charge de 69 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre une charge de 46 millions d'euros au 30 juin 2011.*

L'évaluation des engagements sociaux ne tient pas compte du décret 2012-847 concernant l'ouverture des droits à retraite à 60 ans adopté le 2 juillet 2012 et publié au journal officiel le 3 juillet 2012. L'entité n'attend pas d'impact significatif de son application sur son résultat et sa situation nette.

Obligations au titre des régimes de retraite publics en Grèce (Emporiki Bank)

Ce dossier a fait l'objet d'une décision de la Cour suprême grecque le 5 juillet 2012. Celle-ci a infirmé l'arrêt de la Cour d'appel d'Athènes et, à ce titre, a rejeté la demande du syndicat d'employés de la banque, a conclu à la constitutionnalité de la loi 3371/2005 et a énoncé que les questions d'assurance sociale obligatoire sont régies par la loi et ne ressortent pas de conventions privées.

Elle a décidé le renvoi devant la Cour d'appel d'Athènes prise dans une composition différente afin que l'affaire soit de nouveau entendue, la Cour d'appel étant cette fois-ci liée par les différents points de droit sur lesquels la Cour suprême a statué.

3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Dotations aux amortissements	(366)	(730)	(349)
Immobilisations corporelles	(226)	(464)	(223)
Immobilisations incorporelles	(140)	(266)	(126)
Dotations aux dépréciations	5	(4)	1
Immobilisations corporelles	-		1
Immobilisations incorporelles	5	(4)	-
TOTAL	(361)	(734)	(348)

3.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(4 111)	(7 313)	(3 108)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(8)	(1 144) ⁽¹⁾	(176) ⁽¹⁾
Prêts et créances	(3 949) ⁽²⁾	(5 285)	(2 572)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	(190) ⁽³⁾	(29) ⁽³⁾
Autres actifs	(8)	(83)	(70)
Engagements par signature	(54)	(168)	(132)
Risques et charges	(92)	(443)	(129)
Reprises de provisions et de dépréciations	2 943	1 972	1 217
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	1 350 ⁽⁴⁾	40	34
Prêts et créances	1 505 ⁽⁵⁾	1 448	873
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Autres actifs	2	81	16
Engagements par signature	34	197	169
Risques et charges	52	206	125
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(1 168)	(5 341)	(1 891)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	(1 419) ⁽⁴⁾	(34)	(31)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(412) ⁽⁶⁾	(311)	(58)
Récupérations sur prêts et créances amortis	102	170	71
Décotes sur crédits restructurés	(27)	(56)	(29)
Pertes sur engagements par signature	-	(2)	-
Autres pertes	(10)	(83)	(9)
COUT DU RISQUE	(2 934)	(5 657)	(1 947)

(1) Dont -1 136 millions d'euros au 31 décembre 2011 et -173 millions d'euros au 30 juin 2011 de dépréciations sur les titres d'État grecs classés en actifs financiers disponibles à la vente.

(2) Les dotations sur le premier semestre 2012 intègrent notamment -320 millions d'euros comptabilisés sur les encours des entreprises publiques garantis par l'Etat grec (Hellenic Railways Organisation - OSE, Hellenic Defense EAS, Athens Urban Transport Organisation OASA), -314 millions d'euros de provision risque pays et filières afin de tenir compte de la dégradation de la note interne de la Grèce sur les notes du tissu d'entreprises locales et d'un risque particulier sur les entreprises publiques garanties par l'état et -364 millions d'euros, dotés sur les actifs d'Agos.

(3) Correspond en totalité au 31 décembre 2011 et au 30 juin 2011 à la dépréciation sur les titres d'Etat grecs classés en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

(4) Le montant net correspond essentiellement pour -78 millions d'euros à l'impact de la mise en œuvre de l'échange des titres d'Etat grec au 1er semestre 2012.

(5) Les reprises de provisions et de dépréciations sur prêts et créances comprennent la reprise nette de dépréciations collectives constatées sur les portefeuilles de CDO et RMBS pour 297 millions d'euros.

(6) Les pertes sur prêts et créances comprennent les moins-values de cession de CDO et RMBS pour 325 millions d'euros.

3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	3	8	1
Plus-values de cession	4	16	6
Moins-values de cession	(1)	(8)	(5)
Titres de capitaux propres consolidés	33	1	(6)
Plus-values de cession ⁽¹⁾	43	6	2
Moins-values de cession	(10)	(5)	(8)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	(4)	(2)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	36	5	(7)

(1) Au 30 juin 2012, ce poste comprend la plus-value sur la cession des titres BES Vida pour 28 millions d'euros et la plus-value sur la cession des titres Quant House par Newedge pour +11 millions d'euros.

3.10 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, nets d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	Total des gains /pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
<i>(en millions d'euros)</i>					
Variation de juste valeur		1 067	70		1 137
Transfert en compte de résultat ⁽¹⁾		386	1		387
Variation de l'écart de conversion	106				106
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				(118)	(118)
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	44	97	6	(26)	121
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur le premier semestre 2012 (part du Groupe)	150	1 550	77	(144)	1 633
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur le premier semestre 2012 (part minoritaire)	60	133	1	(7)	187
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR LE PREMIER SEMESTRE 2012 ⁽²⁾	210	1 683	78	(151)	1 820
Variation de juste valeur		(2 615)	169		(2 446)
Transfert en compte de résultat ⁽¹⁾		842	5		847
Variation de l'écart de conversion	90				90
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				(4)	(4)
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	37	(135)	42	6	(50)
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	127	(1 908)	216	2	(1 563)
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)	106	(142)	8		(28)
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2011 ⁽²⁾	233	(2 050)	224	2	(1 591)
Variation de juste valeur		81	(13)		68
Transfert en compte de résultat		166	3		169
Variation de l'écart de conversion	(118)				(118)
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				27	27
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	(87)	(31)	34	(9)	(93)
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur le premier semestre 2011 (part du Groupe)	(205)	216	24	18	53
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur le premier semestre 2011 (part minoritaire)	(142)	(4)		2	(144)
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR LE PREMIER SEMESTRE 2011 (2)	(347)	212	24	20	(91)

- (1) En 2012, ce montant intègre principalement le recyclage en résultat des plus-values de cession pour -0,2 milliard d'euros, des dépréciations pour -0,7 milliard d'euros (cf note 3.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente) et la participation aux bénéfices des assurés pour -0,5 milliard d'euros.
 En 2011, ce montant intègre principalement le recyclage en résultat des plus-values de cession pour -0,8 milliard d'euros (cf note 3.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente). Le recyclage en résultat des pertes sur titres dépréciés durablement pour 5,8 milliards d'euros, la participation aux bénéfices des assurés pour -2,6 milliards d'euros et l'impôt pour -1,3 milliard d'euros.
- (2) Les données "Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Montant brut	2 124	(2 844)	
Impôt	(441)	794	
TOTAL NET	1 683	(2 050)	212

Au 30 juin 2011, la ventilation entre Montant brut et Impôt n'étaient pas disponibles

Note 4 Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

- **les six pôles métiers suivants :**
 - Banque de proximité en France – Caisses régionales,
 - Banque de proximité en France – réseau LCL,
 - Banque de proximité à l'international,
 - Services financiers spécialisés,
 - Gestion d'actifs, assurance et banque privée,
 - Banque de financement et d'investissement ;
- auxquels s'ajoute un pôle "**Compte propre et divers**".

Présentation des pôles métiers

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

2. Banque de proximité en France – Réseau LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères - intégrées globalement ou par mise en équivalence - dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Emporiki Bank en Grèce, Cariparma, FriulAdria et Carispezia en Italie, Crédit Agricole Polska en Pologne, Banco Espirito Santo au Portugal, Bankoia et Bankinter en Espagne, Centea et Crédit Agricole Belge en Belgique, PJSC Crédit Agricole Bank en Ukraine, Crédit Agricole Banka Srbija a. d. Novi Sad en Serbie) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Crédit Agricole Egypt, etc.). Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services financiers spécialisés".

4. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de CA Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Dan Aktiv, Interbank Group, Emporiki Credicom, FGA Capital S.p.A) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

5. Gestion d'actifs, assurance et banque privée

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- les services financiers aux institutionnels : Caceis Bank pour la fonction conservation et Caceis Fastnet pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie) ;
- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica ainsi que par Bes Seguros au Portugal) ;
- les activités d'assurance aux emprunteurs (exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par des filiales de Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI) etc.)

En décembre 2011, le holding de tête dédié à la banque privée, Crédit Agricole Private Banking, a été créé chez CACIB pour regrouper les activités des filiales de Crédit Agricole S.A. et CACIB. Ainsi, un premier ensemble (Crédit Agricole Suisse, Luxembourg, CA Brazil DTVM et CFA) a été rattaché à la fin de 2011 à Crédit Agricole Private Banking. Au cours du premier semestre 2012, la réorganisation du métier s'est poursuivie avec l'acquisition de BGPI et ses deux filiales, Gestion Privée Indosuez et SCI La Baume auprès de Crédit Agricole S.A.

6. Banque de financement et d'investissement

Elle se décompose en trois grandes activités pour l'essentiel réalisées par Crédit Agricole CIB :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international ;
- la banque de marchés et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, commodities, dérivés de taux, marché de la dette et dérivés actions), celles de banque d'investissement (conseil en fusion et acquisitions et primaire actions) ainsi que les activités de courtage sur actions réalisées par CA Cheuvreux et CLSA et sur **futures** par Newedge ;
- depuis la mise en œuvre du plan de recentrage de Crédit Agricole CIB en septembre 2008, les activités en extinction regroupent les dérivés exotiques, les activités de corrélation et les portefeuilles de CDO, CLO, ABS.

7. Compte propre et divers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-édition, Foncaris, etc.).

Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ainsi que les écarts de taux d'imposition "normatifs" des métiers par rapport aux taux d'impôts réels des filiales.

4.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

	30/06/2012							Total
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Compte propre et divers ⁽¹⁾	
	Caisses régionales	Réseau LCL						
<i>(en millions d'euros)</i>								
Produit net bancaire		2 013	1 515	1 805	2 602	2 455	(214)	10 176
Charges d'exploitation		(1 246)	(1 092)	(794)	(1 194)	(1 716)	(437)	(6 479)
Résultat brut d'exploitation		767	423	1 011	1 408	739	(651)	3 697
Coût du risque		(144)	(1 446)	(1 069)	(55)	(210)	(10)	(2 934)
Résultat d'exploitation		623	(1 023)	(58)	1 353	529	(661)	763
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	545	-	52	10	5	80	(52)	640
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-	-	-	28	12	(4)	36
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	545	623	(971)	(48)	1 386	621	(717)	1 439
Impôts sur les bénéfices	-	(209)	(150)	(37)	(428)	(184)	4	(1 004)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		-	4	-	-	-	-	4
Résultat net de l'exercice	545	414	(1 117)	(85)	958	437	(713)	439
Intérêts minoritaires	-	20	-	(113)	90	(8)	87	76
RESULTAT NET PART DU GROUPE	545	394	(1 117)	28	868	445	(800)	363

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011							Total
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Compte propre et divers ⁽¹⁾	
	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire		3 822	3 068	3 926	5 243	5 436	(712)	20 783
Charges d'exploitation		(2 497)	(2 104)	(1 744)	(2 508)	(3 784)	(975)	(13 612)
Résultat brut d'exploitation		1 325	964	2 182	2 735	1 652	(1 687)	7 171
Coût du risque ⁽¹⁾		(286)	(1 846)	(1 606)	(1 075)	(504)	(340)	(5 657)
Résultat d'exploitation		1 039	(882)	576	1 660	1 148	(2 027)	1 514
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 008		(911)	14	11	133	(26)	229
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1	8		(1)	1	(4)	5
Variations de valeur des écarts d'acquisition			(634)	(247)		(1 053)		(1 934)
Résultat avant impôt	1 008	1 040	(2 419)	343	1 670	229	(2 057)	(186)
Impôts sur les bénéfices		(330)	(247)	(242)	(620)	(383)	796	(1 026)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			14	5			(5)	14
Résultat net de l'exercice	1 008	710	(2 652)	106	1 050	(154)	(1 266)	(1 198)
Intérêts minoritaires		35	(51)	15	99	(7)	181	272
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 008	675	(2 601)	91	951	(147)	(1 447)	(1 470)
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	14 403		1 724	178	82	1 261	638	18 286
dont écarts d'acquisition		5 263	3 183	3 116	4 541	1 353	72	17 528
TOTAL ACTIF	7 937	112 543	75 926	117 418	351 564	1 011 617	46 603	1 723 608

(1) Le coût du risque du "Compte propre et divers" contient notamment les provisions comptabilisées par Crédit Agricole S.A. au titre des garanties octroyées à ses filiales (Crédit Agricole CIB, Emporiki et Emporiki Leasing).

	30/06/2011							
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Compte propre et divers	Total
(en millions d'euros)	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire		1 968	1 527	1 999	2 646	2 970	(275)	10 835
Charges d'exploitation		(1 235)	(1 012)	(848)	(1 240)	(1 809)	(462)	(6 606)
Résultat brut d'exploitation		733	515	1 151	1 406	1 161	(737)	4 229
Coût du risque		(155)	(755)	(677)	(110)	(214)	(36)	(1 947)
Résultat d'exploitation		578	(240)	474	1 296	947	(773)	2 282
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	574	-	55	7	5	68	1	710
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-	-	-	-	(6)	(1)	(7)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(359)	-	-	-	-	(359)
Résultat avant impôt	574	578	(544)	481	1 301	1 009	(773)	2 626
Impôts sur les bénéfices	-	(178)	(246)	(164)	(434)	(342)	257	(1 107)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		-	14	5	-	-	(6)	13
Résultat net de l'exercice	574	400	(776)	322	867	667	(522)	1 532
Intérêts minoritaires	-	20	(22)	24	77	6	88	193
RESULTAT NET PART DU GROUPE	574	380	(754)	298	790	661	(610)	1 339

4.2 Spécificité de l'assurance

Marge brute des sociétés d'assurance

Activité Assurance <i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Primes émises	11 116	24 345	13 822
Variation des primes non acquises	(313)	(130)	(374)
Primes acquises	10 803	24 215	13 448
Autres produits d'exploitation	6	29	61
Produits des placements	4 098	8 567	4 052
Charges des placements	(270)	(315)	(205)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(347)	794	682
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 700	(3 161)	(60)
Variation des dépréciations sur placements	(242)	(6 164)	(718)
Produits des placements nets de charges	4 939	(279)	3 751
Charges de prestations des contrats	(13 058)	(19 920)	(14 858)
Produits des cessions en réassurance	154	267	165
Charges des cessions en réassurance	(238)	(458)	(230)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(84)	(191)	(65)
Frais d'acquisition des contrats	(896)	(1 821)	(920)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(3)	(8)	(4)
Frais d'administration	(585)	(1 232)	(539)
Autres produits et charges opérationnels courants	(273)	9	(71)
Autres produits et charges opérationnels	28	(1)	3
Résultat opérationnel	877	801	806
Charge de financement	(87)	(170)	(86)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-
Impôts sur les résultats	(242)	(282)	(247)
Résultat net de l'ensemble consolidé	548	349	473
Intérêts minoritaires	2	(49)	(7)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	546	398	480

Ventilation des placements des sociétés d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012			31/12/2011		
	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Actifs disponibles à la vente	146 783	7 661	(5 703)	148 295	4 288	(7 884)
Effets publics et valeurs assimilées	12 441	115	(1 911)	26 287	107	(2 655)
Obligations et autres titres à revenu fixe	118 592	6 378	(2 410)	105 215	3 087	(3 223)
Actions et autres titres à revenu variable	13 314	747	(1 245)	14 560	737	(1 927)
Titres de participation non consolidés	2 436	421	(137)	2 233	357	(79)

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	15 174	17 343	15 322	16 886
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 124	3 643	3 187	3 595
Effets publics et valeurs assimilées	12 050	13 700	12 135	13 291
Dépréciations	-	-	-	-
Prêts et créances	8 761	8 789	7 360	7 352
Immeubles de placement	2 971	5 143	2 494	4 507

Valeur au bilan <i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	63 039	62 830
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte ⁽¹⁾	32 116	40 372
Titres reçus en pension livrée	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	5 259	4 755
Obligations et autres titres à revenu fixe	18 184	9 975
Actions et autres titres à revenu variable	6 676	6 935
Instruments dérivés	804	793

Valeur au bilan <i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Total des placements assurance	236 728	236 301

(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte sont éliminées au 30 juin 2012 pour 7 milliards d'euros.

Ventilation des provisions techniques d'assurance

(en millions d'euros)	30/06/2012				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	111 184	2 807	9 334	1 393	124 718
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	96 564	-	4 739	-	101 303
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 736	-	828	-	2 564
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾	668	-	-	-	668
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	210 152	2 807	14 901	1 393	229 253
Participation aux bénéfices différée active ⁽¹⁾	(2)	-	(263)	-	(265)
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(534)	(200)	(41)	(238)	(1 013)
Provisions techniques nettes ⁽²⁾	209 616	2 607	14 597	1 155	227 975

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 1,7 milliard d'euros avant impôts, soit 1,1 milliard net d'impôts (cf. note 5.2 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance sont comptabilisés dans les comptes de régularisation.

(en millions d'euros)	31/12/2011				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	107 797	2 441	8 878	1 381	120 497
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	97 992	-	6 422	-	104 414
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 743	-	4 163	-	5 906
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	207 532	2 441	19 463	1 381	230 817
Participation aux bénéfices différée active ⁽¹⁾	(3 872)	-	(401)	-	(4 273)
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(498)	(178)	(38)	(293)	(1 007)
Provisions techniques nettes ⁽²⁾	203 162	2 263	19 024	1 088	225 537

(1) Dont participation différée active sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 2,9 milliards d'euros avant impôts, soit 1,9 milliard net d'impôts (cf. note 5.2 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

La participation aux bénéfices différée passive au 30 juin 2012 et active au 31 décembre 2011 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée	30/06/2012	31/12/2011
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture ⁽¹⁾	2 139	(2 584)
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	(1 768)	(2 034)
Autres participations différées (annulation PRE)	33	345
TOTAL ⁽²⁾	404	(4 273)

(1) Participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 1,7 milliard d'euros avant impôts, soit 1,1 milliard d'euros net d'impôts au 30 juin 2012 contre participation différée active sur revalorisation des titres disponibles à la vente 2,9 milliards d'euros avant impôts, soit 1,9 milliard net d'impôts au 31 décembre 2011 (cf. note 5.2 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) La participation aux bénéfices différée passive s'élevant au 30 juin 2012 à 404 millions d'euros est constituée d'une participation aux bénéfices différée active de -265 millions d'euros présentée à l'actif du bilan et d'une participation aux bénéfices différée passive de 669 millions d'euros enregistrée au passif du bilan dans les provisions techniques.

Le caractère recouvrable de cet actif a fait l'objet de tests tels que décrit dans la note 1.3 du document de référence 2011 sur les activités d'assurance, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

4.3 Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales

Activité et contribution des Caisses régionales et de leurs filiales

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011	30/06/2011
Produit net bancaire corrigé	6 592	13 420	6 841
Charges de fonctionnement	(3 704)	(7 377)	(3 661)
Résultat brut d'exploitation	2 888	6 043	3 180
Coût du risque	(549)	(1 008)	(828)
Résultat d'exploitation	2 339	5 035	2 352
Autres éléments du résultat	6	5	4
Charge d'impôt	(839)	(1 748)	(778)
Résultat net corrigé cumulé des Caisses régionales	1 506	3 292	1 578
Résultat net corrigé cumulé des filiales de Caisses régionales	17	46	49
Résultat net cumulé (100 %)	1 523	3 338	1 627
Résultat net cumulé en contribution avant retraitements	391	854	411
Complément dans la quote-part de résultat des Caisses régionales ⁽¹⁾	161	162	161
Résultat de dilution/restitution sur variation de capital	(7)	(9)	2
Autres retraitements et éliminations de consolidation	-	1	-
QUOTE-PART DE RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	545	1 008	574

(1) Écart entre les dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et les dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Note 5 Notes relatives au bilan

5.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	498 422	447 075
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	35 243	43 188
VALEUR AU BILAN	533 665	490 263
<i>Dont Titres prêtés</i>	335	720

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle	257	263
Titres reçus en pension livrée	20 215	21 684
Titres détenus à des fins de transaction	85 879	75 680
• Effets publics et valeurs assimilées	39 565	31 046
• Obligations et autres titres à revenu fixe	31 884	28 510
• Actions et autres titres à revenu variable	14 430	16 124
Instruments dérivés	392 071	349 448
VALEUR AU BILAN	498 422	447 075

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle	216	78
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte ⁽¹⁾	32 116	40 372
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 911	2 738
• Effets publics et valeurs assimilés	13	3
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 776	1 691
• Actions et autres titres à revenu variable	1 122	1 044
VALEUR AU BILAN	35 243	43 188

(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte sont éliminées au 30 juin 2012 pour 7 milliards d'euros (cf. note 4.2).

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	478 371	439 680
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	478 371	439 680

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe. Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés. La revalorisation du stock d'émission structurée repose sur l'utilisation des spreads d'émission en vigueur à la date d'arrêté comptable

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert	29 262	26 259
Titres donnés en pension livrée	26 561	36 013
Dettes représentées par un titre	31 975	31 413
Instruments dérivés	390 573	345 995
VALEUR AU BILAN	478 371	439 680

5.2 Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012			31/12/2011		
	Juste valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	50 415	710	(3 543)	58 520	551	(4 303)
Obligations et autres titres à revenu fixe	161 601	6 735	(3 137)	147 555	3 359	(4 223)
Actions et autres titres à revenu variable	14 157	896	(1 338)	15 468	841	(2 036)
Titres de participation non consolidés	5 510	961	(172)	5 569	905	(619)
Total des titres disponibles à la vente	231 683	9 302	(8 190)	227 112	5 656	(11 181)
Créances disponibles à la vente	-	-	-	278	-	-
Total des créances disponibles à la vente	-	-	-	278	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	231 683	9 302	(8 190)	227 390	5 656	(11 181)
Impôts		(2 990)	2 732		(1 781)	3 536
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (NET 'IS)⁽²⁾		6 312	(5 458)		3 875	(7 645)

(1) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 304 millions d'euros (2 168 millions d'euros au 31 décembre 2011) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 2 972 millions d'euros (2 737 millions d'euros au 31 décembre 2011).

(2) Au 30 juin 2012, le montant des plus-values nettes latentes de 854 millions d'euros (moins-values latentes de -3 770 millions d'euros au 31 décembre 2011) est compensé par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de -1 105 millions d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (participation aux bénéfices différée active nette d'impôt de 1 936 millions d'euros au 31 décembre 2011); le solde de -251 millions d'euros correspond au montant de moins-values nettes latentes enregistrées au 30 juin 2012 en capitaux propres recyclables (moins-value nette latente de -1 838 millions d'euros au 31 décembre 2011).

5.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	76 985	67 727
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	26 654	23 940
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	13 516	10 873
Valeurs reçues en pension	271	285
Titres reçus en pension livrée	43 154	36 196
Prêts subordonnés	409	394
Titres non cotés sur un marché actif	2 465	419
Autres prêts et créances	108	157
Total	123 392	105 178
Dépréciations	(570)	(569)
Valeur nette	122 822	104 609
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	1 590	1 979
Comptes et avances à terme	277 519	273 253
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Valeur nette	279 109	275 232
VALEUR AU BILAN	401 931	379 841

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	13 961	13 794
Autres concours à la clientèle	294 284	297 260
Titres reçus en pension livrée	60 595	53 327
Prêts subordonnés	419	697
Titres non cotés sur un marché actif	9 114	10 679
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 579	1 353
Créances nées d'opérations de réassurance	280	267
Avances en comptes courants d'associés	396	366
Comptes ordinaires débiteurs	20 708	19 031
Total	401 336	396 774
Dépréciations	(16 704)	(15 895)
Valeur nette	384 632	380 879
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	7 938	7 973
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	10 562	11 070
Total	18 500	19 043
Dépréciations	(581)	(541)
Valeur nette	17 919	18 502
VALEUR AU BILAN	402 551	399 381

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

30/06/2012					
<i>(en millions d'euros)</i>	dont encours bruts dépréciés sur base				Total
	Encours bruts	individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	7 332	128	84	29	7 219
Banques centrales	26 189	-	-	-	26 189
Établissements de crédit	97 203	624	571	-	96 632
Institutions non établissements de crédit	84 449	2 317	1 075	889	82 485
Grandes entreprises	165 223	8 447	4 892	1 943	158 388
Clientèle de détail	162 833	14 080	7 528	845	154 460
Total ⁽¹⁾	543 229	25 596	14 150	3 706	525 373
VALEUR AU BILAN					525 373

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 929 millions d'euros.

31/12/2011					
<i>(en millions d'euros)</i>	dont encours bruts dépréciés sur base				Total
	Encours bruts	individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	7 112	210	83	23	7 006
Banques centrales	23 214	-	-	-	23 214
Établissements de crédit	81 964	611	569	-	81 395
Institutions non établissements de crédit	75 593	2 369	1 213	1 136	73 244
Grandes entreprises	167 620	7 491	4 446	1 662	161 512
Clientèle de détail	165 492	14 078	7 153	720	157 619
Total ⁽¹⁾	520 995	24 759	13 464	3 541	503 990
VALEUR AU BILAN					503 990

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3 020 millions d'euros.

5.4 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	30/06/2012
Créances sur les établissements de crédit	568	-	4	(10)	8	-	570
Créances sur la clientèle ⁽¹⁾	15 895	-	3 887	(3 128)	75	(25)	16 704
<i>dont dépréciations collectives</i>	3 541	-	565	(405)	26	(21)	3 706
Opérations de location-financement	542	-	165	(132)	-	6	581
Titres détenus jusqu'à l'échéance ⁽²⁾	57	-	-	(57)	-	-	-
Actifs disponibles à la vente ⁽³⁾	7 515	27	712	(5 528)	102	-	2 828
Autres actifs financiers	125	-	12	(5)	(5)	-	127
TOTAL DES DEPRECIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	24 702	27	4 780	(8 860)	180	(19)	20 810

Variations de périmètre

(2) Dont 12 millions d'euros liés à l'entrée de CLAM Philadelphia, 65 millions d'euros liés à la déconsolidation d'Amundi AI Ltd. et -50 millions d'euros liés à la cession de BES Vida.

Dotations

(1) Dont 320 millions d'euros comptabilisés sur les encours des entreprises publiques garantis par l'Etat grec (Hellenic Railways, Hellenic Defense Systems et Athens Urban Transport) incluses dans le périmètre définitif de l'offre d'échange, 314 millions d'euros de provision risque pays et filières sur la Grèce et 364 millions d'euros dotés sur les actifs d'Agos.

Reprises et utilisations

(2) Dont utilisations principalement liées à l'échange dans le cadre du plan de restructuration de la dette grecque.

Autres mouvements

(1) Dont -50 millions d'euros liés au passage en IFRS 5 de BNI Madagsacar, 17 millions d'euros de transfert d'une provision pour litiges en dépréciations sur créances clientèle et 13 millions d'euros sur des créances adossés à des swaps résiliés par anticipation.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	30/06/2011
Créances sur les établissements de crédit	555	-	37	(40)	16	-	568
Créances sur la clientèle ⁽¹⁾	13 709	71	4 977	(2 921)	51	8	15 895
<i>dont dépréciations collectives</i>	3 250	19	461	(271)	74	8	3 541
Opérations de location-financement ⁽²⁾	309	-	454	(211)	(1)	(9)	542
Titres détenus jusqu'à l'échéance ⁽³⁾	-	-	745	-	-	(688)	57
Actifs disponibles à la vente ⁽⁴⁾	1 656	(1)	5 625	(450)	7	678	7 515
Autres actifs financiers	133	1	97	(101)	(5)	-	125
TOTAL DES DEPRECIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	16 362	71	11 935	(3 723)	68	(11)	24 702

Variations de périmètre

(1) Les 71 millions d'euros de variation de périmètre correspondent principalement à l'entrée de Carispezia pour 64 millions, et aux apports d'agences chez Cariparma pour 7 millions d'euros.

Dotations

(3) et (4) Dont dépréciations durables sur titres d'État grecs dans le cadre du plan d'aide à la Grèce, constatées principalement dans les activités d'assurance, et partiellement compensées par une reprise des provisions techniques d'assurance comptabilisée au passif.

(4) L'appréciation de la nécessité de constituer des dépréciations durables sur les titres de capitaux propres classés en Actifs disponibles à la vente au-delà des critères de dépréciations définis dans les Principes et méthodes comptables (cf. note 1.3 document de référence 31 décembre 2011) a conduit à la constatation de 185 millions d'euros de dépréciations (avant application des mécanismes de partage entre assureur et assurés propres aux assurances).

Reprises et utilisations

(4) Les reprises et utilisations sur dépréciations d'actifs disponibles à la vente correspondent essentiellement à des cessions intégrales ou partielles de titres disponibles à la vente ou d'OPCVM.

Autres mouvements

(1) Dont 4 millions d'euros de reclassements à l'actif chez Crédit Agricole Leasing & Factoring

(2) Dont principalement un transfert pour 9,5 millions d'euros vers les immobilisations chez Crédit Agricole Leasing & Factoring.

(3) Transfert de titres détenus jusqu'à l'échéance vers les actifs financiers disponibles à la vente de - 688 millions d'euros de titres souverains de l'assurance.

(4) Dont principalement le transfert de 688 millions d'euros de titres détenus jusqu'à l'échéance vers les titres disponibles à la vente et - 18 millions d'euros transférés entre l'encours et la dépréciation des titres du portefeuille de CA Vita.

5.5 Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Dans un contexte européen de crise économique et de difficulté pour certains pays à maîtriser leurs finances publiques, la politique de solidarité européenne a conduit à définir un dispositif de soutien à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande. En l'absence de situation de défaut et compte-tenu des plans mis en place, aucun de ces titres n'a fait l'objet de dépréciation, à l'exception du cas particulier de la Grèce décrit ci-après.

Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre et la Hongrie

Les expositions au risque souverain sur la Hongrie et Chypre sont non significatives au 31 décembre 2011 et au 30 juin 2012.

Activité bancaire

Pour l'activité bancaire, les informations sont présentées selon la méthodologie qui a été retenue pour réaliser les stress tests à la demande de l'EBA (Autorité Bancaire Européenne). Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat.

Les informations sont présentées en valeur nette de dépréciations et effet brut et net des couvertures. L'exposition du Groupe au 30 juin 2012 sur la Grèce ne correspond qu'aux nouvelles obligations grecques, et exclut les obligations FESF et les titres "zéros coupons".

30/06/2012 (en millions d'euros)	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité Banque brute de couverture	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente**	Total activité Banque nette de couverture
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances*				
Grèce	-	31	-	-	-	31	-	31
Irlande	-	151	-	-	-	151	(5)	146
Portugal	-	145	-	5	4	154	(8)	146
Italie	-	3 811	-	170	339	4 320	(287)	4 033
Espagne	-	45	-	-	107	152	-	152
TOTAL	-	4 183	-	175	450	4 808	(300)	4 508

31/12/202011 (en millions d'euros) ⁽¹⁾	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité Banque brute de couverture	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente**	Total activité Banque nette de couverture
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances*				
Grèce	-	111	-	-	1	112	-	112
Irlande	-	146	-	-	-	146	(6)	140
Portugal	-	589	-	18	8	615	(14)	601
Italie	-	3 567	-	192	128	3 887	(246)	3 641
Espagne	-	48	-	-	-	48	-	48
TOTAL	-	4 461	-	210	137	4 808	(266)	4 542

* hors créances d'impôts différés

** pas de couvertures sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

(1) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée d'une exposition déclarée à tort sur les collectivités locales espagnoles pour -124 millions d'euros et sur l'Italie pour -10 millions d'euros.

Sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A.

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance-vie de partage entre assureurs et assurés.

30/06/2012 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions brutes Activité Assurances
Grèce	292
Irlande	1 253
Portugal	1 306
Italie	4 367
Espagne	1 250
TOTAL	8 468

31/12/2011 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions brutes Activité Assurances
Grèce	1 890
Irlande	1 309
Portugal	1 870
Italie	7 078
Espagne	3 155
TOTAL	15 302

L'exposition brute correspond à la valeur des titres au bilan.

Exposition avant mécanisme de partage entre assurés et assureurs.

Traitement comptable des échanges de titres souverains grecs au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, les titres souverains grecs avaient été valorisés en utilisant un modèle de valorisation interne ("mark to model" de niveau 3) reposant sur une pondération à 30% du prix de marché au 31 décembre 2011 et à 70% de la valorisation fondée sur des hypothèses macro-économiques (ratio cible dette/PIB, réalisation du programme de privatisation, participation des différents créanciers de l'Etat grec, etc.). Au 31 décembre 2011, les titres grecs étaient valorisés, quelle que soit leur maturité, avec une décote moyenne de 74% soit une dépréciation nette des mécanismes de participation aux bénéfices des assurés propres à l'assurance vie, de 1 326 millions d'euros.

Traitement au 30 juin 2012 de l'échange des titres grecs détenus par des créanciers privés

En échange des anciens titres de droit grec, les participants ont reçu de nouvelles obligations grecques, des obligations FESF et des titres « zéro coupon » pour le financement des coupons courus des anciens titres.

L'opération d'échange s'analyse comme une cession suivie d'une acquisition : la valeur d'entrée au bilan des nouvelles obligations émises par l'Etat grec correspond à leur juste valeur au jour de l'échange. Les titres de la FESF sont comptabilisés à 100% de leur valeur nominale.

L'économie globale de l'opération génère au 30 juin 2012 une moins-value de 77 % des encours apportés à l'échange. En conséquence, l'impact en coût du risque de la mise en œuvre du PSI est une charge de 78 millions d'euros au premier semestre 2012 sans compter la dépréciation des encours des entreprises garantis par l'Etat grec incluses dans le périmètre définitif de l'offre d'échange comptabilisées sur le premier semestre 2012 pour 320 millions d'euros.

Les titres reçus à l'échange étant cotés sur un marché jugé actif, ils sont classés en niveau 1 au 30 juin 2012. En l'absence d'événement de crédit postérieur à la date d'échange, les variations de juste valeur à la date d'arrêt des nouveaux titres disponibles à la vente sont enregistrées en capitaux propres.

Le taux d'intérêt effectif des nouvelles obligations grecques tient compte des pertes de crédit avérées au jour de l'échange (reflétées dans la juste valeur de ces titres le jour de l'échange de 25% en moyenne).

L'exposition du Groupe au 30 juin 2012 sur la Grèce ne correspond qu'aux nouvelles obligations grecques, et exclut les obligations FESF et les titres "zéros coupons". Elle passe de 112 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 31 millions d'euros au 30 juin 2012 sur l'activité bancaire et de 1 890 millions d'euros à 292 millions d'euros sur l'activité Assurance.

Dettes souveraines brutes de couverture Activité Banque et Assurances – Maturité (hors activité de trading)**BANQUE (portefeuille bancaire)**

Expositions brutes au 30/06/2012 (en millions d'euros)	Maturités résiduelles						Dix ans et plus	Total
	Un an	Deux ans	Trois ans	Cinq ans	Dix ans			
Grèce							31	31
Irlande	3	148						151
Portugal	12	135			2		1	150
Italie	169	89	171	328	2 067		1 157	3 981
Espagne	45							45
TOTAL GENERAL								4 358

Expositions brutes au 31/12/2011 ⁽¹⁾ (en millions d'euros)	Maturités résiduelles						Dix ans et plus	Total
	Un an	Deux ans	Trois ans	Cinq ans	Dix ans			
Grèce	6				102		3	111
Irlande			146					146
Portugal	480	127						607
Italie	192	35	87	426	1 961		1 058	3 759
Espagne	48							48
TOTAL GENERAL								4 671

(1) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée d'une exposition déclarée à tort sur les collectivités locales espagnoles pour -124 millions d'euros et sur l'Italie pour -10 millions d'euros.

ASSURANCES

Expositions brutes Au 30/06/2012 (en millions d'euros)	Maturités résiduelles						Dix ans et plus	Total
	Un an	Deux ans	Trois ans	Cinq ans	Dix ans			
Grèce							292	292
Irlande						1 028	206	1 234
Portugal		4	2	4	127		1 169	1 306
Italie	63	300	147	926	1 575		1 356	4 367
Espagne	3					1	1 246	1 250
TOTAL GENERAL								8 449

Expositions brutes Au 31/12/2011 (en millions d'euros)	Maturités résiduelles						Dix ans et plus	Total
	Un an	Deux ans	Trois ans	Cinq ans	Dix ans			
Grèce	12	31	22	29	876		920	1 890
Irlande		37	19	6	992		237	1 291
Portugal	671	99	35	27	175		863	1 870
Italie	123	157	428	881	4 224		1 265	7 078
Espagne	3	1	1 017	30	120		1 984	3 155
TOTAL GENERAL								15 284

Dettes souveraines Activité Banque – Variations entre le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2011 ⁽²⁾	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 30 Juin 2012
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie								
Espagne								
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Grèce	111	(28)		(1)		(109)	58	31
Irlande	146	2		3				151
Portugal	589	29		10	(483)			145
Italie	3 567	230		13		(1)	2	3 811
Espagne	48					(3)		45
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	4 461	233	-	25	(483)	(113)	60	4 183
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie						(1)	1	
Espagne						(1)	1	
Actifs à la juste valeur par résultat						(2)	2	
Grèce								
Irlande								
Portugal	18				(13)			5
Italie	192					(192)	170	170
Espagne								
Prêts et créances ⁽²⁾	210				(13)	(192)	170	175
Grèce	1	(1)						
Irlande								
Portugal	8	(8)					4	4
Italie	128					(94)	305	339
Espagne		24					83	107
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	137	15				(94)	392	450
TOTAL ACTIVITE BANQUE	4 808	248	-	25	(496)	(401)	624	4 808

(1) Les acquisitions sont liées à l'échange de titres grecs dans le cadre de la mise en œuvre du PSI du 12 mars 2012

(2) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée d'une exposition déclarée à tort sur les collectivités locales espagnoles pour -124 millions d'euros et sur l'Italie pour -10 millions d'euros.

Dettes souveraines Activité Assurances – Variation entre le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012

Variations des expositions brutes de couverture <i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 30 juin 2012
Grèce	1 890	(232)	-	(123)	-	(1 757)	514	292
Irlande	1 309	102	6	(36)	-	(135)	7	1 253
Portugal	1 870	321	43	23	(2)	(965)	16	1 306
Italie	7 078	472	85	(41)	(10)	(3 228)	11	4 367
Espagne	3 155	(195)	18	(64)	-	(1 671)	7	1 250
TOTAL ACTIVITE ASSURANCES	15 302	486	152	(241)	(12)	(7 756)	555	8 468

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie

L'exposition du Groupe Crédit Agricole S.A. au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en *trading* et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

ACTIVITE BANCAIRE (Risque de crédit)

	30/06/2012				31/12/2011	
(en millions d'euros)	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciation sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)	26 313	8 629	4 959⁽¹⁾	18,85%	21 354	23 843⁽¹⁾
<i>Banques</i>	575	-	78	13,57%	497	1 654
<i>Clientèle de détail</i>	12 077	5 809	3 050	25,25%	9 027	10 072
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques</i>	12 973	2 815	1 715	13,22%	11 258	11 284
<i>Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques</i>	601	-	111	18,47%	490	747
<i>Collectivités locales</i>	87	5	5	5,75%	82	86
Irlande	3 555	42	40	1,13%	3 515	3 419
<i>Banques</i>	25	-	-	0,00%	25	2
<i>Clientèle de détail</i>	6	2	2	33,33%	4	3
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques</i>	3 524	40	38	1,08%	3 486	3 414
<i>Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-	-	-
Italie	71 940	6 054	3 665	5,09%	68 275	69 228
<i>Banques</i>	2 134	-	2	0,09%	2 132	2 120
<i>Clientèle de détail</i>	43 040	4 942	3 121	7,25%	39 919	41 055
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques</i>	25 524	906	459	1,80%	25 065	24 836
<i>Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques</i>	512	14	9	1,76%	503	430
<i>Collectivités locales</i>	730	192	74	10,14%	656	787
Espagne	8 021	347	364	4,54%	7 657	8 351
<i>Banques</i>	331	-	-	0,00%	331	411
<i>Clientèle de détail</i>	588	34	28	4,76%	560	564
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques</i>	6 351	275	327	5,15%	6 024	6 528
<i>Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques</i>	321	-	-	0,00%	321	310
<i>Collectivités locales</i>	430	38	9	2,09%	421	538
Portugal	1 806	155	122	6,76%	1 684	1 802
<i>Banques</i>	123	-	-	0,00%	123	150
<i>Clientèle de détail</i>	1 369	138	95	6,94%	1 274	1 372
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques</i>	314	17	27	8,60%	287	280
<i>Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-	-	-
Hongrie	831	-	1	0,12%	830	808
<i>Banques</i>	128	-	-	0,00%	128	102
<i>Clientèle de détail</i>	2	-	-	0,00%	2	1
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques</i>	675	-	1	0,15%	674	652
<i>Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques</i>	26	-	-	0,00%	26	26
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-	-	27
TOTAL	112 466	15 227	9 151	8,14%	103 315	107 450

(1) Dont 326 millions d'euros et 12 millions d'euros au titre de la provision pour risque pays et filière au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011 respectivement.

ACTIVITE BANCAIRE (Instruments de dettes)

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	30/06/2012		31/12/2011	
(en millions d'euros)	Exposition sur obligations nettes de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nettes de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Grèce (y compris Chypre)	241	-	241	872
<i>Banques</i>	66	-	66	643
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques</i>	175	-	175	229
<i>Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques</i>	-	-	-	-
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
Irlande	32	87	119	367
<i>Banques</i>	1	-	1	77
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques</i>	-	87	87	259
<i>Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques</i>	-	-	-	-
<i>Collectivités locales</i>	31	-	31	31
Italie	1 695	209	1 904	2 589
<i>Banques</i>	1 576	49	1 625	2 201
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques</i>	119	160	279	388
<i>Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques</i>	-	-	-	-
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
Espagne	1 173	12	1 185	2 740
<i>Banques</i>	1 173	-	1 173	2 666
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques</i>	-	12	12	74
<i>Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques</i>	-	-	-	-
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
Portugal	170	69	239	420
<i>Banques</i>	170	1	171	354
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques</i>	-	68	68	66
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
Hongrie	-	108	108	222
<i>Banques</i>	-	108	108	221
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques</i>	-	-	-	1
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
TOTAL	3 311	485	3 796	7 210

ACTIVITE ASSURANCES (Instruments de dettes)

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

(en millions d'euros)	30/06/2012		31/12/2011	
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Grèce (y compris Chypre)	-	-	-	-
<i>Banques</i>	-	-	-	-
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors par-</i> <i>publiques</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises par-</i> <i>publiques</i>	-	-	-	-
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
Irlande	314	-	314	337
<i>Banques</i>	305	-	305	333
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors par-</i> <i>publiques</i>	9	-	9	4
<i>Entreprises et Grandes Entreprises par-</i> <i>publiques</i>	-	-	-	-
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
Italie	3 840	-	3 840	3 819
<i>Banques</i>	1 847	-	1 847	1 908
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors par-</i> <i>publiques</i>	1 771	-	1 771	1 643
<i>Entreprises et Grandes Entreprises par-</i> <i>publiques</i>	222	-	222	268
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
Espagne	3 799	-	3 799	3 956
<i>Banques</i>	1 712	-	1 712	1 932
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors par-</i> <i>publiques</i>	1 510	-	1 510	1 411
<i>Entreprises et Grandes Entreprises par-</i> <i>publiques</i>	380	-	380	402
<i>Collectivités locales</i>	197	-	197	211
Portugal	481	-	481	421
<i>Banques</i>	415	-	415	366
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors par-</i> <i>publiques</i>	66	-	66	55
<i>Entreprises et Grandes Entreprises par-</i> <i>publiques</i>	-	-	-	-
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
Hongrie	-	-	-	1
<i>Banques</i>	-	-	-	-
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors par-</i> <i>publiques</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises par-</i> <i>publiques</i>	-	-	-	1
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
TOTAL	8 434	-	8 434	8 534

5.6 *Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle***Dettes envers les établissements de crédit**

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
<i>Établissements de crédit</i>		
Comptes et emprunts	97 956	92 204
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	13 753	12 294
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	8 805	3 314
Valeurs données en pension	196	12 195
Titres donnés en pension livrée	41 139	23 298
TOTAL	139 291	127 697
<i>Opérations internes au Crédit Agricole</i>		
Comptes ordinaires créditeurs	1 867	3 098
Comptes et avances à terme	56 389	41 870
TOTAL	58 256	44 968
VALEUR AU BILAN	197 547	172 665

Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	124 969	121 610
Comptes d'épargne à régime spécial	222 442	221 644
Autres dettes envers la clientèle	101 566	108 035
Titres donnés en pension livrée	75 677	72 018
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 109	1 428
Dettes nées d'opérations de réassurance	456	414
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	513	486
VALEUR AU BILAN	526 732	525 636

5.7 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	246	298
Titres du marché interbancaire	20 532	6 006
Titres de créances négociables	42 969	59 961
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	76 156	78 193
Autres dettes représentées par un titre	4 001	3 862
VALEUR AU BILAN	143 904	148 320
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽²⁾	20 017	21 304
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽³⁾	10 199	12 170
Dépôt de garantie à caractère mutuel	132	128
Titres et emprunts participatifs	149	180
VALEUR AU BILAN	30 497	33 782
<i>(1) Ce poste comprend les émissions de type "Covered bonds".</i>		
<i>(2) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".</i>		
<i>(3) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS", de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI", de titres de créances complexes de capital jumelés "T3CJ" et avance en comptes courants d'associés accordée par SAS La Boétie.</i>		

Au 30 juin 2012, l'encours des titres super subordonnés est de 5 686 millions d'euros contre 7 243 millions d'euros au 31 décembre 2011. La diminution de l'encours de 1 557 millions d'euros correspond au rachat par le Groupe d'une partie de ses dettes subordonnées.

Le montant de l'avance en comptes courants d'associés accordée par SAS La Boétie s'élève à 958 millions d'euros au 30 juin 2012, inchangé par rapport au 31 décembre 2011 et l'encours de titres « T3CJ » s'élève à 470 millions d'euros au 30 juin 2012, inchangé par rapport au 31 décembre 2011.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du Groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils ont été éliminés pour la première fois au premier semestre 2012 pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré. Le montant désormais significatif, a été éliminé des dettes représentés par un titre pour un montant de 6 867 millions d'euros au 30 juin 2012.

5.8 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre ⁽²⁾	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽³⁾	Solde 30/06/2012
Immeubles de placement							
Valeur brute	2 839	(75)	224	(326)	-	616	3 278
Amortissements et dépréciations	(157)	17	(14)	140	-	(123)	(137)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	2 682	(58)	210	(186)	-	493	3 141

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(2) La variation de périmètre s'explique par la sortie de BES Vida au 2^e trimestre 2012 pour -58 millions d'euros.

(3) Dont 460 millions d'euros correspondant au transfert des titres et comptes courants nets d'intérêts courus des OPCI Commerce, Bureau et Habitation, depuis le poste "Titre disponible à la vente" du fait de leur consolidation sur le 1^{er} semestre 2012.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽²⁾	Solde 31/12/2011
Immeubles de placement							
Valeur brute	2 797	4	203	(239)	-	74	2 839
Amortissements et dépréciations	(146)	(1)	(15)	19	-	(14)	(157)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	2 651	3	188	(220)	-	60	2 682

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(2) Chez Predica, reclassement du compte-courant de SCI Imefa 128 portant sur l'immeuble Procession de la catégorie Immeuble d'exploitation vers la catégorie Immeuble de placement pour 38 millions d'euros.

La valeur des immeubles de placement est estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 5 395 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 4 719 millions d'euros au 31 décembre 2011.

5.9 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	31/12/2011	Augmentations		Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽³⁾	Solde 30/06/2012
		Variations de périmètre ⁽²⁾	(acquisitions, regroupements d'entreprises)				
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	9 592	(17)	335	(464)	26	102	9 574
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(4 422)	8	(312)	290	(16)	(48)	(4 500)
VALEUR NETTE AU BILAN	5 170	(9)	23	(174)	10	54	5 074
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 670	(98)	218	(50)	10	(15)	4 735
Amortissements et dépréciations	(2 802)	40	(207)	21	(8)	1	(2 955)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 868	(58)	11	(29)	2	(14)	1 780

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.
(2) La variation de périmètre s'explique par la sortie de BES Vida au 2e trimestre 2012 pour -10 millions d'euros sur les immobilisations corporelles nettes et pour 58 millions d'euros sur les immobilisations incorporelles nettes.
(3) Entrée des immobilisations corporelles temporairement non louées nettes d'amortissements et de dépréciations correspondant aux contrats de locations financement arrivés à échéance ou résiliés pour 68 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Augmentations		Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽³⁾	Solde 31/12/2011
		Variations de périmètre ⁽²⁾	(acquisitions, regroupements d'entreprises)				
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	9 342	108	935	(1 086)	-	293	9 592
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(4 140)	(63)	(661)	617	(1)	(174)	(4 422)
VALEUR NETTE AU BILAN	5 202	45	274	(469)	(1)	119	5 170
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 060	137	420	-	3	50	4 670
Amortissements et dépréciations	(2 317)	1	(395)	(39)	(2)	(50)	(2 802)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 743	138	25	(39)	1	-	1 868

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.
(2) - Chez Cariparma, FriulAdria et Carispezia, affectation de l'écart d'acquisition en immobilisation incorporelle pour un montant global de 133 millions d'euros. Les immobilisations incorporelles provenant de la juste valeur des actifs et passifs acquis sont amorties suivant la même durée et la même méthode que les autres immobilisations incorporelles de même nature.
- Chez Carispezia, entrée des immobilisations corporelles pour une valeur brut de 108 millions d'euros et des amortissements liés pour - 63 millions d'euros.
(3) - Entrée des immobilisations corporelles nettes temporairement non louées correspondant aux contrats de locations financement arrivés à échéance ou résiliés pour 146 millions d'euros.
- Chez Predica, reclassement du compte-courant de SCI Imefa 128 portant sur l'immeuble Procession de la catégorie Immeuble d'exploitation vers la catégorie Immeuble de placement pour un montant de - 38 millions d'euros brut.
- Chez Amundi, décompensation pour 53 millions d'euros des amortissements sur les immobilisations incorporelles comptabilisés antérieurement en valeur nette.

5.10 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	30/06/2012
Risques sur les produits épargne logement	380	-	-	-	(82)	-	-	298
Risques d'exécution des engagements par signature	219	-	53	(1)	(34)	(4)	-	233
Risques opérationnels ⁽¹⁾	73	-	9	(2)	(5)	-	(3)	72
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽²⁾	1 861	-	117	(157)	(99)	2	175	1 899
Litiges divers ⁽³⁾	1 208	(17)	55	(9)	(30)	8	(22)	1 193
Participations	25	-	2	(1)	-	-	1	27
Restructurations ⁽⁴⁾	80	-	11	(8)	(9)	-	(10)	64
Autres risques	952	(3)	122	(53)	(126)	3	3	898
Total	4 798	(20)	369	(231)	(385)	9	144	4 684

(1) Les principaux contributeurs sont LCL et les services financiers spécialisés (leasing, affacturage et services financiers aux institutionnels).

(2) Les engagements sociaux (retraites) et assimilés recensent :

- les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestation définies, dont 183 millions d'euros en « autres mouvements » sur les écarts actuariels liés au 30 juin 2012 à la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations à long terme ;
- les provisions liées au plan d'adaptation chez Crédit Agricole CIB pour 215 millions d'euros et au plan social chez Cariparma pour 54 millions d'euros.

(3) Les litiges divers intègrent :

- en "variations de périmètre" pour -17 millions d'euros essentiellement l'impact lié à la cession de BES Vida.
- en "autres mouvements" le transfert d'un litige en dépréciation sur clientèle pour -17 millions d'euros et le transfert d'un litige en provisions pour autres risques pour - 6 millions d'euros.

(4) La provision pour restructuration comprend notamment 54 millions d'euros chez Crédit Agricole Consumer Finance dans le cadre du plan d'adaptation, 5 millions d'euros chez LCL et 3 millions d'euros chez Caceis Deutschland.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre ⁽⁴⁾	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽⁵⁾	31/12/2011
Risques sur les produits épargne-logement	468	-	10	-	(98)	-	-	380
Risques d'exécution des engagements par signature	264	-	167	(10)	(197)	(5)	-	219
Risques opérationnels ⁽¹⁾	83	3	14	(7)	(21)	-	1	73
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽²⁾	1 775	33	401	(239)	(179)	1	69	1 861
Litiges divers	990	3	318	(54)	(101)	4	48	1 208
Participations	20	-	5	-	-	-	-	25
Restructurations ⁽³⁾	18	-	79	(15)	(2)	-	-	80
Autres risques	874	11	432	(149)	(175)	4	(45)	952
TOTAL	4 492	50	1 426	(474)	(773)	4	73	4 798

(1) Les principaux contributeurs sont LCL et les Services financiers spécialisés (leasing, affacturage et services financiers aux institutionnels).

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies et les provisions sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité chez LCL et au plan d'adaptation chez Crédit Agricole CIB pour 286 millions d'euros.

(3) La provision pour restructuration comprend notamment 57 millions d'euros chez Crédit Agricole Consumer Finance dans le cadre du plan d'adaptation et 10 millions d'euros chez BFT.

(4) Variations de périmètre

Les mouvements de variation de périmètre concernent essentiellement l'entrée de Carispezia pour 32 millions d'euros et les apports d'agences chez Cariparma pour 16 millions d'euros.

(5) Autres mouvements :

- Engagements sociaux (retraites) et assimilés : les 69 millions d'euros sont principalement liés aux écarts actuariels sur les régimes à prestations définies ;
- Litiges divers et autres risques : dont 48 millions d'euros correspondant principalement à des transferts des autres risques vers les litiges divers.

Provision épargne-logement**Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	5 078	2 542
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	25 904	48 594
Ancienneté de plus de 10 ans	38 590	19 120
Total plans d'épargne-logement	69 571	70 256
Total comptes épargne-logement	13 729	13 810
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	83 300	84 066

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2012 pour les données au 30 juin 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011, et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	57	66
Comptes épargne-logement	265	277
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	321	343

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-	48
Ancienneté de plus de 10 ans	277	300
Total plans d'épargne-logement	277	348
Total comptes épargne-logement	21	32
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	298	380

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

La reprise de la provision épargne logement au 30 juin 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres mouvements	30/06/2012
Plans d'épargne-logement	348	-	(71)	-	277
Comptes épargne-logement	32	-	(11)	-	21
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	380	-	(82)	-	298

Dans l'organisation financière interne du groupe Crédit Agricole, les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif de Crédit Agricole S.A. et l'encours d'épargne indiqué dans les tableaux ci-dessus prend donc en compte la totalité de ces montants. En revanche, Crédit Agricole S.A. n'assume un risque que sur une fraction de ces encours (28,7 % au 30 juin 2012; 29,1 % au 31 décembre 2011). Le solde étant porté par les Caisses régionales, la provision n'est constituée dans les comptes de Crédit Agricole S.A. qu'à hauteur du risque effectivement porté. En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

5.11 Capitaux propres

Composition du capital au 30 Juin 2012

Au 30 juin 2012, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 30/06/2012	% du capital	% des droits de vote
S.A.S. Rue La Boétie	1 405 263 364	56,26 %	56,48 %
Actions en autodétention	9 782 319	0,39 %	
Salariés (FCPE)	125 884 016	5,04 %	5,06 %
Public	957 090 838	38,31 %	38,46 %
TOTAL	2 498 020 537	100,00 %	100,00 %

La SAS Rue de la Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole. Du fait de la structure capitalistique du Groupe et de la rupture de chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue la Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part.

Les actions en auto-détention le sont dans le cadre du programme de rachat de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

La valeur nominale des actions est de 3 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission		Montant de l'émission	Montant de l'émission
		(en millions de dollars)	(en millions d'euros)	30/06/2012	31/12/2011
CA Preferred Funding LLC	Janvier 2003	1 500		1 191	1 159
CA Preferred Funding LLC	Juillet 2003	550		437	425
CA Preferred Funding LLC	Décembre 2003		550	550	550
Crédit Lyonnais Preferred capital 1 LLC ⁽¹⁾	Avril 2002		750		750
TOTAL		2 050	1 300	2 178	2 884

(1) Dissolution de cette entité courant mai 2012.

Résultat par action

	30/06/2012	31/12/2011
Résultat net part du Groupe de la période <i>(en millions d'euros)</i>	363	(1 470)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	2 475 587 234	2 434 681 792
Coefficient d'ajustement		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		
RESULTAT DE BASE PAR ACTION <i>(en euros)</i>	0,146	(0,604)
RESULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITES POURSUIVIES <i>(en euros)</i>	0,146	(0,610)
RESULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITES ABANDONNEES <i>(en euros)</i>	-	0,006
RESULTAT DILUE PAR ACTION <i>(en euros)</i>	0,146	(0,604)
RESULTAT DILUE PAR ACTION DES ACTIVITES POURSUIVIES <i>(en euros)</i>	0,146	(0,610)
RESULTAT DILUE PAR ACTION DES ACTIVITES ABANDONNEES <i>(en euros)</i>	-	0,006

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A. sur le premier semestre 2012, l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2012 de distribuer de dividendes.

<i>(en euros)</i>	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Dividende net par action	-	0,45	0,45	0,45	1,20	1,15
Dividende global	-	0,45	0,45	0,45	1,20	1,15

Note 6 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Engagements de financement	198 250	191 245
• Engagements en faveur des établissements de crédit	52 763	42 349
• Engagements en faveur de la clientèle	145 487	148 896
• Ouverture de crédits confirmés	129 877	130 960
• Ouverture de crédits documentaires	9 696	11 818
• Autres ouvertures de crédits confirmés	120 181	119 142
• Autres engagements en faveur de la clientèle	15 610	17 936
Engagements de garantie	97 943	98 902
• Engagements d'ordre des établissements de crédit	13 323	12 181
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 911	3 025
• Autres garanties	10 412	9 156
• Engagements d'ordre de la clientèle	84 620	86 721
• Cautions immobilières	2 052	2 904
• Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	82 568	83 817
Engagements reçus		
Engagements de financement	75 468	62 430
• Engagements reçus des établissements de crédit ⁽²⁾	70 531	59 343
• Engagements reçus de la clientèle	4 937	3 087
Engagements de garantie	278 581	272 351
• Engagements reçus des établissements de crédit	64 370	61 402
• Engagements reçus de la clientèle	214 211	210 949
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	21 290	22 378
• Autres garanties reçues	192 921	188 571
<i>(1) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 7 204 millions d'euros ont été reclassées en "Autres garanties d'ordre de la clientèle". Au 30 juin 2012, l'impact de ce reclassement est de 7 690 millions d'euros.</i>		
<i>(2) Ce poste comprend 14,7 milliards d'euros au titre des engagements de garantie relatifs au dispositif Switch.</i>		

Actifs donnés en garantie de passif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012	31/12/2011
Titres prêtés	8 818	4 945
Dépôts de garantie sur opérations de marché	31 126	26 016
Titres et valeurs donnés en pension	143 573	143 525
TOTAL	183 517	174 486

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le Groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent à 302,4 milliards d'euros au 30 juin 2012 et sont pour l'essentiel logés chez :

- Crédit Agricole S.A. pour 136 milliards d'euros. Il s'agit pour l'essentiel de créances apportées en garanties par les caisses régionales à Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes.
- Crédit Agricole CIB pour 115,3 milliards d'euros. La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantisements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage ;

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 123,8 milliards d'euros au 30 juin 2012 contre 111,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011, et des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 178,6 milliards d'euros au 30 juin 2012 contre 141,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011, les garanties détenues par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Groupe.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 30 juin 2012.

Créances reçues et apportées en garantie

Le groupe Crédit Agricole S.A. participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Dans le cadre de cette opération, les Caisses régionales et certaines filiales du Groupe apportent des créances en garantie à Crédit Agricole S.A., qui les apporte ensuite à la SFEF pour garantir les prêts que cette dernière octroie au Groupe. Dans le groupe Crédit Agricole S.A., les garanties apportées par les Caisses régionales et les garanties reçues par Crédit Agricole S.A., ne s'annulent pas compte tenu de la mise en équivalence des Caisses régionales.

Au 30 juin 2012, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la SFEF en 2009, 13,8 milliards d'euros de créances restent apportés en garantie par le groupe Crédit Agricole SA (contre 25 milliards au 31 décembre 2011) pour un encours de prêts accordés par la SFEF de 8,9 milliards d'euros. Les Caisses régionales et filiales conservent l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a apporté 99,7 milliards d'euros de créances au 30 juin 2012 dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Banque de France par l'intermédiaire de Crédit Agricole S.A., contre 61,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Enfin, 23 milliards d'euros de créances au 30 juin 2012 ont été apportées directement par des filiales auprès de la Banque de France.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a apporté 21,1 milliards d'euros au 30 juin 2012 dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par l'intermédiaire de Crédit Agricole S.A., contre 18,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011. En outre, 8,3 milliards d'euros de créances au 30 juin 2012 ont été apportées directement par LCL auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

Enfin dans le cadre de ses émissions sécurisées, au 30 juin 2012, 42 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont également été apportées en garantie à Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A.

Note 7 Reclassements d'instruments financiers

Le Groupe n'a pas réalisé au cours du premier semestre 2012 de reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que la valeur au 30 juin 2012 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date.

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés au premier semestre 2012			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 30/06/2012	Valeur de marché estimée au 30/06/2012	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 30/06/2012	Valeur de marché estimée 30/06/2012	Valeur au bilan 30/06/2012	Valeur de marché estimée 30/06/2012	Valeur au bilan 31/12/2011	Valeur de marché estimée 31/12/2011
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	5 263	4 731				5 263	4 731	5 902	5 322
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances									
TOTAL ACTIFS RECLASSES	5 263	4 731				5 263	4 731	5 902	5 322

Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
	Actifs reclassés au 1 ^{er} semestre 2012				Actifs reclassés antérieurement			
	Impact 30/06/2012		Impact cumulé au 31/12/2011		Impact 1 ^{er} semestre 2012		Impact cumulé au 30/06/2012	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances		(36)	(675)	220	269	184	(406)	
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances								
TOTAL ACTIFS RECLASSES		(36)	(675)	220	269	184	(406)	

Note 8 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

8.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	401 931	408 243	379 841	385 241
Prêts et créances sur la clientèle	402 551	413 536	399 381	404 354
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 188	17 358	15 343	16 908
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	197 547	199 934	172 665	172 580
Dettes envers la clientèle	526 732	527 046	525 636	525 750
Dettes représentées par un titre	143 904	147 998	148 320	152 740
Dettes subordonnées	30 497	30 568	33 782	29 961

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Crédit Agricole S.A. prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex: l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

8.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**Actifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en millions d'euros)	30/06/2012				31/12/2011			
	Total	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 2	Total	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 2
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	498 422	75 219	415 252	7 951	447 075	66 016	370 565	10 494
Créances sur la clientèle	257	-	257	-	263	-	263	-
Titres reçus en pension livrée	20 215	-	20 215	-	21 684	-	21 684	-
Titres détenus à des fins de transaction	85 879	71 570	12 152	2 157	75 681	60 573	12 104	3 004
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	39 565	39 534	31	-	31 046	31 032	14	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	31 884	23 872	7 988	24	28 511	19 550	7 996	965
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	14 430	8 164	4 133	2 133	16 124	9 991	4 094	2 039
Instruments dérivés	392 071	3 649	382 628	5 794	349 447	5 443	336 514	7 490
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	35 243	21 481	12 463	1 299	43 188	29 149	12 584	1 455
Créances sur la clientèle	216	-	-	216	78	-	-	78
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	32 116	21 139	10 915	62	40 372	28 744	11 178	450
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 911	342	1 548	1 021	2 738	405	1 406	927
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	13	-	13	-	3	3	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	1 776	318	1 458	-	1 690	378	1 311	1
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	1 122	24	77	1 021	1 045	24	95	926
Actifs financiers disponibles à la vente	231 683	191 944	38 146	1 593	227 390	179 355	44 524	3 511
Effets publics et valeurs assimilées	50 415	49 175	1 240	-	58 519	55 609	951	1 959
Obligations et autres titres à revenu fixe	161 602	129 275	32 052	275	147 559	110 387	36 879	293
Actions et autres titres à revenu variable	19 666	13 494	4 854	1 318	21 034	13 359	6 416	1 259
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	278	-	278	-
Instruments dérivés de couverture	34 693	2 710	31 983	-	33 560	2 415	31 137	8
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR	800 041	291 354	497 844	10 843	751 213	276 935	458 810	15 468

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

	Prix cotés sur des marchés				Valorisation fondée sur des données non observables	Prix cotés sur des marchés			
	actifs pour des instruments identiques	Valorisation fondée sur des données observables	Valorisation fondée sur des données non observables	actifs pour des instruments identiques		Valorisation fondée sur des données observables	Valorisation fondée sur des données non observables		
(en millions d'euros)	30/06/2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31/12/2011	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	478 371	33 283	439 840	5 248	439 680	30 974	406 074	2 632	
Titres vendus à découvert	29 262	27 206	2 056	-	26 259	24 724	1 535	-	
Titres donnés en pension livrée	26 561	-	26 561	-	36 013	-	36 013	-	
Dettes représentées par un titre	31 975	-	31 975	-	31 413	-	31 413	-	
Instruments dérivés	390 573	6 077	379 248	5 248	345 995	6 250	337 113	2 632	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture	36 285	810	35 475	-	34 605	746	33 859	-	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR	514 656	34 093	475 315	5 248	474 285	31 720	439 933	2 632	

Les paramètres utilisés pour les modèles de valorisation sont jugés observables si le Département des Risques de Marché peut obtenir des données indépendantes de celles fournies par les Front Offices, à partir de plusieurs sources de façon régulière (quotidienne si possible), par exemple auprès de brokers ou auprès de systèmes organisant la contribution de données de la part d'un nombre suffisant d'acteurs. Une équipe dédiée rattachée au Département des Risques de Marché, vérifie régulièrement la pertinence des données ainsi obtenues, et la documente formellement.

A l'inverse, certains produits complexes, à composante de paniers, dont la valorisation requiert par exemple des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché, peuvent être classés comme non observables.

Le contexte spécifique décrit dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011, avait conduit Crédit Agricole S.A. à valoriser les titres souverains grecs à partir d'un modèle interne et de les classer en niveau 3. Les titres reçus lors de l'échange étant cotés sur un marché actif, ils sont classés en niveau 1 au 30 juin 2012.

Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

(en millions d'euros)	30/06/2012	31/12/2011
Marge différée au 1^{er} janvier	162	241
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	14	27
Comptabilisée en résultat durant la période	-	-
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(62)	(106)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant l'année	-	-
Marge différée en fin de période	114	162

Note 9 Événements postérieurs au 30 juin 2012

Loi de Finances Rectificative pour 2012

L'Assemblée Nationale a définitivement adopté le 31 juillet 2012 la deuxième Loi de Finances Rectificative pour 2012.

Les principales mesures contenues dans cette loi concernent principalement :

- la création d'une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés sur les montants de dividendes distribués ;
- la création d'une contribution exceptionnelle due par les établissements de crédit (doublement de la taxe systémique) ;
- le doublement du taux de la taxe sur les transactions financières ;
- la suppression de l'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires ;
- la hausse du forfait social sur Intéressement, Participation et Abondement

Concernant la taxe systémique, le texte prévoit la création d'une taxe additionnelle à la taxe systémique, prévue à l'article 235 ter ZE du code général des impôts, due au titre de 2012. Ainsi, l'impact au titre de l'exercice 2012 de la contribution exceptionnelle de la taxe systémique sera de 76 millions d'euros dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. L'impact de la hausse du forfait social sur les comptes du groupe Crédit Agricole S.A. en 2012 devrait être de l'ordre de 50 millions d'euros.

Signature d'un accord de cession du capital de CLSA entre CITICS et Crédit Agricole CIB

Un accord de cession de 19,9% du capital de CLSA pour un montant de 310 millions d'USD ainsi que l'attribution à Crédit Agricole CIB d'une option de vente permettant à CITICS International d'acquérir les 80,1% restants du capital de CLSA pour un montant de 942 millions d'USD a été signé entre CITICS et Crédit Agricole CIB en date du 20 juillet 2012.

La conclusion de la cession et de l'acquisition des 80,1% restants de la participation sera soumise à l'accord des autorités de tutelle, à l'accord des actionnaires en vertu des statuts de CITICS et à toute autre condition habituelle stipulée dans les documents relatifs à la transaction. La date limite de la vente des 80,1% restants a été fixée par les deux parties au plus tard au 30 juin 2013.

Aucun impact financier n'a été enregistré dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2012.

Signature d'un accord de partenariat entre Kepler Capital Markets et Crédit Agricole CIB

En date du 17 juillet 2012, les deux sociétés ont annoncé leur entrée en négociations exclusives concernant le rapprochement de Crédit Agricole Cheuvreux (CA Cheuvreux) et Kepler pour créer Kepler Cheuvreux, le leader indépendant du courtage actions en Europe continentale.

Aucun impact financier n'a été enregistré dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2012.

Recapitalisation et projet de cession d'Emporiki Bank

Afin de rehausser le niveau de solvabilité d'Emporiki, une augmentation de capital est intervenue, en juillet 2012, pour un montant de 2,3 milliards d'euros, en ligne avec les estimations de besoin de capital réalisées dès mars dernier dans le cadre du plan de stabilisation du système financier grec. Pro forma de cette augmentation de capital, l'exposition du Groupe à sa filiale grecque se décompose, au 30 juin 2012, en exposition en capital à hauteur de 2,7 milliards d'euros et en refinancement net pour 2,3 milliards d'euros.

Dans le cadre de la recherche de la meilleure solution concernant Emporiki, Crédit Agricole S.A. indique avoir reçu des offres fermes de la part de plusieurs acteurs bancaires grecs portant sur l'acquisition de la totalité du capital d'Emporiki Bank. Ces offres sont en cours d'analyse par Crédit Agricole S.A. et aucune décision stratégique n'a été arrêtée à ce jour. Ces offres sont également sous

réserve des autorisations réglementaires habituelles, de l'accord du FHSF et de la revue de la Commission européenne au titre des aides d'Etat.

Dilution de Crédit Agricole S.A. dans Bankinter

Bankinter a procédé le 10 août 2012 à l'émission de 27 270 552 nouvelles actions, suite à la conversion de ses titres « Participaciones Preferentes », assimilées à des obligations subordonnées à durée indéterminée, auxquelles Crédit Agricole S.A. n'avait pas souscrit. Cette augmentation de capital a entraîné une dilution du pourcentage de détention de Crédit Agricole S.A. qui passe ainsi de 20,4 % à 19,4 %.

Cette dilution conduira le groupe, pour l'arrêté des comptes du troisième trimestre 2012, à réexaminer les critères de son influence notable tels qu'établis par IAS 28, en tenant compte notamment :

- du franchissement à la baisse du seuil de 20% (seuil qui entraîne à ce jour une présomption d'influence notable selon IAS 28) ;
- de la détention d'obligations convertibles et de leur exercice éventuel ;
- des intentions de gestion du groupe.

La valeur au bilan de Bankinter s'élève, au 30 juin 2012, à 507 millions d'euros. La valeur boursière de cette participation, à la date de l'opération ayant entraîné la dilution de Crédit Agricole S.A. s'élève à 342 millions d'euros.

Note 10 Périmètre de consolidation au 30 juin 2012

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 30 Juin-12	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-12	31-déc-11	30-juin-12	31-déc-11
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE							
Établissement bancaire et financier							
Banque Chalus		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Banque Thémis		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Caisse régionale Alpes Provence		France	Equivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Caisse régionale Alsace Vosges		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Aquitaine		France	Equivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
Caisse régionale Atlantique Vendée		France	Equivalence	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse régionale Brie Picardie		France	Equivalence	27,1	27,0	27,1	27,0
Caisse régionale Centre Est		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre France		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre Loire		France	Equivalence	27,7	27,7	27,7	27,7
Caisse régionale Centre Ouest		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Champagne Bourgogne		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente Maritime - Deux Sèvres		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente-Périgord		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Côtes d'Armor		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale de l'Anjou et du Maine		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale des Savoie		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Finistère		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Franche Comte		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Guadeloupe		France	Equivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
Caisse régionale Ile et Vilaine		France	Equivalence	26,0	26,0	26,0	26,0
Caisse régionale Languedoc		France	Equivalence	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse régionale Loire - Haute Loire		France	Equivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Caisse régionale Lorraine		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Martinique		France	Equivalence	28,2	28,2	28,2	28,2
Caisse régionale Morbihan		France	Equivalence	27,4	27,3	27,4	27,3
Caisse régionale Nord de France		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord Midi Pyrénées		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord-Est		France	Equivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Caisse régionale Normandie		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Normandie Seine		France	Equivalence	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse régionale Paris et Ile de France		France	Equivalence	25,5	25,5	25,5	25,5
Caisse régionale Provence - Côte d'Azur		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Pyrénées Gascogne		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Réunion		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Méditerranée		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Rhône Alpes		France	Equivalence	26,0	25,4	25,7	25,4
Caisse régionale Toulouse 31		France	Equivalence	26,4	26,3	26,4	26,3
Caisse régionale Touraine Poitou		France	Equivalence	26,2	26,1	26,2	26,1
Caisse régionale Val de France		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofam		France	Equivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Interfimo		France	Globale	99,0	99,0	94,1	94,1
LCL		France	Globale	95,1	95,1	95,1	95,1
Mercagentes		Espagne	Equivalence	25,0	25,0	20,6	20,6
Sircam		France	Equivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Sociétés de crédit-bail et location							
Locam		France	Equivalence	25,4	25,4	25,4	25,4

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 30 Juin-12	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-12	31-déc-11	30-juin-12	31-déc-11
Sociétés d'investissement							
Bercy Participations		France	Equivalence	25,5	25,5	25,5	25,5
CA Centre France Développement		France	Equivalence	25,0	25,0	20,8	20,8
CACF Immobilier		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CADS Développement		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Calixte Investissement		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofinep		France	Equivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Crédit Agricole Centre Est Immobilier		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
L'Immobilier d'A Côté		France	Equivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Nord Capital Investissement		France	Equivalence	25,0	30,0	26,6	27,2
Nord Est Champagne Agro Partenaires		France	Equivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Prestimmo		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sepi		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sequana		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Socadif		France	Equivalence	25,5	25,5	25,6	25,6
Divers							
Adret Gestion		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Alsace Elite		France	Equivalence	25,0	25,0	23,7	23,7
Anjou Maine Gestion		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Aquitaux Rendement		France	Equivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
C.L. Verwaltung und Beteiligungsgesellschaft GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
CA Aquitaine Agences Immobilières		France	Equivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
CA Aquitaine Immobilier		France	Equivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
CA Participations		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 4		France	Equivalence	25,2	25,2	24,9	24,9
Caapimmo 6		France	Equivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAL Immobilier		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CAP Actions 2		France	Equivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Obligataire		France	Equivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Régulier 1		France	Equivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Centre-Est (ex Sparkw ay)		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caryatides Finance		France	Equivalence	25,0	25,0	22,0	22,0
Centre France Location Immobilière		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CMDS Opportunités	S1	France	Non intégré		25,0		25,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Crédit Lyonnais Europe		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Crédit Lyonnais Preferred Capital	S1	Etats-Unis	Non intégré		100,0		0,0
Émeraude Croissance	E2	France	Equivalence	26,0		26,0	
Europimmo		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Financière PCA		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Finarmor Gestion		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Fonds dédié Elstar		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Alsace		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force CACF		France	Equivalence	25,0	25,0	25,1	25,1
Force Charente Maritime Deux Sèvres		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Iroise		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Languedoc		France	Equivalence	25,6	25,6	25,7	25,6
Force Lorraine Duo		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Profile 20		France	Equivalence	25,6	25,6	25,7	25,7

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 30 Juin-12	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-12	31-déc-11	30-juin-12	31-déc-11
Eurofactor S.A. (Portugal)		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Euroleenlijn B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FC France S.A.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank Germany GmbH		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Belgium S.A.		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital IFIC		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Ireland Plc		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Netherlands B.V.		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Re Limited		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Spain EFC S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Distribuidora		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Insurance Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing Polska		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Wholesale UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fiat Bank Polska S.A.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance Polska Sp. Zo.o.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance S.A.		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finalia		Belgique	Equivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Financierings Data Netwerk B.V.		Pays-Bas	Globale	44,0	44,0	44,0	44,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Bank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FL Auto S.N.C		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location SNC		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Denmark		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Finland		Finlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Norway		Norvège	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Sweden		Suède	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.		Chine	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
DM Finance B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DM Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DM lease maatschappij N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
lebe Lease B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
InterBank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet 78 B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Logos Finanziaria S.p.A.		Italie	Globale	94,8	94,8	57,8	57,8
Mahuko Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Matrics N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 30 Juin-12	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-12	31-déc-11	30-juin-12	31-déc-11
MENAFINANCE		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
New Theo		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NVF Voorschotbank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Tunisie Factoring		Tunisie	Equivalence	36,4	36,4	36,4	36,4
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
VoordeelBank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf		Maroc	Equivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAREFLEET S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia		Italie	Globale	100,0	100,0	78,7	78,7
Crédit du Maroc Leasing		Maroc	Globale	100,0	100,0	84,7	84,7
Credium		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Leasing S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Rent Long Term Leasing of Vehicles S.A.		Grèce	Globale	99,7	99,7	99,7	99,7
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingow y (E.F.L.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Services Spain S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Contracts UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green FCT Lease	E2	France	Globale	100,0		100,0	
Leasys S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Lixxbail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit		France	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
NVA (Négoce Valorisation des actifs)		France	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Argence Participation		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finance A/S (ex Nordic Consumer Finans)		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
ARES Reinsurance Ltd. (ex Arès)		Irlande	Globale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers							
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)		France	Equivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
CLIENTYS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit LIFT		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Credicom Insurance Brokers S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GEE Argence Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 30 Juin-12	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-12	31-déc-11	30-juin-12	31-déc-11
GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE							
Établissement bancaire et financier							
ABC-CA Fund Management CO		Chine	Équivalence	33,3	33,3	24,5	24,5
Aguadana S.L.	S1	Espagne	Non intégré		100,0		97,8
AMUNDI		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI (UK) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI AI Holding		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI AI S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Alternative Investments Ltd.	S1	Bermudes	Non intégré		100,0		73,6
AMUNDI Finance		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Group		France	Globale	73,6	73,6	73,6	73,6
AMUNDI Hellas MFMC S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Hong Kong Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C.S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	84,5	84,5
AMUNDI Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI India Holding		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Intermédiation		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Investment Solutions		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Investments USA LLC (ex Amundi AI LLC)	D1	Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Japan Holding		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Japan Securities Cy Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Luxembourg S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Private Equity Funds		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI SGR S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Singapore Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Suisse		Suisse	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Tenue de Comptes (ex Creelia)	D1	France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi USA Inc (ex EPDM Inc)	D1	Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	97,8	100,0
CA (Suisse) S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Brasil DTVM		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CACEIS (Bermuda) Ltd.		Bermudes	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (Canada) Ltd.		Canada	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (Cayman) Ltd. (ex Olympia Capital Ltd. Cayman)		Iles Cayman	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (USA) Inc.		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS BANK France (ex CACEIS Bank)	D1	France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Belgium (ex Fastnet Belgique)		Belgique	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Corporate Trust		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Fund Administration (ex CACEIS Fastnet)		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Ireland Ltd. (ex CACEIS Fastnet Ireland Ltd)	D1	Irlande	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Netherlands N.V. (ex FASTNET PAYS BAS)	D1	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Switzerland S.A. (ex CACEIS Fastnet Suisse)	D1	Suisse	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Clam Philadelphia	E1	France	Globale	100,0		73,6	
CPR AM		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 30 Juin-12	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-12	31-déc-11	30-juin-12	31-déc-11
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd. (ex CA (Suisse) Bahamas)		Bahamas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	70,1	70,1	67,4	67,4
Etoile Gestion		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fund Channel		Luxembourg	Equivalence	50,0	50,0	36,8	36,8
Gestion Privée Indosuez (G.P.I.)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	100,0
KS KB		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Investor Service House S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
NH-CA Asset Management Ltd.		Corée du sud	Equivalence	40,0	40,0	29,4	29,4
Partinvest S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Société Générale Gestion (S2G)		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
State Bank of India Fund Management		Inde	Equivalence	37,0	37,0	27,2	27,2
Sociétés de Bourse							
Crédit Agricole Van Moer Courtens		Luxembourg	Globale	88,4	85,0	86,4	83,1
Sociétés d'investissement							
CACEIS S.A.		France	Globale	85,0	85,0	85,0	85,0
Lyra Capital LLC	S1	Etats-Unis	Non intégré		100,0		73,6
Assurance							
Assurances Mutuelles Fédérales		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BES Seguros		Portugal	Globale	50,0	50,0	55,1	55,1
BES Vida	S2	Portugal	Non intégré		50,0		60,2
BFT opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Assicurazioni		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd. (ex CACI RE)		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole Reinsurance S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	87,5
Dolcea Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Edram opportunités		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Compart. Part. A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Compart. Part. A2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Compart. Part. A3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 30 Juin-12	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-12	31-déc-11	30-juin-12	31-déc-11
FCPR Roosevelt Investissements		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Federal		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière Hypersud		France	Proportionnelle	51,4	51,4	51,4	51,4
GRD1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20		France	Globale	97,1	97,1	97,1	97,1
GRD3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD8		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD9		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Médicale de France		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR C		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPFI Bureau	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Predica OPFI Commerces	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Predica OPFI Habitation	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Predica Secondaires IA1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires IB1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires II A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires II B1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP (ex Prediquant actions Asie)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP (ex Prediquant actions Amérique)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP (ex Prediquant actions Europe)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité		France	Globale	99,3	99,3	99,3	99,3
Prediquant Stratégies		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica (ex Axeria Vie)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
VERT SRL (ex CAAIH)	S3	Italie	Non intégré		100,0		100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 30 Juin-12	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-12	31-déc-11	30-juin-12	31-déc-11
Divers							
AMUNDI Alternative Investments Services Inc.		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Informatique Technique Services (ex Segespar Informatique Technique Services)		France	Globale	99,5	99,8	75,7	76,0
C.A.P.B. Levante	S1	Espagne	Non intégré		100,0		97,8
C.A.P.B. Norte	S1	Espagne	Non intégré		100,0		97,8
CACI Gestion		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Crédit Agricole Private Banking		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
SAS CAAGIS		France	Globale	50,0	50,0	62,9	62,9
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	97,8	100,0
Via Vita		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT							
Établissement bancaire et financier							
Al BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Equivalence	31,1	31,1	30,4	30,4
Crédit Agricole CIB Algérie (ex Calyon Algérie)	D1	Algérie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB S.A.		France	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB ZAO Russia		Russie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Yatirim Bankasi Turk A.S.		Turquie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
HIMALIA P.L.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
INCA SARL		Luxembourg	Globale	65,0	65,0	63,6	63,6
LYANE BV		Pays-Bas	Globale	65,0	65,0	63,6	63,6
New edge Group		France	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Sociétés de Bourse							
Cheuvreux/CLSA Global Portfolio Trading Pte Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux Espana S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux North America Inc.		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés de crédit-bail et location							
Cardinalimmo		France	Globale	49,6	49,6	48,5	48,5
Financière Immobilière Crédit Agricole CIB		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés d'investissement							
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CALYCE P.L.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CLIFAP		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CLINFIM		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 30 Juin-12	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-12	31-déc-11	30-juin-12	31-déc-11
Crédit Agricole CIB Capital Market Asia BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Global Banking		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Global Partners Inc. Group		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB UK IH		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities USA Inc.		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Lyonnais Securities Asia BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	97,8	96,7
Doumer Finance S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Ester Finance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	96,1	96,1
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Safec	S4	Suisse	Non intégré		100,0		97,8
Assurance							
CAIRS Assurances S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers							
Aylesbury (ex Interco)	S3	Royaume-Uni	Non intégré		100,0		97,8
CA Conseil S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calixis Finance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calliope SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France	Globale	99,8	99,8	97,5	97,5
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	99,4	99,5
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	99,6	99,7
DGAD International SARL		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
European NPL S.A.		Luxembourg	Globale	60,0	60,0	65,5	65,5
Immobilière Sirius S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Finance Limited		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Island Refinancing SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
LSF Italian Finance Cpy SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
MERISMA		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sagrantino		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
Sagrantino Italy SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
Semeru CLSA Capital Partners Pte Ltd. (ex Alcor)	D1	Hong-Kong	Globale	78,8	100,0	77,1	97,8
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
SPV LDF 65		Luxembourg	Globale	64,9	64,9	63,5	63,5
UBAF		France	Proportionnelle	47,0	47,0	46,0	46,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 30 Juin-12	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-12	31-déc-11	30-juin-12	31-déc-11
COMPTE PROPRE ET DIVERS							
Crédit Agricole S.A.							
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier							
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
BFT (Banque Financement et Trésorerie)	S4	France	Non intégré		100,0		97,8
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
CL Développement de la Corse		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole Home Loan SFH (ex Crédit Agricole Covered Bonds)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FIA-NET		France	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Equity	S2	France	Non intégré		100,0		100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo		France	Equivalence	25,1	25,4	18,6	18,6
IDIA-Sodica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
CA Grands Crus		France	Globale	100,0	100,0	82,5	82,5
CA Preferred Funding LLC		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
CPH Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cards & Payments (ex CEDICAM)	D1	France	Globale	50,0	50,0	63,0	63,0
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia Net Europe		Luxembourg	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GE Silca		France	Globale	100,0	100,0	94,9	99,3
S.A.S. Evergreen Montrouge		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	72,9	72,9	79,8	79,8
SNC Kalliste Assur		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Edition		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier							
Crédit Agricole Immobilier Entreprise (ex CA Immobilier Promotion)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel (ex Monné Decroix Promotion SAS)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Courtage S.A.S.	S4	France	Non intégré		100,0		100,0
Monné-Decroix Gestion S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Résidences S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Selexia S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.

Entrées (E) dans le périmètre :

- E1 : Franchissement de seuil
- E2 : Création
- E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

- S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
- S3 : Entités déconsolidées en raison de son caractère non significatif
- S4 : Fusion absorption
- S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers :

- D1 : Changement de dénomination sociale
- D2 : Modification de mode de consolidation
- D3 : Entités nouvellement présentées dans la note de périmètre

3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Crédit Agricole S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 août 2012

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Catherine Pariset

Valérie Meeus

Autres informations sur l'évolution récente

COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION

Au 31 août 2012

Jean-Paul CHIFFLET	Directeur général
Jean-Yves HOCHER	Directeur général délégué, en charge de la Banque de financement et d'investissement et de la Banque privée
Bruno de LAAGE	Directeur général délégué, en charge de la Banque de proximité France, des Services financiers spécialisés et des Systèmes de paiement et Flux
Michel MATHIEU	Directeur général délégué, en charge des fonctions centrales Groupe
Xavier MUSCA	Directeur général délégué, en charge de la Banque de proximité à l'international, de la gestion d'actifs et des assurances
Joseph d'AUZAY	Secrétaire général de Crédit Agricole S.A.
Pierre DEHEUNYNCK	Directeur des ressources humaines Groupe
Bernard DELPIT	Directeur finances Groupe
Alain DESCHÊNES	Directeur informatique et industriel Groupe
Philippe DUMONT	Directeur général de Crédit Agricole Consumer Finance
Olivier GAVALDA	Directeur du pôle Caisses régionales
Jérôme GRIVET	Directeur général de Crédit Agricole Assurances
Yves NANQUETTE	Directeur général de LCL
Yves PERRIER	Directeur gestion d'actifs, titres et services financiers aux institutionnels
Hubert REYNIER	Directeur des risques et contrôles permanents Groupe

COMPOSITION DU COMITE EXECUTIF

Au 31 août 2012

Jean-Paul CHIFFLET	Directeur général
Jean-Yves HOCHER	Directeur général délégué, en charge de la Banque de financement et d'investissement et de la Banque privée
Bruno de LAAGE	Directeur général délégué, en charge de la Banque de proximité France, des Services financiers spécialisés et des Systèmes de paiement et Flux
Michel MATHIEU	Directeur général délégué, en charge des fonctions centrales Groupe
Xavier MUSCA	Directeur général délégué, en charge de la Banque de proximité à l'international, de la gestion d'actifs et des assurances
Joseph d'AUZAY	Secrétaire général de Crédit Agricole S.A.
Jean-Paul BETBÈZE	Directeur des études économiques
Jérôme BRUNEL	Directeur des affaires publiques
Pierre CAMBEFORT	Directeur général délégué de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
Francis CANTERINI	Directeur général délégué de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
Philippe CARAYOL	Directeur général de Crédit Agricole Leasing & Factoring
Pierre DEHEUNYNCK	Directeur des ressources humaines Groupe
Bernard DELPIT	Directeur finances Groupe
Alain DESCHÊNES	Directeur informatique et industriel Groupe
Philippe DUMONT	Directeur général de Crédit Agricole Consumer Finance
Julien FONTAINE	Directeur de la stratégie Groupe
Christophe GANCEL	Directeur de la Banque privée
Olivier GAVALDA	Directeur du pôle Caisses régionales
Jérôme GRIVET	Directeur général de Crédit Agricole Assurances
Jean-Christophe KIREN	Directeur des Systèmes de paiement et Flux
Giampiero MAIOLI	Directeur groupe Crédit Agricole S.A. pour l'Italie
Yves NANQUETTE	Directeur général de LCL
Marc OPPENHEIM	Directeur de la Banque de proximité à l'international
Yves PERRIER	Directeur gestion d'actifs, titres et services financiers aux institutionnels
Hubert REYNIER	Directeur des risques et contrôles permanents Groupe
Alain STRUB	Directeur général d'Emporiki Bank

ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

CREDIT AGRICOLE S.A.

Société Anonyme au capital de 7 494 061 611 €
Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) MONTROUGE Cedex
784 608 416 RCS PARIS

STATUTS

Les statuts mis à jour au 1^{er} juillet 2012 sont reproduits dans leur intégralité ci-après.

ARTICLE 1 – FORME

Crédit Agricole S.A. (la "Société") est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants, ainsi qu'aux dispositions non abrogées du Livre V ancien du Code rural et de la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Antérieurement à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société était dénommée Caisse nationale de Crédit agricole, désignée en abrégé C.N.C.A.

La Société est issue de la transformation de l'établissement public industriel et commercial Caisse nationale de Crédit agricole après absorption du Fonds commun de garantie des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle reste titulaire de l'ensemble des droits, obligations, garanties et sûretés de ces personnes morales avant leur transformation ; elle exerce tous les droits afférents aux hypothèques consenties au profit de l'État.

ARTICLE 2 – DENOMINATION

La Société a pour dénomination : CREDIT AGRICOLE S.A.

Dans tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination devra être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société anonyme" ou des initiales S.A. "régie par le livre deuxième du Code de commerce et par les dispositions du Code monétaire et financier" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 3 - OBJET SOCIAL

Crédit Agricole S.A. a pour mission de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des caisses régionales de crédit agricole mutuel et de l'ensemble du groupe crédit agricole. A cet effet :

1. Elle exerce la fonction de caisse centrale et assure l'unité financière du groupe dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des caisses régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte.

Elle consent des avances aux caisses régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour la Société et ses filiales et les caisses régionales. Elle met en œuvre les mécanismes de garantie des opérations des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle négocie et conclut en son nom et pour le compte des sociétés du groupe crédit agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du groupe. Elle signe toute convention nationale avec l'État.

2. Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des caisses régionales de crédit agricole mutuel.
3. En qualité d'organe central du crédit agricole mutuel, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du crédit agricole mutuel, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier ; elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Et, de façon générale, elle effectue toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de service se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé 12, Place des États-Unis (92127) MONTRouGE Cedex.

ARTICLE 5 – DUREE

La Société, issue de la transformation mentionnée au dernier alinéa de l'article 1er des présents statuts, prendra fin le 31 décembre 2086 sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 7 494 061 611 euros. Il est divisé en 2 498 020 537 Actions Ordinaires de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Il peut être créé, dans les conditions légales et réglementaires, des Actions de Préférence sans droit de vote, émises en application des articles L.228-11 et suivants du Code de commerce et dont les droits sont définis par les présents statuts.

Pourront être créées plusieurs catégories d'Actions de Préférence ayant des caractéristiques différentes en ce qui concerne notamment (i) leur Date d'Émission, (ii) leur Prix d'Émission et (iii) leur Taux. Il sera en conséquence procédé, par l'organe social décidant l'émission d'Actions de Préférence, à la modification corrélative du présent article 6 "Capital social" en vue de préciser la désignation (A,B,C, etc.) et les caractéristiques de la catégorie ainsi émise et notamment celles mentionnées aux (i) à (iii) ci-dessus.

Pour les besoins des présents statuts :

- "**Actions Ordinaires**" désigne les actions ordinaires de la Société ;
- "**Actions de Préférence**" désigne les actions de préférence sans droit de vote quelle que soit leur catégorie pouvant être émises par la Société et dont les droits sont définis par les présents statuts ;
- "**Actions**" désigne les Actions Ordinaires et les Actions de Préférence ;
- "**Assemblée**" désigne toute Assemblée Générale ou Assemblée Spéciale ;
- "**Assemblée Générale**" désigne l'assemblée générale des porteurs d'Actions Ordinaires à laquelle les porteurs d'Actions de Préférence peuvent participer ;

- "**Assemblée Générale Extraordinaire**" désigne l'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire ;
- "**Assemblée Générale Ordinaire**" désigne l'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire ;
- "**Assemblée Spéciale**" désigne l'assemblée spéciale des porteurs d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée ;
- "**Date d'Émission**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence donnée, la date d'émission des Actions de Préférence de la catégorie considérée ;
- "**Prix d'Émission**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence donnée, le prix d'émission unitaire de chaque Action de Préférence de la catégorie considérée, soit sa valeur nominale augmentée, le cas échéant, de sa prime d'émission ;
- "**Prix d'Émission Ajusté**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence donnée, le Prix d'Émission, tel que réduit de tout montant éventuellement versé et/ou de la valeur de tout actif, telle que déterminée par un expert désigné par le conseil d'administration (ou à défaut par ordonnance du président du tribunal de commerce de Paris statuant en la forme des référés dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil), revenant à chaque Action de Préférence de la catégorie considérée en circulation au titre d'une réduction de capital non motivée par des pertes ;
- "**Taux**" désigne le taux arrêté par l'organe social compétent lors de l'émission des Actions de Préférence et servant de base de calcul à la détermination du Dividende Prioritaire, étant précisé que ce taux sera égal à la moyenne du TEC 10 ans (taux des emprunts d'État à 10 ans), ou tout autre indice qui serait substitué au TEC 10 ans, sur les 3 jours ouvrés précédant la date de la décision d'émission, augmentée d'une marge maximum de 12 %.

En cas de division ou de regroupement des Actions Ordinaires, les Actions de Préférence seront divisées ou regroupées dans les mêmes conditions et leurs termes seront automatiquement ajustés. En particulier, le nouveau droit aux dividendes et le nouveau Prix d'Émission Ajusté des Actions de Préférence d'une catégorie donnée seront égaux au droit aux dividendes et au Prix d'Émission Ajusté, selon le cas, de la catégorie considérée, en vigueur avant le début de l'opération multiplié par le rapport entre (i) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital avant l'opération et (ii) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital après l'opération.

En cas d'attribution gratuite d'Actions de Préférence aux porteurs d'Actions de Préférence par incorporation au capital de primes de toute nature et/ou de la réserve légale, les termes des Actions de Préférence seront automatiquement ajustés. En particulier, le nouveau droit aux dividendes et le nouveau Prix d'Émission Ajusté des Actions de Préférence d'une catégorie donnée seront égaux au droit aux dividendes et au Prix d'Émission Ajusté, selon le cas, de la catégorie considérée, en vigueur avant le début de l'opération multiplié par le rapport entre (i) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital avant l'opération et (ii) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital après l'opération. Il ne sera pratiqué aucun ajustement en cas d'élévation du nominal par incorporation au capital de primes de toute nature et/ou de la réserve légale.

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL : AUGMENTATION, REDUCTION ET AMORTISSEMENT DU CAPITAL SOCIAL

A. Augmentation du capital social

1. Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, dans les conditions légales et réglementaires, l'augmentation du capital social, sous réserve des dispositions relatives au paiement du dividende en Actions prévues au paragraphe 9. de l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.
3. Les porteurs d'Actions Ordinaires ont, dans les conditions légales et réglementaires, proportionnellement au montant de leurs Actions Ordinaires, un droit de préférence à la souscription des Actions et des valeurs mobilières donnant accès à des Actions de la Société.

Les Actions de Préférence sont privées de droit préférentiel de souscription pour toute émission ultérieure d'Actions et de valeurs mobilières donnant accès à des Actions conformément à l'option prévue à l'article L.228-11, alinéa 5 du Code de commerce.

4. Les porteurs d'Actions de Préférence ne bénéficieront pas des augmentations de capital par attribution gratuite d'Actions nouvelles ou par majoration du montant nominal des Actions Ordinaires existantes réalisées par incorporation de réserves (sauf la réserve légale) ou bénéfiques, ni des attributions gratuites de valeurs mobilières donnant accès à des Actions réalisées au profit des porteurs d'Actions Ordinaires. Toutefois, en cas d'augmentation de capital par attribution gratuite d'Actions nouvelles ou par majoration du montant nominal des Actions Ordinaires existantes réalisée par incorporation de primes de toute nature ou de la réserve légale au capital, les porteurs d'Actions Ordinaires et les porteurs d'Actions de Préférence bénéficieront de l'augmentation de capital au prorata de leurs droits dans le Capital Notionnel (tel que défini à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts) et dans la limite, s'agissant des Actions de Préférence, de la différence positive entre leur Prix d'Émission Ajusté et leur valeur nominale (c'est-à-dire que le montant total des augmentations du nominal des Actions de Préférence, ou le montant nominal total des Actions de Préférence nouvellement émises, selon le cas, par incorporation de primes de toute nature et/ou de la réserve légale, ne pourra excéder le produit (i) de la différence positive entre leur Prix d'Émission Ajusté et leur valeur nominale et (ii) du nombre d'Actions de Préférence en circulation, calculé à la date de réalisation de l'augmentation de capital considérée) ; lorsque l'augmentation de capital est réalisée par attribution gratuite d'Actions nouvelles, les Actions nouvelles attribuées gratuitement seront de même catégorie que les Actions ayant donné droit à l'attribution gratuite.
5. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, dans les conditions légales et réglementaires, les apports en nature.

B. Réduction du capital social

1. La réduction du capital social est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui peut déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser, à l'exception des réductions du capital social consécutives à un rachat des Actions de Préférence par la Société en application de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société", paragraphe B "Option de rachat des Actions de Préférence à l'initiative de la Société" des présents statuts, qui peuvent être décidées par le conseil d'administration.
2. Toute réduction de capital motivée par des pertes est imputée sur le capital social entre les différentes Actions proportionnellement à leur part dans le capital social.
Les pertes seront imputées prioritairement sur le report à nouveau, puis sur les réserves dont l'Assemblée Générale a la disposition, puis sur les autres réserves, puis sur les réserves statutaires, puis sur les primes de toute nature, puis sur la réserve légale et enfin sur le capital social.
3. La Société pourra procéder à des réductions de capital non motivées par des pertes dans les conditions légales et réglementaires dans les proportions entre Actions Ordinaires et Actions de Préférence qu'elle déterminera.

C. Amortissement du capital social

Le capital peut être amorti conformément aux articles L.225-198 et suivants du Code de commerce.

ARTICLE 8 - FORME DES ACTIONS

Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix du porteur d'Actions, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

ARTICLE 9 - DECLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUIL ET IDENTIFICATION DES PORTEURS D'ACTIONS

A. Déclaration de franchissements de seuil

Sans préjudice des obligations de déclaration de franchissements de seuils prévues par la loi, applicables aux Actions Ordinaires et aux Actions de Préférence, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'Actions

Ordinaires représentant 1 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des Actions Ordinaires et le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés et le nombre total des Actions de Préférence qu'elle possède.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les Actions Ordinaires excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs porteurs d'Actions Ordinaires détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale.

B. Identification des porteurs d'Actions

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées Générales ou ses Assemblées Spéciales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par le dépositaire central, la Société a la faculté de demander dans les mêmes conditions soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaire pour compte de tiers, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant ces propriétaires de titres.

Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

A l'issue des demandes d'informations visées ci-dessus, la Société est en droit de demander à toute personne morale propriétaire d'Actions de la Société représentant plus du quarantième du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions du présent article 9.B. n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les Actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée Générale ou Assemblée Spéciale qui se tiendrait

jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs porteurs d'Actions détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux Actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

ARTICLE 10 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

A. Indivisibilité des Actions

Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Le droit de vote attaché à l'Action Ordinaire appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Le droit de vote attaché à l'Action de Préférence appartient au nu-proprétaire dans les Assemblées Spéciales des porteurs de la catégorie d'Actions de Préférence concernée.

Les copropriétaires d'Actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales ou aux Assemblées Spéciales, selon le cas, par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit à l'attribution d'Actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes de toute nature, appartient au nu-proprétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

B. Droits et obligations attachés aux Actions

1. La possession d'une Action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et, sous réserve de ce qui est dit à l'article 29 "Assemblées Spéciales" des présents statuts, aux résolutions régulièrement adoptées par les Assemblées Générales.

2. Chaque Action Ordinaire dispose de droits identiques dans l'actif social et dans les bénéfices, définis respectivement à l'article 34 "Dissolution- liquidation" et à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.

Chaque Action Ordinaire donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales et d'y voter. Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix dans ces Assemblées Générales. Une Action Ordinaire ne donne pas le droit de participer ni de voter aux Assemblées Spéciales.

3. Chaque Action de Préférence de même catégorie dispose de droits identiques dans l'actif social et dans les bénéfices, définis respectivement à l'article 34 "Dissolution-liquidation" et à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.

Les Actions de Préférence ne disposent pas du droit de vote dans les Assemblées Générales.

Chaque Action de Préférence d'une catégorie donnée donne le droit, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, de participer aux Assemblées Générales et de participer et voter aux Assemblées Spéciales des porteurs de la catégorie d'Actions de Préférence considérée. Elle ne donne pas le droit de participer ni de voter aux Assemblées Spéciales des autres catégories d'Actions de Préférence.

4. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs Actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'Actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, motivés ou non par des pertes, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'Actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'Actions ou de droits formant rompus nécessaires.

ARTICLE 11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 à 21 membres dont :
 - 3 au moins et 18 au plus administrateurs élus par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce ;
 - l'administrateur, représentant les organisations professionnelles agricoles, désigné conformément aux dispositions de l'article L.512-49 du Code monétaire et financier ;
 - 2 administrateurs élus par les salariés conformément aux dispositions des articles L.225-27 à L.225-34 du Code de commerce.

Participent également aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative :

- le ou les censeurs désignés conformément à l'article 12 des présents statuts ;
- 1 membre titulaire du comité d'entreprise désigné par celui-ci.

En cas de vacance de l'un des postes des administrateurs élus par les salariés ou du poste de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le conseil, constitué des membres élus par l'Assemblée Générale, pourra valablement délibérer.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 65 ans. Si un administrateur vient à dépasser l'âge de 65 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2. Administrateurs élus par l'Assemblée Générale

Les administrateurs élus par l'Assemblée Générale peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La durée de leurs fonctions est de trois années. Toutefois, l'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer plus de quatre mandats successifs. Cependant, si un administrateur vient à cesser ses fonctions avant la fin de son mandat, l'administrateur nommé pour la durée restant à courir dudit mandat peut solliciter un cinquième mandat, dans la limite d'une durée correspondant à quatre mandats successifs. Il sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire suivant le douzième anniversaire de sa première nomination.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

A l'exception des administrateurs élus par les salariés et de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le conseil d'administration se renouvelle par tranche tous les ans à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, à raison d'un nombre d'administrateurs égal au tiers du nombre des membres élus par l'Assemblée Générale ou au nombre entier le plus proche du tiers avec ajustement à la dernière tranche, en alternant pour que le renouvellement soit complet dans chaque période de trois ans.

En cas d'augmentation du nombre d'administrateurs élus, il sera procédé, si nécessaire et préalablement à la 1^{ère} Assemblée Générale Ordinaire suivant l'entrée en fonction de ces nouveaux administrateurs élus, à un tirage au sort aux fins de déterminer l'ordre de renouvellement des mandats. Les mandats partiels des administrateurs déterminés par ce tirage au sort ne seront pas pris en compte pour le calcul de la limite des quatre mandats.

3. Administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles

La durée du mandat de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles est de trois années. Ce mandat est renouvelable et il peut y être mis fin à tout moment par l'autorité qui a désigné cet administrateur.

4. Administrateurs élus par les salariés.

Le statut et les modalités d'élection des administrateurs élus par les salariés sont fixés par les articles L.225-27 et suivants du Code de commerce et par les dispositions suivantes :

La durée des fonctions des deux administrateurs élus par les salariés est de trois ans. Leurs fonctions cessent à la date du troisième anniversaire de leur élection et la Société prend toutes dispositions pour organiser une nouvelle élection dans les trois mois précédant l'expiration de leur mandat.

Ils ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

L'un des deux administrateurs est élu par le collège des cadres, l'autre par le collège des autres salariés de la Société.

En cas de vacance par décès, par démission ou par révocation ou rupture du contrat de travail d'un administrateur élu par les salariés, son remplaçant entre en fonction instantanément. A défaut de remplaçant apte à remplir les fonctions, il est procédé à une nouvelle élection dans le délai de trois mois.

Les élections des administrateurs par les salariés s'effectuent, pour le premier tour de scrutin, selon les modalités suivantes :

Les listes des électeurs comportant leur nom, prénoms, date, lieu de naissance et domicile sont établies par le directeur général et affichées cinq semaines au moins avant la date de l'élection. Une liste d'électeurs est établie pour chacun des deux collèges. Tout électeur peut présenter au directeur général, dans le délai de quinze jours de l'affichage, une réclamation tendant à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou inscrit à tort. Dans le même délai, toute personne omise peut également présenter une réclamation en vue de son inscription.

Les candidats doivent appartenir au collège dont ils sollicitent le suffrage.

Pour chaque collège, chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel.

Le directeur général arrête la liste des candidats et l'affiche trois semaines au moins avant les élections.

En l'absence de candidature dans un collège, le siège attribué à ce collège reste vacant pendant toute la durée pour laquelle l'élection avait pour objet de le pourvoir.

Les résultats sont consignés dans un procès-verbal affiché au plus tard dans les trois jours de la clôture de l'élection. Un exemplaire de ce procès-verbal est conservé par la Société.

L'organisation et les modalités des élections sont établies par le directeur général et font l'objet d'un affichage cinq semaines au moins avant la date de l'élection.

Les modes de scrutin sont déterminés par les articles L.225-28 et suivants du Code de commerce. Tout électeur peut voter soit dans les bureaux de vote prévus à cet effet, soit par correspondance.

Si, dans un collège, aucun candidat n'a obtenu au premier tour la majorité des suffrages exprimés, il est procédé, dans un délai de quinze jours, à un second tour de scrutin.

ARTICLE 12 - CENSEURS

Sur proposition du président, le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Ils sont nommés pour une durée de 3 années, renouvelable quatre fois au plus. Il peut, à tout moment, être mis fin à leurs fonctions par le conseil.

Ils peuvent, en contrepartie des services rendus, recevoir une rémunération déterminée par le conseil d'administration.

ARTICLE 13 - ACTIONS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'au moins une Action Ordinaire. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire d'au moins une Action Ordinaire ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

ARTICLE 14 - DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président, de toute personne mandatée à cet effet par le conseil d'administration ou, si la dernière réunion date de plus de deux mois, sur la convocation de son président à la demande d'un tiers au moins de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.

Le cas échéant, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En principe, la convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Toute convocation doit mentionner les principales questions figurant à l'ordre du jour.

2. Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

A la demande du président, des collaborateurs exerçant des fonctions de responsabilité dans le groupe peuvent assister aux délibérations du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration sont tenus à la discrétion en ce qui concerne les délibérations du conseil ainsi qu'à l'égard de toutes informations et de tous documents revêtant un caractère confidentiel et présentés comme tels par le président du conseil d'administration.

ARTICLE 15 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen.

Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

ARTICLE 16 - PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration élit, parmi ses membres ayant la qualité d'administrateur de Caisse régionale de crédit agricole mutuel, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut élire un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Par dérogation aux dispositions de l'article 11-1 dernier alinéa des présents statuts, la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du conseil d'administration est fixée à 67 ans. Dans cette limite et par dérogation aux dispositions de l'article 11-2 3ème alinéa des présents statuts, le président en exercice peut solliciter un cinquième mandat consécutif d'administrateur.

ARTICLE 17 - DIRECTION GENERALE

A. Directeur général

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration nomme le directeur général de la Société et peut mettre fin à ses fonctions.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Il participe aux réunions du conseil d'administration.

Il nomme à tous emplois de la Société et détermine la rémunération des personnels.

Il a faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de délégués qu'il avisera.

B. Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum de directeurs généraux délégués est fixé à 5.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

A l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

ARTICLE 18 - DISPOSITION GENERALE RELATIVE AUX LIMITES D'AGE

Tout dirigeant atteint par une limite d'âge, fixée par les statuts ou par la loi, est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui suit cette date anniversaire.

ARTICLE 19 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence. Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

ARTICLE 20 - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le contrôle des comptes est exercé conformément à la loi par deux commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire ; celle-ci nomme également deux commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est de six exercices.

Les commissaires aux comptes sortants sont rééligibles.

Ils peuvent agir ensemble ou séparément, mais sont tenus d'établir un rapport commun sur les opérations de la Société. Ils rendent compte de leur mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

ARTICLE 21 - ASSEMBLEES

Les décisions collectives sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les porteurs d'Actions de Préférence ont le droit de participer aux Assemblées Générales mais ne disposent pas du droit d'y voter.

Les assemblées spéciales réunissent les porteurs d'Actions d'une catégorie donnée pour statuer sur toute modification des droits attachés à cette catégorie.

Sous réserve de ce qui est dit à l'article 29 "Assemblées Spéciales" des présents statuts, les décisions des Assemblées Générales obligent tous les porteurs d'Actions.

ARTICLE 22 - CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les Assemblées sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

ARTICLE 23 - ORDRE DU JOUR ET PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 24 – ACCES AUX ASSEMBLEES – POUVOIRS

A. Accès aux Assemblées Générales - Pouvoirs

Tout porteur d'Actions, quel que soit le nombre d'Actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous réserve que les titres soient enregistrés comptablement à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'Actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de la Société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription ou enregistrement qui est constaté par une attestation de participation délivrée, le cas échéant par voie électronique, par celui-ci.

Le porteur d'Actions Ordinaires, à défaut d'assister personnellement ou par mandataire à l'Assemblée Générale, peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- voter à distance ;

ou

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

B. Accès aux Assemblées Spéciales – Pouvoirs

Tout porteur d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée, quel que soit le nombre d'Actions de Préférence qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Spéciales des porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie considérée sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous réserve que les titres soient enregistrés comptablement à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Spéciale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'Actions de Préférence nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de la Société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription ou enregistrement qui est constaté par une attestation de participation délivrée, le cas échéant par voie électronique, par celui-ci.

Le porteur d'Actions de Préférence, à défaut d'assister personnellement ou par mandataire à l'Assemblée Spéciale, peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- voter à distance ;

ou

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

C. Dispositions applicables à toutes les Assemblées

Lorsque le porteur d'Actions a demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ou, le cas échéant, exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée. Toutefois, il peut à tout moment céder tout ou partie de ses Actions.

Si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte, notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ou opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la Société.

Les propriétaires d'Actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les porteurs d'Actions peuvent, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris Internet, dans les conditions des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations et l'intégrité du vote exprimé.

Ceux des porteurs d'Actions qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée, sont assimilés aux porteurs d'Actions présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration et le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

ARTICLE 25 - FEUILLE DE PRESENCE – BUREAU DES ASSEMBLEES

1. A chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les porteurs d'Actions présents et les mandataires et à laquelle sont annexés, les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant, les formulaires de vote à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2. Les Assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. Si l'Assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, l'Assemblée est présidée par l'un d'eux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'assemblée, celle-ci élit son président.

Le bureau désigne un secrétaire qui peut ne pas être un porteur d'Actions.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

ARTICLE 26 - QUORUM – VOTE – NOMBRE DE VOIX AUX ASSEMBLEES

Le quorum est calculé sur l'ensemble des Actions Ordinaires dans les Assemblées Générales et sur l'ensemble des Actions de Préférence de la catégorie concernée dans les Assemblées Spéciales, déduction faite dans chaque cas des Actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi ou des statuts.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur.

En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution.

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre d'une Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède d'Actions Ordinaires libérées des versements exigibles et chaque membre d'une Assemblée Spéciale d'une catégorie donnée a autant de voix qu'il possède d'Actions de Préférence de la catégorie considérée libérées des versements exigibles.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte des porteurs d'Actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des porteurs d'Actions qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'Assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

ARTICLE 27 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux ou réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
- donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs,
- nommer et révoquer les administrateurs,
- approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration,
- autoriser le rachat d'Actions Ordinaires ou d'Actions de Préférence dans le cadre de programmes de rachat d'Actions mis en oeuvre dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée),
- nommer les commissaires aux comptes,

- statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les porteurs d'Actions Ordinaires présents, représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des Actions Ordinaires ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les porteurs d'Actions Ordinaires présents ou représentés y compris les porteurs d'Actions Ordinaires ayant voté à distance.

ARTICLE 28 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des porteurs d'Actions, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'Actions régulièrement décidé et effectué.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les porteurs d'Actions Ordinaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des Actions Ordinaires ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les porteurs d'Actions Ordinaires présents ou représentés y compris les porteurs d'Actions Ordinaires ayant voté à distance.

3. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserve, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

ARTICLE 29 - ASSEMBLEES SPECIALES

1. Les Assemblées Spéciales réunissent les porteurs d'Actions de Préférence d'une même catégorie.

Les porteurs d'Actions Ordinaires n'ont aucun droit de participation aux Assemblées Spéciales et n'y ont aucun droit de vote.

Conformément à la loi, les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie qu'elles réunissent présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des Actions de Préférence ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième Assemblée Spéciale peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les porteurs d'Actions de Préférence présents ou représentés.

2. Les décisions collectives qui relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire ou de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne sont pas soumises à l'approbation des Assemblées Spéciales.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.225-99 du Code de commerce, lorsqu'elles modifient les droits particuliers relatifs à une ou plusieurs catégories d'Actions de Préférence tels qu'ils résultent des présents statuts, les décisions collectives relevant de la compétence de l'Assemblée Générale ne sont définitives qu'après approbation par l'Assemblée Spéciale des porteurs de chaque catégorie d'Actions de Préférence concernée statuant au plus tard le même jour que l'Assemblée Générale. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.228-17 du Code de commerce, sera soumis à l'approbation de toute Assemblée Spéciale concernée, tout projet de fusion ou scission de la Société dans le cadre duquel les Actions de Préférence ne pourraient pas être échangées contre des actions comportant des droits particuliers équivalents.

3. Outre les dispositions légales précitées, seront soumis à l'approbation des Assemblées Spéciales des porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie concernée :
 - toute émission d'Actions qui comporteraient ou donneraient accès à des titres comportant une priorité dans les paiements en cas de Distribution (telle que définie à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices", paragraphe 4. des présents statuts) et/ou dans le boni de liquidation par rapport aux Actions de Préférence de la catégorie concernée et/ou une imputation des pertes inférieure au prorata de ces titres dans le capital social en cas de réduction de capital motivée par des pertes, et
 - tout projet de transformation de la Société en une société d'une autre forme.

A toutes fins utiles, il est précisé que ne seront pas soumis à l'approbation des Assemblées Spéciales des porteurs d'Actions de Préférence existantes, sans que cette liste ne soit limitative :

- l'émission d'Actions Ordinaires, ou l'émission d'une nouvelle catégorie d'Actions de Préférence dont les caractéristiques ne diffèrent par rapport aux Actions de Préférence déjà émises qu'en ce qui concerne le Prix d'Émission, la Date d'Émission et/ou le Taux et les conséquences de ces caractéristiques sur les droits des Actions de Préférence de cette catégorie, et
- les rachats et/ou annulations d'Actions s'inscrivant dans le cadre (i) d'un rachat des Actions de Préférence par la Société en application de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société", paragraphe B "Option de rachat des Actions de Préférence à l'initiative de la Société" des présents statuts, (ii) de la mise en oeuvre de programmes de rachat d'Actions dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, et (iii) d'une offre publique de rachat sur les Actions Ordinaires ou toute catégorie d'Actions de Préférence.

ARTICLE 30 - EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 31 - FIXATION - AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES

1. Sur le bénéfice de l'exercice social diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.
2. Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée Générale Ordinaire affecte afin de :
 - doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires, ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale,
 - distribuer aux porteurs d'Actions Ordinaires et aux porteurs d'Actions de Préférence un dividende.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toute Distribution (telle que définie au paragraphe 4. ci-après) s'effectuera dans les conditions décrites aux paragraphes 3. à 9. ci-après.

3. Tout porteur d'Actions Ordinaires et tout porteur d'Actions de Préférence qui justifie, à la clôture d'un exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à

la date de mise en paiement du dividende versé au titre dudit exercice, bénéficie d'une majoration du dividende revenant aux Actions Ordinaires et aux Actions de Préférence ainsi inscrites, dans la limite de 10 % maximum du dividende versé aux autres Actions, y compris dans le cas de paiement du dividende en Actions Ordinaires ou Actions de Préférence nouvelles, le dividende ainsi majoré étant, si nécessaire, arrondi au centime inférieur.

Le nombre d'Actions éligibles à cette majoration ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social à la date de clôture de l'exercice considéré.

Il est précisé qu'en cas de paiement du dividende en Actions, les Actions attribuées seront dans ce cas de la même catégorie que les Actions ayant donné droit au dividende et que l'ensemble de ces Actions sera immédiatement assimilé aux Actions antérieurement détenues par le porteur d'Actions Ordinaires ou le porteur d'Actions de Préférence pour le bénéfice du dividende majoré.

Toutefois, s'il existe des rompus en cas d'option pour le paiement du dividende en Actions, le porteur d'Actions Ordinaires ou le porteur d'Actions de Préférence remplissant les conditions légales pourra verser une soulte en espèces pour obtenir une Action supplémentaire.

Les dispositions qui précèdent s'appliqueront pour la première fois pour le paiement des dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (fixés par l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2014).

4. L'Assemblée Générale Ordinaire ou, en cas d'acompte sur dividende, le conseil d'administration, peut, au titre d'un exercice considéré, décider de distribuer ou de ne pas distribuer de dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires et le Dividende Prioritaire (tel que défini au paragraphe 6.A. du présent article) aux porteurs d'Actions de Préférence, notamment aux fins de respecter les obligations prudentielles de la Société.

Il est précisé que, pour pouvoir distribuer le Dividende Prioritaire aux porteurs d'Actions de Préférence, l'Assemblée Générale Ordinaire devra avoir également décidé de procéder à une Distribution, quel que soit son montant, aux porteurs d'Actions Ordinaires. Les porteurs d'Actions de Préférence disposeront toutefois d'une priorité dans les conditions prévues au paragraphe 5. du présent article.

Sera assimilé à une Distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires pour l'application du présent paragraphe 4., et donnera lieu en conséquence au versement aux porteurs d'Actions de Préférence de l'intégralité du Dividende Prioritaire (et ce, même dans le cas où aucun dividende n'aurait été distribué aux porteurs d'Actions Ordinaires), tout versement aux porteurs d'Actions Ordinaires dans le cadre d'un rachat d'Actions, étant précisé que ne seront pas assimilés à une Distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires (i) les rachats d'Actions dans le cadre de programmes de rachat d'Actions mis en oeuvre dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée), sauf si ces rachats sont effectués par voie d'offre publique d'achat, et (ii) les offres publiques d'achat qui sont offertes à l'ensemble des porteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions de Préférence proportionnellement à leur part dans le capital social. Dans le cas d'un rachat assimilé à une Distribution, le Dividende Prioritaire sera versé à la date à laquelle est réalisé l'événement considéré, qui sera alors réputée constituer une "Date de Paiement" tel que ce terme est défini au paragraphe 9. du présent article.

Aucun Dividende Prioritaire (y compris dans le cas visé au paragraphe précédent) ne sera distribué aux porteurs d'Actions de Préférence et aucun dividende (y compris sous forme d'acompte) ne sera distribué aux porteurs d'Actions Ordinaires en cas d'Événement Prudentiel affectant la Société.

Aux fins du paragraphe précédent, "**Événement Prudentiel**" désigne l'une quelconque des deux situations suivantes :

- (i) le ratio de solvabilité sur base consolidée de la Société est inférieur au pourcentage minimum requis par la réglementation bancaire en vigueur ;
- (ii) la Société a reçu une notification écrite du SGCB l'avertissant que sa situation financière aboutira dans un avenir proche au franchissement à la baisse du pourcentage minimum visé au paragraphe (i).

5. Toute distribution, quelle que soit sa forme, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire, ou, en cas d'acompte sur dividende, le conseil

d'administration et prélevée sur l'un quelconque des postes de capitaux propres (bénéfice, y compris un bénéfice établi sur un bilan intercalaire en cas d'acompte sur dividende, report à nouveau, réserves, primes ou autres) (une "Distribution") sera affectée ainsi que suit :

- (i) en premier lieu aux porteurs d'Actions de Préférence, à concurrence du montant du Dividende Prioritaire (tel que défini au paragraphe 6.A. ci-après du présent article), et
- (ii) en second lieu aux porteurs d'Actions Ordinaires, à hauteur du solde.

En conséquence, aucune Distribution ne pourra être versée aux porteurs d'Actions Ordinaires au titre d'un exercice si le Dividende Prioritaire payable aux porteurs d'Actions de Préférence pour cet exercice n'a pas été distribué et versé dans son intégralité.

Une Distribution se rattache à l'exercice au cours duquel elle est versée et constitue une Distribution au titre de cet exercice, sauf s'agissant des acomptes sur dividende. Un acompte sur dividende versé avant l'Assemblée Générale statuant sur les comptes relatifs à l'exercice "n" se rattache à l'exercice "n+1" et constitue donc une Distribution au titre de l'exercice "n+1". Ces règles de rattachement des Distributions s'appliquent à toute Distribution, qu'elle soit versée aux porteurs d'Actions Ordinaires ou qu'il s'agisse du Dividende Prioritaire versé aux porteurs d'Actions de Préférence.

6. Si le Dividende Prioritaire n'est pas distribué au titre d'un exercice considéré, le montant du Dividende Prioritaire non distribué n'est pas reportable et la Société n'aura aucune obligation de distribution de ce montant envers les porteurs d'Actions de Préférence.

6.A. En cas de Distribution dans les conditions prévues aux paragraphes 4. et 5. du présent article, le montant du dividende (le "Dividende Prioritaire") payable pour chaque Action de Préférence d'une catégorie donnée sera calculé au titre de chaque exercice social auquel il se rattache (autre que le premier exercice au titre duquel un Dividende Prioritaire est payable aux porteurs d'Actions de Préférence, dont le montant est déterminé dans les conditions prévues au paragraphe 6.B. ci-après), en multipliant :

- (i) le Taux applicable à la catégorie considérée, par
- (ii) le rapport entre l'Encours (tel que défini au paragraphe 6.C. du présent article) de la catégorie considérée et le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation à la date de la décision de distribution.

Pour les besoins de ce calcul, l'Encours sera déterminé après prise en compte de la Réduction de l'Encours ou de la Reconstitution de l'Encours découlant respectivement de la Perte Nette ou du Bénéfice (tels que ces termes sont définis au paragraphe 6.C. du présent article) de l'exercice précédant immédiatement celui au titre duquel le Dividende Prioritaire est payable.

Il est précisé que, dans le cas où un Dividende Prioritaire serait payé avant une date de Réduction de l'Encours ou de Reconstitution de l'Encours, le Dividende Prioritaire sera réputé avoir été déterminé à titre provisoire (sur la base de l'Encours calculé d'après les derniers comptes consolidés annuels certifiés disponibles). Le Dividende Prioritaire sera recalculé dès que la Réduction de l'Encours ou la Reconstitution de l'Encours aura été effectuée. Dans l'hypothèse où le Dividende Prioritaire ainsi recalculé serait supérieur à celui déjà versé, il sera procédé au versement d'un complément de dividende aux porteurs d'Actions de Préférence à la plus prochaine date à laquelle une Distribution est versée aux porteurs d'Actions Ordinaires. En revanche, dans l'hypothèse où le Dividende Prioritaire ainsi recalculé serait inférieur à celui déjà versé, aucune restitution ne sera demandée aux porteurs d'Actions de Préférence, sous réserve des dispositions légales et réglementaires contraires.

6.B. Au cas où l'Assemblée Initiale décidait de distribuer un Dividende Prioritaire, le Dividende Prioritaire payable pour chaque Action de Préférence à cette occasion sera calculé en appliquant au produit du (i) et du (ii) du paragraphe 6.A. ci-dessus le rapport entre (a) le nombre de jours écoulés pendant la période comprise entre la date d'émission (incluse) et la Date de Paiement (exclue) et (b) 365 ;

où "**Assemblée Initiale**" désigne la première Assemblée Générale se tenant après la clôture de l'exercice social au cours duquel les Actions de Préférence sont émises et décidant une Distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires et/ou statuant sur les comptes de la Société relatifs à l'exercice social au cours duquel les Actions de Préférence sont émises.

Par exception au premier alinéa du paragraphe 6.B. ci-dessus, en cas de versement d'un ou plusieurs acompte(s) sur dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires avant l'Assemblée Initiale, il sera versé aux porteurs d'Actions de Préférence à la date de versement du premier acompte sur dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires, un montant égal au produit du (i) et du (ii) du paragraphe 6.A. ci-dessus. Si ce montant est inférieur au montant visé au paragraphe 6.B. du présent article tel que calculé à la date de l'Assemblée Initiale et que l'Assemblée Initiale est l'assemblée statuant sur les comptes de la Société relatifs à l'exercice social au cours duquel les Actions de Préférence sont émises et constatant le versement d'acompte(s) sur dividende au profit des porteurs d'Actions de Préférence et d'Actions Ordinaires, il sera versé aux porteurs d'Actions de Préférence un complément égal à la différence si elle est positive entre le montant visé au paragraphe 6.B. du présent article et le montant déjà versé à l'occasion du paiement du premier acompte sur dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires. Ce versement complémentaire interviendra le lendemain de la réunion de l'Assemblée Initiale.

6.C. Pour les besoins des présents statuts, "**Encours**" désigne le produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation par le Prix d'Émission Ajusté de la catégorie considérée, (i) diminué de la somme de chaque Réduction de l'Encours (telle que définie ci-après) applicable à la catégorie considérée et (ii) augmenté de la somme de chaque Reconstitution de l'Encours (telle que définie ci-après) applicable à la catégorie considérée, dans chaque cas depuis la date d'émission des Actions de Préférence de la catégorie considérée.

En cas de résultat net consolidé négatif, part du groupe, (la "**Perte**") tel que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société au-delà de la Franchise (la "**Perte Nette**"), l'Encours applicable à la catégorie d'Actions de Préférence considérée sera réduit d'un montant (la "**Réduction de l'Encours**") égal au produit (i) de la Perte Nette et (ii) de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée (telle que définie ci-après) déterminée à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant la Perte concernée. La réduction de l'Encours sera réputée intervenir à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant la Perte concernée.

Pour les besoins du paragraphe précédent, "**Franchise**" désigne la différence entre (i) le montant des capitaux propres consolidés, part du groupe, hors instruments de capitaux propres consolidés de la Société auxquels les Actions de Préférence sont subordonnées, tels que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société et (ii) le montant du Capital Notionnel tel que ressortant des comptes sociaux annuels certifiés de la Société.

Si, postérieurement à une Réduction de l'Encours, un résultat net consolidé positif, part du groupe, tel que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société est constaté (un "**Bénéfice**"), l'Encours applicable à la catégorie d'Actions de Préférence considérée sera augmenté d'un montant (la "**Reconstitution de l'Encours**") égal au produit (i) du Bénéfice et (ii) de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée déterminée à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant le Bénéfice concerné.

La Reconstitution de l'Encours sera réputée intervenir à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant le Bénéfice concerné postérieurement à une Réduction de l'Encours.

Nonobstant ce qui précède, aux fins du calcul du Dividende Prioritaire payable au titre d'un exercice donné, la Reconstitution de l'Encours ne pourra, sauf accord préalable du SGCB, être prise en compte comme indiqué ci-dessus que si un Dividende Prioritaire (quel que soit son montant) a été distribué au titre des deux précédents exercices sociaux.

En tout état de cause, l'Encours d'une catégorie d'Actions de Préférence sera plafonné au produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation et du Prix d'Émission Ajusté de la catégorie considérée.

La "**Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence, le rapport entre le Capital Notionnel des Actions de Préférence de la catégorie considérée et le Capital Notionnel.

Où :

"**Capital Notionnel**" désigne, sur la base de la comptabilité sociale et à une date donnée, le capital social composé d'Actions Ordinaires et d'Actions de Préférence, augmenté du montant des primes de toute nature et de la réserve légale.

"**Capital Notionnel des Actions de Préférence**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence, à une date donnée :

- (i) le produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée initialement émises par leur Prix d'Émission,
- (ii) augmenté, pour chaque nouvelle émission d'Actions de Préférence de même catégorie ou majoration de la valeur nominale des Actions de Préférence réalisée depuis leur émission, de l'augmentation du montant nominal du capital social et, le cas échéant, de l'augmentation des primes de toute nature correspondantes ; à toutes fins utiles, il est précisé qu'une émission d'Actions de Préférence ou majoration de la valeur nominale des Actions de Préférence par incorporation au capital de primes de toute nature et/ou de la réserve légale n'aura aucun impact sur le Capital Notionnel des Actions de Préférence, l'augmentation du capital social étant compensée par une réduction des primes de toute nature et/ou de la réserve légale,
- (iii) augmenté d'une quote-part de toute augmentation dans la réserve légale réalisée depuis l'émission des Actions de Préférence proportionnelle à la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée déterminée immédiatement avant l'augmentation de la réserve légale considérée,
- (iv) diminué de la somme des diminutions éventuelles du Capital Notionnel imputables aux Actions de Préférence de la catégorie considérée depuis l'émission des Actions de Préférence de la catégorie considérée, c'est-à-dire la somme des montants suivants :
 - (A) un montant égal à la part des réductions de capital motivées par des pertes imputable aux Actions de Préférence de la catégorie considérée ;
 - (B) un montant égal au produit (x) de la réduction du montant des primes de toute nature et/ou de la réserve légale à l'occasion d'une réduction de capital motivée par des pertes ou d'une perte imputée sur ces postes, et (y) de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée déterminée immédiatement avant la réduction de capital motivée par des pertes ou l'imputation de la perte considérées, et
 - (C) pour les réductions de capital non motivées par des pertes, un montant égal :
 - (x) au montant versé, et/ou à la valeur de tout actif, telle que déterminée par un expert désigné par le conseil d'administration (ou à défaut par ordonnance du président du tribunal de commerce de Paris statuant en la forme des référés dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil), revenant aux porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie considérée et donnant lieu à une imputation sur le capital social, les primes de toute nature et/ou la réserve légale, et
 - (y) en cas d'annulation d'Actions de Préférence ne donnant lieu à aucun versement ni aucune remise d'actif aux porteurs d'Actions de Préférence à l'occasion de l'annulation (notamment en cas d'annulation d'Actions de Préférence auto-détenues), au produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée annulées par leur Prix d'Émission Ajusté en vigueur à la date d'annulation.

7. Les Actions de Préférence porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel elles sont émises. Aucun Dividende Prioritaire ne leur sera versé au cours de cet exercice, sous

réserve toutefois du cas où un acompte sur dividende rattaché à l'exercice suivant serait versé aux porteurs d'Actions Ordinaires.

8. Le Dividende Prioritaire est versé à la date (la "**Date de Paiement**") à laquelle les Distributions sont réalisées ou réputées réalisées (conformément au deuxième alinéa du paragraphe 4. ci-dessus) au profit des porteurs d'Actions Ordinaires.
9. L'Assemblée Générale Ordinaire a la faculté d'accorder à chaque porteur d'Actions Ordinaires et à chaque porteur d'Actions de Préférence, dans les limites et conditions qu'elle détermine, pour tout ou partie du dividende distribué, y compris toute distribution de Dividende Prioritaire ou d'acompte sur dividende, une option pour le paiement du dividende soit en numéraire soit en Actions à émettre, les Actions attribuées étant dans ce cas de la même catégorie que les Actions ayant donné droit au dividende à savoir, selon le cas, des Actions Ordinaires ou des Actions de Préférence de même catégorie.

ARTICLE 32 - RACHAT D' ACTIONS DE PREFERENCE PAR LA SOCIETE

A. Programme de rachat et offre publique de rachat

Sous réserve d'une autorisation préalable de l'Assemblée Générale, le conseil d'administration peut, avec faculté de délégation dans les conditions légales ou réglementaires, sous réserve de l'accord préalable du Secrétariat général de la Commission bancaire (ou, le cas échéant, de toute autorité de tutelle qui y serait substituée) (le "**SGCB**") s'agissant des Actions de Préférence, procéder au rachat d'Actions de Préférence et/ou d'Actions Ordinaires et, le cas échéant, les annuler, dans les proportions qu'il déterminera, dans le cadre (i) d'un programme de rachat d'Actions mis en oeuvre dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée) ou (ii) de toute offre publique de rachat.

B. Option de rachat des Actions de Préférence à l'initiative de la Société

1.1 Mise en oeuvre de l'option de rachat des Actions de Préférence

1. Le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales ou réglementaires, peut, sous réserve de l'accord préalable du SGCB, procéder au rachat des Actions de Préférence dans les hypothèses et conditions visées au paragraphe 1.2 "Hypothèses d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article.
2. Toute notification de rachat en vertu du présent article 32.B est irrévocable, étant précisé qu'une notification de rachat pourra être soumise à des conditions, notamment la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers.
3. En cas de rachat d'une partie seulement des Actions de Préférence, les Actions de Préférence seront rachetées de manière proportionnelle entre les porteurs d'Actions de Préférence d'une même catégorie. Lorsque le nombre d'Actions de Préférence devant être rachetées de manière proportionnelle n'est pas un nombre entier, le nombre d'Actions de Préférence effectivement rachetées au porteur sera le nombre entier immédiatement inférieur.
4. Toutes les Actions de Préférence ainsi rachetées seront définitivement annulées à leur date de rachat.
5. Les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes prévus à l'article R.228-19 du Code commerce seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du conseil d'administration ayant procédé au rachat. En outre, ces rapports seront portés à la connaissance des actionnaires à la plus prochaine Assemblée Générale.

1.2 Hypothèses d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence

Dans les conditions prévues au paragraphe 1.1 "Mise en oeuvre de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article, le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales ou réglementaires, peut, sous réserve de l'accord préalable du SGCB, procéder au rachat des Actions de Préférence dans les hypothèses suivantes :

- (i) le conseil d'administration peut, à condition d'en avoir notifié les porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie concernée par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60

- jours calendaires au préalable, racheter à tout moment à compter du dixième anniversaire de la date d'émission des Actions de Préférence concernées, tout ou partie des Actions de Préférence concernées au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article) à la date indiquée dans la notification, sous réserve (i) qu'un Dividende Prioritaire ait été distribué au titre des deux derniers exercices sociaux précédant le rachat, sauf si le SGCB dispense la Société de cette condition, et (ii) que l'Encours applicable à la catégorie d'Actions de Préférence considérée ne soit pas inférieur au produit du Prix d'Émission Ajusté de la catégorie considérée et du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation ;
- (ii) si une émission, conversion, fusion ou scission requiert l'approbation de l'Assemblée Spéciale des porteurs d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée, et que cette Assemblée Spéciale n'approuve pas cette émission, conversion, fusion ou scission dans les conditions de quorum et de majorité prévues par les présents statuts, le conseil d'administration peut, à condition d'en avoir notifié les porteurs d'Actions de Préférence concernés par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter toutes les Actions de Préférence (et non une partie seulement) de ladite catégorie au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article) à la date indiquée dans la notification ;
 - (iii) si en raison d'un changement dans la législation ou la réglementation française, ou d'un changement dans l'application ou l'interprétation officielle de celle-ci, devenant effectif après la date d'émission des Actions de Préférence, le produit de l'émission des Actions de Préférence cesse d'être éligible intégralement en Fonds Propres de Base (tels que définis au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article), le conseil d'administration peut, à condition d'en avoir notifié les porteurs d'Actions de Préférence par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter l'intégralité (et non une partie seulement) de la quote-part d'Actions de Préférence (chaque catégorie d'Actions de Préférence étant traitée également au prorata de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel qui lui est applicable) qui cesserait d'être éligible en Fonds Propres de Base au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article), à une date indiquée dans la notification ne pouvant être antérieure à la date à laquelle le produit de l'émission des Actions de Préférence cesse d'être éligible intégralement en Fonds Propres de Base (tels que définis au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article) ;
 - (iv) en cas d'illégalité ou de changement dans la législation ou la réglementation française, ou de changement dans l'application ou l'interprétation officielle de celle-ci, devenant effectif après la date d'émission d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée, qui pourrait entraîner pour les porteurs de ces Actions de Préférence une modification défavorable de leur situation économique, le conseil d'administration peut, au regard des intérêts légitimes de la Société et de ces porteurs d'Actions de Préférence, à condition d'en avoir notifié ces porteurs d'Actions de Préférence par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter toutes les Actions de Préférence concernées (et non une partie seulement) au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article), à une date indiquée dans la notification ne pouvant être antérieure à la date de l'illégalité, de l'entrée en vigueur du changement dans la législation ou la réglementation française ou du changement dans l'application ou l'interprétation officielle de celle-ci, selon le cas.

1.3 Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence

Pour les besoins du présent article 32.B,

- "**Fonds Propres de Base**" désigne les fonds propres de base (*Core Tier One Capital*) (i) tels que définis à l'article 2 du Règlement n°90-02 du 23 février 1990, tel que modifié, du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ou (ii) éligibles comme tels sans plafond par le SGCB.
- "**Montant de Rachat**" désigne, pour chaque Action de Préférence d'une catégorie donnée :
 - (i) le Prix d'Émission Ajusté applicable à la catégorie concernée,
 - (ii) majoré d'un montant égal au produit (a) du rapport entre l'Encours applicable à la catégorie concernée et le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie concernée en circulation à la date de rachat, (b) du Taux et (c) du rapport entre le nombre de jours écoulés pendant la Période de Calcul et 365 jours ;
- "**Période de Calcul**" désigne la période comprise entre :
 - (a) d'une part,
 - la Date de Paiement (incluse) du Dividende Prioritaire versé au titre de l'exercice "n-1" ou, à défaut de paiement d'un Dividende Prioritaire au titre de cet exercice, la date anniversaire de l'émission au cours de l'exercice "n-1" (incluse), si :
 - (x) l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice "n-1" ne s'est pas encore tenue et aucun Dividende Prioritaire n'a été voté au titre de l'exercice "n", ou
 - (y) l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice "n-1" s'est tenue, un Dividende Prioritaire a été voté au titre de l'exercice "n" et celui-ci n'a pas encore été versé et ne le sera pas à la date de rachat ; ou
 - la Date de Paiement (incluse) du Dividende Prioritaire versé au titre de l'exercice "n" ou, à défaut de paiement d'un Dividende Prioritaire au titre de cet exercice, la date anniversaire de l'émission au cours de l'exercice "n" (incluse), si :
 - (x) un Dividende Prioritaire a été voté au titre de l'exercice "n" et celui-ci a déjà été versé ou sera versé à la date de rachat, ou
 - (y) l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice "n-1" s'est tenue et aucun Dividende Prioritaire n'a été voté au titre de l'exercice "n", et
 - (b) d'autre part, la date de rachat (exclue), qui est réputée intervenir au cours de l'exercice "n" pour les besoins du présent paragraphe.

Par exception, si le dernier Dividende Prioritaire versé au titre de l'exercice "n-1" ou "n" l'a été à l'occasion du versement d'un acompte sur dividende, la Période de Calcul sera :

- (a) la période comprise entre la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au titre duquel un acompte a été versé si celle-ci se tient avant la date de rachat et la date de rachat, ou
- (b) zéro, si l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au titre duquel un acompte a été versé si celle-ci se tient après la date de rachat.

ARTICLE 33 - CONVERSION DES ACTIONS DE PREFERENCE

1. Le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales et réglementaires, peut, dans les cas et sous les conditions visées au paragraphe 2. ci-dessous du présent article, convertir toutes les Actions de Préférence concernées (et non une partie seulement) en Actions Ordinaires et selon un ratio de conversion (calculé avec trois décimales, la quatrième décimale étant arrondie à la décimale la plus proche et 0,0005 étant arrondi au millième supérieur, soit à 0,001) (le "**Ratio de Conversion**") déterminé sur la base, s'agissant des Actions Ordinaires, de la Valeur de l'Action Ordinaire (telle que définie au paragraphe 8. du présent article) et, s'agissant des Actions de Préférence, du Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des

Actions de Préférence" de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société" des présents statuts).

2. La procédure de conversion ne pourra être mise en oeuvre qu'en cas de survenance des deux événements suivants :
 - une fusion ou scission requiert l'approbation de l'Assemblée Spéciale d'une catégorie donnée, et cette Assemblée Spéciale n'approuve pas cette fusion ou scission dans les conditions de quorum et de majorité prévues par les présents statuts, et
 - la Société a sollicité l'accord préalable du SGCB sans l'avoir obtenu dans des délais compatibles avec l'opération envisagée pour procéder au rachat des Actions de Préférence concernées conformément au (ii) du paragraphe 1.2 "Hypothèses d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société", et pour autant que les conditions ci-dessous soient satisfaites à la date de conversion :
 - (i) que l'Assemblée Générale Extraordinaire ait décidé ou autorisé la conversion, et
 - (ii) l'accord du SGCB sur la conversion aura été obtenu.
3. A l'occasion de la procédure de conversion, la Société s'engage à rechercher les moyens raisonnables, compte tenu des conditions qui prévaudront alors sur le marché, destinés à permettre aux porteurs d'Actions de Préférence qui le souhaiteraient de reclasser les Actions Ordinaires auxquelles la conversion de leurs Actions de Préférence leur donneront droit.
4. La décision de conversion fera l'objet d'une notification aux porteurs de la catégorie d'Actions de Préférence concernée par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires avant la date effective de la conversion.
5. Lorsque le nombre total d'Actions Ordinaires devant être reçues par un porteur en appliquant le Ratio de Conversion au nombre d'Actions de Préférence qu'il détient n'est pas un nombre entier, ledit porteur recevra le nombre d'Actions Ordinaires immédiatement inférieur ; dans ce cas, il lui sera versé en espèces une somme égale à la fraction de la Valeur de l'Action Ordinaire formant rompu.
6. Toute notification de conversion en vertu des présentes dispositions sera irrévocable, étant précisé qu'une notification de conversion pourra être soumise à des conditions.
7. Toutes les Actions de Préférence ainsi converties seront définitivement assimilées aux Actions Ordinaires à leur date de conversion.
8. Aux fins du présent article, "Valeur de l'Action Ordinaire" désigne la plus grande des deux valeurs suivantes :
 - (a) la moyenne, pondérée par les volumes des cours cotés des quinze séances de bourse de l'Action Ordinaire sur Euronext Paris (ou sur tout autre marché qui viendrait s'y substituer) suivant la date (exclue) de publication de la notification visée au paragraphe 4. ci-dessus (ou, à défaut d'une telle publication, la date d'envoi des notifications écrites visées au paragraphe 4. ci-dessus), et
 - (b) 95 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés des quinze séances de bourse de l'Action Ordinaire sur Euronext Paris (ou sur tout autre marché qui viendrait s'y substituer) précédant la date (exclue) de publication de la notification visée au paragraphe 4. ci-dessus (ou, à défaut d'une telle publication, la date d'envoi des notifications écrites visées au paragraphe 4. ci-dessus).
9. Les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes prévus à l'article R.228-18 du Code commerce seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société (i) si l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la conversion, au plus tard à la date de convocation de cette assemblée ou (ii) si l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue ses pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en oeuvre la conversion, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du conseil d'administration ayant fait usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire. En outre, ces rapports seront portés à la connaissance des actionnaires à la plus prochaine Assemblée Générale.

ARTICLE 34 - DISSOLUTION - LIQUIDATION

1. La Société est en liquidation dès l'instant de sa dissolution pour quelle que cause que ce soit. Sa personnalité morale subsiste pour les besoins de cette liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Les Actions demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

La dissolution de la Société ne produit ses effets à l'égard des tiers qu'à compter de la date à laquelle elle est publiée au registre du commerce et des sociétés.

A l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, celle-ci règle le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi. La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs, du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

L'Assemblée Générale et les Assemblées Spéciales conservent pendant toute la durée de la liquidation les mêmes pouvoirs qu'au cours de l'existence de la Société.

2. Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée Générale peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

3. En cas de liquidation de la Société, les Actions de Préférence viendront au même rang entre elles et au même rang que les Actions Ordinaires dans les conditions ci-après.

Les Actions de Préférence et les Actions Ordinaires disposeront sur l'actif net, après paiement de toutes les dettes sociales, de droits identiques, proportionnellement à la part que représente chaque catégorie d'Actions dans le Capital Notionnel et, s'agissant des Actions de Préférence de chaque catégorie, dans la limite de leur Prix d'Émission Ajusté (tel que défini à l'article 6 "Capital social" des présents statuts).

Il sera procédé au remboursement de la valeur nominale des Actions Ordinaires et des Actions de Préférence au prorata de leur part dans le capital social, puis le cas échéant au partage du boni de liquidation, de sorte que le principe visé au paragraphe précédent soit respecté et le tout uniquement dans la limite de leur Prix d'Émission Ajusté s'agissant des Actions de Préférence.

ARTICLE 35 – CONTESTATIONS

Toutes contestations qui pourraient s'élever au cours de l'existence de la Société ou après sa dissolution pendant le cours des opérations de liquidation, soit entre les porteurs d'Actions, les organes de gestion ou d'administration et la Société, soit entre les porteurs d'Actions eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Personne responsable du Document de référence et de ses actualisations

M. Jean-Paul Chifflet, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence et des actualisations A.01 à A.03.

Fait à Paris, le 31 août 2012

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Jean-Paul CHIFFLET

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Société représentée par Valérie Meeus

1/2 place des Saisons
92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles

PricewaterhouseCoopers Audit

Société représentée par Catherine Pariset

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés

Société représentée par Denis Picarle

1/2 place des Saisons
92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles

Pierre Coll

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles

Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination **Barbier Frinault et Autres** par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

Ernst & Young et Autres est représenté par Valérie Meeus.

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Catherine Pariset.

Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

Table de concordance

La table de concordance suivante renvoie aux rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe I) pris en application de la Directive dite "Prospectus".

Rubriques de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du Document de référence, de l'A.01 et de l'A.02	N° de page de la présente actualisation
1. Personnes responsables	485 DR, 249 A01, 85 A.02	232
2. Contrôleurs légaux des comptes	486 DR, 250 A01, 86 A.02	233
3. Informations financières sélectionnées		
3.1 Informations financières historiques	6 à 11 DR	
3.2 Informations financières intermédiaires	3 à 71 A.02	3 à 68
4. Facteurs de risques	86 - 88 à 89 - 96 à 106 - 180 à 182 - 186 à 254 - 273 à 275 - 283 à 284 - 288 - 294 à 311 - 324 - 326 à 328 - 331 à 335 - 344 à 347 - 414 - 417 - 419 - 463 à 465 DR, 45 à 120 A01 ; 72 A.02	109 à 124 166 167 à 174 179 à 180
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la Société	2 à 3 - 13 à 15 - 438 à 439 DR	
5.2 Investissements	148 à 149 - 173 - 267 à 269 - 287 à 291 - 368 à 382 - 455 à 456 DR	72 – 133 à 134 138-189
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	17 à 31 - 456 à 457 DR	
6.2 Principaux marchés	19 à 31 - 320 à 325 DR	153 à 161
6.3 Événements exceptionnels	N.A.	
6.4 Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	224 DR	
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N.A.	
7. Organigramme		
7.1 Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	16 DR, 2 à 6 A01	
7.2 Liste des filiales importantes	118 à 143 - 145 à 146 - 258 à 259 - 368 à 382 - 407 à 410 - 422 DR, 73 à 74 A.02	191 à 203
8. Propriétés immobilières, usines, équipements		
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	31 - 316 - 342 à 343 DR	149 177 à 178
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	61 à 76 DR	
9. Examen de la situation financière et du résultat	148 à 172 DR, 8 à 44 A01	71 à 105
9.1 Situation financière	263 à 269 - 386 à 388 DR	128 à 134
9.2 Résultat d'exploitation	263 à 264 - 388 DR	128 à 129
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	7 - 154 - 172 - 177 - 225 à 235 - 266 - 311 - 347 à 349 - 421 DR	95 à 105 – 131 à 132 181 à 182
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	267 à 269 DR, 131 à 133 A01	133 à 134
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	152 à 153 - 209 à 211 - 307 à 309 DR	118 à 121 176
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N.A.	

10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements		455 DR	
11. Recherche et développement, brevets et licences			N.A.
12. Informations sur les tendances	2 à 3 - 173 à 174 - 367 - 393 DR,		108 44 A01
13. Prévisions ou estimations du bénéfice			N.A.
14. Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale			
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction	81 à 92 - 116 à 146 - 473 DR, 73 à 74 A.02		205 à 206
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale		81 à 82 - 144 DR	
15. Rémunération et avantages			
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	56 à 58 - 87 - 89 à 90 - 92 à 95 - 108 à 115 - 183 - 350 à 357- 431 DR, 75 à 84 A.02		148
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	86 à 87- 92 à 95 - 108 à 115 - 279 à 281 - 345 - 350 à 357 - 400 - 419 DR, 75 à 84 A.02		179
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction			
16.1 Date d'expiration du mandat		118 à 139 - 473 DR	
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales			144 DR
16.3 Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur		87 à 90 DR, 79 à 80 A.02	
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur		80 à 95 - 144 DR	
17. Salariés			
17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site		7 - 37 à 52 - 351 - 431 DR	
17.2 Participations au capital social de l'émetteur et <i>stock options</i>		94 - 108 - 113 à 115 - 118 à 143 - 280 à 281 - 289 - 354 à 357 - 400 - 460 - 463 à 465 DR	95 à 96 181
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur		113 - 177 à 180 - 280 à 281 - 354 à 357 - 460 - 475 à 479 DR	95 à 96 181
18. Principaux actionnaires			
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote		8 - 81 - 178 - 347 à 348 - 463 DR	96 - 181
18.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires		8 -178 - 180 à 182 - 347 - 441 à 442 - 460 - 463 à 465 DR	
18.3 Contrôle de l'émetteur		16 - 81 - 144 - 261- 463 DR	
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle			463 DR
19. Opérations avec des apparentés	260 à 262 - 390 à 391 - 407 à 411 - 422 - 466 à 469 DR		106 142 à 143
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur			
20.1 Informations financières historiques ⁽¹⁾		256 à 436 DR	
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>			N.A.
20.3 États financiers		256 à 382 - 386 à 434 DR, 121 à 246 A01	
20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles		383 à 384 - 435 à 436 DR	
20.5 Date des dernières informations financières			255 DR

20.6 Informations financières intermédiaires	3 à 71 A.02	3 à 203
20.7 Politique de distribution des dividendes	11 - 176 - 348 à 349 - 448 à 451 - 463 - 472 DR	95 à 96 – 181 à 182 222 à 227
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	144 - 222 à 224 - 345 à 346 DR, 72 A.02	123 – 149 179
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	457 DR	
21. Informations complémentaires		
21.1 Capital social	8 - 177 à 180 - 347 à 349 - 421 - 439 DR	95 à 96 - 181 208 à 209
21.2 Actes constitutifs et statuts	438 à 454 DR	207 à 231
22. Contrats importants	260 à 262 - 390 à 391 - 456 à 457 - 466 à 469 DR	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N.A.	
24. Documents accessibles au public	457 DR, 90 A.02	237
25. Informations sur les participations	258 à 259 - 291 à 293 - 368 à 382 - 407 à 411 DR	133 à 134 – 137 à 139 191 à 203
<i>N.A. : non applicable.</i>		

* En application des articles 28 du règlement (CE) n° 809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférant, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 368 à 415 et 242 à 365, aux pages 416 à 417 et 366 à 367 et aux pages 101 à 239 du Document de référence 2009 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 12 mars 2010 sous le n° D. 10-0108.
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférant, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 370 à 417 et 246 à 366, aux pages 418 à 419 et 367 à 368 et aux pages 141 à 244 du Document de référence 2010 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 18 mars 2011 sous le n° D. 11-0146.

Les parties des Documents de référence n° D. 10-0108 et n° D. 11-0146 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document de référence.

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.
www.credit-agricole.com/finance-et-actionnaires

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 7 494 061 611 euros
RCS Paris 784 608 416
12 place des Etats-Unis 92127 Montrouge cedex
Tél. (33) 1 43 23 52 02
www.credit-agricole.com